هكذا من الأصل

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 440 — MARDI 10 NOVEMBRE 1981

Le parti communiste italien publie une « Charte de la paix et du développement »

LIRE PAGE 4

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. Portugal, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 19

75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
5, RUE DES ITALIENS
C.C.P. 4207 23 PARIS

Tél. : 246-72-23

La formation d'une nouvelle coalition gouvernementale s'annonce difficile en Belgique après le recul des sociaux-chrétiens

QUEL CHANGEMENT ?

Contrairement à ce que l'on attendait, les élections générales organisées dimanche 8 novembre en Belgique ont finalement suscité un réel intérêt dans l'opinion et provoqué une importante redistribution des cartes entre les partis. Le chiffre, relativement faible pour un pays où le vote est obligatoire, des bulletins blancs et nuls (de l'ordre de 8 %), et les faibles pourcentages recueillis par les formations marginales le montrent parmi d'autres signes.

Ces bouleversements politiques sont probablement les plus marqués que l'on ait enregistrés depuis la libération. La nébuleuse sociale-chrétienne semblait promise à une extension permanente, en direction du centre gauche chez les francophones et de la droite la plus classique chez les Flamands. Parti de gouvernement, le C.V.P. de M. Tindemans était en passe de devenir un parti d'Etat. Les électeurs ont mis un terme à cette évolution en préférant, à gauche, les socialistes qui, quoique membres de la coalition sortante, avaient su tirer leur épingle du jeu, et, à droite, un parti libéral qui ne connaît pas les états d'âme et les déchirements des sociaux-chrétiens, et qui assume sans complexe son « thatchérisme » à la belge.

Les électeurs pouvaient céder à une lassitude que la fréquence des crises, le caractère répétitif des problèmes posés, auraient rendue excusable. Visiblement, ils ont au contraire estimé que ce scrutin pouvait, en provoquant une nouvelle donne, contribuer à modifier le cours de l'interminable partie qui se joue sans résultat réel entre les grandes formations traditionnelles. En plein marasme économique et social, et tandis que l'impasse régionale et linguistique semblait devoir pousser une partie de l'opinion vers l'extrémisme ou le désespoir qu'il nourrit bien souvent, le fait que les électeurs aient massivement choisi de rechercher dans les urnes une solution à la crise est un encouragement précieux pour la démocratie parlementaire.

Le risque est maintenant que cet espoir, malgré les changements provoqués par les résultats du scrutin dans la composition du Parlement, soit déçu. Les vainqueurs des élections de dimanche, socialistes et libéraux, devraient logiquement être appelés à gouverner ensemble. D'autant plus que les sociaux-chrétiens francophones et flamands sont tentés par une cure d'opposition, et n'en font pas mystère. Mais comment concevoir un programme de gouvernement commun aux deux familles politiques, en particulier dans le domaine économique ?

Sans doute existe-t-il des cas à l'étranger, où les partis « laïcs », même asez éloignés les uns des autres, parviennent à s'entendre pour exercer ensemble le pouvoir, comme en Italie ou en R.F.A. Mais les libéraux belges sont à bien des égards, à droite des sociaux-chrétiens. Les socialistes veulent « faire payer la crise par les riches », formule que les libéraux jugent inacceptable. Ils sont hostiles à toute transformation de l'indexation des prix, en fonction de laquelle les salaires évoluent automatiquement, alors que les libéraux réclament de profondes réformes à cet égard.

On pourrait multiplier les exemples qui montrent que le tête-à-tête socialiste et libéral tournerait vite, selon toute vraisemblance, au face-à-face. La volonté de clarification et de changement, manifestée dimanche par les électeurs belges, risquerait, alors, de n'avoir servi qu'à rendre leur pays plus ingouvernable encore.

Les élections générales organisées dimanche 8 novembre, en Belgique, pour désigner les deux cent douze membres de la Chambre des députés et les cent six sénateurs élus au suffrage universel direct, et dont les résultats complets n'étaient pas encore connus ce lundi en fin de matinée, ont été marquées par une nette progression de la droite libérale, qui gagne quatorze sièges à la Chambre, et des socialistes, qui se maintiennent en Flandre mais enregistrent des gains en Wallonie.

Les sociaux-chrétiens, dans ces deux régions, subissent un échec sévère : ils perdent vingt et un sièges au total à la Chambre. Le C.V.P. de M. Tindemans reste cependant le parti le plus important en Flandre et aura toujours le groupe le plus nombreux à la Chambre. Dans la communauté francophone, les mouvements « nationalistes » (F.D.F. bruxellois et Rassemblement wallon) reculent sensiblement, tandis que chez les néerlandophones la Volksunie, au contraire, retrouve ses bonnes positions antérieures au scrutin de 1978.

La formation d'une nouvelle coalition gouvernementale s'annonce difficile, en raison des positions souvent divergentes prises avant le scrutin par les deux vainqueurs.

De notre correspondant

Bruxelles. — Les treizièmes élections législatives de l'après-guerre ont profondément bouleversé la carte politique belge, et le clivage entre la gauche et la droite s'est précisé, reflétant clairement l'influence de la crise économique sur le corps électoral. Pour la première fois depuis près de vingt ans, les problèmes linguistique et communautaire s'estompent, surtout en Wallonie, comme le prouve le recul spectaculaire du Front démocratique des francophones (F.D.F.) dans la capitale, et du Rassemblement wallon. Ces deux formations, qui se présentaient ensemble, ont perdu au total la moitié de leurs sièges à la Chambre, qui compte deux cent douze députés (le F.D.F. en détenait onze et le Rassemblement wallon quarante et un). Ils n'en auront plus respectivement que sept et un.

En Flandre, où la crise politique est peut-être moins aiguë, les nationalistes de la Volksunie gagnent six sièges et passent de quatorze à vingt députés. On pourrait en conclure que, dans le nord du pays, le problème linguistique reste plus sensible, mais cette impression doit être corrigée. La Volqsunie, en réalité, récupère à peine les sièges perdus aux élections de 1978. A l'époque, elle avait été sanctionnée par ses électeurs pour s'être montrée trop modérée dans la négociation communautaire d'Egmont.

PIERRE DE VOS.

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

TENSION

On lance à Paris une radio libre médicale destinée aux professionnels mais aussi au grand public. Elle est baptisée Radio-Tension F-M.

Comme tout bien portant est un malade qui s'ignore, cette radio devrait intéresser tout le monde. La grille des programmes s'ordonnera autour de quelques prescriptions simples : « Il est 7 heures, songez à votre température », « Il est l'heure du déjeuner, n'oubliez pas votre petite pilule pour le foie », « Avez-vous vraiment besoin d'allumer cette cigarette après ce maudit café ? », « Prenez votre pouls avant de vous endormir ».

Le slogan de cette radio sera sans doute : « Détendez-vous en écoutant Radio-Tension, la radio qui ne vous parle que de vos petites misères ». *Cela manquait.*

BRUNO FRAPPAT.

Le Japon envisage d'accroître ses importations pour améliorer ses relations commerciales avec la C.E.E. et les États-Unis

Le ton monte de nouveau entre le Japon et ses partenaires commerciaux, qui voient avec inquiétude augmenter un déficit qui pourrait atteindre, en 1981, 15 milliards de dollars pour la C.E.E., entre 15 et 20 milliards pour les Etats-Unis.

Pour tenter de désarmer des critiques de plus en plus vives, le premier ministre japonais, M. Suzuki, a créé un groupe de travail chargé d'étudier la possibilité d'accroître d'urgence les importations nippones de minerai, de métaux rares, de céréales, d'avions (la France est intéressée avec ses Airbus), de centrales électriques. Au total, ces achats pourraient représenter 5 milliards de dollars. Tokyo espère aussi éviter que ne soient prises des mesures protectionnistes ponctuelles.

De notre correspondant

Tokyo. — En dépit des mesures correctives que s'apprête une nouvelle fois à prendre le Japon en matière d'importations, on ne voit guère, compte tenu de la récession qui frappe les économies occidentales et du dynamisme d'une industrie nippone de plus en plus tributaire du développement des exportations, comment pourrait retomber la tension entre Tokyo et ses partenaires.

Deux mises en garde lancées la semaine dernière dans la capitale japonaise illustrent, si besoin en était, la dégradation de la situation et l'urgence de réduire ces déséquilibres qui apparaissent de plus en plus intolérables.

La première émane du grand patronat japonais lui-même, dont une mission vient de se rendre dans les capitales européennes pour y prendre la température.

De retour à Tokyo, M. Inayama, le « patron des patrons », a suggéré au gouvernement et aux industriels de limiter volontairement les exportations à destination des Etats-Unis et de la C.E.E., plutôt que de risquer de nouvelles mesures protectionnistes. Au cours de leur visite en Europe, les patrons se sont entendu, demander avec insistance par la France, par la Grande-Bretagne, mais également par la R.F.A., de limiter davantage leurs exportations de téléviseurs, produits électroniques, machines-outils et, bien entendu, automobiles. Au printemps, Tokyo avait accepté de maintenir au niveau atteint en 1980 ses exportations de véhicules à destination des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg et de la R.F.A. La France, la Grande-Bretagne et l'Italie imposent des quotas. Des mesures d'autolimitation avaient également été annoncées à la suite de fortes pressions américaines. Ces mesures sont aujourd'hui jugées insuffisantes et inadéquates.

Le second coup de semonce est venu, il y a quelques jours, de M. Baldrige, secrétaire américain au commerce, en visite à Tokyo.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

(Lire la suite page 46.)

Un entretien avec M. Marcel Rigout

L'insertion professionnelle des jeunes est « un véritable devoir national »

nous déclare le ministre

Environ deux cent mille jeunes sortent chaque année du système éducatif sans aucune formation professionnelle. Ce sont les premières victimes du chômage. M. Mauroy doit faire au conseil des ministres du 18 novembre une déclaration sur l'insertion professionnelle des jeunes. M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, considère qu'améliorer cette insertion, en particulier pour les jeunes de seize-dix-huit ans, constitue un *« véritable devoir national »*. Il suggère à cette fin un dispositif qui pourrait, dès la rentrée 1982, s'adresser à cent mille jeunes.

Au-delà de cette démarche, M. Rigout — qui est l'un des quatre ministres membres du parti communiste — rappelle que l'action du gouvernement devra porter sur la rénovation du système éducatif, afin de *« tarir à la source le flot des jeunes sortant de l'école sans formation »*.

(Lire page 44 un entretien avec M. MARCEL RIGOUT.)

LA HONGRIE, VINGT-CINQ ANS APRÈS

Il y a vingt-cinq ans, les chars soviétiques achevaient d'écraser, à Budapest, la révolte populaire commencée le 23 octobre. Le dirigeant communiste porté au pouvoir par les insurgés, M. Imre Nagy, avait décidé de restaurer la démocratie et de retirer la Hongrie du pacte de Varsovie. C'est cette dernière initiative qui déclencha, le 4 novembre, l'intervention de Moscou, la deuxième pendant l'« octobre » hongrois, qui fit plusieurs milliers de morts et plusieurs dizaines de milliers de blessés. Environ deux cent mille personnes prirent le chemin de l'exil.

Dans un premier article, notre envoyé spécial examine ce qu'est devenue la Hongrie, « vingt-cinq ans après », sous le règne de celui que les Soviétiques avaient imposé pour succéder à M. Nagy : M. Janos Kadar, premier secrétaire du P.C.

I. — Du côté de chez Istvan

De notre envoyé spécial
CHARLES VANHECKE

Budapest. — « *Qu'est-ce que ça a été pour vous, 1956 ?*
— Une contre-révolution ! »

Militant communiste depuis toujours, ce paysan au visage carré, sans malice, utilise le vocabulaire officiel pour qualifier la révolte qui secoua son pays il y a vingt-cinq ans. Adhérant complètement aux clichés diffusés par son parti, il nie même que les chars soviétiques soient entrés dans Budapest pour écraser les insurgés. « *Au contraire, les soldats russes ont pleuré en voyant les Hongrois s'entretuer !* »

A quelques kilomètres de là, autre interlocuteur, et autre réponse : « *1956, pour moi, ce n'est rien !* »

Il avait peut-être quinze ans à l'époque, et il a grandi. En blue-jean et blouson américain, il est visiblement fier de sa maison, de ses meubles, de ses vacances à l'étranger, des mille moyens qu'il a trouvés pour émerger du « socialisme gris » et gagner davantage que la majorité de ses compatriotes. Ce qui l'intéresse, ce sont les dernières mesures gouvernementales pour libérer l'initiative privée, et non un fantôme historique agité à l'occasion d'un vingt-cinquième anniversaire.

Ailleurs, dans un faubourg industriel de Budapest, un ouvrier de construction formule une vérité presque aussi amère : « *Tout le monde sait que 1956, ça n'a pas été une contre-révolution, mais une révolution. Seulement, il faut dire autre chose que ce qu'on pense. La plupart d'entre nous, d'ailleurs, n'en parlent jamais.* »

(Lire la suite page 5.)

Six mois

LE 10 mai, il y a six mois, M. François Mitterrand était élu président de la République ; il entrait à l'Elysée le 21, constituait le premier gouvernement Mauroy et prononçait aussitôt la dissolution de l'Assemblée nationale. Les 14 et 21 juin, le pays élisait une majorité de gauche massive, les socialistes obtenant à eux seuls la majorité absolue des sièges. Le 23 était formé le second gouvernement Mauroy où entraient les communistes. Le septennat commençait vraiment. Mais déjà les opposants annonçaient son échec.

Aucune de leurs prophéties, apocalyptiques ou puériles, ne s'est naturellement réalisée. Aucune ne pouvait l'être. Ce n'est pas en quelques semaines ni même en quelques mois que, positifs ou négatifs, les effets d'un tel changement peuvent se faire réellement sentir.

***

Personne ne conteste l'inspiration ou la nécessité des mesures de justice — justice sociale et justice tout court — prises aussitôt après l'élection présidentielle et depuis les élections législatives. On a même entendu des centristes de l'ancienne majorité regretter qu'elles ne l'aient pas été sous le précédent septennat. Smicards, familles, immigrés, réformes judiciaires. Le pays des droits de l'homme rentrait chez lui. D'une certaine façon, la nouvelle politique à l'égard du tiers-monde s'inspire du même souci. « Terre de droit et de justice... terre d'accueil... terre de clémence » (1), la France l'a été depuis le 10 mai.

***

Peu de griefs se sont élevés, même à droite, contre la politique étrangère du nouveau président, sa fermeté sur l'Afghanistan, la Pologne et les SS-20 soviétiques. Si des réserves ont été émises, elles sont venues de la gauche de la majorité où l'on attend toujours une « initiative » en direction de l'Est. La priorité donnée au Sud — Amérique latine et Afrique — laisse sceptiques ceux qui n'évaluent une politique étrangère qu'en termes d'intérêts, surtout économiques, et de rapports de forces. Y introduire, y réintroduire des raisons d'ordre moral leur paraît d'une grande naïveté. Mais n'est-ce pas pour des raisons de cette nature-là que M. François Mitterrand sera le premier président de la République française à se rendre en Israël depuis la création de cet Etat ? L'intérêt immédiat et, comme l'on dit, bien compris aurait pu, comme ses prédécesseurs, l'en dissuader.

J. F.

(Lire la suite page 9.)

(1) Discours de Montélimar, 9 juin 1981.

LE RAPPORT BREDIN SUR LE CINÉMA

Une ouverture internationale

Le rapport de la mission de réflexion et de propositions sur le cinéma, confiée au mois de juillet à M. Jean-Denis Bredin (rapporteur, M. André-Marc Delocque-Fourcaud), a été remis à M. Jack Lang, ministre de la culture, le 3 novembre. Il devait être rendu public ce lundi 9 novembre.

Le cinéma, l'industrie cinématographique, ont toujours reflété en mineur les contradictions d'un pays donné. Que la France passe brusquement d'une politique « libérale » à une politique « socialiste » ne peut manquer d'avoir des effets durables sur l'évolution de notre cinéma sans que pour autant les règles du jeu soient bouleversées.

La préoccupation majeure de ceux qui, dès 1948, ont travaillé à définir une politique de défense du cinéma français a consisté à protéger notre industrie de la colonisation américaine, sans pour cela tomber dans le excès de prise en charge totale du cinéma par l'Etat, telle qu'on la vit se développer à partir de la glaciation politique survenue à la même époque dans les démocraties populaires et le contrôle idéologique qui s'en est ensuivi.

Le rapport Bredin confirme l'extrême prudence avec laquelle, dans la mouvance socialiste, on s'attache à maintenir les apparences du libéralisme économique, tout en s'efforçant d'introduire des règles minimales de moralité dans la conduite des affaires.

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 16.)

Le Monde

idées

NATIONALISATIONS

LA GUERRE DE RELIGION

Le débat sur les nationalisations n'est pas précisément clos. Philippe de Saint-Robert redoute que la guerre de religion économique en cours ne débouche sur une guerre de religion juridique, une remise en cause des institutions. Hal S. Scott et Didier Nedjar attirent l'attention sur les réactions possibles des États-Unis, notamment devant les réclamations d'actionnaires américains de sociétés nationalisées.

par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

LA France a une tendance fâcheuse aux guerres civiles et un goût profond des guerres de religion, qui donnent aux premières une apparence de sombre grandeur. *« Ma mère,* écrivait naguère François Mitterrand (1), *répétait que toute guerre était de religion. Elle n'avait pas lu Marx et se trompait peut-être. »* Elle ne se trompait pas, et elle a marqué ses enfants : Marx n'apporte rien au débat, lui qui n'a, *je crois, jamais écrit une seule ligne* sur l'unique sujet qui préoccupe vraiment l'homme, et qui est l'énigme de sa mort. Lorsque l'actuel chef de l'Etat écrivait son opuscule sur *le Coup d'Etat permanent* (à tout péché miséricorde), il était dans la situation d'un ligueur qui ne reconnaît pas la légitimité d'Henri IV, même après la messe.

Cette querelle apparaît pour l'instant bien dépassée. Mais, de l'ouvrier et du chômeur au grand patron et au *fonctionnaire* technocrate, notre univers chaotique n'a apparemment plus qu'une seule religion, qui est la religion de l'économie. C'est dans l'économie qu'est le péché, c'est dans l'économie qu'est le salut. Vision implicite ou explicite, de toute évidence absurde ou du moins faussée, qu'importe ! puisqu'elle conditionne les idées, les obsessions, les comportements. A la grande querelle des institutions, où les Français ont, il y a vingt ans, exalté leur religion juridique (qui n'est pas rien *non* plus), se substitue aujourd'hui la grande querelle des nationalisations, par laquelle ils exaltent les passions *réformatrices et contre-réformatrices de leur religion économique.*

Il n'existe pas un gaulliste honnête et conséquent qui puisse ne pas être sensible à l'argument du président de la République lorsque celui-ci pose l'alternative entre « nationalisation » et « internationalisation » des *grandes entreprises.* Mais le bon sens rend sensible à l'argument de Jean-Maxime Lévêque lorsque celui-ci fait observer qu'il est précisément pénalisé pour avoir refusé de laisser sa banque passer sous contrôle étranger. *On est* également sensible — gaulliste ou non — au drame de ce chef d'entreprise qui s'est donné la mort parce que l'agence de sa banque lui avait coupé sans raison les crédits ; *mais on apprend avec* étonnement que la banque en question est *nationalisée depuis* trente-cinq ans. Et *ainsi* de suite.

De là le sentiment largement répandu qu'il s'agit avant tout d'appliquer une doctrine et de réaliser un peu mécaniquement un programme. *Et de là l'impossibilité de rassembler réellement* toutes les *énergies autour* de cette grande entreprise de redressement à laquelle nous sommes conviés, comme *cela* avait pu se faire en 1958, bien que l'opinion publique conserve un préjugé largement favorable aux *projets* du gouvernement, ou du moins à ses intentions. Pourtant, le giscardisme a curieusement préparé, avec un soin dont la finalité lui échappait sans doute, cette *mutation* de *son* laxisme *mêlé de dirigisme* en *un* socialisme de doctrine et de pouvoir. M. Giscard d'Estaing et *M. Barre avaient mis les grandes* entreprises privées au service de leur politique, changeant et nommant selon leur fantaisie les équipes dirigeantes, encadrant le crédit dont elles dépendaient, *provoquant* des concentrations, des *intégrations* et des aliénations pures et simples (jusque dans certaines industries de pointe comme l'informatique). De cette politique, on ne fait que tirer les conséquences, et, dans le cas même où on les corrige par nécessité, on est encore dans son prolongement.

Deux textes

Le danger est que la guerre de religion économique nous ramène *tôt ou tard à la guerre de religion* juridique. En effet, jusqu'à maintenant, tout le monde a pu se féliciter du parfait fonctionnement des institutions. Il est vrai que le nouveau pouvoir *en maîtrise* à peu près tous les rouages importants, sauf deux (ce qui devrait réjouir M. Mitterrand puisqu'il dit avoir du goût pour *les* contre-pouvoirs) : l'un est le Sénat, qui ne compte guère, et l'autre est le Conseil constitutionnel, qui dans son principe au moins est hors de toute appropriation partisane.

La situation institutionnelle dans laquelle se trouve aujourd'hui la gauche au pouvoir est très différente de celle qu'a connue la France au lendemain de la libération, à quoi l'on se *réfère* un peu légèrement. Alors, dans un vide constitutionnel total, une Assemblée constituante pouvait *décider* ce qu'*elle voulait,* en toute souveraineté. Par la suite, tous les gouvernements de la IVe République, qu'ils fussent de droite ou de gauche, furent au contraire réduits à l'impuissance par la dépendance où l'exécutif était par rapport *au pouvoir législatif. Au contraire,* la Ve République a rétabli la séparation des pouvoirs *et* rendu au pouvoir *exécutif* les *moyens* de mener à bien une politique qui aurait l'approbation du pays. D'où, après vingt ans de veines querelles, le *ralliement* de *l'opposition* d'hier aux instruments *naturels* qui lui permettent de gouverner.

Mais aucun pouvoir, en démocratie, ne saurait être absolu. Et c'est pourquoi la Ve République comporte, pour la première fois de notre histoire, un conseil chargé de veiller à la constitutionnalité des lois. Ses compétences ont du reste été élargies sous le précédent septennat, à la grande joie de l'opposition d'alors. Par ailleurs, la Constitution de 1958, on l'a déjà fait observer, intègre *expressément,* leur donnant même valeur qu'à elle-même, la Déclaration des droits de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946. Or ces deux textes constitutionnels, auxquels on se *référait* peu jusqu'à présent, pourraient bien apparaître comme relativement limitatifs quant *aux volontés actuelles du gouvernement* en matière de nationalisation. D'abord, les droits de l'homme de 1789, qui exprimaient le triomphe d'une révolution bourgeoise, sont très protecteurs de la propriété privée et parfaitement contraires à l'esprit des *réformes* sociales actuelles. On peut le regretter, mais c'est ainsi : en prendre conscience permettra peut-être, d'ailleurs, de revoir quelques clichés *républicains.* Ensuite, le préambule de 1946, qui intervenait après les nationalisations de la libération, était à la fois soucieux de les justifier en droit et de les définir pour l'avenir, ce qu'il a fait en posant le double principe du « service *public* » et de la « situation du monopole », sans préjudice de l'égalité de tous devant la loi et de l'exigence d'une « indemnisation juste et *préalable* ».

Eu égard à ces règles, le gouvernement de Pierre Mauroy, tant à cause de son radicalisme que de sa hâte, se trouve en porte à faux. *Aussi bien,* son *projet de loi ne fait* aucune référence aux dispositions constitutionnelles, mais le justifie pragmatiquement par la nécessité de maîtriser l'économie pour la relancer : cela fait une justification intellectuelle, *politique,* morale au *besoin, mais pas juridique.* Dès lors, de deux choses l'une : ou bien le Conseil constitutionnel, saisi, se plie par opportunisme à la volonté du gouvernement, qui à peine discrètement l'y invite déjà. Ou bien *il déclare inconstitutionnels* certains articles où certains aspects de la loi sur les nationalisations. La question se posera alors de savoir si un collège de juges cooptés prime *ou* non l'expression exécutive et législative de la souveraineté populaire. Cette question se posera politiquement, car, constitutionnellement, *elle ne saurait se poser : aucun* appel, sous aucune forme, n'est *prévu* d'une décision du Conseil, et l'affaire du référendum de 1962 apparaîtrait comme une peccadille à côté du coup de force que ce serait d'en appeler directement au pays d'une *décision* du Conseil *constitutionnel.* Et lors même qu'une réforme constitutionnelle hâtive abolirait le Conseil, les décisions qu'il aurait prises dans l'exercice de son existence légitime *ne* seraient pas annulées pour autant.

Peut-on d'ailleurs s'engager *sérieusement* dans une telle voie ? Naturellement, chacun pourra supputer ce qu'eût fait, dans un tel cas, le général de Gaulle, et soutenir qu'il n'eût pas supporté que la souveraineté dont l'exécutif est le bras séculier puisse être empêchée par les arrêts d'un collège de juges : notons tout de même qu'il n'a jamais été jusque-là. Et que ce sont précisément des attitudes jugées assez proches qui ont alimenté pendant des années les campagnes abusives qui, comme nous le rappellions tout à *l'heure, assimilaient joyeusement la* Ve République à un *coup d'Etat permanent.* Par ailleurs, pour se faire ainsi le défenseur de l'absolu de la souveraineté nationale dans son expression tout de même transitoire, électorale, c'est-à-dire susceptible de *changements ultérieurs, le président* de la République et les siens se heurtent politiquement et moralement à une autre contradiction de taille : ils n'ont cessé, depuis des années, de se faire, comme les libéraux avancés, les apologistes de l'intégration européenne de la France, ce qui indique qu'à tout le moins la souveraineté nationale n'est plus, à leurs yeux, l'absolu qu'elle fut dans l'histoire tant monarchique que républicaine de la France. Il paraît difficile de soutenir que les décisions d'une *commission européenne* peuvent *passer avant les lois françaises,* et faire par ailleurs prévaloir ces lois sur leur propre constitutionnalité.

M. François Mitterrand a déjà, dans le passé, alors qu'il n'était pas en charge, mis en cause le Conseil constitutionnel : *« C'est,* écrivait-il, *l'institution que je mets en cause. Car le Conseil constitutionnel est une institution politique, une juridiction politique, l'instrument politique d'un pouvoir exécutif. Rien de moins, Rien de plus (2). »* L'analyse est discutable, car, à partir du moment où l'on *établit l'existence* d'un tel Conseil, il faut bien décider d'une forme de recrutement, et il n'en est aucun qui mette les membres de ce Conseil à l'abri de tout et surtout pas de leurs *propres* opinions. Mais ce qui serait extraordinaire, c'est *que, devenu président* de la République, M. Mitterrand sanctionne le Conseil constitutionnel parce que, face à un problème précis, il cesserait d'être ce pur *« instrument politique du pouvoir exécutif »* qu'il lui reprochait d'être.

Il convient donc que le pouvoir se ressaisisse. On a beaucoup parlé naguère de l'« Etat-U.D.R. », puis de l'« Etat-U.D.F. », mais l'U.D.R. puis l'U.D.F. étaient essentiellement des partis de gouvernement, et nombre d'abus regrettables, surtout depuis sept ans, ne remettaient pas essentiellement en cause le fonctionnement des institutions. Aujourd'hui, avec l'« Etat-P.S. », il ne s'agit déjà plus d'un parti de gouvernement mais du gouvernement d'un parti qui étale, parallèlement aux institutions de la République que pourtant il contrôle, ses propres organes exécutifs et législatifs, *manifestant* chaque jour un peu plus d'intolérance à l'endroit de tout ce qui, hommes et institutions, leur résiste — ou tout simplement ne leur appartient pas. Que restera-t-il demain des contre-*pouvoirs tant célébrés hier ? Dans* cette voie, nous allons tout droit à la crise de régime, et, si les institutions éclatent, c'est dans le chaos qui en résultera qu'un jour la droite bonapartiste ou ultramontaine reprendra le pouvoir.

(1) *L'Abeille et l'Architecte,* p. 158 (Flammarion éd., 1978).
(2) D°, p. 388.

Attention à l'Amérique

par HAL S. SCOTT (*) et DIDIER NEDJAR (**)

EVOQUANT l'impact des nationalisations, le directeur général de P.U.K. précisait, en juin 1981, que sa filiale américaine, *« aujourd'hui la première entreprise française aux Etats-Unis »,* était vouée à la *« dispersion »,* les cadres américains indispensables ne pouvant qu'abandonner une entreprise devenue publique. M. Moussa, alors président de Paribas, prévenait le gouvernement des conséquences commerciales néfastes des nationalisations à l'étranger, trouvant une rapide confirmation dans les propos de M. Wender, président de Becker, annonçant *officiellement que la participation* de 40 % de Paribas dans son groupe ne serait plus tolérable dès sa nationalisation.

Ces prédictions restent à nuancer, eu égard au dynamisme manifesté par les entreprises *publiques françaises aux Etats-Unis,* notamment aux succès remarquables enregistrés par Renault et Elf. Néanmoins, il est un autre aspect des choses que le gouvernement français ne devrait pas sous-estimer.

Les nationalisations seront probablement, en effet, l'enjeu d'un important contentieux international devant les tribunaux américains, à l'initiative d'actionnaires français, américains ou ressortissants de pays tiers, mécontents des conditions d'indemnisation imposées par le gouvernement. Celui-ci pourrait se souvenir qu'en 1972 le tribunal de Paris avait lui-même reconnu le droit des investisseurs américains expropriés au Chili à saisir des cargaisons de cuivre chilien en France. Pour les tribunaux américains aujourd'hui la question sera de savoir si de telles actions sont recevables aussi bien à l'égard de la loi de 1976 sur les immunités des souverains étrangers que du traité franco-américain de 1959 et de la doctrine américaine de l'acte de gouvernement (Act of State). Cette dernière doctrine, issue du principe de la séparation des pouvoirs et qui interdit aux tribunaux judiciaires américains de juger les actes des *gouvernements* étrangers, illustre toutefois le rôle que pourrait avoir également à jouer l'exécutif *américain. Le* président dispose d'un important pouvoir discrétionnaire pour conseiller les tribunaux sur l'opportunité d'actions de telle nature.

Trois types de contentieux sont imaginables :

1) *Réclamations d'actionnaires français dont les actifs nationalisés sont situés en France.* — Aucun fondement légal, en droit américain comme international, ne paraît pouvoir supporter ce type d'action ;

2) *Réclamations par des actionnaires français contre la nationalisation de leurs biens aux Etats-Unis.* — Il est peu probable que le gouvernemnet français puisse revendiquer l'immunité de juridiction sous l'empire de la loi américaine de 1976, qui ne couvre pas la nationalisation de biens situés aux Etats-Unis. La doctrine de l'Act of State serait peu susceptible de protéger la France dans ce cas, n'étant pas normalement applicable lorsque les biens litigieux sont situés hors du territoire de l'Etat nationalisant. Bien que le président puisse toujours *inviter les tribunaux à l'appliquer,* ils pourraient ignorer cette recommandation, du fait du caractère extraterritorial de la nationalisation.

Le gouvernement français pourrait, certes, intervenir auprès du président *en contestant* l'opportunité pour des tribunaux américains de juger des différends opposant des ressortissants français à leur propre gouvernement. Mais, les Etats-Unis se considérant, de longue tradition, comme un « refuge » pour les investissements étrangers, source convoitée de capital, M. Reagan pourrait difficilement, tenant compte de cet aspect extraterritorial, ne pas protéger les actionnaires français en s'abstenant. L'exécutif américain, pour éviter à la France de telles difficultés, pourrait suggérer l'attribution des actifs américains aux anciens actionnaires des sociétés françaises.

3) *Réclamations d'actionnaires américains des sociétés françaises, contestant la nationalisation d'actifs situés soit en France, soit aux Etats-Unis.* Un tel processus semble près d'être engagé puisque certains groupes, tel l'INA de Philadelphie, actionnaire de Worms, ont déjà exprimé leur détermination d'agir dans ce sens si nécessaire.

Des liens essentiellement commerciaux

La loi sur les immunités ne protégerait pas ici non plus le gouvernement français, en raison de la nature essentiellement commerciale des liens entre les entreprises nationalisées et les Etats-Unis. En outre, les tribunaux américains ne pourraient pas *appliquer cette fois spontanément* la doctrine de l'Act of State en raison de « l'amendement Sabbatino » de 1964, qui exige des tribunaux américains qu'ils ne se dessaisissent pas des procès de nationalisation intentés par les actionnaires américains, à moins que le président n'indique officiellement que l'application de l'Act of State est de l'intérêt de la diplomatie américaine. Même dans ce cas, les tribunaux pourraient encore refuser d'appliquer l'Act of State, du fait de l'existence du traité franco-américain de 1959 prévoyant l'indemnisation par la France des ressortissants américains.

Il reste que l'amendement Sabbatino placera à nouveau M. Reagan devant le dilemme de l'intervention et de l'abstention. Le gouvernement français le pressera très vraisemblablement d'intervenir en soulignant que l'Act of State et l'amendement admettent que les intérêts de politique étrangère puissent parfois primer la protection des investisseurs privés. Le président se montrera certainement très réticent à agir, craignant la réaction hostile du secteur privé, dont son plan de redressement économique dépend très fortement. Le traité franco-américain de 1959 fournirait un important soutien à sa position, en ce qu'il exprime un engagement solennel de la France de fournir l'indemnisation adéquate aux actionnaires américains. A nouveau, l'affectation des actifs situés aux Etats-Unis, en application de certains articles du projet de loi, pourrait être aussi recommandée.

Au-delà des questions relatives à l'indemnisation, une approche juridique différente reste ouverte aux actionnaires. Du fait de l'absence d'« effet extraterritorial » de la nationalisation, les anciens actionnaires, bien ou mal indemnisés, restent normalement les propriétaires des actifs étrangers même si les sociétés nationalisées ne sont pas dissoutes dans le pays d'origine. Ce principe de droit international, accepté par *les Etats-Unis, s'oppose ainsi directement* aux intentions du projet français qui, prévoyant la possibilité d'« aliénation » par les sociétés nationalisées de leurs filiales et succursales étrangères directes ou indirectes, admet implicitement l'extension de la nationalisation aux biens étrangers. Une des conséquences les plus remarquables en est que les anciens actionnaires pourraient obtenir la nomination d'un administrateur provisoire pour ces filiales et succursales avec leur liquidation à leur profit.

Si, dans le cas de filiales étrangères de sociétés hongroises et yougoslaves nationalisées autrefois, un tel partage des activités internes et internationales a pu se révéler économiquement possible, on peut en douter dans le cas de groupes multinationaux tels que PUK, Saint-Gobain ou certaines banques devant être nationalisées. Pour éviter un tel démantèlement de sociétés multinationales, jamais observé, l'intervention de *l'exécutif américain* resterait la solution la plus efficace. Un accord à cet effet entre le gouvernement français et le gouvernement américain serait susceptible de régler la question.

L'intervention de l'exécutif *américain* pourrait ainsi être essentielle. Sa bonne volonté sera sans nul doute subordonnée à son appréciation de l'indemnisation offerte aux porteurs américains. Il y a des raisons de croire qu'elle ne sera pas jugée satisfaisante, selon les critères américains. L'affaire de Paribas Suisse, et la sous-évaluation qu'elle suggère de la part du gouvernement, en serait d'ailleurs, dans l'*optique américaine,* une première manifestation. De plus, pour répondre aux critères américains, *cette indemnisation devra* être effectuée en espèces ou en titres convertibles en espèces sans difficulté. Pour que des obligations d'Etat puissent satisfaire cette exigence, il faudrait que leurs cours ne se déprécient pas rapidement. Un engagement formel de soutien de ces cours par le gouvernement pour une période limitée risquerait d'être nécessaire.

Dans tous ces domaines, la complexité des problèmes auxquels aura à faire face le gouvernement français conduit alors presque à se demander si les « soustractions » de filiales étrangères dénoncées par M. Pierre Mauroy à propos de Paribas Suisse ne constitueraient pas la solution la plus avantageuse pour beaucoup de ces actifs français aux Etats-Unis.

(*) Professeur de droit international à la Harvard Law School.
(**) Docteur de la Harvard Law School.

● PRECISIONS. — Jacques de Montalais, qui a préconisé le soutien à M. Mitterrand lors de la campagne présidentielle, nous précise que si son article de la page « Idées » du 6 novembre (« La part du rêve ») s'adressait bien à l'opposition, il ne se considère d'aucune manière, quant à lui-même, « du côté de l'opposition », comme le titre général de la page pourrait le laisser croire.

Le Monde

étranger

ASIE

Japon

LES SUITES DE L'AFFAIRE LOCKHEED

La condamnation de son associé, M. Osano met M. Tanaka, ancien premier ministre, en position difficile

Tokyo. — Le tribunal de Tokyo a condamné, le jeudi 5 novembre, M. Osano, homme d'affaires et proche associé de l'ancien premier ministre japonais, M. Kakuei Tanaka, à un an de prison ferme pour s'être parjuré devant une commission parlementaire chargée d'enquêter sur l'affaire des pots-de-vin de la société aéronautique américaine Lockheed. La cour a également infligé à un second accusé, M. Tachikawa, intermédiaire et comparse de deuxième ordre, quatre mois de prison pour infraction à la législation des changes.

Ces deux condamnations semblent resserrer le filet de la justice autour de la personne de M. Tanaka lui-même. Certes, les peines infligées, les toutes premières dans cette affaire, sont sans rigueur excessive et ne frappent que des seconds rôles, sans poids politique. Mais elles sont de mauvais augure pour l'ex-premier ministre, principal accusé dans cette affaire qui traîne devant la justice depuis plus de quatre ans. Il est vrai que ce scandale, le plus important ici depuis la guerre et l'instauration d'un système démocratique parlementaire, éclabousse les plus hautes sphères du parti libéral démocrate (P.L.D.-conservateur) au pouvoir depuis plus de trente ans.

Elle jette une lumière crue sur certaines pratiques politiques, profondément perverties par l'« armédiaires et d'hommes de paille, médiaires et d'hommes de paille que la volonté de pouvoir rend sans scrupules et auxquels certains politiciens n'hésitent pas à avoir recours. L'affaire, on s'en souvient, avait contraint M. Tanaka, le plus puissant des chefs de clans du P.L.D. et le plus dynamique des chefs de gouvernement de l'après-guerre, à la démission. Elle ne l'a toutefois pas empêché de demeurer la véritable éminence grise de la politique nippone, ni de consolider régulièrement la position de sa faction parlementaire. La plus nombreuse et la plus influente, elle dispose de cinq ministres (sur vingt-trois) dans le cabinet actuel.

De notre correspondant

M. Tanaka, ses partisans et ses avocats ont tout mis en œuvre pour tenter d'obtenir, au bout du compte, un acquittement pur et simple « pour l'honneur ». Il semble bien que ce soit là la condition *sine qua non* d'un retour officiel de l'ex-premier ministre sur l'avant-scène politique, et éventuellement à la tête du gouvernement.

Mais on n'en est pas encore là. Le verdict concernant M. Tanaka n'étant pas attendu avant au moins un an, on ne saurait exclure de nouveaux rebondissements. Ils ont été nombreux, depuis les révélations initiales, faites en 1976 devant une commission sénatoriale américaine par des responsables de la société Lockeed, d'après lesquelles il ressortait que cette firme, pour promouvoir la vente d'appareils Tristar avait, à l'aide de nombreux comparses japonais et par des voies illégales, suscité des interventions politiques en sa faveur, notamment en versant des pots de vin d'une valeur de 10 millions de dollars (55 millions de francs). M. Tanaka était accusé d'avoir reçu, par l'intermédiaire de la société Marubeni et par les soins de son secrétaire particulier, M. Enomoto, 500 millions de yens (12,5 millions de francs) dans des *« boîtes en carton »*. Il s'en est toujours défendu.

Au cours des derniers mois, à l'approche des premiers verdicts, la défense de l'ex-premier ministre a fait défiler de nouveaux témoins dans le but de prouver que, techniquement (en raison d'un emploi du temps chargé), M. Enomoto n'avait pas pu recevoir, entre 1973 et 1974, des fonds pour le compte de M. Tanaka. Cependant, nombre de ces témoignages, mal fondés, sujets à caution ou contredits par des témoins de l'accusation, se sont plutôt retournés contre la défense. Le coup de grâce a d'ailleurs été porté à M. Enomoto par son ex-femme. Témoin à charge, elle a affirmé, il y quelques jours, au cours d'une déposition jugée « explosive », que son époux lui avait confirmé, le 10 octobre 1976, soit quatre jours avant la révélation du scandale, qu'il avait bien encaissé 500 millions de yens. On estime que ce témoignage dévastateur pourrait contraindre les défenseurs de M. Tanaka à revoir leur stratégie. On laisse entendre également qu'il est de nature à affecter la tactique politique des chefs de clans de majorité, dont certains paraissaient tenir pour acquis, jusqu'à récemment, que le plus puissant d'entre eux sortirait innocenté de sa longue bataille judiciaire.

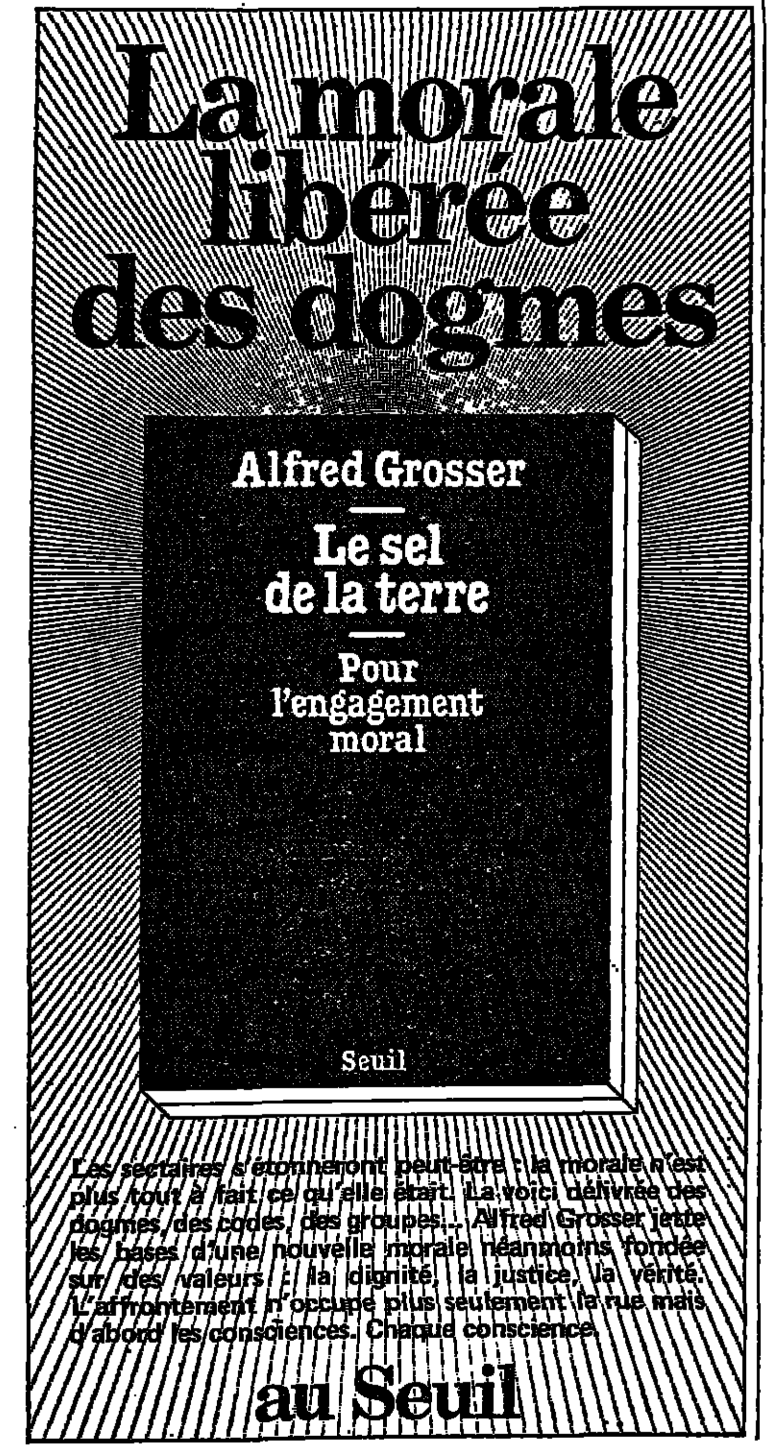
R.-P. P.

Bangladesh

NEW-DELHI ET DACCA ONT CONCLU UN ACCORD EN VUE DU RETOUR DE POPULATIONS RÉFUGIÉES EN INDE

New-Delhi *(A.F.P.)*. — L'Inde et le Bangladesh ont conclu un accord à Shillong, capitale de l'Etat du Meghalaya, au nord-est du sous-continent, en vue de favoriser le retour au Bangladesh des membres des tribus bouddhistes chakmars, a annoncé l'agence de presse indienne P.T.I., samedi 7 novembre. Dacca a accepté, selon New-Dehli, de prendre des mesures afin de créer une atmosphère *« agréable et pacifique »* permettant aux réfugiés de rentrer dans leur région, les Chittagong Hill Tracts au sud-est du Bangladesh.

[Près de dix-huit mille personnes, selon les sources indiennes, ont fuit cette région et se sont réfugiées dans l'Etat voisin du Tripura. Ce déplacement de population a fait suite à « l'invasion » de Bengalis — l'ethnie majoritaire au Bangladesh — venus de la plaine pour conquérir des terres — et à la répression de l'autorité centrale. (« Le Monde », du 29 septembre 1981).]



Égypte

LE PRÉSIDENT MOUBARAK MET L'ACCENT SUR LE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS

Le Caire *(Reuter)*. — Prononçant son deuxième discours depuis qu'il a pris ses fonctions, le président Hosni Moubarak a déclaré, dimanche 8 novembre au Parlement, que le sort de son gouvernement dépendait de sa capacité de s'attaquer aux problèmes économiques. Ne parlant que brièvement des affaires étrangères, contrairement au président Sadate, qui leur donnait invariablement la priorité, M. Moubarak a réaffirmé qu'il demeurait fidèle à la politique de paix avec Israël, l'évacuation du Sinaï par Israël, prévu conformément à l'accord de Camp David pour avril prochain, lui paraissant *« aller de soi »*.

En ce qui concerne les négociations avec Israël sur l'autonomie palestienne, qui reprennent dans le courant de la semaine à l'échelon ministériel, il a dit qu'elles n'étaient pas destinées *« à imposer quoi que ce soit aux Palestiniens »*. *« Leur objectif est de formuler dans leurs grandes lignes les principes du transfert des pouvoirs du gouvernement israélien aux Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande Gaza. Ce sont les Palestiniens qui ont le dernier mot à dire dans la détermination de leur avenir »*, a déclaré M. Moubarak.

M. Moubarak a dit que son gouvernement poursuivrait la politique controversée d'ouverture, l'« infittah », destinée à encourager les investissements étrangers. Mais tenant compte des critiques seon lesquelles elle encourage les consommateurs des classes moyennes, le président a dit que cette politique devrait viser à être productive et à répondre *« aux besoins de la majorité »*.

Il a dressé une liste des questions qu'il désirait voir le Parlement examiner, citant la grave pénurie de logements, la politique des importations et l'aide aux industries nationalisées.

DIPLOMATIE

LA VISITE OFFICIELLE DE M. FISCHER MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA R.D.A.

Paris entend mener une politique active à l'égard de l'Europe de l'Est

Le nouveau gouvernement français mène une politique de relations actives avec les démocraties populaires d'Europe de l'Est, qui contraste avec la relative froideur des relations franco-soviétiques.

Lundi 9 et mardi 10 novembre, le ministre des affaires étrangères de la R.D.A., M. Oscar Fischer, est reçu à Paris en visite « officielle ». C'est la première de ce type dans les relations toujours laborieuses entre les deux gouvernements. M. Fischer est déjà venu à Paris en janvier 1976, à l'initiative de son collègue de l'époque, mais, pour le protocole français, cette visite n'était pas « officielle », alors que le ministre de la R.D.A. ne manquait pas une occasion de lui attribuer ce qualificatif. Bien qu'il en eût exprimé le désir, M. Fischer n'avait été reçu par personne d'autre que M. Sauvagnargues.

Ni celui-ci, ni M. de Guiringaud, en dépit de multiples projets, ne lui rendirent sa visite. C'est M. François-Poncet qui alla *« en R.D.A. »* (en évitant de mentionner Berlin-Est qui, aux yeux des Occidentaux, n'en est pas la capitale), en juillet 1979. Cette fois-ci, M. Fischer doit être reçu tout à fait officiellement, non seulement par M. Cheysson, mais aussi par le premier ministre, M. Mauroy.

Rappelons que le ministre des relations extérieures est allé en octobre à Varsovie, où M. Mauroy se rendra en décembre. M. Cheysson recevra le 24 novembre M. Andrei, ministre roumain des affaires étrangères. Il ira aussi — mais il s'agit d'une capitale communiste d'Europe de l'Est très particulière — à Belgrade, le 20 novembre. Il se confirme que M. Mitterrand envisage sérieusement d'aller à Budapest au début de l'an prochain, visite que les Hongrois espèrent depuis que le général de Gaulle était à l'Elysée et, surtout, depuis que M. Kadar est venu à Paris, il y a trois ans. Enfin, on sait que M. Mitterrand n'attend qu'une stabilisation de la situation en Pologne pour aller à Varsovie.

Si cette politique de la France à l'Est n'est pas différente dans son esprit de celle que pratiquaient les précédents présidents de la Ve République, et notamment son fondateur — il s'agit bien de rapprocher à la fois les gouvernements et les peuples, en dépit des « blocs », — la conjoncture est bien différente. Pour le général de Gaulle, pour Georges Pompidou et, jusqu'à l'an dernier, pour M. Giscard d'Estaing, la détente avec l'Europe de l'Est allait de pair avec la détente avec Moscou. Tous prenaient, à tort ou à raison, la précaution de passer par le Kremlin d'abord.

Depuis 1980, l'affaire des euromissiles et celle de l'Afghanistan ont sérieusement altéré les rapports franco-soviétiques. Quant à M. Mitterrand, il a délibérément opté pour la fermeté à l'égard du Kremlin, comme en a témoigné, entre autres, sa conférence de presse.

Il est un peu tôt pour savoir ce que la France a gagné à cette politique, mais c'est un fait qu'elle n'a rien perdu. La presse soviétique et celle très « alignée » de la Tchécoslovaquie publient quelques louanges de la politique intérieure française en modérant les critiques de sa politique extérieure. Les consultations d'experts franco-soviétiques, de règle « avant l'Afghanistan », sur des sujets comme le Proche-Orient, ont repris (à Paris, jeudi et vendredi) et permis de constater certaines concordances qui ne sont pas artificielles.

Le moment a donc paru favorable à MM. Mauroy et Cheysson pour se montrer aimables. Ils sont allés célébrer l'anniversaire de la révolution d'Octobre à l'ambassade de l'U.R.S.S., le 6 novembre, bien que l'ambassadeur de France à Moscou, comme l'an dernier et comme ses collègues de l'OTAN, ait boycotté le défilé de l'armée rouge.

Au Quai d'Orsay d'autre part, on ne manque pas une occasion d'invoquer que M. Cheysson n'a jamais dit ce qu'on lui a fait dire lors de ses voyages aux Etats-Unis en juin et septembre, à savoir que ni M. Mitterrand ni lui-même n'iraient en U.R.S.S. tant que les forces soviétiques seraient en Afghanistan. Les relations franco-soviétiques, a-t-il affirmé, ne seront pas *« normales »* tant que cette situation subsistera. Le reste est une *« interprétation »* qu'on ne tient ni à confirmer ni à infirmer.

Quelque chose est donc peut-être en train de changer entre Paris et Moscou. En tout cas, la « politique à l'Est » de la France continue.

MAURICE DELARUE.

PROCHE-ORIENT

Liban

La réunion du Comité arabe « de vigilance » coïncide avec un certain retour au calme

De notre correspondant

Beyrouth. — Le Liban connaît un certain retour au calme, alors que vient de se tenir une réunion du comité arabe quadripartite (Arabie Saoudite, Koweït, Syrie, Ligue arabe) dit « de vigilance ». Convoquée à Beyrouth le samedi 7 novembre au niveau des ministres des affaires étrangères et sous la présidence du chef de l'Etat libanais, M. Sarkis, cette session n'aura duré qu'une après-midi.

Le comité s'est borné à réitérer ses deux précédentes résolutions: réouverture de toutes les voies de passage entre les deux secteurs de eByrouth et contrôle de tout le littoral libanais pour s'assurer que les seules armes débarquées sont destinées à l'Etat. Toutefois, aucune mesure d'application pratique n'a été prise. Le seul progrès consiste à avoir décidé la formation d'un organisme *ad hoc* pour la surveillance du littoral, comprenant des officiers relevant des membres du « comité de vigilance ». En même temps, l'ordre de priorité a été inversé, le contrôle des ports prenant le pas sur la réouverture des points de passage inter-secteurs. Cette décision fait droit à une revendication des palestino-progressistes, qui entendent s'assurer de la réalité de la rupture entre les forces libanaises (chrétiennes) et Israël, proclamée en juillet dernier.

Si cette inversion des priorités satisfait le Mouvement national (progressiste) et l'organisation chiite Amal, elle irrite naturellement le camp chrétien : le président du Front libanais, M. Camille Chamoun, l'a rejetée expressément, et le chef des forces libanaises, M. Bechir Gemayel, a dénoncé l'*« obstructionnisme de Damas »* au lendemain même de la réunion du comité de vigilance. D'autant que la prétention de l'O.L.P. à être soustraite au contrôle du littoral a été passée sous silence.

Les résolutions du dernier week-end risquent, à l'évidence, de demeurer théoriques et le premier ministre libanais, M. Wazzan, a lui-même déclaré : *« Pour le moment, ce n'est que de l'encre et du papier. »* Il n'en reste pas moins que la situation n'avait pas été aussi *« détendue »* au Liban depuis 1979, sans oublier que la série d'explosions de voitures piégées, qui a fait près de deux cents morts et sept cents blessés, remonte à moins d'un mois. Et si plusieurs voies de passages inter-secteurs sont hermétiquement closes, trois d'entre elles fonctionnent, dont deux même de nuit, sans autre problème que de gros embouteillages aux heures de pointe. La prochaine réunion du comité arabe de vigilance à été fixée au 18 janvier 1982.

LUCIEN GEORGE.

● *Explosion dans un journal pro-irakien à Beyrouth*. — Une violente explosion a ravagé lundi matin 9 novembre les bureaux du journal pro-irakien *Al-Liwa*, dans le quartier musulman de Beyrouth. La déflagration a provoqué d'importants dégâts et blessé deux employés libanais. — *(A.F.P., A.P.)*

Irak

La libération des deux ingénieurs français enlevés donne lieu à de difficiles tractations

De notre correspondant

Grenoble. — Aucune nouvelle n'est parvenue depuis le 7 octobre, à Grenoble, sur le sort des deux ingénieurs français de la Sogreah (société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques), MM. Maurice Harlay, trente-neuf ans, et Guy More, quanrante-trois ans, enlevés le 21 juillet dans la région de Kirkouk (Irak), par un groupe armé se réclamant du parti communiste irakien, branche militaire centrale (P.C.I.-B.M.C.) (*le Monde* daté 27-28 septembre). Le P.C. avait demandé, le 25 septembre, au gouvernement français d'user de *« son influence auprès du régime irakien pour obtenir la libération des détenus politiques en rak »*.

A plusieurs reprises au cours des mois d'août et de septembre, les deux ingénieurs avaient adressé, à leurs familles respectives, des lettres dans lesquelles ils décrivaient leurs conditions de détention. Au début d'octobre, les parents de M. Harlay apprenaient ainsi que leur fils se trouvait en territoire iranien, dans un camp situé à Sardaasht, dans la chaîne montagneuse de Zagros. Il avait atteint cet endroit en compagnie de M. More après douze jours de marche.

Depuis cette lettre aucun nouveau message n'est parvenu à Grenoble. L'interruption de l'envoi de courrier correspond, semble-t-il, à la date de la diffusion du premier communiqué du P.C.I.-B.M.C. officialisant et revendiquant, le 25 septembre, les enlèvements des deux ingénieurs français. Le 7 octobre, le délégué du P.C.I. à Paris annonçait la libération sans condition des deux ingénieurs français, mais il laissait entendre, toutefois, que des *« difficultés techniques »* pourraient retarder le retour des deux aFrnçais

D'ultimes tractations seraient en cours entre le P.C.I.-B.M.C., le parti communiste français et le ministère des relations extérieures. Jeudi 5 novembre, sur France-Inter, l'un des responsables français de la Croix Rouge confirmait, d'ailleurs, le caractère très délicat des négociotions.

CLAUDE FRANCILLON.

Iran

DE VIOLENTS ENGAGEMENTS ONT EU LIEU DANS LE KURDISTAN

Téhéran *(A.F.P.)*. — *Le maire de Boukan, en Azerbaïdjan occidental, a affirmé, dimanche 8 novembre, que* « le gouvernement de la République islamique ne perdra plus jamais sa souveraineté ferme et totale » *sur cette région. Celle-ci avait donné lieu, vendredi, à de très violents affrontements qui ont fait plus de cent morts dans la population civile et chez les assaillants du parti démocratique kurde, du parti Komale (marxiste) et des Moudjahidin Khalq.*

Les affrontements de Boukan, ville située sur la route stratégique nord-sud traversant les régions kurdes, témoignent d'un regain d'activité de la rébellion autonomiste, alors que les forces gouvernementales avaient affirmé *« contrôler toutes les villes »*. En outre, c'est la première fois que les Moudjahidin sont cités à propos d'incidents dans cette région. En outre, alors que les communiqués militaires diffusés par l'armée et les Pasdaran font état généralement de peu de pertes parmi « les combattants de l'islam », l'annonce de soixante-quatorze morts ou blessés dans leurs rangs montre que la situation n'est pas sûre pour ces forces dans cette ville de 20 000 habitants, dont Téhéran avait annoncé la prise le 3 octobre.

Depuis la fin octobre, des attaques très nombreuses sont signalées de la part du P.D.K.I. et du Komaleh, qui aligneraient chacun entre cinq mille et dix mille guérilleros, mais seraient assistés par de nombreux miliciens. Ces attaques sont concentrées sur des villes comme Mahabad, Sardacht, Boukan, Piranchaahr et Mianabn et sont parfois menées à l'arme lourde. Des incidents très nombreux ont également eu lieu sur l'axe nord-sud qu'empruntent les convois gouvernementaux. Ces attaques pourraient s'intensifier en hiver, les guérilleros kurdes contrôlant alors plus aisément cette région montagneuse.

D'autre part, trois dirigeants de la secte Baha'i ont été récemment arrêtés à Téhéran et à Chiraz, et une opération d'« épuration » qui a touché quatre-vingt-quinze membres de cette secte a été entreprise aux usines Azedi, annonce ce lundi le journal *République islamique*. En outre, trois enseignants membres des « hypocrites » (Moudjahidin Khalq) ont été exécutés et cent sept autres ont été arrêtés au cours du mois dernier à Téhéran, a annoncé dimanche le journal *Kayhan*.

EUROPE

Italie

Le P.C.I. publie une « Charte de la paix et du développement »

Rome. — Les actions centrifuges menées au sein de la majorité par les démocrates-chrétiens et les socialistes et leurs propres initiatives, tant en politique intérieure qu'extérieure, tendent à replacer les communistes au centre du jeu politique italien. Ils apparaissent comme une force de soutien du cabinet Spadolini. D'autre part, avec la publication, dimanche 8 novembre, de leur *Charte de la paix et du développement*, les communistes italiens sont les premiers à proposer, au lendemain de la rencontre de Cancun, où l'Italie n'avait pas été invitée, un projet de politique internationale axé sur le problème du déséquilibre Nord-Sud.

L'hypothèse d'un « accord législatif » entre la démocratie chrétienne et le parti socialiste, qualifié par la presse italienne de *« pacte de fer »*, *à la suite* d'une entrevue, fin octobre, entre les secrétaires des deux formations, MM. Piccoli et Craxi, a entraîné un glissement des positions de M. Spadolini et du parti communiste. Ce pacte, établi en vue de la formation d'un cabinet socialiste à la suite d'élections anticipées, *est encore pour le moins* vague. Mais il remet en cause l'équilibre sur lequel repose le gouvernement Spadolini, qui résulte du veto réciproque que s'opposaient socialistes et démocrates-chrétiens pour l'occupation de la présidence du conseil.

Principales composantes de la majorité, démocratie chrétienne et parti socialistes, ont, en fait, une impatience commune : pour la première, reprendre, et pour la seconde, prendre le pouvoir. Plus le gouvernement Spadolini dure, naviguant au plus près pour affronter une situation économique particulièrement grave, moins l'alternative socialiste ou un retour des démocrates-chrétiens au pouvoir apparaît nécessaire. De là une commune volonté de rendre la position du cabinet Spadolini de plus en plus précaire sans aller jusqu'à provoquer ostensiblement une crise. Dans la perspective d'un pacte législatif et d'élections anticipées, chacun des deux alliés, quelles que soient les garanties réciproques données, peut espérer au moment opportun tirer les marrons du feu.

Les fluctuations au sein de la majorité ont entraîné des réactions en chaîne. D'abord, afin de contrecarrer les manœuvres de la D.C. et du P.S. qui affaiblissent sa position, M. Spadolini a lancé à la nation le 1er novembre, un appel dans lequel il a dressé un noir tableau de la situation, nécessitant par conséquent un rassemblement des forces du pays. Le discours critiquant implicitement le peu des intérêts partisans. Il faisait des ouvertures aux communistes, se déclarant *« disponible aux propositions positives de l'opposition »*.

De notre correspondant.

La réponse du P.C. a été immédiate et positive : les communistes déclarant en substance qu'ils entendaient donner un caractère constructif à leur opposition ; en d'autres termes ils ne cherchaient pas, en critiquant le gouvernement, à le faire tomber. Depuis sa formation, tout en reconaissant le style nouveau introduit par M. Spadolini notamment dans les rapports du gouvernement et des forces sociales, le P.C. n'en a pas moins toujours considéré ce cabinet comme un otage du P.S. et de la démocratie-chrétienne.

La situation présente confirme cette hypothèse, mais le P.C. préfère jouer la carte Spadolini qui lui évite d'être exclu du peu politique. *Ainsi le gouvernement*, par sa propre majorité trouve un appui de fait dans l'opposition.

Mais le rapprochement avec les socialistes n'a pas empêché les démocrates-chrétiens de faire une ouverture aux communistes en proposant une rencontre sur le thème des réformes institutionelles. *La réponse du P.C.* rendue publique samedi 7 novembre a été en ce cas beaucoup plus réservée qu'elle ne le fut à l'égard de M. Spadolini. Par *« courtoisie »*, le parti a accepté cette rencontre mais simplement pour clarifier les positions réciproques. Il estime les entretiens *bilatéraux peu concluants*, car le Parlement est pour lui l'espace propre au dialogue entre les partis.

Le règne des ambiguïtés

Tant la proposition des démocrates-chrétiens que la réponse du P.C.I. sont ambiguës. Les réformes constitutionnelles offrent un prétexte plus qu'autre chose. Et la réponse de M. Berlinguer a deux sens opposés : elle peut apparaître, à long terme, comme une porte entrebaillée à la reprise du dialogue D.C.-P.C., catégoriquement rejetée par les communistes il y a un an. Elle s'exprime dans l'immédiat, le refus du P.C. de se laisser entraîner dans un jeu qui semblerait cautionner la manœuvre d'alliance entre D.C. et P.S.I. Pour l'instant, les communistes préfèrent garder une prudente distance vis-à-vis d'une démocratie chréttienne qui, dans l'état actuel des forces qu y prédominent, ne leur semble pas un interlocuteur valable.

La rentrée du P.C.I. sur la scène politique intérieure a pour pendant, en matière extérieure, une réaffirmation de sa position internationale. La *« charte pour la paix et le développement »* résulte de la nouvelle formulation de la politique étrangère du P.C.I. dont les lignes de force ont été adoptées à l'unanimité lors de la réunion fin octobre de son comité central. Le document qui, affirme-t-on au siège du P.C., tient compte des entretiens que M. Berlinguer a eus lors de son récent voyage en Amérique latine (au cours duquel il se rendit à Cuba, au Mexique et au Nicaragua) souligne qu'à la formule de *« négociation globale »* retenue à Cancun, il s'agit de donner un contenu concret par des actions de coopération ponctuelles unissant pays capitalistes, socialistes et nations moins avancées. Après avoir pris ses distances et critiqué de manière balancée les deux « impérialismes », américain et sovviétique, le P.C. souligne le rôle important revenant à une Europe qui, selon lui, a tout à gagner à se tenir à distance des superpuissances.

Il y a en fait, derrière la « charte pour la paix et le développement », *un projet diplomatique* complet, sorte d'alternative à la politique extérieure italienne, formulée par M. Romano Ledda, responsable du centre de politique internationale du P.C.I. lors de la réunion de son comité central. Les grandes lignes en sont les suivantes : l'Union soviétique *a sa part de responsabilité dans la* tension mondiale : 1) en privilégiant l'utilisation de la force et en ayant cherché à étendre sa zone d'influence par une politique de puissance ; 2) en ayant négligé les possibilités offertes par la crise de « l'hégémonisme américain » ; 3) en ayant affaibli le front des non-alignés sans reconnaître les nouveautés apparues sur la scène internationale depuis la fin de la guerre du Vietnam.

Ces critiques de Moscou, dont les communistes italiens affirment qu'elles ne sont pas nouvelles (le P.C. a adopté dès le début une position ferme sur l'Afghanistan) mais qu'elles ont été simplement systématisées dans le *document* du comité central, on les trouve dans la *Charte pour la paix et le développement*. L'administration Reagan est accusée de *« transformer le problème du développement en un motif de tension entre l'Est et l'Ouest »*. Mais l'Union soviétique n'en a pas moins, pour sa part, *« une série de responsabilités dans l'apparition de cette dangereuse tendance. » « La solidarité avec les peuples en lutte pour leur libération est une chose. Une autre est de substituer au processus d'autonomie révolutionnaire une expansion de sa propre aire d'influence par une politique de puissance guidée par des critères stratégiques »*

Le P.C. propose trois mesures d'urgence : plan mondial de lutte contre la faim ; aide en énergie aux peuples pauvres et aide financière pour équilibrer l'inflation importée des pays riches Une entente entre l'Union soviétique et les Etats-Unis est insuffisante, souligne le P.C. pour remédier au problème Nord-Sud. L'Europe a *« plus que les autres besoin d'établir des relations positives et équilibrées avec le monde sous-développé »*. La Communauté européenne est incitée, dans cette perspective, à renoncer à sa politique d'accords *« bilatéraux et fondés sur la concurrence »* avec les pays producteurs de matières premières. Le P.C. propose enfin une réforme des institutions internationales qui ont un rôle fondamental dans la vie économique mondiale (Fond monétaire international et Banque mondiale) afin de les soustraire à l'influence excessive des grands pays capitalistes, à commencer par celle des Etats-Unis.

De même que, en ce qui concerne le rôle de l'Europe dans le camp atlantique et particulièrement celui des pays membres de *l'OTAN comme l'Italie, le P.C.* préconise une diplomatie plus active qui fasse du Vieux Continent un partenaire à part entière des Etats-Unis et de l'Union soviétique, notamment en ce qui concerne le désarmement, de même, en matière de dialogue Nord-Sud, il l'incite à instaurer *avec le tiers-monde un nouveau* type de rapports, même s'ils doivent être en opposition avec des intérêts des grandes puissances.

PHILIPPE PONS.

● *Les Britanniques et les armements*. — Un sondage publié dimanche 8 novembre par l'*Observer* indique que 53 % des Britanniques sont favorables à la fermeture des bases américaines en Grande-Bretagne (dont 60 % entre dix-huit et vingt-quatre ans). Toutefois, 67 % sont favorables à l'existence d'une force de frappe britannique indépendante (y compris 56 % des électeurs travaillisues) et 73 % demandent le maintien de la Grande-Bretagne dans l'OTAN, alors que 12 % seulement sont favorables à son retrait. — *(Corresp.)*

AU HUITIÈME CONGRÈS DU PARTI DU TRAVAIL

L'Albanie est présentée comme le « seul pays véritablement marxiste-léniniste »

Belgrade. — Le huitième congrès du Parti du travail albanais a achevé *ses travaux samedi 7 novembre* à Tirana. Il a élu le nouveau bureau politique dont le nombre de membres a été porté de onze à treize. MM. Spiro Koleka et Haki Toska n'ont pas été réélus au bureau politique. Le premier, semble-t-il, à cause de son grand âge (plus de soixante-quinze ans). On ne donne pas d'explication au départ de M. Toska, qui, toutefois, paraissait en perte de vitesse ces derniers temps. Les nouveaux membres du bureau politique sont tous connus pour leur fidélité à M. Hodja, notamment M. Simon Stefani, qui fut secrétaire du comité du parti de Skodra et s'occupa longtemps des questions des cadres. M. Enver Hodja a été réélu premier secrétaire du comité central, poste qu'il occupe depuis quarante ans.

Les travaux du congrès ont duré sept jours. Les représentants d'une vingtaine de mouvements gauchistes peu connus dans leur propre pays et *un représentant du parti communiste* vietnamien y ont assisté. La présence de ce dernier a fait l'objet de nombreux commentaires, compte tenu des excellents rapports entre Hanoï et Moscou d'une part et de la profonde hostilité que témoigne Tirana à l'égard de Moscou et de ses alliés. Le congrès, auquel n'a été admis aucun représentant de la presse étrangère, a entendu un rapport-fleuve de M. Hodja sur la situation politique et un rapport économique du premier ministre, M. Chehu.

Les deux dirigeants et les autres orateurs ont affirmé que la politique albanaise n'avait pas subi de changement entre le septième et le huitième congrès, et qu'elle n'en subirait pas dans l'avenir. Car la ligne du parti s'est révélée encore une fois « juste ». L'Albanie demeurera *donc « le seul pays véritablement marxiste-léniniste »*, adversaire « *impitoyable* » de toutes les formes d'impérialisme et de rébisionnisme. Néanmoins, elle est prête à coopérer avec tous les pays sur des bases d'égalité, à l'exception des Etats-Unis et de l'Union soviétique, *« ennemis les plus féroces de la liberté et de l'indépendance des peuples, de la paix et de la sécurité dans le monde »*.

Contre tous les révisionnistes

M. Hodja a déclaré que les rapports franco-albanais étaient « *amicaux* », et que le peuple albanais éprouvait des *« sentiments d'amitié et de respect pour le talentueux peuple français »*. Il a même laissé entendre que les rapports avec l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne pourraient être améliorés si certaines questions découlant de la guerre étaient réglées.

M. Hodja a consacré aux rapports albano-yougoslaves une importante partie de son rapport. Il a condamné avec virulence la répression des « manifestations pacifiques » des Albanais du Kosovo en mars et en avril derniers et réaffirmé son soutien à leur demande de création d'une République albanaise dans la Fédération yougoslave. L'agence de presse yougoslave Tanyoug a réagi immédiatement par un commentaire attirant l'attention de la direction albanaise sur les « grandes *illusions* » dont elle se berce en attisant les conflits entre les deux pays voisins.

De notre correspondant

De ce qu'a dit M. Hodja au congrès, il ressort que le grand pêché du révisionnisme yougoslave a été de renoncer à la dictature du prolétariat en « liquidant » le rôle dirigeant de la classe ouvrière, ce qui a entraîné la *« restauration du capitalisme »*. Le révisionnisme soviétique, selon M. Hodja, s'est mis au service de l'expansionnisme d'une super-puissance, cet expansionnisme se traduit par la « pénétration » des mouvements anti-impérialistes et de libération nationale. Tous ceux qui ont cru à l'« aide internationaliste » soviétique en ont été victimes. En Union soviétique, le révisionnisme a ranimé *« les anciens démons tsaristes »* comme l'oppression nationale, l'antisémitisme, le racisme *slave, le mysticisme religieux orthodoxe*, le culte des castes militaires et de l'intelligentsia.

A propos de la « lutte ouverte » du parti albanais contre Pékin, M. Hodja a condamné la pensée de Mao comme une idéologie de domination mondiale. La prétendue dictature du prolétariat en Chine n'est autre que la dictature des groupes rivaux, qui a *mis* « le chaos » dans le parti et le pays. Le parti albanais s'en était rendu compte déjà du vivant de Mao. Aussi a-t-il engagé le combat pour renverser les « mythes » et prouver que la Chine est devenue un des principaux centres de la *« contre-révolution mondiale, l'alliée des forces ténébreuses et fascistes »*. M. Hodja, enfin, n'a pas épargné l'eurocommunisme, qui a *« exhumé et mis en circulation »* les vieilles théories opportunistes de la deuxième internationale.

PAUL YANKOVITCH.

Belgique

La formation d'une nouvelle coalition gouvernementale s'annonce difficile

(Suite de la première page.)

Depuis, le parti a radicalisé son attitude, en réclamant, notamment, la constitution d'un Etat flamand indépendant.

Plus spectaculaire que le recul des partis linguistiques francophone et wallon est celui des sociaux-chrétiens, tant au nord qu'au sud. En Flandre, le C.V.P. de M. Léo Tindemans enregistre *sa plus lourde défaite de* l'après-guerre. Il perd quatorze des cinquante-sept sièges qu'il détenait. En Belgique francophone, le P.S.C. perd sept des vingt-cinq sièges obtenus en 1978. C'est une sévère leçon pour le C.V.P., qui croyait pouvoir diriger le pays sans partage, au point que ses *adversaires disaient que la Belgique* était *devenue un « Etat C.V.P. »*.

Les électeurs flamands, excédés par cette suffisance, ont-ils voulu ramener le parti à plus de modestie ? En tous cas, les voix perdues par les sociaux-chrétiens sont allées aux parti libéral P.V.V. (qui gagne six sièges), attirées par un programme socio-économique plus marqué à droite. D'autres ont préféré la Volksunie, estimant que ce parti défendait mieux la Flandre contre certaines revendications wallonnes.

« Péripétie » ?

Le parti social-chrétien (P.S.C., francophone) de M. Vanden Boeynants est aussi durement frappé que le C.V.P. : il perd environ 30 % de son électorat. Déchiré par son aile gauche progressiste (dont une partie a voté socialiste), il a vu sa frange électorale de droite basculer dans le camp libéral. Le président du parti, reconnaissant et analysant sa défaite, l'a qualifiée de *« péripétie »*, et a estimé qu'elle devait être attribuée à l'immobilisme gouvernemental des derniers mois. Le P.I.S.C., estime-t-il, faisait partie d'une coalition sans cohésion et sans âme, et l'électeur ne lui a pas pardonné. M. Vanden Boeynants a laissé entendre que son parti pourrait être tenté par une cure d'opposition : *« Que les présidents socialiste et libéral forment donc un gouvernement qui fera mieux ! »*, s'est-il exclamé.

Si les sociaux-chrétiens flamands et francophones expliquent leur cuisante défaite par l'usure du pouvoir, il faut bien constater que les socialistes, qui faisaient partie avec eux du gouvernement Eyskens, n'en ont guère souffert. Ils améliorent même légèrement leur pourcentage en voix (+ 2 %), et le P.S. francophone de M. Guy Spitaels, de son côté, gagne quatre sièges à la Chambre. Les dirigeants socialistes, qui avaient provoqué la chute du cabinet Eyskens début octobre, s'y attendaient probablement : ils comptaient d'une part sur l'« effet Mitterrand », d'autre part sur leur défense tous azimuts de la sidérurgie wallonne, menacée de faillite.

Les socialistes flamands, eux, avaient réussi une double opération : se montrer relativement extrémistes sur le plan linguistique, et pacifistes, ce qui les distinguait des autres partis du nord du pays. Leur président, M. Van Miert, avait engagé, il y a plus d'un an, la lutte contre l'installation des missiles de l'OTAN sur le territoire belge, et le défilé pacifiste de Bruxelles, qui avait regroupé deux cent mille manifestants il y a dix jours, avait été surtout « son » succès.

Plus qu'à toute autre élection, la gauche a voté socialiste. L'électorat du Rassemblement wallon, victime de ses dissensions internes, a été essentiellement « récupéré » par le P.S. Le P.C. a perdu un tiers de ses voix et deux de ses quatre sièges, cessant donc pratiquement d'exister comme véritable parti politique.

Les écologistes, pour la première fois, font leur entrée au Parlement, remportant quatre sièges, ce qui est beaucoup. Contre toute attente, en revanche, les indépendants de droite de l'U.D.R.T. (Union pour le droit et le respect du travail) n'ont pas réussi leur percée. Ils avaient eu un élu en 1978, et on leur en prédisait au moins cinq pour 1981. Il n'en ont eu que trois au total, ce qui tendrait à prouver que les Belges ont surtout voulu « voter utile »

PIERRE DE VOS.

Danemark

● L'ECRIVAIN ARNE HERLOEV PETERSON, arrêté le 3 novembre pour espionnage (*le Monde* du 6 novembre), a été élargi, après inculpation. Il est accusé notamment d'avoir reçu de l'argent des Soviétiques pour financer la campagne danoise en faveur de la création d'une zone dénucléarisée en Europe du Nord. — *(Corresp.)*

République fédérale d'Allemagne

● VINGT MILLE PERSONNES ont à nouveau manifesté, le 7 novembre à Francfort, contre la construction d'une nouvelle piste d'envol à l'aéroport. Des manifestations de sympathie avec les écologistes de Francfort ont eu lieu dans plusieurs villes de R.F.A., notamment à Fribourg et Wiesbaden. — *(A.F.P.)*

EUROPE

La Hongrie, vingt-cinq ans après

(Suite de la première page.)

Que la parole soit ici un masque, comment s'en étonner ? Des Hongrois affirment que beaucoup de leurs compatriotes n'échappent pas à la schizophrénie habituelle aux pays de l'Est : ils croient dire ce qu'ils pensent, en répétant le discours officiel, mais il y a séparation totale, chez eux, entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font.

Si la population ne parle guère de 1956, le régime, lui, a décidé d'en parler, et c'est la première fois, du moins de cette façon-là : longs articles dans la presse, émissions de télévision. Sur le fond, la position officielle n'a pas changé. Si le gouvernement s'est résolu, néanmoins, à rompre le silence, c'est parce que « *les événements de Pologne l'y ont poussé* », nous indique M. Janos Berecz, membre du comité central du P.C. (1). Et puis, « *les plaies se sont fermées : 40 % des Hongrois ont moins de trente ans, et 70 % des militants du parti ont adhéré après 1956.* »

Le kadarisme

Les plaies se sont-elles vraiment fermées ? On pourrait le croire, à entendre dire de M. Janos Kadar, l'inamovible premier secrétaire du parti, arrivé au pouvoir dans les fourgons de l'armée soviétique, au mieux, qu'il est populaire, au pis, qu' « *il a fait ce qu'il a pu* ». L'homme est discret : pas de portrait officiel, aucun culte de la personnalité. Il s'est si bien effacé derrière son pragmatisme qu'on le cite rarement dans les conversations. Pendant un quart de siècle, le kadarisme s'est révélé un art, fort ingénieux, de traiter avec un voisin trop puissant, qui est aussi un occupant, et d'accommoder une doctrine trop rigide, qui mène presque partout à la débâcle économique.

Ici, pas de débâcle, bien au contraire. A lui seul, la paysage révèle l'essence, et la réussite, du régime : d'un côté les grandes terres à blé, à maïs, à pommes de terre, sur lesquelles l'Etat passe ses tracteurs. De l'autre les jardins : un million et demi de jardins, qui sont pour la moitié de la population autant de parcelles d' « autoconsommation » et qui assurent le tiers de la production agricole marchande.

Entre les plaines collectivisées et les parcelles privées, pas de contradiction : les unes et les autres se complètent et, même, s'interpénètrent. Le paysan employé par l'Etat devient, rentré chez lui, un exploitant qui travaille pour son compte. La même dualité se retrouve presque partout en Hongrie. Chacun concède une partie de soi-même à la collectivité, et réserve la meilleure part à une activité secondaire, personnelle, où il exerce sa liberté.

La « vraie vie »

Voici Istvan et sa famille, paysans du nord du pays. Comme la moitié des Hongrois, ils vivent dans un village, c'est-à-dire une localité de moins de dix mille habitants. Avec son toit à quatre pentes, ses pièces briquées, ses coussins bien rangés, leur maison ressemble à beaucoup d'autres. Dans la rue passent des charrettes à chevaux, des paysannes à fichu, des hommes au teint de brique dont le chapeau tyrolien rappelle, quelquefois, que la Hongrie a appartenu à la monarchie des Habsbourg.

L'église, avec son clocher à bulbe, et la « maison du parti », avec son étoile rouge, ne sont pas forcément les deux pôles de la vie communale. Subventionnés par l'Etat, les prêtres catholiques ne cristallisent aucune opposition au régime. Ils se contentent de « *parler de paix* », dit Istvan, au même titre que les orateurs officiels qui défilent sur le petit écran.

Istvan raconte sa vie : huit à dix heures par jour à la coopérative voisine. Sa brigade « fait » du maïs, d'autres du lait ou de la betterave. La plus grande partie du salaire est liée au rendement. Un vacher, précise-t-il, peut gagner davantage qu'un agronome.

A l'intérieur même du domaine collectif, il dispose, comme tous ses compagnons, d'un lopin privé. Il achète grains et fourrages à la coopérative : ainsi peut-il alimenter son bétail, vaches, cochons, oies, canards, lapins, qu'il élève dans des cagibis, derrière sa maison.

La « vraie vie », pour lui, commence là, dans cette basse-cour qui lui donne, lorsqu'il va au marché, ses plus gros revenus. Le système est partout le même, avec des nuances : le paysan reçoit du secteur « socialiste », dont il est l'employé, les aliments et le matériel nécessaires à son exploitation personnelle. Souvent, les portées de volailles et de cochons lui sont également fournies, et il les restitue, à un prix fixé d'avance, sous forme de viande d'abattoir.

Chez Istvan, tout le monde travaille. Dans la cuisine de Formica, la femme coud des robes, sous une horloge à coucou. Les deux filles, dans la véranda, actionnent une machine à tricoter, pour le compte d'une coopérative artisanale. Lorsqu'elles auront un enfant, elles pourront rester chez elles : une allocation-maternité est versée pendant trois ans aux mères qui élèvent leur dernier-né.

La médecine est gratuite, du moins en principe. Depuis un an, la retraite est à soixante ans pour les hommes, et à cinquante-cinq ans pour les femmes. Les enfants étudient avec une bourse de l'Etat. Autant de « détails » qui expliquent pourquoi Istvan ne veut rien changer. Pourquoi même il affirme que 1956 a été une « contre-révolution ». Fils de valet de ferme, il est de ceux qui ont le plus souffert des structures féodales de l'ancien régime et bénéficié le plus du nouveau.

« Quand il dit noir, c'est noir. »

Pourtant, Istvan n'est pas aussi « conforme » qu'il le paraît. De la télévision, il dit que les informations sont vraies *à « 90 % »*, et qu'il faut « *les compléter* ». Si, à la coopérative, il peut donner son opinion, il y a « *bien des entorses,* dit-il, *à la démocratie* ».

C'est ce que disent aussi les membres de la coopérative Amitié avec le peuple russe, dans la région de Cegled, à l'est de Budapest. Devant un mouton au paprika, servi à l'occasion de la fête des vendanges, dans un préau délabré, ils expliquent pourquoi leur président a été réélu sans cesse depuis 1967 :

« *Il n'y en avait pas d'autre.* »

Pourquoi, aussi, ses décisions ne sont jamais discutées.

« *Quand il dit noir, c'est noir.* »

Pourquoi il vaut mieux « *être content* », et pourquoi, enfin, il faut que le syndicat « *soit d'accord* ».

Réponses caricaturales, qui s'expliquent, pourtant, à la vue du président en question. En complet-veston dans son appartement citadin, entre ses tableaux et ses livres, l'homme est à cent lieues du monde fruste qu'il dirige. Mais c'est grâce à des agronomes comme lui, ingénieurs sortis des « écoles » et non leaders surgis de la base, que l'agriculture hongroise a fait sa révolution et qu'elle atteint aujourd'hui, à force de mécanisation, une productivité exceptionnelle en pays socialiste.

Des chiffres nous sont donnés, dans une ferme d'Etat modèle, par un ingénieur qui collectionne, sur une étagère, les vaches laitières de faïence et les portraits de Lénine. Les rendements ont doublé ou triplé en quinze ans, affirme-t-il. La production de blé est de 4 tonnes et demie à 5 tonnes à l'hectare, soit trois fois plus qu'en Union soviétique. Les techniciens du combinat vont régulièrement à l'Ouest « *voir ce qui se fait* ». La Hongrie compte près de 11 millions d'habitants, mais elle est capable d'en nourrir quinze. Elle peut donc exporter une partie de sa production.

Autre caractéristique des campagnes : la fusion du travail industriel et du travail rural. Les coopératives agricoles ont monté des usines de vêtements, de conserves, pour occuper la main-d'œuvre libérée par la mécanisation. La plupart des familles, dans les villages, sont à la fois paysannes, ouvrières et artisanales. Beaucoup de travailleurs de l'industrie ont leur lopin de terre. Quand ils ne construisent pas leur maison, ils cultivent leur jardin. « *Parler séparément des ouvriers et des paysans, n'a pas de sens,* dit un sociologue, M. Istvan Kemeny. *Les uns et les autres sont des salariés de l'Etat, qui ont aussi un job privé.* »

Pour expliquer le « miracle » hongrois — un approvisionnement abondant et varié, — bien des gens, à Budapest, se réfèrent à l'intelligence de leurs dirigeants et à la compétence d'une administration formée par les Hasbourg, c'est-à-dire, précisent-ils, « *à l'autrichienne, et pas à la slave* ». D'autres y voient le fruit de la révolte de 1956, et de ce que M. Kemeny appelle « *la lutte incessante, acharnée* » de la population contre un système absurde.

« *C'est l'échec de la collectivisation forcée de l'agriculture, au début des années 60, qui a conduit le régime à encourager la production privée* », dit-il. Quand les bureaucrates, dix ans plus tard, ont voulu pénaliser par l'impôt les parcelles individuelles, ils ont dû revenir immédiatement en arrière : en quelques semaines, les paysans avaient cessé de ravitailler les marchés.

« *Ce qu'on vous a dit dans les coopératives ne m'étonne pas !* s'exclame un ami de Budapest. *Quand ils parlent des agronomes et des syndicats, les paysans disent toujours « eux ». Et « nous » quand ils parlent d'eux-mêmes.* »

L'important, sans doute, c'est qu'ils soient libres de se sentir « nous ».

CHARLES VANHECKE.

Prochain article :

LE SYSTÈME « D ».

(1) Baptisé « parti socialiste ouvrier hongrois. »











AMÉRIQUES

Argentine

La C.G.T. a réussi sa première mobilisation populaire contre le régime

Correspondance

Buenos-Aires. — A l'appel de la Confédération générale du travail et au milieu d'un impressionnant dispositif policier, un cortège formé de près de vingt mille personnes, a parcouru, samedi 7 novembre, les quelque 2 kilomètres qui séparent le stade Velez-Sarsfield, à l'ouest de la capitale, et la petite paroisse de San-Cayetano, à Liniers, dans la banlieue de Buenos-Aires.

Chaque septième jour du mois, des milliers de fidèles vont prier San Cayetano, le patron du pain et du travail, dans la chapelle qui porte son nom. Lorsque la C.G.T. avait annoncé, il y a deux semaines, l'organisation d'une marche *« pour la paix, le pain et le travail »*, qui se terminerait à l'église, elle n'avait d'abord rencontré que scepticisme. Mais, petit à petit, elle avait obtenu l'adhésion des organisations de défense des droits de l'homme, dont les Mères de la place de Mai, des chrétiens de gauche, du Mouvement d'intégration et de développement (MID), des formations socialistes, du parti intransigeant, du parti communiste et de nombreux goupements de jeunes se réclamant du péronisme et du communisme.

Tandis que la hiérarchie catholique gardait un silence prudent, interprété comme un appui tacite, les autorités dissimulaient mal leur préoccupation. Elles avaient annoncé qu'elles veilleraient à ce qu'une manifestation de foi religieuse ne soit pas *« dénaturée »* et mis en garde les responsables de la C.G.T. contre tout *« débordement »*.

En fait, la grande majorité de ceux qui ont participé au défilé sont venus d'abord pour protester contre le pouvoir. En ce sens, il s'agit de la première grande mobilisation populaire, de caractère politique, organisée depuis l'instauration du régime militaire.

A peine la messe avait-elle été célébrée que les premiers cris de *« Peron ! Peron ! »* et de *« Libertad ! »* jaillissaient à l'intérieur même de l'église. Le ton monta lorsqu'un millier de manifestants, pour la plupart des jeunes, se regroupèrent à l'extérieur aux cris de : *« Elle va finir, elle va finir, la dictature militaire »* et de *« Le peuple uni jamais ne sera vaincu »*, slogan qu'on n'avait pas entendu depuis le coup d'Etat du 24 mars 1976.

Le succès de la manifestation va sans aucun doute renforcer la position de la C.G.T., qui avait besoin de démontrer sa capacité de mobilisation après le faible écho rencontré par la grève générale de juillet dernier et l'échec de l'appel lancé pour commémorer le 17 octobre 1945, jour de l'installation au pouvoir de Juan Domingo Peron. Il risque, en outre, d'élargir le fossé entre les partisans du dialogue avec les militaires et ceux qui, sans exclure la négociation, estiment qu'il faut d'abord faire la preuve de sa force. Il démontre surtout l'impopularité du régime et témoigne d'une opposition croissante entre les civils et l'armée.

JACQUES DESPRÉS.

Brésil

● LES DEUX MISSIONNAIRES FRANÇAIS Aristide Camio et François Gouriou ont été transférés, dimanche 8 novembre, de leur prison de Brasilia à une caserne de l'armée de Belem, dans l'Etat de Para, a annoncé l'évêché de cette région. Le jour même où ils devaient être libérés, après soixante-huit jours de détention, le tribunal militaire du Para a décidé, vendredi, la prolongation pendant deux mois de leur détention préventive. Ils sont accusés d'avoir incité des paysans à tendre une embuscade meurtrièr eà la police, ce qu'ils nient. — *(A.F.P., A.P.)*

États-Unis

Le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés a reçu des assurances de Washington à propos des immigrants haïtiens illégaux

De notre correspondante

New-York. — M. Poul Hartling, haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, qui s'était entretenu pendant plusieurs jours avec les autorités américaines à Washington, était interrogé, vendredi 6 novembre, par les journalistes sur la situation des Haïtiens qui continuent à arriver illégalement en Floride, malgré le *« cordon sanitaire »* que les garde-côtes américains tentent d'établir. M. Hartling a estimé qu'ils ne pouvaient pas être considérés comme des « réfugiés », dans la mesure où ils ne demandent pas l'asile.

« Les autorités américaines m'ont assuré que les Haïtiens qui sont interrogés par les services d'immigration, soit en haute mer, soit à terre après leur débarquement, sont traités avec équité », a indiqué le haut commissaire. M. Hartling a précisé que la décision d'accorder la qualité de réfugié ou non à un individu *« est laissée à la discrétion d'un gouvernement souverain »*. *« J'ai fait valoir à Washington que ce pays avait une belle et noble tradition du droit d'asile »*, a ajouté le haut commissaire.

On sait que le gouvernement américain refuse de considérer les Haïtiens qui débarquent en Floride comme des réfugiés politiques, et estime que leur exode n'a pour but que d'améliorer leur situation économique. En octobre dernier, Washington a, d'autre part, signé avec Port-au-Prince un accord aux termes duquel les deux gouvernements ont décidé de lutter contre l'émigration clandestine des Haïtiens aux Etats-Unis, en permettant notamment l'arraisonnement en pleine mer des bateaux de réfugiés. Le 26 octobre, trente-trois Haïtiens ont trouvé la mort au cours d'un naufrage aux larges des côtes de Floride.

Les milieux haïtiens de New-York font remarquer avec amertume que les Cubains qui, par dizaines de milliers, arrivaient au printemps 1980 sur les côtes de Floride étaient non pas « arraisonnés » mais aidées dans leur accostage par les garde-côtes américains et accueillis à terre par les autorités.

Trois mille Haïtiens sont actuellement emprisonnés aux Etats-Unis en attendant leur « rapatriement », car les autorités américaines espèrent leur faire signer une demande de retour volontaire. Mille trois cents d'entre eux campent sur l'ancienne base navale de Krome Avenue, près de Miami. L'un d'eux a été tué, il y a quelques jours, par un garde au cours d'une discussion qui a tourné à la rixe. Selon les témoins, le prisonnier, qui ne parlait pas anglais, n'a pu s'expliquer avec son geôlier.

Huit cents autres Haïtiens sont incarcérés à Porto-Rico, quatre-vingt-dix dans une ancienne prison de Brooklyn. A la suite de manifestations organisées par les prisonniers de Brooklyn, plusieurs femmes ont été transférées dans un véritable établissement pénitentiaire.

A la suite de la tragique noyade du 26 octobre, une messe a eu lieu à la cathédrale Saint-Patrick de New-York, à l'issue de laquelle plusieurs centaines de manifestants se sont rendus devant le siège des Nations unies et la mission haïtienne à l'ONU. Le cardinal Cooke, archevêque de New-York, a fait lire en chaire un message dans lequel il a rappelé que *« les ancêtres des Américains étaient, eux aussi, venus dans ce pays chercher une vie meilleure »*.

NICOLE BERNHEIM.

AFRIQUE

Algérie

Le projet de code du statut personnel déposé devant l'Assemblée nationale fait l'objet de vives controverses

Alger. — Véritable serpent de mer de la vie politique algérienne, le projet de code de la famille vient de faire une réapparition. Sous le nom de « code du statut personnel », une nouvelle mouture de ce texte a été déposée par le gouvernement sur le bureau de l'Assemblée nationale qui doit en débattre prochainement. Une fois de plus, cette question, délicate entre toutes parce qu'elle touche à l'organisation de la famille et aux droits et devoirs des femmes, fait l'objet de controverses passionnées.

De notre correspondant

Récemment, une centaine de femmes ont timidement manifesté devant l'assemblée, où une dizaine d'entre elles ont déposé une pétition revêtue de près de deux mille signatures récoltées à l'université et dans des entreprises nationales. « *Nous dénonçons*, disent les signataires, *le silence qui a entouré la préparation de ce code et l'absence de toute consultation populaire.* » Il est paradoxal, soulignent certaines d'entre elles, qu'une loi, qui pèsera sur la nature des relations sociales de toute une population, soit élaborée dans le secret, alors que des questions comme la politique de la jeunesse, le dossier culturel ou la place du secteur privé dans l'économie nationale, font l'objet, à tous les échelons du F.L.N., de vastes débats dont la presse se fait largement l'écho. Mais les autorités ont sans doute estimé que le dossier était trop brûlant pour être porté sur la place publique. C'est là une pomme de discorde entre les traditionnalistes et les modernistes, les religieux et les laïcs. Les uns prônent le strict respect de l'islam et de la tradition qui font de la femme en Algérie un être perpétuellement mineur, les autres invoquent les options progressistes du régime, les garanties d'égalité données par la Constitution et la Charte nationale, et les exigences de la vie moderne.

Trois fois déjà, le projet de code de la famille a capoté. En 1964, en 1972 et, plus discrètement, en 1980. Les deux premières fois, il s'était heurté à l'opposition résolue de l'Union nationale des femmes algériennes (UNFA), qui semble avoir observé, cette fois-ci, une grande discrétion. Tous ces projets faisaient largement référence à l'islam et contenaient des dispositions, telle que la polygamie par exemple, qui avaient suscité de vives réactions.

Un vide juridique

Dans sa première version, le projet présenté, le mois dernier, au gouvernement par le ministre de la justice aurait été encore plus aliénant pour les femmes, puisqu'il subordonnait à l'autorisation du mari même le droit de l'épouse au travail, sauf si une réserve figurait dans le contrat de mariage. Cette disposition aurait été, depuis, supprimée et le texte sérieusement remanié. Il sera l'objet, a dit M. Rabah Bitat, président de l'Assemblée nationale, d'un examen approfondi, et une commission de coordination a été mise en place dans ce but ; M. Bitat a appelé les femmes députés à y participer « *compte tenu du rôle important qu'elles jouent en tant que mères dans la pérennité de nos valeurs morales et culturelles, et en tant que femmes tout court dans l'édification d'une société socialiste* ». La commission entendra des représentants des organisations de masse, et notamment de l'U.N.F.A. et de l'Union générale des travailleurs (U.G.T.A.) plus directement concernées, ainsi que des experts.

L'adoption d'un code de la famille comblerait un vide juridique. Le code civil promulgué le 26 septembre 1975 reste, en effet, muet en ce qui concerne le statut personnel et matrimonial de la femme. La seule loi existant en la matière est celle votée en juin 1963 ; elle a fixé l'âge minimum du mariage à dix-huit ans pour l'homme et à seize ans pour *la femme, ce qui n'est d'ailleurs pas* toujours respecté. Le code civil précise, cependant, que, « *en l'absence d'une disposition légale, le juge se prononce selon les principes du droit musulman ou, à défaut, selon la coutume* ».

Or l'islam est partagé en plusieurs rites. Les dispositions du droit musulman peuvent de surcroît faire l'objet d'interprétations différentes, voire contradictoires. De façon générale, au Maghreb, c'est l'interprétation la plus restrictive des droits de la femme qui a été traditionnellement retenue. Les magistrats jugent donc, *cas par cas, et modulent leurs décisions* en fonction de nombreux critères : origine et activité sociale des intéressés, situation familiale, contexte et traditions locales. Pour des situations identiques, la gamme des décisions est étendue. Une telle discordance, si elle a le mérite de la souplesse, ne saurait cependant se prolonger trop longtemps sans inconvénients, la règle devant être *la même pour tous (et toutes) dans* un Etat moderne. Dans l'état actuel de la société algérienne, la tâche du législateur paraît cependant, sur ce sujet, relever de la gageure.

DANIEL JUNQUA.

Tunisie

Invoquant certains « abus » du scrutin

LE MOUVEMENT DES DÉMOCRATES-SOCIALISTES DEMANDE L'INVALIDATION DES DÉPUTÉS GOUVERNEMENTAUX

(De notre correspondant.)

Tunis. — Le président Bourguiba a décidé de reconduire le gouvernement dirigé par M. Mohamed Mzali, alors que, traditionnellement, il procédait à un remaniement ministériel aussitôt après les élections législatives. Le premier ministre a annoncé, dimanche 8 novembre, que le chef de l'Etat, avec lequel il venait de s'entretenir, lui avait *« renouvelé sa confiance »*, ainsi qu'à l'ensemble des ministres.

Alors que la nouvelle législature s'ouvre officiellement, ce lundi, les candidats du Mouvement des démocrates socialistes (M.D.S.) aux élections se sont réunis dimanche et ont décidé de présenter des recours contestant la validité des mandats des élus du Front national dans toutes les circonscriptions où ils étaient en compétition avec eux, étant donné *« les abus et les fraudes qui ont marqué le scrutin et les opérations de dépouillement »* (*le Monde* des 3 et 4 novembre).

Selon le code électoral, ce recours doit avoir lieu devant la nouvelle Chambre des députés, qui, aux termes de la loi, est *« juge de l'éligibilité de ses membres et de la régularité de leur élection »*. En cas d'annulation globale des opérations électorales dans une circonscription ou de plusieurs vacances simultanées, le code prévoit des élections partielles dans un délai de trois mois. Pour engager cette action, le M.D.S., qui présentait des candidats dans dix-neuf des vingt-trois circonscriptions du pays, s'est fondé, croit-on savoir, sur un précédent créé en 1979 par l'annulation des élections pour irrégularité dans la circonscription de Kairouan. — M. D.

Tchad

La constitution d'une force interafricaine fait l'objet d'intenses préparatifs

Alors que le retrait des forces libyennes de N'Djamena semble se poursuivre à un rythme soutenu, l'organisation de la force interafricaine de paix, qui doit être dépêchée au Tchad pour les remplacer, a fait l'objet d'une intense activité pendant le week-end.

Cette force pourrait comprendre environ cinq mille hommes : deux bataillons d'intervention nigérians, déjà mis en état d'alerte, seraient appuyés par des contingents du Zaïre, du Bénin, du Sénégal et du Gabon. Le Togo pourrait également y participer alors que le Soudan a renouvelé, samedi, son offre de concourir au *« rétablissement de l'ordre et de la paix au Tchad sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine »*.

La force interafricaine pourrait être regroupée dans le nord du Nigéria afin de ne pas intervenir en ordre dispersé. Elle serait, à la demande du président Goukouni Oueddei, placée sous *commandement unique*. Selon un porte-parole de l'O.U.A., les premiers éléments interafricains pourraient se trouver sur place dans un délai de deux semaines, alors qu'une source sûre, selon l'A.F.P., annonçait à N'Djamena qu'un premier contingent zaïrois pourrait arriver sur place en début de semaine.

Avant de regagner, samedi, N'Djamena, sous la protection d'un imposant service d'ordre, le président tchadien s'était arrêté à Lagos, où il a fait part au président Shagari de son *« inquiétude »*, face aux risques de guerre civile après le retrait libyen qui, selon les agences de presse, se poursuit à partir des aéroports de N'Djamena et de Douguia. Plusieurs Etats membres de l'O.U.A. ont exprimé des craintes identiques, en dépit des récents appels à la *« réconciliation »* entre les différentes factions tchadiennes, notamment celui du colonel Kamougué, vice-président du GUNT (Gouvernement d'union nationale de transition).

Pour mettre au point l'intervention panafricaine, M. Arap Moi, président en exercice de l'O.U.A., a conféré ce lundi, à Nairobi, avec le ministre nigérian des affaires étrangères et le ministre tchadien de la justice. L'O.U.A. compterait sur le concours de l'ONU, de la France et des Etats-Unis pour le financement et le soutien logistique de la force. — *(A.F.P., Reuter).*

CORRESPONDANCE

UNE MISE AU POINT DE L'AMBASSADE D'AFRIQUE DU SUD

A la suite de l'article de Patrice Claude sur le bilan parlementaire sud-africain (le Monde du 21 octobre), M. Goris, conseiller sud-africain à Paris, nous écrit :

L'article de votre correspondant en Afrique du Sud est une représentation des faits non seulement partiale mais souvent déformée, qui appelle quelques remarques de notre part.

En premier lieu, M. Claude cite une déclaration du premier ministre hors de son contexte. La politique du gouvernement sud-africain, exposée à maintes reprises par le premier ministre ainsi que par d'autres porte-parole, n'est pas celle de la domination par les Blancs. Bien au contraire, elle vise à s'éloigner de cet héritage historique qu'est la « domination blanche » pour prôner l'autodétermination de chaque groupe de population.

En second lieu, M. Claude commet plusieurs erreurs factuelles dans ses affirmations, que l'on retrouve d'ailleurs généralement dans les documents de propagande *anti-sud-africaine : par* exemple, « *si la politique des « homelands » est menée à son terme, pas un seul Noir ne pourra se prévaloir de la citoyenneté sud-africaine ni revendiquer la moindre part de richesse d'un pays qu'il a contribué à développer* ». La question de la citoyenneté est toujours à l'étude et la citoyenneté sud-africaine commune à tous est l'une des options. Pour ce qui concerne la richesse, M. Claude oublie sans doute que la plus grande mine de platine du monde et certains des gisements les plus riches de chrome et de charbon sont situés dans les « homelands ». En outre, le gouvernement sud-africain a élaboré un programme de développement économique qui donne la priorité aux régions les moins développées, « homelands » indépendants inclus, et y investit des sommes considérables. Les « homelands » indépendants ne sont donc pas exclus des richesses, mais jouent intégralement leur rôle dans une économie intégrée et régionale.

En troisième lieu, il semble que M. Claude préfère sélectionner les faits qui vont dans le sens de ses idées : il écrit que *« l'Afrique du Sud a pratiqué la politique de la cannonière à l'encontre de l'Angola et du Mozambique accusés d'héberger des « terroristes »*. Or il sait très bien, par ses visites sur la frontière namibio-angolaise, que : 1) le mouvement de la SWAPO a des bases militaires en Angola ; 2) qu'il dirige à partir de ce pays pratiquement toutes ses attaques sur des civils innocents dans le nord de la Namibie. Il est probable qu'il ait vu certains des trois cents civils et plus (Noirs pour la plupart) tués par des mines ou assassinés au cours de ces deux dernières années.

En revanche, de tels faits, si tant est qu'ils soient mentionnés, ne sont jamais présentés comme tels, mais plutôt comme des allégations ou des accusations venant de l'Afrique du Sud.

[1) Voici le contexte de la déclaration du premier ministre cité dans l'article incriminé. Alors que le leader de l'opposition, M. Van Zyl Slabbert, s'en prenait le 7 août devant le Parlement aux propositions constitutionnelles du parti nationaliste et indiquait : « Votre concept d'autodétermination pour les Blancs n'est rien d'autre que la poursuite de la domination blanche... », le premier ministre l'interrompit : « Dans cet Etat, oui. Les Noirs peuvent dominer dans leurs propres Etats » (les homelands). Sommé par des personnalités non blanches modérées de retirer cette interjection contraire à l'esprit de ses discours réformistes, M. Botha réitérait, le 25 août, devant les députés : « Je ne retire rien. Nos propositions de 1977 sont claires : les Blancs auront la majorité dans le collège électoral chargé d'élire le vice-président d'Etat »

2) A propos de la citoyenneté sud-africaine, il ressort clairement des conditions dans lesquelles « l'indépendance » a été accordée à quatre homelands que tous leurs « citoyens », « de facto » ou « de jure », ont perdu leur citoyenneté sud-africaine. Si cette citoyenneté commune à tous est « toujours à l'étude », le moins qu'on puisse dire est que cette étude demeure hautement confidentielle...]

A TRAVERS LE MONDE

Cambodge

● PAS D'AIDE MILITAIRE AMERICAINE A LA RESISTANCE. — Les Etats-Unis se cantonneront dans un *« soutien moral et politique »* à la résistance khmère et à une *« assistance humanitaire aux réfugiés »*, a déclaré, samedi 7 novembre, à Kuala-Lumpur, M. Holdridge, sous-secrétaire d'Etat américain. *« C'est quelque chose qui doit être réglé entre les groupes de résistants et les pays de l'ASEAN »*, a-t-il ajouté. Pour rassurer ces derniers, M. Holdridge a aussi déclaré que les Etats-Unis limiteraient leurs fournitures militaires à la Chine à des armements strictement défensifs. D'autre part, le prince Sihanouk souhaite toujours, indique-t-on dans son entourage, que M. Son Sann, président du F.N.L.P.K. (Front national de libération du peuple kmer), prenne la tête d'un éventuel gouvernement de coalition antivietnamien, avec la participation des Khmers rouges. — *(U.P.I., A.F.P.)*

Comores

● M. MOUZAOIR ABDALLAH, ministre des affaires étrangères sous le régime Soilih, a été arrêté, samedi 7 novembre, à son retour à Moroni, après trois mois de séjour à l'étranger. Les autorités l'ont accusé d'avoir quitté clandestinement les Comores et d'avoir mené, depuis, des *« actions subversives »* en compagnie de M. Yves Lebret, ancien ambassadeur itinérant. M. Mouzaoir Abdallah avait annoncé, début août à Paris, la formation de l'Union pour une République démocratique aux Comores. Samedi après-midi, une trentaine de ressortissants comoriens ont manifesté devant leur ambassade à Paris pour protester contre son arrestation.

Émirats arabes unis

● LE CONSEIL SUPREME DE L'ETAT DES EMIRATS ARABES UNIS a réélu, samedi 9 novembre, Cheikh Zayed ben Sultan Al Nahyan, d'Abou-Dhabi, à la présidence des Emirats pour un troisième mandat de cinq ans, et Cheikh Rachid ben Saïd Al Maktoum, de Dubaï, au poste de vice-président et de premier ministre. La Constitution provisoire du pays, dont la validité expire le 2 décembre, a été prorogée d'une nouvelle durée de cinq ans. — *(A.F.P.)*

Madagascar

● DES ECHAUFFOUREES se sont produites, dimanche 8 novembre, à Antananarivo, au moment où l'un des principaux partis politiques du pays tenait son congrès. Des voitures ont été saccagées et des magasins attaqués. Un incendie s'est déclaré dans le centre-ville. Les forces de l'ordre ont rapidement encerclé le secteur. Au même moment, se tenait le congrès régional du Mouvement prolétarien (M.F.M.-M.F.T.), qui est membre du Front national pour la défense de la révolution, seul cadre légal des activités politiques dans le pays. Samedi, à l'ouverture du congrès, les militants du parti avaient défilé sans incident dans les rues de la capitale. — *(Reuter.)*

Ouganda

● DES SOLDATS OUGANDAIS ONT TUE, jeudi 5 novembre, à la suite d'une attaque de la guérilla contre un poste mili- Kikwanda, à soixante- taire dans la localité de Kikwanda, à soixante-neuf kilomètres au nord de Kampala, ont déclaré des témoins. Les soldats ougandais ont encerclé le village et ont tué sept hommes. Huit autres corps ont ensuite été découverts dans le voisinage. Les militaires ont également pillé et détruit des maisons à la grenade. La guérilla avait auparavant attaqué un petit camp militaire des environs, tuant un nombre indéterminé de soldats. — *(Reuter.)*

Vietnam

● « UNIFICATION » DES BOUDDHISTES. — La Conférence pour l'unification du bouddhisme du Vietnam, qui s'est achevée samedi 7 novembre à Hanoï, a adopté la Charte de la nouvelle Eglise bouddhiste du Vietnam et élu une direction, le Conseil du Sangha et un exécutif au sein duquel neuf organisations et sectes sont représentées, a anoncé l'agence de presse officielle vietnamienne. Selon la nouvelle Eglise, les fidèles ont *« le devoir de contribuer au renforcement du bloc d'union nationale au sein du Front de la patrie... »* En France, la délégation de paix de l'Eglise bouddhiste unifiée du Vietnam se plaint des pressions exercées sur ses dirigeants pour qu'ils acceptent de dissoudre leur organisation pour se fondre dans ce nouveau mouvement.

Le Monde

politique

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TRANSPORTS : un ministre « politique » pour un budget incontesté

« Vous êtes un ministre politique, c'est évident », a lancé M. François d'Aubert, député (U.D.F.) de la Mayenne, à M. Fiterman, au commencement du débat sur le budget des transports, samedi 7 novembre, à l'Assemblée nationale. Aussi le rapporteur spécial des crédits de la section commune (1/33 du budget de ce ministère, a-t-il précisé) ne s'est-il pas privé de poser au ministre d'État des questions politiques.

Sur les nominations, d'abord. Le directeur de la R.A.T.P. et celui des transports terrestres (1) sont, a observé M. d'Aubert, « des amis du groupe politique auquel vous apparteniez lorsque vous siégez dans cette Assemblée ». Le rapporteur a ensuite affirmé : « Nous savons qu'il y a quelqu'un, dans votre cabinet, qui coordonne un peu l'action des ministres communistes (2). » Bref, que M. Fiterman soit un ministre politique, « est-ce que cela ne veut pas dire, a demandé M. d'Aubert, que le ministère des transports va être politisé » ?

La gauche s'est ausitôt mobilisée pour répliquer à cette entrée en matière par des rappels au règlement. M. Brunhes (P.C., Hauts-de-Seine) a déclaré qu'un rapporteur de la commission des finances doit faire une intervention budgétaire, et non une intervention politique, qui s'ajoute à celle que les groupes politiques font ensuite.

MM. Pourchon (P.S., Puy-de-Dôme) et Tavernier (P.S. Essonne) ont fait observer que M. d'Aubert n'avait pas communiqué à l'Assemblée l'avis de sa commission sur les crédits qui étaient l'objet de son rapport. Et, puisque M. dAubert se refusait à réparer cet oubli, M. Pourchon y a pourvu. *« La commission des finances, de l'économie générale et du Plan,* a-t-il dit en soulignant chaque mot, *recommande à l'Assemblée nationale d'adopter les crédits de la section commune. »*

M. d'Aubert va-t-il rester seul face à ces réprimandes ? Non. MM. Claude Labbé (Hauts-de-Seine), président du groupe R.P.R., et Robert-André Vivien (R.P.R., Val-de-Marne), ancien président de la commission des finances, se portent à son secours.

Le premier cite une intervention de M. Laurent Fabius, aujourd'hui ministre du budget, qui déclarait à l'Assemblée, le 17 novembre 1980, à propos du rôle des rapporteurs budgétaires appartenant à l'opposition : *« Qu'on ne compte pas sur l'opposition pour défendre le point de vue de la majorité ».* Quant à M. Vivien, spécialiste du chahut parlementaire, il se propose — *« ce n'est pas mon rôle habituel »*, observe-t-il — de *« ramener un peu de sérénité dans l'Assemblée »*, en rappelant que, lorsqu'il présidait la commission des finances, il avait dû, *« cinq fois »*, rappeler aux rapporteurs de l'opposition d'alors qu'ils devaient rendre compte du point de vue de la commission.

Restent les questions de M. d'Aubert. Lorsque M. Fiterman y répondra, tous les rapporteurs ayant parlé, le député de la Mayenne ne sera plus là pour entendre les réponses. *« Cela ne me paraît pas de bonne méthode »*, déclare le ministre d'Etat. Calme, M. Fiterman ne sacrifiera pas davantage à la polémique. Il préfère répondre sur le fond, en opposant, d'abord, *« le démenti le plus formel à l'affirmation selon laquelle il existerait une sorte de coordonnateur, chargé de surveiller l'activité des ministres communistes »*.

C'est faire injure à ces ministres, estime M. Fiterman, que de supposer qu'ils n'assumeraient pas leurs responsabilités de façon autonome. Et s'il s'agit de la liaison avec le siège du P.C.F., place du Colonel-Fabien, *« la porte est ouverte,* indique le ministre d'Etat, *elle ne m'est pas interdite, non plus qu'aux autres ministres communistes ; il n'y a pas besoin de coordonnateur »*.

M. Fiterman déclare, ensuite, que son ministère compte dix-sept directeurs et chefs de service. *« Un seul a été remplacé,* dit-il, *pour la bonne et simple raison qu'il avait donné sa démission. »* Seize responsables du ministère, sur dix-sept, continuent donc d'assurer les fonctions auxquelles ils avaient été nommés par les précédents ministres. *« La droite aurait-elle le même comportement ? »*, demande M. Fiterman, soutenu par les applaudissements des députés socialistes et communistes.

Technicien et gestionnaire

Ministre politique, M. Fiterman ne l'aura été que pendant une part limite des huit heures de débat consacrées aux crédits de son ministère. Il s'est montré, surtout, un technicien très au fait des dossiers, un gestionnaire du changement audacieux dans ses objectifs, prudent et habile dans leur mise en œuvre, ce qui est une autre façon d'être « politique ». Il est vrai que la défense d'un budget en nette augmentation (+ 19,6 % en moyens de paiement, + 22,4 % en autorisations de programme ; voir *le Monde* des 17 septembre et 21 octobre) n'est pas, pour un ministre, une tâche excessivement difficile.

Les autres rapporteurs de la commission des finances (MM. Carraz, P.S., pour les tranports intérieurs, et Vivien pour l'aviation civile et la météorologie) et les rapporteurs pour avis de la commission de la production et des échanges (MM. Chénard, P.S., et Labbé) ont tous relevé les mérites d'un budget qui, selon l'expression de M. Chénard, *« prépare l'avenir »*.

M. Vivien l'a fait à sa manière, en déclarant : *« Vous vous êtes très bien défendu dans les arbitrages. J'en suis désolé, mais c'est un bon budget. »* Et d'ajouter : *« Vous êtes peut-être un révolutionnaire, mais, à votre ministère, vous êtes bien dans la ligne, dans le sillon de vos prédécesseurs. »* M. Vivien n'a pas pu résister au plaisir de féliciter le ministre d'Etat, *« à titre personnel »*, pour la *« rigueur »* dont il avait fait preuve vis-à-vis des grévistes de la S.N.C.F. et d'Air France.

Dans la discussion générale, MM. Gaillard (P.S., Deux-Sèvres) et Michel Bérégovoy (P.S., Seine-Maritime) ont eu à cœur de défendre le point de vue des personnels de ces deux entreprises publiques, face à des directions qui, selon eux, ne tiennent pas suffisamment compte du changement politique intervenu au printemps dernier. *« Rien n'a changé dans la vie quotidienne des travailleurs »*, a déclaré M. Gaillard.

« C'est une apréciation un peu hative », a répliqué M. Fiterman. *« Je ne pense pas que ce sentiment soit très partagé. »* S'il est vrai, estime le ministre d'Etat, que certains membres de l'encadrement de ces entreprises ont une altitude *« routière »*, *il n'en* reste pas moins que les militants syndicaux qui avaient été licenciés du fait de leurs activités ont été réintégrés. M. Fiterman ne réprouve évidemment pas l'activité syndicale, mais *« des actions très minoritaires, accompagnées de violences »*, qui *« vont à l'encontre des intérêts des usagers et, en fin de compte, du changement »*.

Le ministre d'Etat a ironisé sur le fait que les orateurs de l'opposition, qui le complimentaient de se situer dans la continuité de ses prédécesseurs, lui demandalent aussi de faire ce que ceux-ci n'avaient pas fait. Le canal Rhin-Rhône à grand gabarit, par exemple : une question *« importante au moins par la longueur des propos auxquels elle a donné lieu ! »*, a observé M. Fiterman vers 1 heure du matin. *« Je crois à l'intérêt national de ce projet,* a indiqué le ministre d'Etat, *dans le cadre d'un schéma directeur des voies navigables, qui prendra place dans le VIII° Plan. »*

M. Fiterman s'est prononcé, aussi, pour une harmonisation des péages d'autoroute, première étape d'une évolution devant mener à leur suppression. Il avait donné lecture, dans son discours de présentation, d'un communiqué signé par le ministre des transports italien et lui-même, qui *« se félicitent de l'accord intervenu entre l'Aérospatiale et Aeritalia, concernant le développement et la production de l'avion de transport régional (ATR-42) »*.

Il s'est déclaré favorable à l'intégration du coût du transport au coût de production, c'est-à-dire à une participation plus forte des entreprises au financement du déplacement de leurs employés. Il a répondu, enfin, à d'innombrables questions sur la réouverture de telle ligne de chemin de fer secondaire, l'achèvement du plan routier breton et du « désenclavement » du Massif Central, le racoordement de Royan à l'autoroute Paris-Bordeaux, le contournement de Strasbourg par les poids lourds et bien d'autres problèmes soulevés par les seuls députés socialistes, R.P.R. et U.D.F., les communistes s'étant bornés à exprimer dans la discussion générale, leur approbation d'un budget marqué, selon M. Couillet (Somme), par des *« inflexions significatives »*.

M. Fiterman a recueilli en héritage, a dit M. Miossec(R.P.R., Finistère), un *« outil extraordinaire »*. Le ministre d'Etat reconnaît que beaucoup a été fait, mais au prix de choix qu'il faut, aujourd'hui, compenser. Personne n'a contesté, sérieusement, ce samedi, ce constat ni les conséquences budgétaires qu'en a tirées le ministre d'Etat.

PATRICK JARREAU.

(1) Respectivement MM. Claude Quin et Pierre Perrod.

(2) La personne visée par M. d'Aubert est M. Guy Braiban, conseiller d'Etat, chargé de mission du cabinet de M. Fiterman.

P.T.T. : création d'emplois et contribution à l'effort national de lutte contre le chômage

Un « trou » de 3 200 millions de francs dans un budget des P.T.T., cela se remarque. Les députés, à quelque tendance qu'ils appartiennent, n'ont pas manqué de dire au ministre responsable, M. Louis Mexandeau, ce qu'ils en pensaient : avec prudence et compréhension chez les socialistes, sévérité du côté communiste et franche hostilité dans l'opposition.

Le gouvernement a fait passer ces 3 200 millions de francs du budget annexe des P.T.T. au budget général, en les prélevant sur l'excédent du compte d'exploitation des télécommunications. Ils sont destinés à contribuer à l'effort national de lutte contre le chômage, a fait observer M. Mexandeau. Le prélèvement s'applique en 1982, ne préjuge en rien, selon lui, des décisions qui seront prises les années ultérieures et ne met pas en cause le niveau des investissements du secteur des télécommunications.

Retirer des crédits aux télécommunications pour créer des emplois ailleurs au risque d'en mettre d'autres en danger dans les P.T.T., n'est-ce pas paradoxal ? C'est la question que se posent les communistes et l'opposition. Le prélèvement *« hypothèque les créations immédiates d'emplois pourtant si nécessaires pour garantir et améliorer la notion de service public »*, estime M. Jean Jarosz (P.C., Nord), rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges au sein de laquelle les communistes s'étaient abstenus sur l'ensemble du budget des P.T.T., à cause, justement, de ce transfert, inopportun à leurs yeux.

Le prélèvement *« ne fait pas plaisir »* à M. Georges Sarre (P.S., Paris). M. Sarre sait de quoi il parle : il est ancien postier. Mais le député de Paris ne veut pas *« céder à l'esprit de boutique »*. Il conçoit que l'on *« utilise au mieux l'arme budgétaire pour faire la guerre au chômage »* et accepte, au nom de ses collègues socialistes, le transfert parce qu'il est *« exceptionnel »*.

Exceptionnel, peut-être, mais grave de conséquences, selon M. Michel Noir (R.P.R., Rhône) qui parle de *« hold-up »*. Et 3 200 millions, c'est autant de moins en investissements possibles pour les télécommunications. Or M. Noir affirme que 1 milliard de francs d'investissements, cela correspond de douze à quinze mille emplois. Il évalue donc les conséquences immédiates de l'initiative gouvernementale à quarante mille emplois environ, calcul que M. Mexandeau conteste absolument.

Pour l'opposition, la situation est d'autant plus préjudiciable aux télécommunications que M. François d'Aubert (U.D.F., Mayenne) constate une *« diminution de 7,2 % en francs constants »* des investissements de ce secteur. Cela se traduira, selon lui, par *« cent cinquante mille lignes téléphoniques en moins, des difficultés en milieu rural, la reconstitution des files d'attente, un ralentissement de l'effort de modernisation »* et surtout par une menace sur plusieurs milliers d'emplois dans l'industrie du téléphone.

Pas du tout, affirme M. Mexandeau. Le projet de budget maintient et développe le volume des investissements (29 700 millions de francs contre 27 850 en 1981), ce qui permettra de réduire encore les délais de raccordement. Le ministre note qu'un million de demandes environ sont encore en instance. Il remarque que les 5 600 emplois nouveaux dont le projet permettra la création dans les P.T.T. s'ajoutent aux 8 000 emplois créés au collectif budgétaire de 1981. Si l'on tient compte de l'embauche de 4 000 lauréats de concours laissés en attente, le budget annexe des P.T.T. aura permis, selon lui, de créer 17 650 emplois.

Une lettre de M. Mauroy

Le ministre des P.T.T. a sorti opportunément de sa poche une lettre datée du 6 novembre que le premier ministre lui a adressée. Dans cette lettre, M. Pierre Mauroy confirme que le prélèvement *« a bien le caractère d'une mesure exceptionnelle »* et ne doit pas conduire à *« obérer l'effort de développement de nos télécommunications »*. Les socialistes n'avaient pas besoin d'être convaincus. Les communistes un peu : ils ont voté le projet.

Reste que le budget des P.T.T., ainsi que l'a remarqué le rapporteur de la commission des finances, M. Alain Bonnet (app. P.S., Dordogne), est le deuxième en importance après celui de l'éducation nationale pour les crédits de fonctionnement et le deuxième après celui de la défense pour les autorisations de programme. Il marque un effort sensible en faveur de la poste.

A gauche, on s'est félicité de l'unité retrouvée dans le service public des P.T.T., de la levée de l'hypothèque d'une seission entre la poste et les télécommunications (M. Paul Moreau, P.S. Nord), entre les *« voitures jaunes et les voitures bleues »* (M. Alain Bonnet).

En bonne logique, l'union du jaune et du bleu devrait donner naissance à une génération de petites voitures vertes. M. Mexandeau y a-t-il pensé ? On ne lui a pas posé la question.

JEAN-YVES LHOMEAU.

● *M. André Labarrère,* ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a été victime d'un accident de la circulation, dimanche soir 8 novembre. Le maire de Pau, qui souffre de *« contusions thoraciques légères »*, a été admis au centre hospitalier de Pau (Pyrénées-Atlantiques), où son état de santé est jugé *« satisfaisant »*.

PLAN ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : en catimini

Les crédits affectés au plan et à l'aménagement du territoire ont été examinés en catimini, dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 novembre, à l'Assemblée nationale. M. Michel Rocard, ministre d'Etat, qui attendait son tour depuis 20 h. 30 a dû patienter jusqu'à 1 heure du matin avant que son collègue des transports, M. Charles Fiterman, lui cède la place au banc du gouvernement. Il ne restait plus dans l'hémicycle qu'une douzaine de députés, autant de fonctionnaires de commissions et de membres du cabinet de M. Rocard. A tel point que M. Emmanuel Hamel (U.D.F., Rhône) — le seul représentant de l'opposition qui ait voté ce budget, ébloui qu'il était par les démonstrations *« étincelantes »* du ministre d'Etat — s'est demandé s'il était *« décent »*, *« digne »* et *« déférent »* envers une *« personnalité nationale »* telle que M. Rocard de commencer un débat de cette importance à une heure aussi indue.

M. Rocard ne s'est pas senti offensé. Pressé *« d'en terminer le plus rapidement possible »*, il a mené rondement son affaire jusqu'à l'heure du vote final, 3 h. 40, au rythme oratoire accéléré qu'on lui connaît, une main dans la poche, soutenant sa voix cassée en avalant de l'autre main force verres d'eau. Il faut croire que le plan est bien redevenu cette « ardente obligation » dont parlait le général de Gaulle, expression qu'il est impossible d'oublier tant les orateurs de l'opposition comme de la majorité s'en sont, comme chaque année, délectés. M. Emmanuel Hamel en était béat d'admiration. M. Michel Rocard a fait, en moins de temps qu'il ne lui en faut pour le dire, un nouvel adepte.

M. Jean de Lipkowski, lui aussi, a été séduit. Pas seulement par l'homme — M. Rocard lui inspire de la *« sympathie »* — mais aussi par le projet. L'ancien secrétaire d'Etat du général de Gaulle n'a pu résister au plaisir d'exprimer son bonheur de voir la France en revenir à *« l'ardente obligation »*. *« Nous ne pouvons qu'approuver cette planification,* a-t-il dit, *à condition qu'elle conserve les caractéristiques qu'elle avait à l'origine, c'est-à-dire de n'être pas un gosplan français, mais d'être souple, indicative, laissant leurs responsabilités aux entreprises. »*

Le R.P.R. n'en a pas moins laissé les groupes communiste et socialiste approuver, seuls avec l'aide de M. Hamel, le projet du ministre.

Les propos tenus par le ministre d'Etat ne pouvaient pas déplaire à M. de Lipkowski. Le rattachement dans un même ministère des missions de planification et d'aménagement du territoire correspond, selon M. Rocard, à une volonté conjointe dans cinq directions :

— *« Manifester leur caractère indissociable car sans décentralisation la planification courrait le risque de la bureaucratie et sans planification la décentralisation pourrait être vite dévoyée et entraîner l'aggravation des inégalités régionales.*

— *» Garantir la solidarité nationale par la réduction des inégalités entre les catégories sociales comme entre les régions.*

— *» Permettre un développement plus endogène et plus autonome, tant à l'échelon national par la reconquête du marché intérieur, le retour à une croissance plus sociale, l'indépendance énergétique, qu'au niveau régional.*

— *» Être le lieu de la cohérence dans l'expression des grands choix du pays.*

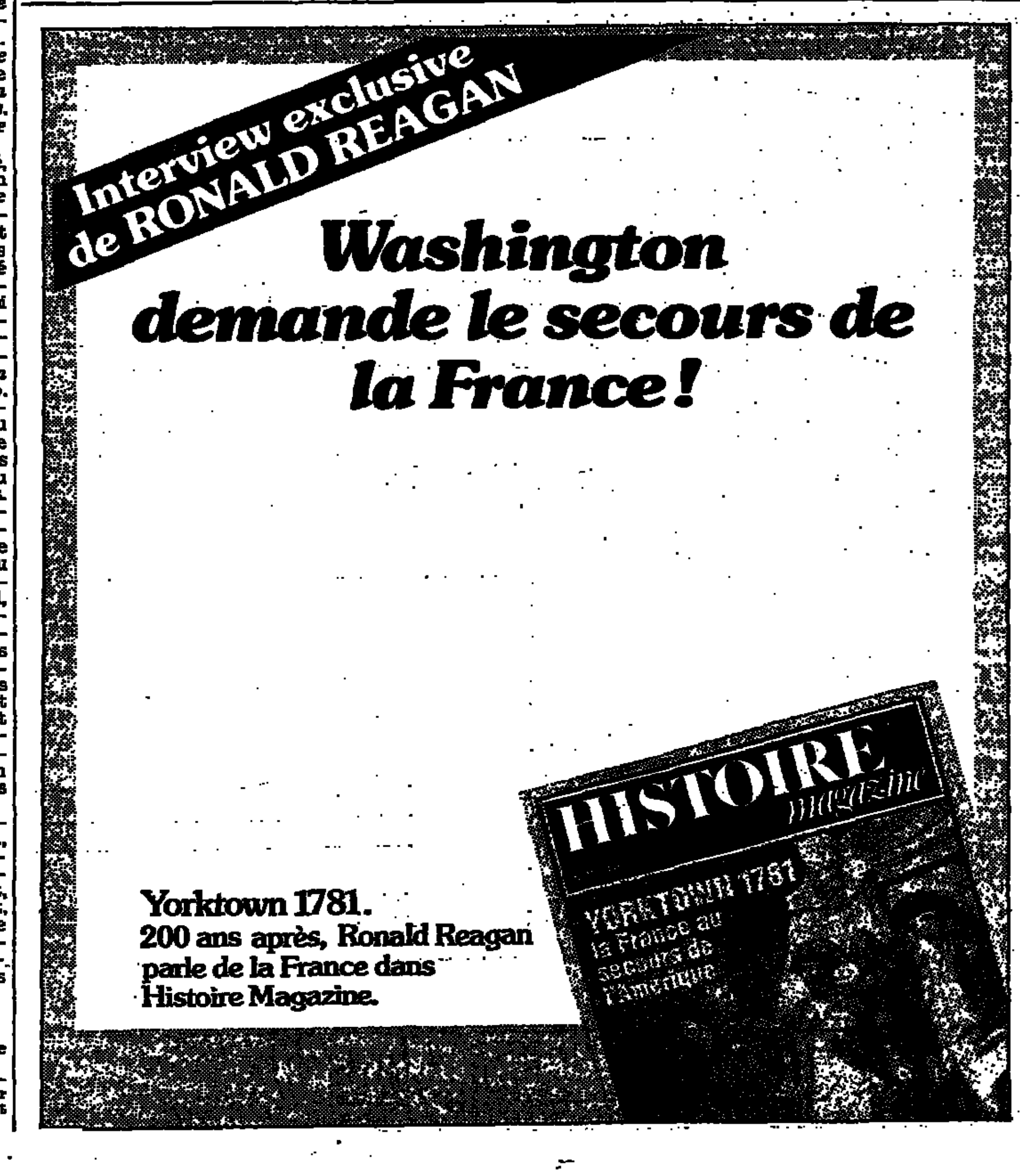
— *» Favoriser la libération des forces d'imagination et d'innovatoin à l'œuvre dans la société française, ce que doit permettre, entre autres, le développement du secteur d'économie sociale. »*

Satisfaction nuancée

Le R.P.R. et les socialistes, qui avaient tant critiqué naguère la « déplanification » engagée, selon eux, par M. Valéry Giscard d'Estaing, se sont rejoints pour souligner l'importance de l'effort consenti. Le budget (près de 1 milliard 200 millions de francs au total), qui regroupe les crédits affectés au commissariat au Plan et à la délégation à l'aménagement du territoire, est en progression de 24,1 %. Les autorisations de programme de l'aménagement du territoire augmentent de 54,4 %. Les dépenses du commissariat au Plan et des organismes rattachés sont en hausse de près de 35 %.

Cette satisfaction doit être, cependant, nuancée. M. Dominique Taddéi (P.S., Vaucluse), rapporteur de la commission des finances, a remarqué que les crédits affectés au fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (FIAT), permettront d'honorer les engagements du plan Grand Sud-Ouest, mais que, si l'on fait abstraction de ce plan, *« ils ne sont pas à la hauteur des ambitions que l'on peut légitimement nourrir »*. Quant aux crédits du Fonds interministériel de développement de l'aménagement rural (FIDAR), ils lui paraissent *« trop limités »*. M. de Lipkowski a émis les mêmes réserves.

Au passage, M. Michel Rocard a indiqué que le plan intérimaire de deux ans sera examiné par l'Assemblée nationale les 8 et 9 décembre. — J.-Y. L.



LE CONGRÈS DU RECOURS JUGE « SATISFAISANTES » LES PREMIÈRES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

Près de trois cents délégués départementaux ont participé, samedi 7 novembre, à Montpellier, au contrès national du mouvement du RECOURS, en présence de MM. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat aux rapatriés, et Jacques Ribs, chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République. Ils ont pris acte des premières décisions gouvernementales et notamment des mesures relatives aux difficultés des rapatriés réinstallés, qu'ils estiment *« satisfaisantes »*.

Le congrès a confirmé l'opposition du RECOURS *« à la donation des archives de l'Algérie française au gouvernement algérien »* mais a jugé *« inadmissible l'exploitation politique qui en est faite par l'opposition, à des fins électoralistes, dans la communauté rapatriée »*.

UNE ÉLECTION CANTONALE

VENDÉE : canton de Pouzauges (1er tour).

Inscr., 14 528 ; vot., 8 950 ; suffr. expr., 8 757. M. Montfort de Tinguy du Pouët (C.D.S.), 6 805 voix, ELU ; MM. Jean Pilnière (P.S.), 1 566 ; Jean-Paul Cotillon (P.C.F.), 386.

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Lionel de Tinguy du Pouët, sénateur, récemment décédé. Ce dernier avait été réélu dès le premier tour en 1976. Les résultats avaient été les suivants : Inscr. : 13 705 ; vot., 10 550 ; suffr. expr., 10 292. MM. Lionel de Tinguy du Pouët, 8 092 ; Clergeaud, P.S., 1 361 ; Gouin, P.C., 839.

M. Montfort de Tinguy du Pouët, âgé de trente ans, cadre bancaire, élu maire de Saint-Michel-Mont-Mercure après le décès de son père, lui succède également au conseil général.]

● *M. Roger-Gérard Schwartzenberg,* président du mouvement des radicaux de gauche, a commencé, samedi 7 novembre, un « tour de France » des fédérations du M.R.G., en se rendant à Rennes. Il se rendra ensuite successivement à Bordeaux, le 13 novembre, Limoux et Toulouse, le 28, Arras, le 5 décembre, Marseille, le 13. A Rennes, M. Schwartzenberg a estimé que le Parlement ne doit pas être *« un club fermé et mondain où s'échangeraient des dialogues convenus entre complices »*.

LU DANS Faits & Chiffres

VIENT DE PARAITRE

LA FORTUNE DES FRANÇAIS

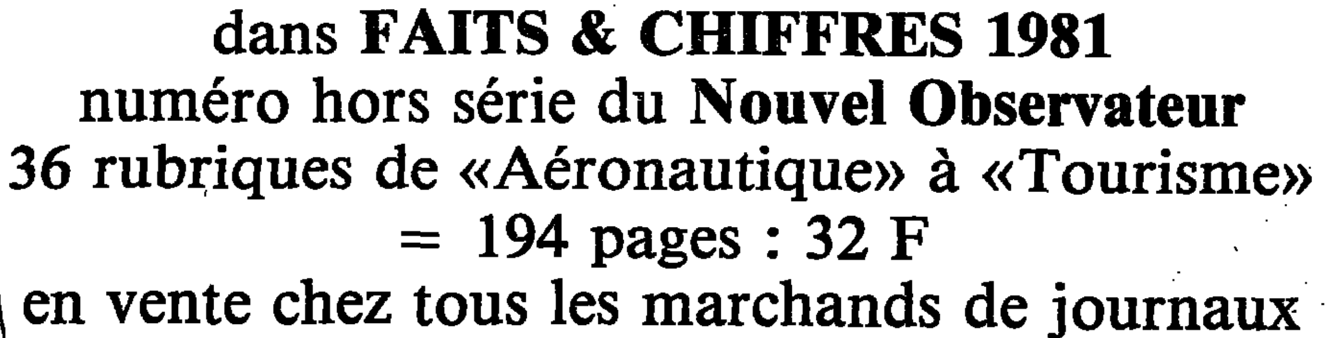
11.860 milliards de Francs en 1981

(montant du patrimoine brut, dettes non-déduites, des ménages actualisé pour 1981)

RÉPARTITION	montant : milliards de F	en % du total
L'IMMOBILIER BÂTI DES MÉNAGES	**6.130**	51,7 %
dont logements des particuliers	5.000	
dont bâtiments professionnels	1.130	
LES ACTIFS FINANCIERS DES MÉNAGES	**2.370**	20,0 %
dont placements liquides (Caisse Épargne etc...)	1.140	
dont espèces, dépôts, comptes banques et CCP	440	
dont or (lingots et pièces)	430	
dont actions et obligations cotées en Bourse	360	
L'INSTRUMENT DE TRAVAIL DES MÉNAGES	**2.160**	18,2 %
dont terres agricoles	1.000	
dont stock et matériel des agriculteurs et entrep. indiv.	450	
dont parts et actions des sociétés non cotées	280	
dont droits incorporels entrep. individuelle	280	
dont cheptel (ovins, bovins, etc...)	150	
LES BIENS DIVERS DES MÉNAGES	**1.200**	10,1 %
dont biens durables (autos, motos, hi-fi)	650	
dont bois, forêts, landes, étangs	180	
dont objets d'art et de collection exonérés par M. Mitterrand	150	
dont terrains à bâtir	110	
dont assurances vie capitalisables	110	
TOTAL	11.860	100 %

NB : L'immobilier bâti plus celui non bâti représentent au total 7.420 milliards de F, soit 62,5 % du patrimoine brut total des ménages.







BON DE COMMANDE

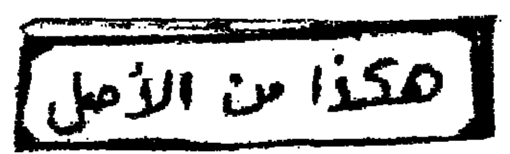
Je désire recevoir ☐ FAITS & CHIFFRES 1981

Nom ____________

adresse ____________

Chèque à l'ordre de SGB - 9, rue d'Aboukir 75002 Paris -

"FAITS & CHIFFRES" EN VENTE DÈS AUJOURD'HUI



هكذا من الأصل

Six mois

(Suite de la première page.)

Si les rapports Est-Ouest et Nord-Sud ont été au centre de la politique étrangère du nouveau président, l'Europe, à l'intersection de ces deux axes, en a paru jusqu'ici absente alors qu'il s'en est depuis toujours beaucoup soucié. Mais sans doute reparlera-t-on de l'espace social européen au tout prochain sommet.

∴

Dès le premier jour, la gauche savait et disait qu'elle serait jugée sur sa capacité à lutter contre le chômage et l'inflation.

Fallait-il donner une priorité absolue à l'emploi ? L'état de grâce n'a-t-il pas fait un peu oublier celui des prix, dont le blocage partiel aurait été mieux compris en juin ? Dressé plus tôt, un bilan économique et financier de l'ancien gouvernement n'aurait-il pas permis de faire admettre des mesures plus drastiques ? Fallait-il enfin se lancer dans de profondes réformes de structure avant d'avoir rétabli les équilibres fondamentaux ?

Autant de questions qui n'ont qu'un intérêt rétrospectif. Les réponses sont connues et regardent l'avenir. La première est que le président de la République avait le devoir de satisfaire à ses engagements, et l'étonnant est qu'on s'en étonne ; la seconde raison est d'ordre moral : le chômage n'est pas seulement un mal social, c'est un fléau humain ; la dernière est que les nationalisations étaient jugées nécessaires pour que, face aux concurrents mondiaux, le pays ait une nouvelle et véritable politique industrielle, et pas seulement dans les secteurs de pointe, comme l'avaient voulu les gouvernements précédents.

Il est probable que les socialistes avaient sous-estimé l'extrême complexité d'une économie moderne et, à un moindre degré, celle d'un Etat moderne. Coupés des responsabilités nationales depuis vingt-trois ans et plus — et ce n'est pas le moindre effet du défaut d'alternance ; — privés le plus souvent des informations que, sûr de sa pérennité, le pouvoir ne leur dispensait guère ; parfois mal préparés à leur tâche par leur origine sociale ou leur formation intellectuelle, ils ont pu commettre, au moins au début, des erreurs et des maladresses.

Il est déjà difficile de gérer un pays tel que le nôtre. Lorsqu'on entreprend en plus de le réformer en profondeur, la tâche est à la limite des forces humaines, personnelles ou collectives. Et d'autant plus que, assuré de la fidélité de sa majorité politique, le gouvernement ne l'est évidemment pas du soutien du pouvoir économique. Gérer, réformer, mais aussi être vigilant.

Abasourdie par sa défaite, la droite a laissé dire et laissé faire jusqu'aux vacances. Puis elle est passée d'un excès à l'autre. Réveillée, et parfois rajeunie, elle livre au gouvernement, en épargnant jusqu'ici le président, une bataille de dénigrement, voire d'affolement dans les moyens d'information en majorité restés fidèles à l'ancien pouvoir et une bataille de harcèlement et d'obstruction au Parlement. Exploitant le moindre incident et la moindre erreur, fût-elle de langage, elle crée un climat d'alarme et de tension qui ne correspond guère à celui du pays. Avant de comprendre et de se ressaisir, la majorité est tombée dans le piège (2). Mais ce piège en cache — mal — un autre : face aux attaques lancées par l'opposition sur tous les fronts, le pouvoir peut être tenté de radicaliser son action ; il entrerait doublement dans le jeu de ses adversaires, qui ne se lassent pas d'annoncer cette radicalisation et ne manqueraient pas d'en profiter.

Si le président de la République a eu raison de vouloir calmer le jeu, il reste qu'à l'Assemblée s'affrontent sinon deux types de société, du moins deux conceptions de l'action politique, et même deux types d'hommes. La confrontation risque de durer aussi longtemps que les réformes en cours ou en discussion — décentralisation, nationalisations, fiscalité, culture — ne seront pas inscrites, enracinées dans les faits, aussi longtemps que l'opposition aura l'espoir non seulement de les retarder, mais de les faire échouer, voire d'en saboter l'application.

En six mois, le président de la République, le gouvernement et la majorité ont beaucoup appris, beaucoup travaillé, beaucoup innové. La majorité du pays leur fait confiance. Mais pour gagner celle de ses adversaires, la gauche ne peut altérer celle de ses partisans, et, en particulier, de jeunes un peu délaissés et de salariés un peu déçus, alors qu'ils avaient émis un vote non seulement de confiance, mais d'espérance le 10 mai. Sans aller au-delà des engagements du président, le gouvernement peut encore faire beaucoup pour répondre à leur attente.

J. F.

(2) M. Michel Noir, l'un des quatre « mousquetaires » de l'opposition, dans *le Point* des 7-8 novembre : la bataille consistait à montrer la force de l'opposition et « à faire sortir la majorité de ses gonds ».

LA PRÉPARATION DU VINGT-QUATRIÈME CONGRÈS DU P.C.F.

Dans « l'Humanité », la discussion s'engage sur le « retard stratégique » du parti entre 1956 et 1976

*La discussion publique et officielle du projet de résolution soumis aux membres du P.C.F. en vue du vingt-quatrième congrès de leur parti (*le Monde *du 14 octobre) s'est ouverte dans* l'Humanité *du lundi 9 novembre. Deux militants y défendent le point de vue de la direction sur la nécessité de rechercher dans le* « retard stratégique » *dont aurait souffert le parti communiste entre 1956 et 1976, les causes de son* « revers électoral » *du printemps dernier.*

De son côté, Rencontres communistes-hebdo, *qui avait ouvert une tribune de discussions dès le mois de juin, met en cause, en se penchant sur la préparation du précédent congrès dans la presse communiste, la* « composition » *et les* « pouvoirs » *de la commission chargée de sélectionner les articles publiés dans la tribune de* l'Humanité, *le* « volume des contributions de dirigeants mandatés pour soutenir le projet du comité central », *le* « traitement des critiques » *et le* « principe du débat à partir des seules idées émises par les directions ».

Rencontres communistes-hebdo *indique, d'autre part, à propos de l'*« exclusion de fait » *des trente fondateurs de Rencontres communistes, que treize des cellules concernées ont refusé de mettre en pratique cette mesure.*

Dans la première des deux contribution publiées par *l'Humanité*, Mme Marie Bellan, de la cellule Jacques-Duclos de l'université d'Aix-en-Provence (celle qui, en 1978, avait lancé une pétition critiquant la direction du parti), met en cause la « médias », qui, écrit-elle, « *ont tenté de désigner à l'opinion et, pourquoi pas, aux communistes eux-mêmes l'enjeu du débat* ». Mme Bellan explique : « *Notre revers électoral serait dû à notre action après la rupture du programme commun ; le document issu des travaux du comité central aurait pour fonction, en attirant les camarades sur une discussion autour du retard stratégique antérieur à nos deux derniers congrès, de détourner ceux-ci de la période récente, ce scénario étant évidemment destiné à protéger de la vindicte de la base la direction du parti.*

» *On appréciera,* poursuit-elle, *la qualité et le niveau de l'analyse ! Quoi qu'il en soit, il convient de réfléchir à sept cent mille aux causes de notre recul et, plus fondamentalement, aux causes du décalage qui existe aujourd'hui entre, d'une part, le niveau de conscience à partir duquel il est possible de rassembler les travailleurs, et, d'autre part, les solutions de haut niveau appelées par la crise.*

» *Or c'est en 1977 que ce décalage apparaît aux communistes dans son ampleur, que nous mesurons la profondeur des illusions nourries par la période programmatique et la faiblesse de la prise en charge par les travailleurs eux-mêmes du contenu novateur du programme commun et des moyens nécessaires à la mise en œuvre du changement. Dès lors, nul doute que le problème qui nous interpelle aujourd'hui est déjà manifeste à l'époque et, du même coup, nous sommes conduits à exercer notre analyse de cet échec en amont dans notre histoire.* »

M. Maurice Cardon, de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), précise son analyse de cet échec en insistant sur « *la mutation qui s'est opérée dans le tissu social de notre pays* » à partir des années 50. M. Cardon regrette que le P.C.F. n'ait pas mené, alors « *une étude plus poussée, plus fine, de l'accroissement du potentiel cadres, du développement vertigineux de l'armée des techniciens, des employés, de la modification très importante dans la composition de la classe ouvrière traditionnelle par l'entrée massive de travailleurs immigrés en remplacement des fonctions laissées vacantes par les travailleurs français.* »

Un sondage IFRES - « Journal du Dimanche »

LES SIX PREMIERS MOIS DU SEPTENNAT SONT JUGÉS POSITIFS (53 %)

Un sondage IFRES, réalisé du 4 au 6 novembre, sur un échantillon de mille personnes, pour le *Journal du dimanche* (publié le 8 novembre), révèle que 53 % des personnes interrogées jugent les premiers six mois de la présidence de M. François Mitterrand comme une période positive, contre 31 % qui l'estiment négative. 57 % déclarent avoir l'impression d'assister à un changement de société, contre 39 %.

L'enquête de l'IFRES révèle également que si 58 % souhaitent voir le régime tendre vers la « *modération* », 48 % estiment qu'il y tend actuellement ; 27 % souhaitent que le régime se « *radicalise* » et 34 % estiment qu'il tend vers la « *radicalisation* ».

En revanche, une majorité ne croit guère à l'efficacité de la politique économique en matière d'inflation (48 % contre 41 %) et dans le domaine du chômage (48 % contre 44 %).

D'autre part, un sondage du même institut, publié lundi 9 novembre par *le Quotidien de Paris* (sans indication de date ni d'échantillon), montre que 52 % des personnes interrogées estiment que M. Valéry Giscard d'Estaing « *doit jouer, dans l'avenir, un rôle dans la vie politique française* » (contre 43 %). A la question de savoir quel doit être ce rôle, 13 % estiment que ce doit être président de la République, 21 % chef d'un « *grand parti situé au centre* ». 47 % jugent « *souhaitable* » que M Giscard d'Estaing siège « *dès maintenant* » au Conseil constitutionnel (contre 34 %).

Enfin, 41 % affirment que M. Giscard d'Estaing a été « *un bon ou un très bon* » chef de l'Etat, 32 % lui décernent la mention « *passable* », 24 % le jugent « *mauvais ou très mauvais président* ».

En réponse à M. Jospin

M. FOYER : TOUT EST PERMIS A LA MAJORITÉ, RIEN A LA MINORITÉ

A la suite de la déclaration de M. Jospin « *quiconque diffamera le P.S. devra en rendre compte en justice* » (*le Monde* daté 8-9 novembre), en réponse à un article de M. Jean Foyer (R.P.R.) dans *le Quotidien de Paris*, l'ancien garde des sceaux réplique dans ce journal en écrivant notamment : « *L'article de M. Jospin confirme d'une manière éclatante l'exactitude du reproche d'intolérance que j'ai adressé à la nouvelle majorité.*

» *Celle-ci n'a pas supporté, de la part d'un vice-président de l'Assemblée nationale, le rappel à l'ordre de l'un de ses députés pour des imputations personnelles que le chef de l'Etat lui-même a censurées quinze jours plus tard, et qu'il a déclarées sans fondement.*

» *Voilà maintenant que M. Jospin menace de poursuivre à l'avenir ceux qui auront usé de la liberté d'expression. Tout cela se résume en une phrase : tout est permis à la majorité, rien ne l'est plus à la minorité.* »

POLITIQUE

M. CHIRAC : « JE SUIS UN LÉGALISTE »

M. Jacques Chirac, dans une interview accordée au quotidien libéral britannique *Guardian*, du lundi 9 novembre, estime : « *Dans les conditions actuelles, en France, certains extrémistes et aventuriers risquent d'être tentés par la violence et l'action illégale. Cela est extrêmement dangereux. C'est une des raisons pour lesquelles les partis d'opposition doivent être forts, énergétiques et assez résolus pour rassembler l'électorat autour d'un système démocratique. L'un des grands mérites du gaullisme a toujours été de marginaliser l'extrême droite.* »

M. Chirac considère que le programme du gouvernement français « *est socialiste, au sens marxiste du terme, et implique une rupture avec notre système de société. Une expérience aussi extrême, jour après jour, peut entraîner une réaction virulente de la part d'une population qui n'est pas prête à cela* ».

Il conclut : « *Je suis un républicain et un légaliste, ce qui est dans la plus pure tradition gaulliste.* »

L'aggravation du chômage

M. D'ORNANO (U.D.F.) : ON A TROMPÉ LES FRANÇAIS

M. Michel d'Ornano, député U.D.F. du Calvados, qui était, dimanche 8 novembre, l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, a estimé que le franchissement du seuil des deux millions de chômeurs constitue « *un constat d'échec* » : « *C'est un échec personnel pour le président de la République, c'est un échec pour le premier ministre, c'est un échec pour le gouvernement*, a-t-il notamment déclaré. *Dans les cinq mois qui viennent de s'écouler, il y a eu trois cent soixante-quinze mille chômeurs de plus. Cela signifie soixante-quinze mille de plus par mois, soit deux mille cinq cents de plus par jour. Cela veut dire que l'on a trompé les Français. (...) Nous, nous ne l'avions pas fait. Nous avions dit les choses comme elles étaient, nous n'avions pas promis l'impossible. C'était prévisible malheureusement. On ne peut pas désorganiser le pays, démoraliser les entreprises et s'attendre à ne pas connaître une aggravation du chômage. (...) Nous aurions fait mieux.* »

Evoquant les relations entre l'U.D.F. et le R.P.R., l'ancien ministre a souligné : « *La règle, entre les deux formations de l'opposition, ce doit être la bonne entente. A l'heure actuelle, cette bonne entente existe. Je la vois au Parlement, je la vois dans ma région, je la vois dans les propos que tiennent les leaders du R.P.R. Il n'y a rien à redire de ce côté-là. La seule chose que je me dise, c'est que si ça avait toujours été comme cela, on n'en serait peut-être pas là aujourd'hui. Je le dis simplement pour que, dans l'avenir, on sache bien que les erreurs du passé ne sont pas à renouveler. Mais je pense que nous ne les renouvellerons pas.* »

M. d'Ornano a indiqué qu'il ne sera pas candidat à la mairie de Paris aux élections municipales de 1983, alors qu'il l'avait été en 1977.

● *Le comité de Lyon du Mouvement des jeunes giscardiens* a démenti, dimanche 8 novembre, « *toutes participation aux menaces et aux actes de vandalisme* », dont avait été victime, le jeudi 5 novembre, M. Jean Poperen, député du Rhône, membre du secrétariat national du parti socialiste (*le Monde* daté 8-9 novembre). Il a accusé M. Poperen de vouloir « *discréditer un mouvement qui depuis quelque temps est devenu le fer de lance de l'opposition* ».

● *Le conseil national des jeunes du C.D.S.*, réuni, samedi 7 novembre, à Paris, a estimé que, pour l'opposition, le retour au pouvoir passe par trois exigences : « *Une stratégie fondée sur le rassemblement et non pas sur la lutte des classes ; le renouvellement en profondeur du personnel politique ; l'élaboration d'un projet démocratique permettant à la nouvelle génération de choisir sa vie.* »

● *M. Didier Bariani*, président du parti radical, a notamment déclaré, samedi 7 novembre à Nantes, en s'adressant aux dirigeants de la fédération radicale de la région des Pays de la Loire : « *La disparition ou la pérennité du radicalisme dépend des élections municipales, dont l'enjeu est vital et capital. (...) Il faut reconquérir le terrain, scrutin par scrutin et pour cela, profiter d'un calendrier politique favorable à l'opposition.* »

● *Mme Brigitte Gros*, sénateur des Yvelines, qui briguera la présidence du parti radical, lors du congrès que cette formation doit tenir, du 20 au 22 novembre, à Vincennes, a déclaré, dimanche 8 novembre à Nice : « *L'U.D.F. est aujourd'hui une fleur fanée ; c'est en dehors de l'U.D.F. que le parti radical doit définir sa stratégie globale...* »

LE ONZIÈME ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU GÉNÉRAL

De Gaulle, de la nuit au désert

Novembre est propice aux commémorations gaulliennes. Le 9 de ce mois, en 1970, le général mourait à Colombey-les-Deux-Eglises ; le 22 du même mois, en 1890, il naissait à Lille. Comme chaque année à cette époque, plusieurs ouvrages évoquent tel ou tel aspect de l'œuvre et de la vie de Charles de Gaulle. L'un, écrit par M. Louis Joxe, ancien ministre, actuel membre du Conseil constitutionnel, traite de la période 1940-1946, et plus spécialement de l'épisode algérien. Un autre, dû à M. Louis Terrenoire, ancien ministre, évoque l'entreprise du R.P.F de 1947 à 1954.

Que pouvait faire, en 1940, saisi par la débâcle, un jeune agrégé d'histoire ayant déjà participé à des cabinets ministériels de gauche, passionné de politique étrangère, curieux de journalisme, sinon d'obtenir un poste de professeur au lycée Emile-Félix-Gautier d'Alger, afin d'y poursuivre le combat sous d'autres formes ? Nous pouvons témoigner, pour en avoir été, que, dans la ville blanche ses élèves n'avaient pas tardé à se rendre compte que l'histoire en train de se faire intéressait autant que l'ancienne leur savant et amical professeur.

Entre deux cours, M. Joxe militait en effet au sein de ce quarteron de gaullistes qui préparaient le débarquement allié du 8 novembre 1942. Dans *Victoires sur la nuit*, il raconte avec simplicité cette double vie qui, bientôt, sera exclusivement consacrée au service du libérateur lorsqu'il deviendra le secrétaire général du Comité français de libération nationale, installé dans un lycée de jeunes filles des hauts d'Alger.

M. Joxe rend vivante l'atmosphère de la capitale provisoire de la France libre, la villa des glycines où vivait de Gaulle, les démêlés avec les alliés, les intrigues qui s'y sont nouées avec les « vichystes », et la longue rivalité entre le général Giraud « *qui joue sans cesse sous la table* » et de Gaulle en qui il voit « *un grand d'Espagne qui aurait été peint par Goya et dont la solitude peuplée est le lot* ». Il souligne, par les confidences qu'il reçut, les grandes préoccupations de l'heure : l'indépendance obsessionnelle à l'égard des alliés, le rassemblement de l'Empire et son avenir, l'aide à la Résistance et l'unité nationale.

Avant le débarquement en France, de Gaulle se heurte aux exigences américaines et il confie, superbe, à Louis Joxe : « *Les circonstances sont contre nous... Changeons les circonstances.* » Quelques jours plus tard, lorsque le général revoit le secrétaire général du gouvernement dans Paris libéré, ses premiers mots sont pour lui dire : « *Avez-vous vu les coiffures des femmes et leurs robes ? Ce sont des parterres de fleurs !* » L'auteur décrit alors les surprises des arrivants, la remise en ordre administrative, la « découverte » des résistants de l'intérieur. Il rappelle une confidence de de Gaulle en pleine guerre : « *Il faudra organiser l'association entre les employeurs et les employés, entre les patrons et les ouvriers. Je ne sais comment, mais j'en suis profondément convaincu.* »

A propos des nationalisations réalisées à la libération, M. Joxe estime que la pensée de de Gaulle « *traduisait plus une philosophie qu'un programme* » lorsqu'il souhaitait que l'Etat prenne « *la direction des grandes sources de richesses communes (...) sans, bien entendu, exclure aucunement les grands mobiles que sont dans l'esprit des hommes l'initiative et le profit* ». En un style harmonieux, se gardant de toute grandiloquence et de tout lyrisme, M. Louis Joxe donne de ces années épiques un témoignage précieux par sa sensibilité.

Ephémérides d'un confident

Avec *Pourquoi l'échec ?* M. Louis Terrenoire prend le relais de M. Joxe puisqu'il traite la période de 1947 à 1954, c'est-à-dire « *du R.P.F. à la traversée du désert* ». Ayant volontairement quitté le pouvoir le 21 janvier 1946 en raison du rôle renaissant des partis, le général de Gaulle — faute d'être rappelé rapidement aux affaires — fonde lui-même, en avril de l'année suivante, son propre parti. Mais dans sa conception le Rassemblement du peuple français devait être un large regroupement permettant aux adhérents de rester fidèles à leurs familles politiques d'origine.

Or en mai 1953, déçu par cette tentative, de Gaulle dégage le R.P.F. « *de l'impasse électorale et parlementaire* ». Pendant un an encore, jusqu'à l'investiture le 19 juin du gouvernement Mendès France, dont il tient à se désolidariser, le général suit attentivement la vie politique et participe le 4 décembre 1954 à un meeting à la porte de Versailles. A partir de cette date commence « la traversée du désert », expression dont la paternité semble revenir à Edmond Michelet, qui ne s'achèvera qu'en mai 1958 avec l'accession au pouvoir.

L'intérêt de l'ouvrage de M. Louis Terrenoire, qui fut, à partir de 1951, secrétaire général du R.P.F., réside dans la publication du journal qu'il a tenu pendant toute cette période (il était député de l'Orne depuis 1945). On y revit toute l'histoire politique des débuts de la IVe écrite par un homme qui était sans doute un élu et un militant mais aussi un journaliste. L'hostilité déclarée des communistes, celle, fluctuante, des socialistes de la S.F.I.O. avec Blum et Guy Mollet, celle, résolue et ombreuse, des démocrates-chrétiens du M.R.P. qui se diviseront, facilitent la compréhension des relations actuelles entre les gaullistes et les trois autres familles politiques.

Celui qui devait être, de 1960 à 1963, ministre de l'information et porte-parole de de Gaulle, président de la République, a été un des premiers compagnons du général après son retour de déportation et l'un de ses confidents. Ses éphémérides, tenus au tour le jour, non seulement racontent les batailles parlementaires, les rivalités d'hommes, les intrigues des partis, mais rapportent aussi, de façon très souvent inédite, les analyses et les jugements de de Gaulle ainsi que les réflexions de quelques autres acteurs de cette « république des partis ». C'est une chronique diverse, vivante, didactique, émaillée d'anecdotes, mais aussi d'analyses de fond qu'offre ainsi M. Louis Terrenoire, contribuant de cette façon à une meilleure connaissance de son temps alors que certains autres collaborateurs de de Gaulle s'y refusent encore.

ANDRÉ PASSERON.

★ Louis Joxe : *Victoires sur la nuit 1940-1946*, Flammarion éditeur 284 pages. Environ 70 F.

★ Louis Terrenoire : *de Gaulle 1947-1954. Pourquoi l'échec ?* Plon éditeur, 326 pages. Environ 75 F.

● ERRATUM. — C'est le 26 janvier 1960 et non le 26 janvier 1980, comme une coquille nous l'a fait écrire, que M. Debré avait réclamé la suspension des activités de M. Alain Plénel (*le Monde* daté 8-9 novembre, p. 5).

POINT DE VUE

Un grand présent

par PIERRE LEFRANC (*)

« C'EST *fini* », avait assuré, le 9 novembre 1970, un vieux compagnon de lutte, alors *que nous longions le mur du cimetière* de Colombey.

« *Le gaullisme n'existe plus* », déclaraient dans les couloirs des palais nationaux les plus impatients, qui avaient hâte de s'en débarrasser.

Nous fûmes toutefois une poignée à partager la conviction qu'il n'en était rien. De Gaulle laissait une œuvre considérable, et nous étions persuadés que sa pensée politique survivrait et marquerait la vie politique de la France pour des décennies.

D'abord, les institutions, et des choix bien définis pour ce qui était *de la défense nationale et de la* position de la France dans le monde. Ensuite, au-delà des *préoccupations* nationales, une volonté de trouver une solution humaine à l'état de dépendance de l'individu instauré par *la révolution industrielle* et *maintenu* par le système capitaliste.

Les années ont donc passé, onze années depuis le glas de Colombey, et les faits donnent raison à ceux qui croyaient à la survivance. De Gaulle demeure extraordinairement présent. Les événements politiques, intérieurs comme extérieurs, sont jugés par rapport à ce qu'il a dit et réalisé, par rapport à ce qu'il a annoncé : en France, la campagne présidentielle et les déclarations du nouveau président ; à l'étranger, la dégénérescence du Marché commun, les événements du Proche et du Moyen-Orient, ceux de Pologne, etc. En toute occasion, il est rappelé ses prises de position, et chacun s'interroge : qu'aurait-il fait ?

Certes, de Gaulle ne nous a pas laissé une doctrine valable en toutes circonstances et il a d'ailleurs lutté contre la tendance simplificatrice et limitative du système des doctrines ; mais les principes qu'il a affirmés inlassablement constituent des fondements solides pour une action publique. C'est en les oubliant que le gaullisme électoral a préparé son échec.

Une source d'inspiration

Ces *principes appartiennent aux* uns comme aux autres, il n'y a pas d'héritiers légitimes face à des usurpateurs ; il y a un patrimoine où chacun peut puiser. C'est d'ailleurs ce qui se produit et ce dont les vieux fidèles que nous sommes se réjouissent.

De Gaulle présent, c'est une réalité, et après avoir constaté qu'il s'agit d'une permanence presque unique dans notre histoire, formons le vœu que ses objectifs, tous ses objectifs, *demeurent source* d'inspiration. Je *pense* particulièrement à la participation. L'idée a rencontré beaucoup de *scepticisme*, et pourtant *elle constitue la seule* proposition susceptible de changer la situation de masse des salariés. Certes, les employeurs et les syndicats y sont hostiles, parce qu'ils sont foncièrement opposés au moindre changement de nature à diminuer leur pouvoir, mais cette hostilité peut et doit être vaincue.

Augmenter les salaires, c'est bien — quoique l'inflation qui ne manque pas de suivre annule ce genre d'efforts — mais cela ne résout pas le problème fondamental de l'humiliation du travailleur, traité comme une machine intelligente. Tant que cet aspect détestable de notre société n'aura pas trouvé sa solution, aucun pas décisif ne sera vraiment franchi. Dans le domaine social, le seul changement riche en espérance, c'est donc celui-là, le reste paraît bien superficiel en comparaison.

A l'occasion de cet anniversaire, que les responsables qui reconnaissent aujourd'hui l'ampleur et l'actualité des vues de de Gaulle considèrent aussi cet aspect de son message.

Oui, de Gaulle n'est pas mort, et pourtant, il est lointain le temps où la confiance était notre compagne !

(*) Président de l'Association nationale pour la fidélité au général de Gaulle.

هكذا من الأصل

LA SIGNIFICATION DES SUCCÈS DE LA GAUCHE

I. – Le postulat contestable de M. Giscard d'Estaing

par FRANÇOIS GOGUEL (*)

Pour quelles raisons les partis de gauche ont-ils remporté, aux consultations électorales du printemps 1981, les victoires incontestables que l'on sait ? Quelle est, au niveau du suffrage universel, la signification de ces victoires ? C'est à ces questions que je voudrais proposer certains éléments de réponse.

L'échec subi le 10 mai par le président de la République en fonction depuis sept ans tient en partie à des causes qui sont sans rapport avec sa personne et sa politique.

Le ballottage auquel une personnalité de l'envergure du général de Gaulle avait été soumise en 1965 l'indiquait déjà : convaincre le suffrage universel de laisser le même homme à la tête de l'Etat pendant quatorze ans est une tâche presque impossible. En dehors de Franklin Roosevelt, président des Etats-Unis de 1933 à 1945, et de Conrad Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1947 à 1963 – mais, dans l'un et l'autre cas, il s'agissait de circonstances tout à fait exceptionnelles, – aucune démocratie occidentale, à l'époque contemporaine, n'a été gouvernée aussi longtemps par le même homme. Il existe dans les sociétés modernes un besoin de changement (peut-être lié à la surabondance des informations reçues par ceux qui y vivent), qui, dans le cas de la France, en 1981, aurait suffi à rendre fort aléatoire le renouvellement du mandat présidentiel de Valéry Giscard d'Estaing.

Et cela d'autant plus que, commencé quelques mois après le premier choc pétrolier de l'automne 1973, le septennat qui s'achevait en 1981 avait été marqué par un renversement complet de la conjoncture économique antérieure : la permanence de l'inflation et l'accroissement continu du chômage ne pouvaient que puissamment renforcer dans l'esprit public le besoin instinctif de changement que celui-ci aurait sans doute éprouvé même en d'autres circonstances.

Mais la victoire obtenue au printemps 1981 par les formations politiques de la gauche, après plus de vingt années d'opposition, me paraît avoir une autre cause, qui relève, quant à elle, de la responsabilité personnelle de Valéry Giscard d'Estaing : celui-ci, tout au long de son septennat, a agi comme si la préservation de l'unité de la majorité constituée dans le pays et à l'Assemblée nationale depuis 1958 et 1962 ne présentait à ses yeux que peu d'importance. Point n'est besoin pour l'expliquer d'entrer dans le jeu déplaisant et finalement stérile, parce que superficiel, de l'analyse des dissentiments et ressentiments d'ordre personnel qui ont pu contribuer à cette attitude. Il suffit de lire son livre, *Démocratie française*, pour constater que celle-ci correspondait chez lui à une conviction profonde – mais, selon moi, tout à fait erronée. Lorsqu'il affirmait que « la France veut être gouvernée au centre » ce n'était pas seulement à cause d'une défiance, certes justifiée, pour les extrémismes de droite et de gauche. C'était aussi parce que l'évolution des structures de la société française depuis la fin de la seconde guerre mondiale lui paraissait avoir donné naissance à une classe sociale majoritaire, d'un type nouveau, que son genre et son niveau de vie différenciaient du prolétariat proprement dit, comme du monde rural traditionnel et de la bourgeoisie capitaliste. Distincte à la fois des milieux les plus défavorisés et des plus privilégiés, cette classe nouvelle devait, selon lui, contester la base sociologique (centrale, donc centriste) d'attitudes politiques opposées à la fois à la révolution et au conservatisme pur et simple.

L'affrontement droite-gauche

Son ambition était d'incarner et de faire ainsi cristalliser les aspirations plus ou moins conscientes de cette « nouvelle classe moyenne », de ce « juste milieu », à un type de vie politique excluant l'affrontement traditionnel entre droite et gauche. Pour employer un langage de marxisme élémentaire et superficiel, de faire en somme surgir en France la superstructure politique correspondant à ce qu'il pensait être la nouvelle infrastructure sociale de la nation.

Mais cette vue des choses ne correspondait à aucune réalité, et les conditions mêmes dans lesquelles Valéry Giscard d'Estaing avait accédé à l'Elysée le démontraient clairement : le second tour de l'élection présidentielle de 1974 avait présenté en effet, plus nettement qu'aucune des consultations du suffrage universel intervenues depuis le référendum du 5 mai 1946, le caractère d'un affrontement entre la droite et la gauche, et les positions géographiques de l'une et de l'autre, en vingt-huit ans de profonds changements dans la société française, n'avaient pratiquement pas changé (1). C'est que, toutes les études des élections l'indiquent, le vote des Français reste déterminé beaucoup moins par des structures d'ordre socio-économique que par des facteurs d'ordre culturel. Les traditions familiales, locales et régionales qui sont à la base de ceux-ci sont dans une large mesure indépendantes de la condition sociale des électeurs. Celle-ci exerce sans doute sur les votes une certaine influence mais, tout compte fait, une influence généralement secondaire.

Comme l'a dit René Rémond (2) : « *Il n'y a pas de corrélation étroite ni automatique entre le statut socio-professionnel et le choix politique. S'il y avait vraiment une relation de cause à effet entre l'appartenance sociale et le choix politique, la gauche aurait dû toujours avoir le pouvoir en France, et on ne s'expliquerait pas que la droite ait pu également l'exercer. Il faut donc bien admettre que l'électeur ne conclut pas nécessairement de sa situation sociale à son choix politique.* »

Or c'est sur un postulat exactement inverse que repose toute la philosophie politique exprimée par Valéry Giscard d'Estaing dans *Démocratie française*. Une tentative de mise en œuvre du projet correspondant à cette philosophie aurait en tout cas exigé certaines réformes institutionnelles : pour mettre fin à l'affrontement de la droite et de la gauche, il aurait évidemment fallu renoncer, pour les élections législatives, au scrutin majoritaire à deux tours, et le remplacer, sous une forme ou sous une autre, par un système de représentation proportionnelle. Malgré certaines velléités initiales, rien ne fut fait en ce sens. Bien plus, en 1976, Michel Poniatowski (celui des membres du gouvernement de Jacques Chirac qui était le plus proche de Valéry Giscard d'Estaing) imposa au Parlement, malgré les réticences de l'U.D.R., l'adoption d'une loi excluant du scrutin de ballottage tout candidat n'ayant pas obtenu au premier tour les suffrages de 12,50 % au moins des électeurs inscrits, ce qui, nécessairement, devait donner partout au deuxième tour le caractère d'un affrontement binaire entre droite et gauche : ce n'est pas par hasard qu'aux élections de 1981, comme à celles de 1978, il n'y a eu, chaque fois, au scrutin de ballottage, qu'une seule circonscription avec plus de deux candidats.

Non seulement la philosophie politique du président de la République était donc, en elle-même, contestable, mais il ne fit rien, bien au contraire, pour promouvoir les réformes institutionnelles sans lesquelles il était impossible de tenter de la traduire dans la réalité.

La division de la majorité

Ce qui n'empêcha pas Valéry Giscard d'Estaing d'adopter, à l'égard de la fraction issue du gaullisme de la majorité parlementaire sur laquelle s'appuyait son gouvernement, un comportement qui ne pouvait que contribuer à diviser cette majorité. La part prise par le R.P.R. à la victoire des élections législatives de 1978 ne devait rien y changer.

Il était donc inévitable que le défaut d'unité de la majorité, dont la responsabilité n'incombe sans doute pas exclusivement à Valéry Giscard d'Estaing, mais auquel celui-ci n'a jamais sérieusement tenté de remédier, se traduisît en 1981 par des candidatures comme celles de Jacques Chirac, de Michel Debré et de Marie-France Garaud, et donc que, dans la campagne de l'élection présidentielle, les critiques de l'action du chef de l'État ne fussent pas formulées seulement par la gauche.

Doit-on pour autant considérer que ce sont ces trois candidats qui portent la responsabilité essentielle de l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République ? Je ne le pense pas. Le fait qu'au second tour de l'élection présidentielle on ait pu estimer à plus de 16 % la proportion des électeurs de Jacques Chirac, de Michel Debré et de Marie-France Garaud qui ont voté pour François Mitterrand (3) me convainc que, si le président sortant avait été le seul candidat de la droite, les cinq candidats de gauche auraient très probablement totalisé dès le 26 avril plus de la moitié des suffrages exprimés.

Deux registres inconciliables

En somme, la réélection de Valéry Giscard d'Estaing aurait été de toute façon difficile, tant en raison du désir de changement que ne peuvent pas ne pas éprouver les électeurs après que le même homme a été au pouvoir pendant sept ans, que des conséquences sur l'opinion d'une conjoncture économique défavorable. Mais ces difficultés, qui ne lui incombent pas, ont été considérablement aggravées par des facteurs dont il est lui-même responsable : il a constamment joué sur deux registres inconciliables. D'une part, désirant échapper à la dialectique, traditionnelle en France, de l'affrontement entre la gauche et la droite, il ne s'est jamais vraiment préoccupé de maintenir l'unité de la majorité qui l'avait porté au pouvoir et sur laquelle s'appuyait son gouvernement. Mais, d'autre part, et simultanément, il a fait renforcer en 1976, au lieu de les affaiblir, les dispositions de la loi électorale qui correspondaient à cette dialectique et qui tendaient à la perpétuer. Telle me paraît être la contradiction fondamentale de la politique menée pendant sept ans par Valéry Giscard d'Estaing, contradiction qui le condamnait à l'échec, comme Jean Charlot l'écrivait dès décembre 1974, de façon prémonitoire, dans la *Revue française de science politique* : « *En se coupant du gaullisme, et en divisant la majorité (nouvelle) pour l'amener à sa merci, Valéry Giscard d'Estaing prendrait le risque de laisser échapper le pouvoir au profit de la gauche.* » N'est-ce pas exactement ce qui s'est produit ?

On serait en somme tenté de considérer, en forçant à peine la réalité, que, au niveau du suffrage universel, c'est plutôt Valéry Giscard d'Estaing qui a perdu l'élection présidentielle que François Mitterrand qui l'a gagnée. La différence essentielle entre les résultats du scrutin du 26 avril 1981 et ceux du premier tour de 1978 a consisté dans le transfert sur le nom du candidat socialiste d'un quart environ des électeurs habituels du P.C. Sans doute, ce changement d'équilibre à l'intérieur de la gauche, recherché et obtenu par François Mitterrand, a-t-il beaucoup contribué au succès de celui-ci, en transformant l'image de cette gauche, et en lui rendant plus facile d'obtenir au second tour les suffrages d'électeurs modérés devenus totalement allergiques à la personne de Valéry Giscard d'Estaing.

Il n'en demeure pas moins que le 26 avril les cinq candidats de la gauche n'ont obtenu qu'un peu plus de 47 % des suffrages exprimés, contre un peu moins de 49 % aux quatre candidats de la droite, et un peu moins de 4 % au candidat écologiste : il ne s'était donc produit aucun raz de marée en faveur de la gauche.

Mais, compte tenu de l'attitude probable au second tour d'une grande partie de l'électorat écologiste, et du fait que le comportement adopté pendant sept ans par le président de la République à l'égard de l'U.D.R., puis du R.P.R., le condamnait à voir une fraction notable des électeurs des trois candidats issus du gaullisme et du pompidolisme lui refuser leur suffrage au tour décisif (et même, pour beaucoup d'entre eux, l'accorder à son concurrent socialiste), les résultats du scrutin du 26 avril n'en faisaient pas moins prévoir l'échec de Valéry Giscard d'Estaing qui devait se produire le 10 mai.

Prochain article :

L'EFFONDREMENT ÉLECTORAL DE LA DROITE

(*) Ancien membre du Conseil constitutionnel, secrétaire général honoraire du Sénat.

(1) Voir dans la *Revue française de science politique*, octobre 1974, notre article : « Du 5 mai 1946 au 19 mai 1974 » (sous le pseudonyme de Nicolas Denis).

(2) *France-Forum*, juillet-septembre 1981.

(3) Voir l'article de Jean Charlot : « Le double enchaînement de la victoire et de la défaite », *Revue politique et parlementaire*, juin 1981.

Le Monde

société

Quarante-deux ans pour obtenir l'électricité

Une « fée » tant attendue

De notre envoyé spécial

Pont-à-Mousson. — *Fortunado n'a pas de chance. Sa maison, à l'écart du village de Montauville (Meurthe-et-Moselle), est vraiment trop mal située, entre le cimetière militaire du Pétant — dix-huit mille tombes — et le « parc » d'un voisin récalcitrant, qui ne permet pas qu'on vienne même fouler son herbe. La commune est pauvre, et M. Fortunado de Aranjo n'est pas cultivateur pour obtenir des subventions. Il ne peut donc compter que sur lui-même. Il a dû payer de toutes ses économies (58 000 francs) pour que E.D.F. tire une ligne de 650 mètres, plante onze poteaux et lui fournisse, enfin, de l'électricité. L'affaire est sur le point d'aboutir. M. et Mme de Aranjo pourront bientôt ranger leurs lampes à pétrole dans leurs placards. La « bonne fée » est presque arrivée jusqu'au seuil de leur maison. Ils ont tout préparé pour la recevoir, vissé les douilles, mis les ampoules, posé des interrupteurs sur lesquels ils appuient machinalement comme si les pièces allaient déjà s'éclairer. Un vrai chantier pour que tout soit « conforme » avant le grand jour du branchement qu'ils attendent depuis... quarante-deux ans.*

« La première fois que nous avons fait la demande, c'était en 1939, *se souvient M. de Aranjo,* et depuis on n'a pas cessé de tirer des sonnettes. »

Le préfet, le président de la République, les députés, tous faisaient des promesses, mais Mme de Aranjo, soixante-dix ans, n'en continuait pas moins à casser la glace pour laver son linge au lavoir, à vivre avec, au fond de son tablier, d'éternelles lampes de poche, à chauffer sur sa cuisinière ses fers d'allure moderne mais aux résistances grillées, que ses belles-filles lui avaient abandonnés. « C'est dommage, ça vient un peu tard maintenant, *dit-elle.* Avec tout l'argent qu'il a fallu dépenser pour l'installation nous n'aurons pas les moyens d'acheter la télévision. » *Mme de Aranjo est émue : son rêve de presque une vie se réalisera bientôt, ce réfrigérateur qui lui aurait économisé tant de pas quand il faut, l'été, acheter la viande au village, tant de précautions pour que les glaces n'arrivent pas toutes fondues sur les tables de fête.*

M. de Aranjo, l'ancien ouvrier fondeur de Pont-à-Mousson, décloue la planche à dessin qu'il avait installée devant la fenêtre pour que, à l'époque, son écolier de fils profite des dernières lueurs du jour. « J'avais un peu honte, *dit Daniel, qui est venu aider ses parents.* Mes camarades avaient tous l'électricité et moi, le soir, j'étudiais dans la pénombre. Ici on a commencé par les bougies puis ç'a été le temps des lampes à carbure, puis du pétrole. On a suivi le progrès. » *Une vie compliquée de mèches qui fument, de verres de lampe qui cassent, de tout l'arsenal interdit de l'électroménager.* « Nous avons des cousins de Paris qui trouvaient cela très bien, rustique... » *Mais c'était dur pour les jeunes de Aranjo quand à la tombée du jour le village, à quelques centaines de mètres, les narguait avec ses rues à lampadaires et ses fenêtres illuminées où bougeaient les ombres de la télévision.*

Musée

« Je n'ai jamais envié personne, ni les voisins ni mes belles-filles », *dit gentiment Mme de Aranjo, dont on n'a pas ménagé les fatigues. L'administration des anciens combattants a estimé que le cimetière, jaloux de son site imprenable, avec ses employés ratisseurs qui ne souffriraient pas une feuille morte sur le gazon, aurait perdu de son décorum si des fils électriques, par-dessus les tombes, avaient relié la maison de M. de Aranjo. De son côté, le propriétaire du pré mitoyen n'a pas voulu que seulement deux poteaux fassent de l'ombre à ses vaches. Personne donc ne céda. Jusqu'au jour où le préfet ordonna une enquête d'utilité publique et fit s'incliner le voisin.*

A présent, plusieurs objets ont déjà été mis au rebut. « Regardez là-haut sur l'étagère ce poste à galène et cet autre qui marchait sur des accumulateurs. » *Un musée du bizarre pour des visiteurs habitués au tout-électrique. Il a fallu de l'ingéniosité pour rester.* « J'aurais dû partir, *convient M. de Aranjo,* mais la bâtisse ne valait rien et je n'aurais pas pu la vendre. » *Parce que, en plus, l'endroit est plein de vipères dans les tas de bois, des milliers de croix veillent sur les lieux comme des sentinelles, et une vache affolée a cassé, l'an dernier, toutes les tuiles du toit où elle était montée. Alors, pour une fois qu'on attend un peu d'amélioration, même si la fée est centenaire, ici, on lui ouvrira les bras.*

CHRISTIAN COLOMBANI.

JUSTICE

LE PROCÈS DE L'AFFAIRE DE BROGLIE

Le fier-à-bras et le dépressif

*Le procès de l'affaire de Broglie a repris, ce lundi matin 9 novembre, devant la cour d'assises de Paris par l'examen des faits. Au cours de la semaine dernière, la cour a analysé la personnalité de chacun des quatre accusés. Celles de Gérard Frèche et de Pierre de Varga ont déjà été évoquées (*le Monde *des 7 et 8-9 novembre). Nous traçons ci-dessous le portrait de Guy Simoné et de Serge Tessèdre.*

Un policier véreux, un policier marron, c'est toujours ainsi que l'on a désigné Guy Simoné, cet inspecteur principal âgé de trente-huit ans. Il fait pourtant toujours officiellement partie de la police puisque l'arrêté qui l'a radié a été annulé par le tribunal administratif. Pied-noir né en Tunisie, sa ressemblance physique avec Enrico Macias s'impose, mais la comparaison s'arrête là, même s'il est guitariste et s'il a chanté dans les bals sous le pseudonyme de Serge Dancal.

Petit, hâbleur, volubile, truculent, il ne s'en laisse pas conter quand l'avocat général, M. Marcel Dorwling-Carter, lui reproche certains faits peu compatibles avec ce que l'on est en droit d'attendre d'un policier. « *Je vous mets au défi,* lance-t-il au représentant du ministère public, *de démontrer que j'ai commis des escroqueries.* » « *Attention,* lui répond M. Dorwling-Carter, *ne mettez pas au défi l'avocat général qui va soutenir l'accusation ! C'est bien imprudent !* »

Immédiatement, l'avocat général lui rappelle que, à deux reprises, il a émis un chèque sans provision. « *Oh ! deux fois en quinze ans !,* s'exclame Guy Simoné. *Qu'on me pende pour cela ! Qu'on me pende !* » De fait, il n'a été ni pendu ni même condamné. Mais il y a plus grave, cette escroquerie de 30 000 francs commise au détriment d'une dame qui avait eu recours à lui pour contacter un détective privé après un cambriolage important. Et ces vols d'argent et de vêtements, qui lui vaudront son exclusion. « *On m'avait pris mon manteau, j'en ai pris un autre. Ça s'est passé à deux reprises.* » A chaque fois, il minimise ses méfaits, trouvant toujours une explication et reprochant que maintenant on veuille « *tout lui mettre sur le dos, comme ça se passe dans les commissariats* ».

De fait Guy Simoné n'a jamais été un policier exemplaire, même s'il prétend qu'il n'était ni meilleur ni pire qu'un autre. Sorti cent trente-quatrième sur cent quarante-cinq de l'école de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, près de Lyon, il sera titularisé en 1969. Quatre mois plus tard affecté à Divion (Pas-de-Calais), il blesse d'un coup de feu sa maîtresse avec son arme administrative. Un accident ? L'affaire sera classée sans suite et il fut muté au commissariat de Marly-le-Roi. Même s'il prenait quelques libertés avec le code de procédure pénale, selon ses supérieurs, Guy Simoné a toujours été bien noté. Il avait pourtant fait l'objet de quelques mises en garde et d'un avertissement.

« *Il avait une vocation de chef de gang* », dira de lui un brigadier. Aimant les belles voitures, la grande vie, il fréquentait beaucoup les établissements de nuit, était souvent absent de son travail. « *Cinquante-deux jours de congé maladie au cours d'un trimestre en 1975 !* » s'interroge l'avocat général. « *En huit ans* », réplique Guy Simoné, qui a réponse à tout. En 1972, un commissaire de police dira de lui qu'il avait « *un comportement déplorable dans son travail* », lui reprochant « *sa désinvolture, son impertinence dans ses réponses* ». Décontracté, sûr de lui comme de son charme, il a cru que son étoile de shérif lui autorisait toutes les fantaisies. Ses relations, qui, paraît-il, étaient nombreuses et importantes à ses dires, lui ont permis de croire qu'il était intouchable. De fait, il n'a jamais été inquiété malgré « *son comportement peu édifiant sur le plan de la moralité* », comme le dit l'avocat général, qui ajoute que « *la police compte d'honnêtes gens* ». Et Guy Simoné de conclure : « *Heureusement !* » Un fier-à-bras.

L'opposé de son voisin de box, Serge Tessèdre, trente-cinq ans, est un dépressif chronique. Un brave gars, finalement, que cet intermédiaire un peu paumé qui se demande toujours ce qu'il est venu faire dans cette galère. Un instable d'une nervosité et d'une sensibilité maladive, à tel point que l'avocat général lui demande pourquoi il répond toujours avec un large sourire aux questions qui lui sont posées : « *Je ne prends pas ce procès à la légère, mais je suis un peu crispé devant tout ce monde.* »

Pas le mauvais bougre, c'est vrai ! Jamais condamné, mal dans sa peau, il a tenté à plusieurs reprises de se suicider. D'abord, après un échec sentimental, ensuite, en prison. « *Je ne supporte pas du tout la prison,* dit-il. *Me trouvant dans cette situation et dans cette affaire, je pensais pour moi qu'il était mieux de mourir.* » Une encéphalite méningée, dont il fut atteint dans sa jeunesse, lui a laissé une santé physique et mentale fragile. Réformé pour psychopathie, il est cependant apprécié de ses nombreux employeurs, bien que susceptible et coléreux. Mais ses absences fréquentes les amènent à le licencier rapidement. Monteur, installateur, représentant en matériel téléphonique, il ne sait même pas très bien pourquoi, au bout d'un certain temps, il disparaît, lâche tout, et finalement a recours aux neuroleptiques. Comme s'y ajoute l'alcool, qu'il ne supporte pas, il devient violent. Perpétuellement déprimé, il n'a, semble-t-il, pas supporté son échec à l'école de marine. Il avait pourtant été admis au concours après avoir travaillé durement.

Au moment de son arrestation, il était devenu gérant de la Société normande d'abattage et de distribution, qui fait l'objet d'une information judiciaire pour traites de cavalerie. Il affirme avoir été berné par son associé Claude Lecomte. Etait-il sur la mauvaise pente, comme le laisse entendre l'accusation ? La prison, en tout cas, a fait de lui un autre homme, tant sur le plan physique que moral. Un paumé, anxieux, qui s'est fourvoyé dans une aventure au-dessus de ses nerfs. A l'opposé de Guy Simoné, dont il fut le jouet déboussolé.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● RECTIFICATIF. — Dans le portrait de Pierre de Varga, publié dans *le Monde* daté 8-9 novembre, il fallait lire : « *Devant la cour d'assises, il a tenté d'attirer à plusieurs reprises la commisération du jury sur son mal...* » et non « *la commission du jury* ».

● *Le projet de loi supprimant les tribunaux militaires* sera examiné le 18 novembre par le conseil des ministres. Cette adoption devait intervenir ce mercredi 4 novembre, mais le Conseil d'Etat a rejeté le projet (*le Monde* du 3 novembre). La chancellerie souhaite supprimer les tribunaux militaires, mais prépare une autre version du projet tenant compte de *certaines observations* du Conseil d'Etat. Cette nouvelle version sera soumise à l'assemblée du Palais-Royal

M. D'ORNANO (U.D.F.) : « Il est indigne de citer Giscard à propos de cette affaire »

Interrogé sur l'affaire de Broglie, M. Michel d'Ornano, député U.D.F. du Calvados, qui était, dimanche 8 novembre, l'invité du Club de la presse d'Europe 1, a notamment déclaré : « *Il y a une chose que je trouve honteuse, indigne : c'est d'entendre citer Giscard à propos de cette affaire. D'ailleurs, actuellement, un matraquage est fait sur Giscard : vraiment, c'est la « bête noire » du pouvoir actuel. On tape sur lui de tous les côtés, on ne tape que sur lui. L'autre jour, j'entendais sur les ondes — je ne sais plus lesquelles — une interview de Bokassa. Voilà que Bokassa devient le maître de morale de la France ! Un homme qui a été un massacreur d'enfants et que nous avons contribué, à la demande de son peuple, à éliminer de la tête de l'Etat (...). Aujourd'hui, dans l'affaire de Broglie, on parle de Giscard. Mais tout le monde le sait que Giscard n'a rien à voir dans cette affaire : les policiers le savent, les magistrats le savent, les membres des commissions d'enquête le savent (...). Tout le monde sait qu'il n'a rien à y voir. D'ailleurs, il n'avait jamais été cité dans cette affaire. Et qui le cite ? Un avocat, qui est en même temps un député socialiste (1) et un confident du président de la République ! Voilà ce qui est en train de se passer. Eh bien ! je dis que ce matraquage sur l'ancien président de la République est indigne.*

» *Alors, parlons du procès en lui-même. Qui juge-t-on ? Le tueur ou la victime ? Le tueur, il est là, certains de ceux qui l'ont inspiré sont là. On a maintenant l'impression que l'on est en train de juger la victime. Et qui est l'avocat de la famille de la victime ? C'est l'actuel ministre de la justice. C'était lui, l'avocat de la famille de la victime. Probablement, beaucoup d'auditeurs pensent que si le procès de Broglie ne vient qu'aujourd'hui c'est parce qu'on n'avait pas voulu qu'il vienne sous le gouvernement précédent. C'est totalement faux : il devait venir sous le gouvernement précédent, en novembre dernier, et c'est parce que les avocats ont demandé le report qu'il n'est pas venu à ce moment-là. Alors, pour ce qui est du procès de Broglie, attendons qu'on l'ait jugé, que l'on ait jugé les tueurs.* »

(1) N.D.L.R. Il s'agit de Me Roland Dumas, avocat du policier Guy Simoné, l'un des quatre accusés. Me Dumas est député (P.S.) de la Dordogne.

RELIGION

JEAN-PAUL II SE RENDRA DE NOUVEAU EN POLOGNE EN AOUT 1982

Cité du Vatican (*A.F.P.*). — Jean-Paul II a accepté de se rendre de nouveau en Pologne en août prochain, pour le sixième centenaire de la fondation du sanctuaire de la Vierge noire à Czestochowa. « *Cette invitation répond à mes vœux les plus profonds, auxquels je ne peux résister* », a-t-il déclaré, samedi 7 novembre, au primat de Pologne, Mgr Josef Glemp, qui lui renouvelait l'invitation déjà exprimée par l'épiscopat polonais.

C'est en recevant le conseil permanent des évêques polonais, sous la conduite de Mgr Glemp, archevêque de Varsovie et de Gniezno, et du cardinal Macharski, archevêque de Cracovie, en même temps que plusieurs milliers de pèlerins polonais venus à Rome à l'occasion de l'inauguration d'une maison d'accueil polonaise, que le pape a exprimé le désir de revoir son pays. *Il s'était déjà* rendu en Pologne du 2 au 10 juin 1979, quelques mois après son élection au trône pontifical.

POLICE

Après les incidents aux obsèques du brigadier Hubert

M. Defferre considère comme un « honneur » d'être attaqué par « l'extrême droite »

Après les manifestations d'hostilité dont il a été l'objet, samedi 7 novembre, à Lyon, lors des obsèques d'un *policier tué au cours* d'un hold-up (« le Monde daté 8-9 novembre), M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, a déclaré ce même jour, à Antenne 2 : « C'est un honneur pour moi d'être attaqué par un syndicat d'extrême droite. »

C'est la Fédération professionnelle indépendante de la police (F.P.I.P.) que désignait, sans la nommer, le ministre de l'intérieur. En effet, la F.P.I.P. avait, la première, déclenché dans les milieux syndicaux de la police nationale une nouvelle levée de boucliers, en accusant M. Defferre de se comporter « *plus en militant politique du parti socialiste qu'en ministre de l'intérieur* », propos qui devait être repris mot à mot un peu plus tard par M. Rémy Halbwax, secrétaire général du Syndicat national indépendant de la police nationale (S.I.P.N.) et membre du comité directeur de l'Union des syndicats catégoriels de la police (U.S.C.P. qui, outre le S.I.P.N., compte dans ses rangs deux autres formations, le syndicat des gradés de la police nationale (S.G.P.N.) et celui des commandants et officiers (S.C.O.).

Déjà, au lendemain de la mort, survenue le 3 novembre, du brigadier Guy Hubert (*le Monde* du 4 novembre), l'U.S.C.P. avait dénoncé l'impunité dont bénéficient « *des truands sans foi ni loi que rien n'arrête plus, surtout depuis l'abolition de la peine de mort* », la F.P.I.P. mettant en cause, pour sa part, « *la politique démagogique pratiquée et par le garde des sceaux et par le ministre de l'intérieur* ». Quant au syndicat C.F.T.C. des personnels en tenue, il s'adressait au ministre de l'intérieur, pour lui demander, « *maintenant qu'il a un mort sur la conscience* », s'il avait l'intention de prendre « *des mesures strictes* », ou d'« *attendre que d'autres fonctionnaires paient de leur vie pour enfin engager ses responsabilités de chef suprême de la police d'Etat ?* » (*le Monde* du 5 novembre).

La Fédération autonome des syndicats de police (F.A.S.P.) avait préféré, elle, mettre l'accent sur « *l'insuffisance des mesures de protection efficace des établissements bancaires* », avant de demander au ministre de l'intérieur « *de donner tous moyens et toutes priorités à l'ensemble des merie pour rechercher les meurtriers, afin que la justice puisse leur être appliquée avec rigueur et sans circonstances atténuantes* ». Enfin, la fédération F.O. de la police avait tenu un langage sensiblement identique, réclamant de surcroît « *une véritable dissuasion* », sans laquelle « *une génération de voyous envisagent sereinement le jour où ils auront à rendre des comptes* ».

L'attitude des quelques policiers — une vingtaine au maximum — qui ont insulté le ministre de l'intérieur, le traitant d'« *assassin* » et bloquant sa voiture, a suscité de nouvelles hostilités entre des syndicats dont nul n'ignore les sympathies politiques respectives. Ainsi, la fédération C.G.T. a-t-elle dénoncé ceux qui, « *à travers diverses situations et par tous les moyens cherchent à remettre en cause le sens démocratique de nos institutions et le résultat du suffrage universel* ».

Une commission d'étude sur les écoutes téléphoniques

La commission d'études des écoutes téléphoniques, installée vendredi 30 octobre par le premier ministre, remettra ses conclusions au début de 1983. A partir du mois prochain, la commission, dont la présidence a été confiée à M. Robert Schmelck, premier président de la Cour de cassation, procédera à des auditions et s'informera sur la pratique actuelle des écoutes en France et à l'étranger. Au vu de cette enquête, la commission proposera au premier ministre une nouvelle réglementation.

Outre, M. Schmelck, cette commission est composée de trois députés, MM. Bertrand Delanoë (P.S.), Jean Jarosz (P.C.) et Jacques Toubon (R.P.R.) ; de deux sénateurs, MM. Edgar Tailhades (P.S.) et Jacques Thyraud (R.I.) ; de deux magistrats, l'un de l'ordre judiciaire, M. Serge Fuster, dit Casamayor, magistrat à la retraite, l'autre de l'ordre administratif, M. Bruno Genevois ; d'un avocat, Me Mario Stasi ; d'un expert, le professeur Jean Rivero ; de cinq hauts fonctionnaires : MM. Bernard Couzier, directeur général de la police nationale ; Pierre Marion, directeur général du S.D.E.C.E. ; Michel Guyot, directeur central de la police nationale ; Michel Jéol, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice ; du général Michel Jorant, directeur de la sécurité militaire.

DÉFENSE

Les députés R.P.R. s'abstiennent en commission lors du vote des crédits militaires

En commission de la défense à l'Assemblée nationale, les députés du R.P.R. présents se sont abstenus et les députés de l'U.D.F. n'ont pas pris part au vote lors de l'examen final, à la fin de la semaine dernière, du projet de budget de la défense pour 1982, présenté par M. Charles Hernu, ministre de la défense. Du reste, un seul amendement a été déposé, relativement mineur puisqu'il propose, au nom du P.S., d'avancer au 1er janvier 1982 l'augmentation de l'allocation annuelle versée aux veuves de militaires qui ne bénéficient pas de la pension de réversion.

C'est M. Yves Lancien, député (R.P.R.) de Paris, qui a annoncé que les membres de son groupe s'abstenaient dans le vote des budgets — terre, air, mer, gendarmerie, section commune, essences et secrétariat général de la *défense nationale* — qui étaient soumis à l'approbation, pour avis, de la commission de l'Assemblée. M. Lancien a même tenu à remercier M. Hernu pour les informations fournies à la commission, notamment par les hauts responsables civils et militaires qu'il avait autorisés à venir devant elle. Toutefois, il semble acquis que le R.P.R. ne votera pas, en séance publique, les crédits militaires demandés pour 1982.

Quant à l'U.D.F., ses membres de la commission de la défense n'étaient plus présents lors du vote final de la semaine dernière, et aucune explication de vote n'a donc été fournie. A plusieurs reprises, néanmoins, des députés U.D.F. sont intervenus en séance de travail de la commission de la défense, et ils ont donné l'impression d'approuver nombre des orientations contenues dans le projet de budget *militaire pour 1982.*

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'INTERPOL A NICE

La coopération internationale entre les polices s'intensifie

De notre correspondant régional

Nice. — *La cinquantième assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle, plus couramment appelée Interpol, s'est ouverte, le mardi 3 novembre, à Nice, sous la présidence de M. Jolly Burgarin, directeur de la police nationale des Philippines, son actuel président. Les travaux, qui ont lieu à huis clos, se terminent le 10 novembre.*

Le rapport d'activités présenté par M. André Bossard, secrétaire général de l'O.I.P.C., met l'accent sur l'intensification de la coopération entre les pays membres de l'organisation. Plus de quatre cent mille télégrammes ont ainsi été échangés au cours de l'année écoulée sur le réseau d'Interpol. Selon M. Bossard, si cette évolution est liée à l'augmentation de la criminalité dans le monde, elle traduit également une prise de conscience générale de la gravité et de l'étendue des problèmes de prévention et de répression policières. L'action d'Interpol s'est, au demeurant, révélée efficace puisqu'elle a permis, en 1980-1981, l'arrestation, dans cinquante-deux des pays membres, de mille trois cent trente-six malfaiteurs recherchés en vue de leur extradition.

A l'ordre du jour de l'assemblée figure notamment la discussion du « *règlement relatif au traitement et à la communication d'informations de police* ». Lors d'un colloque organisé en septembre, à Paris (*le Monde* du 30 septembre), la commission nationale « informatique et libertés », présidée par M. Jacques Thyraud, sénateur (R.I.) du Loir-et-Cher, avait demandé le droit d'accès aux divers fichiers d'Interpol, en application de la loi du 6 janvier 1978 sur la protection des citoyens face aux fichers informatiques. Or, Interpol considérait jusqu'ici ces fichiers comme inviolables. « *A notre point de vue,* a expliqué M. Bossard, *ce problème ne peut être réglé par une loi nationale, fût-ce celle du pays siège* (1), *mais par l'application d'une réglementation internationale, qui serait le fruit d'un consensus entre les différents pays intéressés.* » Il est probable que sera décidée à Nice la constitution d'un groupe de travail interne, chargé de proposer cette réglementation internationale qui n'existe pas encore.

L'assemblée générale d'Interpol, qui doit également débattre des problèmes traditionnels du trafic de *drogue, du faux-monnayage,* des détournements d'avions et de la violence sous toutes ses formes, s'est, d'autre part, prononcée favorablement sur les adhésions de trois nouveaux pays, la Barbade, la Dominique et la Hongrie, qui portent à cent trente-trois le nombre des pays membres de l'organisation.

GUY PORTE.

(1) L'O.I.P.C. a son siège à Saint-Cloud. La délégation française, conduite par M. Michel Guyot, directeur central de la police judiciaire, est composée de MM. Michel Jean, chef du bureau Interpol-France, Charles Bochat, sous-directeur à la préfecture de police de Paris, Emile Benhamou commissaire aux comptes d'Interpol, et du professeur Pierre Ceccaldi, directeur du laboratoire de l'identité judiciaire à la préfecture de police.

MÉDECINE

Le professeur Minkowski comparait devant la Cour d'appel pour non-paiement de cotisation à l'Ordre des médecins

Le professeur Alexandre Minkowski comparait, ce lundi 9 novembre, devant la cour d'appel de Paris. Ce nouvel épisode du conflit qui l'oppose à l'ordre des médecins — le professeur Minkowski refuse depuis six ans de payer sa cotisation (« le Monde » des 11 et 17 décembre 1980) — inaugure pour les mois à venir une série de procès analogues. Il survient aussi à un moment où plusieurs décisions de justice sont mises à exécution. Bien que le refus de paiement des cotisations reste un phénomne limité, les médecins concernés rappellent que parmi les promesses électorales de M. François Mitterrand figurait la dissolution de leur ordre. Au ministre de la santé on indique que, pour l'heure, ce dossier « n'est pas à l'ordre du jour ».

« Un répondeur téléphonique, ui bureau de bois, un microscope. (...) » Le 19 octobre dernier, M. Alain James, huissier de justice, accompagné d'un commissaire de police, établissait, au cabinet du docteur Juliette Hamon, gynécologue à Paris, une liste des biens mobiliers pouvant être saisis. Depuis deux ans, le Docteur Hamon refuse de payer sa cotisation à l'Odre des médecins. *Le 9 juillet, le tribunal* d'instance du cinquière arrondissement l'a condamné au paiement [au conseil départemental de l'Ordre de la Ville de Paris] *« de la somme de 1 050 francs, outre les intérêts au taux légal à compter du jugement, outre la somme de 250 francs ». (...)*

Depuis plusieurs mois, plusieurs procès-verbaux de saisie de ce type sont ainsi dressés au domicile professionnel des médecins qui, s'opposant à l'existence de leur Ordre, refusent le paiement de leurs cotisations. Ils surviennent plus ou moins longtemps après la première action en justice. Dans certains cas, en effet, les tribunaux d'instance, première juridiction concernée, se déclarent incompétents. L'affaire est alors renvoyé en cour d'appel ou en cour de cassation. Les jugements sont pourtant, en définitive, tous concordants : les tribunaux d'instance sont déclarés compétents et la cotisation légale. Cette notion a d'ailleurs été confirmée, depuis 1977, par quatre arrêts en Conseil d'État (1).

Il est difficile de cerner avec précision l'importance du mouvement de contestation. En tout état de cause, il demeure limité, voire marginal. Dans la plupart des cas, les refus sont individuels et il n'existe pas d'association groupant les opposants. *« Sur les quinze mille médecins qui exercent à Paris,* indique le docteur Louis René, président du conseil départemental de la Ville de Paris, *on ne recense qu'une quinzaine de cas litigieux. D'autre part, il y a peu de cotisations en retard, en tout cas depuis deux ans aucune augmentation du nombre de celles-ci. »*

Au siège du conseil national de l'ordre, boulevard de Latour-Maubourg, on confirme cette tendance, précisant qu' *« après la vague de contestation des années 1974 et 1975, les cotisations rentrent bien »* (2). C'est ainsi, par exemple, que pour l'année 1979, sur les 110 604 médecins inscrits, 104 336 (soit près de 95 %) cotisations ont déjà été recensées, celles-ci pouvant être versées deux, trois ou quatre années après sans que les conseils départementaux n'entament d'action en justice. D'autre part, le nombre de ces dernières (une centaine depuis 1976) ne permet pas de conclure que les 5 % de cotisations manquantes correspondent à des refus d'ordre idéologique.

Une signification politique

Il reste que le hasard des procédures va entraîner, dans les mois qui viennent, pour la seule région parisienne, l'arrivée de plus d'une dizaine de dossiers devant les tribunaux. Le dispositif législatif demeurant inchangé, les jugements seront vraisemblablement identiques. Compte tenu de la détermination de certains opposants, quelle sera l'attitude des responsables ordinaux qui, jusqu'à présent, ont soigneusement évité tout conflit ouvert et toute mesure disciplinaire ?

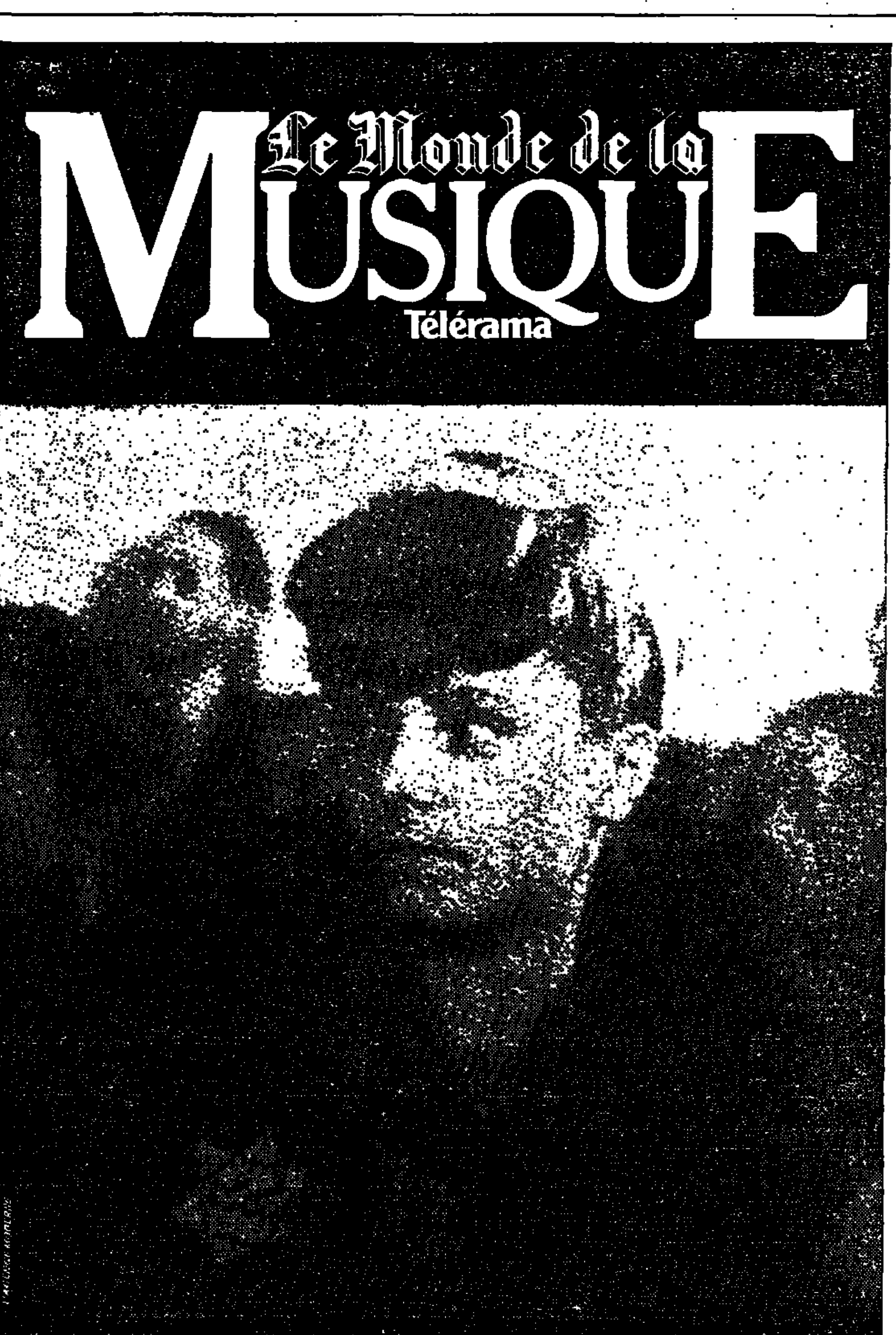
Les médecins incriminés critiquent l'utilisation qui a pu être faite des sommes ainsi recueillies concernant notamment le financement des campagnes contre l'avortement et la contraception et le caractère contraignant de l'adhésion à un groupe dont ils ne partagent pas les points de vue. Ils ne font pas mystère non plus de leur objectif. Pour eux, le refus de paiement a une signification politique. Ils s'opposent à l'avance au maintien, sous une forme ou sous une autre, d'un groupe de défense d'intérêts corporatistes. En dépit des prises de position, à cet égard, du président de la République, ils redoutent que le ministre de la santé, membre du parti communiste français, ne mette aucun empressement à étudier un dossier qu'il n'estime pas « prioritaire » (3). *« Le parti communiste,* explique l'un d'entre eux, *a toujours été très discret vis-à-vis de l'Ordre des médecins. De toute évidence aujourd'hui, il préférerait son maintien au vide institutionnel qui suivrait sa dissolution. »* Ils s'inquiètent enfin du nouveau visage de l'Ordre, dans lequel le courant « réformiste » semble s'imposer.

JEAN-YVES NAU.

(1) La loi française fait obligation à tous les médecins d'adhérer au Conseil de l'ordre des médecins et l'article L 410 du code de la santé publique laisse au Conseil national le soin de fixer le montant unique de la cotisation qui est versée au conseil départemental. Cette cotisation est, cette année, d'environ 600 francs. L'article L 410 précise aussi : *« Les cotisations sont obligatoires sous peine de sanction disciplinaire prononcée par le conseil régional ».* L'Ordre préfère néanmoins l'arbitrage des tribunaux civils.

(2) Cette « vague de contestation » avait fait suite aux polémiques sur l'avortement et aux positions qu'avait alors prises le Conseil national.

(3) Dans l'entretien qu'il nous avait accordé (*le Monde* du 12 septembre 1981), M. Ralite avait sur ce point déclaré : *« Le problème qui se pose est celui des ordres nationaux et des missions trop étendues qui leur sont attribuées. Un cadre régional (comme pour les ordres d'avocats) et une limitation des rôles à la définition et à la défense des problèmes d'ordre éthique propres aux professions concernées devraient permettre de rétablir un équilibre souhaitable. »*



ÉDUCATION

La presse devrait être un des moyens de formation du citoyen

estime M. Alain Savary

Cent soixante-dix enseignants ont participé, du mardi 3 au vendredi 6 novembre, au deuxime forum national de la presse à l'école, organisé au collège de Passy-Buzenval (Hauts-de-Seine) par les trente-sept journaux nationaux de toutes tendances qui constituent le Comité d'information pour la presse dans l'enseignement (CIPE), en collaboration avec le Centre de perfectionnement des journalistes (C.P.J.).

Pris en charge par quatre-vingt-dix journalistes, techniciens et responsables de presse, les enseignants ont réalisé eux-mêmes un journal à l'aide de dépêches d'agences, découvrant *ainsi les caractéristiques — choix,* subjectivité, rapidité — du travail des journalistes. En attribuant, lors d'un exercice pratique, à *l'Humanité* un article de *France-Soir ;* au *Parisien libéré* celui du *Nouvel Observateur*, et à *Minute* celui de *Libération*, à propos de l'assassinat du juge Michel, ils ont saisi la complexité de la lecture de la presse. Et mesuré que, en s'adressant à l'émotion et au cœur autant qu'à la raison, les journaux pouvaient influencer dangereusement les jeunes si ceux-ci ne sont pas préparés à leur lecture.

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, retenu par la conférence des ministres francophones de l'éducation, n'a pu conclure le forum, comme il l'avait prévu. M. Alain Eck, chef adjoint de cabinet, est venu lire le discours que M. Savary devait prononcer. *Les propos du ministre* ont surpris les enseignants et les éditeurs de journaux par leur caractère novateur. Tous y voient l fin des tergiversations et des procédures dlatoires à propos de l'utilisation des moyens d'information dans l'enseignement.

Satisfaction. Surprise. C'était plutôt le contentement mêlé d'incrédulité qui se lisait sur les visages des enseignants au terme de la déclaration du ministre de l'éducation nationale. *« Je tiens à saluer la nouveauté du discours et à dire notre satisfaction »*, a déclaré M. Jean Peyrot, président de l'association des professeurs d'histoire et géographie, tandis que M. Jacques Sauvageot, président du CIPE, constatait : *« Il faudra nous habituer, en matière de presse à l'école, à rencontrer au ministère non un adversaire mais un partenaire, dans une volonté commune. »*

Les propos de M. Savary tranchaient, en effet, sur les discours habituels. Après avoir dénoncé les *« carences »* et l'*« absence d'initiatives publiques »* dans le domaine de la presse à l'école, ainsi que le *« sous-équipement incroyable »* des établissements scolaires en matière audiovisuelle (1), le ministre a déclaré : *« Si l'on veut que l'enseignement s'ouvre aux réalités de notre temps, il convient d'accorder aux connaissances politiques, économiques et sociales la place auxquelles elles ont droit. La presse est un des moyens d'information, et donc de formation, des citoyens. Par une négligence coupable — mais n'était-ce qu'une négligence ? — nos prédécesseurs ont effacé toute instruction civique. Il s'agit de restaurer l'enseignement de l'histoire, de la philosophie, des sciences économiques et sociales. En un mot, de préparer les jeunes d'aujourd'hui à être des citoyens de demain ».*

Comment faire ? L'éducation nationale va *« prendre ses responsabilités »* et le ministre annonce des initiatives, *« pour débloquer une situation devenue conflictuelle ».* Les opposants à l'introduction de la presse à l'école, par crainte d'une éventuelle politisation des jeunes, ont souvent réclamé que les journaux soient utilisés dans les classes de manière pluraliste.

Un plan d'équipement

« Cette notion, explique M. Savary, *a été détournée de son sens. De condition de l'information, le pluralisme est devenu prétexte à l'immobilisme : la formation* [*des élèves*] *aux médias ne consiste ni à utiliser systématiquement le titre le plus exhaustif ni à comparer systématiquement deux titres politiquement opposés, mais à utiliser ceux qui, sur tel ou tel événement, permettent d'illustrer au mieux le cheminement d'une information. »*

Le ministre propose à tous les partenaires — enseignants, presse, parents — ainsi qu'aux parlementaires, une concertation qui devrait débuter en décembre afin qu'ils exposent leurs *« sentiments, espoirs, appréhensions ».* Au terme de celle-ci, une structure *« légère »* pourrait être mise sur pied dès janvier 1982. Elle serait chargée d'assurer *« l'initiation des enseignants et des administrateurs — et cette formation est prioritaire — »* de suivre la politique menée et de proposer au ministère *« objectifs et moyens ».*

Un plan d'équipement audiovisuel sera prochainement rendu public et le ministre a l'intention de *« dégager des moyens pour l'achat des journaux ».* À ses yeux, en effet, il serait contraire à *« l'immédiateté qui caractérise l'information »* d'utiliser dans les classes des exemplaires invendus ou anciens, car ceux-ci ne permettraient pas d'éduquer chez les jeunes le regard critique sur l'événement au moment où celui-ci se produit.

Les enseignants ont été sensibles à ces propos et aux commentaires de M. Eck. Comment se procurer les journaux ? On leur annonce des crédits. Leur donnera-t-on une formation sur la presse ? Celle-ci est reconnue prioritaire. Comment dépasser la rigidité des structures de l'enseignement, par classe et par discipline ? On les autorise à mener un travail interdisciplinaire sur la presse dans le cadre de leurs cours. Les parents d'élèves sont-ils réticents ? Ils seront associés à la nouvelle politique. Leurs craintes sont bien compréhensibles, a estimé M. Eck.

Reste à savoir si la mariée n'est pas trop belle. Le discours a séduit, mais les enseignants et les patrons de presse attendent des actes.

J.-M. CROISSANDEAU.

(1) Voir « Les avatars de la télévision à l'école » dans *le Monde de l'éducation* de novembre.

Lenteur et précipitation

Le rapport demandé par le ministre de l'éducation nationale à M. Jean-Louis Quermonne sur les carrières des universitaires dérangerait-il le ministère, qui l'a tenu secret pendant plus d'un mois ? Comment s'expliquer qu'à la veille du débat sur le budget de l'éducation nationale le même ministère le rende soudain public ? Telles sont les questions posées par les péripéties qui entourent ce document.

C'est le 25 juin que M. Alain Savary a confié à M. Jean-Louis Quermonne, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, une mission d'études sur la carrière des universitaires, au terme de laquelle il devait formuler, entre autres, des propositions sur la formation, le recrutement et l'emploi des assistants non titulaires. Cette décision manifestait le désir du ministère de procéder à un bilan *« compte tenu des exigences nées d'un lourd passif et de la gestion antérieure ».*

Malgré les vacances universitaires, M. Quermonne consultait, entendait les enseignants et les syndicats, et rédigeait son rapport, qui était remis au ministre le 23 septembre. En possession de ce document de près de soixante pages, auxquelles s'ajoutent quatre annexes, le ministre et son entourage ne semblait pas alors très pressés d'en faire connaître les conclusions. Du rapport on ne parlait guère, sauf pour déclarer, comme l'a fait M. Savary lors d'une entrevue avec le Syndicat national de l'enseignement supérieur (S.N.E.-Sup), *« qu'il ne prenait pas à son compte l'ensemble du rapport ».*

Brusquement, les choses se sont accélérées. M. Quermonne annonçait lui-même une réunion avec la presse le jeudi 12 novembre. Surprise : elle n'aurait pas lieu au ministère de l'éducation nationale, mais dans les locaux de l'Institut d'études politiques, établissement où enseigne l'auteur du rapport. Les invitations pourtant sont bien rédigées par le service de presse du ministère, mais les membres du cabinet du ministre tiennent à préciser qu'ils n'y participeront pas.

Samedi 7 novembre, nouveau coup de théâtre, alors que *M. Quermonne relit à Grenoble,* ville où il réside, les épreuves de son texte, le rapport est rendu public à Paris par les soins du ministère ; une partie seulement.

Après l'attente, c'est donc la précipitation. Est-ce le débat qui a eu lieu, lundi 9 et mardi 10, à l'Assemblée nationale à propos du projet de budget 1982 de *l'éducation nationale*, qui justifie une telle rapidité ? Il est étonnant que le ministre publie la veille du débat un rapport que lui-même critique et dont les syndicats — qui apparemment en avaient eu connaissance avant — contestent les conclusions.

Jeudi, M. Quermonne présentera son rapport et expliquera ses recommandations.

SERGE BOLLOCH.

SCIENCES

LA NAVETTE SPATIALE SERA LANCÉE LE 12 NOVEMBRE

La date du deuxième vol de la navette spatiale américaine, reporté le 4 novembre dernier à la suite d'un incident, vient d'être fixée par la NASA au jeudi 12 novembre à 13 h 30 (heure française).

Contrairement à ce que l'on avait craint, il n'a pas été nécessaire de remplacer les unités de puissance auxiliaires chargées de fournir de l'énergie hydraulique à la navette et dont le mauvais fonctionnement avait empêché le lancement. Seule l'huile de ces systèmes, qui contenait des traces d'hydracine, a été vidangée, et les filtres à huile changés sur deux des trois unités.

Cette solution semble convenir à tout le monde et surtout aux météorologistes, qui estiment que les conditions atmosphériques de jeudi devraient être bonnes.

Le Monde

culture

ACTION CULTURELLE

M. Cherif Khaznadar est nommé directeur de la « Maison des cultures du monde »

M. François Mitterrand avait annoncé à Cancun la création à Paris d'une « Maison des cultures du monde ». M. Robert Abirached, directeur du théâtre au ministère de la culture, en a confié la responsabilité à M. Chérif Khaznadar qui prendra ses fonctions en octobre 1982.

Cette « Maison des cultures du monde », associée à l'Alliance française, s'établira pour ses débuts dans le théâtre de celle-ci (101, boulevard Raspail). Elle aura quatre missions : accueil de manifestations internationales et interrégionales ; organisation de rencontres sur les identités culturelles ; éditions d'ouvrages et d'enregistrements audiovisuels ; coordination sur le territoire français des spectacles concernant les diverses cultures. M. Chérif Khaznadar abandonnera en septembre la direction de la Maison de la culture de Rennes, mais gardera jusqu'en août 1983 la direction du Théâtre de la Ville de Rennes.

[Né en Syrie, en 1940, de mère française et de père syrien, M. Chérif Khaznadar a fait ses études à la mission française de Damas, puis aux Etats-Unis, enfin à l'université américaine de Beyrouth. Critique littéraire et dramatique, journaliste à la télévision libanaise, il travaille ensuite à l'université du Théâtre des Nations, à Paris. De 1965 à 1968, il dirige le centre culturel d'Hammamet (Tunisie) et entre au service des émissions dramatiques de l'O.R.T.F. en 1968. Depuis 1974, il dirige la Maison de la culture de Rennes où il a créé, entre autres, les Festivals des arts traditionnels et du café-théâtre, les Rencontres du cinéma militant et du théâtre musical d'aujourd'hui, points forts d'une politique culturelle axée sur la confrontation des cultures intercontinentales et sur le témoignage vivant des traditions. Depuis 1980, il dirige conjointement le Théâtre de la Ville de Rennes. Il a réalisé plusieurs mises en scène de théâtre et de théâtre musical, et publié divers ouvrages, recueils de poèmes, pièces et études nombreuses.]

M. Jean-Marie Lhôte est élu directeur de la Maison de la culture d'Amiens

M. Jean-Marie Lhôte a été élu le jeudi 5 novembre directeur de la Maison de la culture d'Amiens, en remplacement de M. Dominique Québec, démissionnaire, qui occupa ce poste pendant dix ans. Le lendemain, on apprenait que M. René Lamps, maire communiste d'Amiens, en remplacement de M. Dominique Québec, démissionnaire, qui occupa ce poste pendant dix ans. Le lendemain, on apprenait que M. René Lamps, maire communiste d'Amiens donnait sa démission du conseil d'administration de la Maison de la culture, organisme dont il est membre de droit : il aurait préféré que les votes de cette instance aillent vers l'autre candidat, M. Jean-Pierre Wurtz, responsable du comité d'action culturelle ed Mulhouse et... membre du parti communiste.

Selon M. René Lamps, « *certains membres du conseil d'administration se sont prononcés non pas pour un projet culturel, mais contre une personne. La candidature de M. Wurtz dérange : tout a été fait pour l'écarter* », ajoute M. Lamps, estimant « *que c'est la politique du maire qui était ainsi visée et, pourquoi pas, la politique culturelle municipale* ». « *Considérrant*, conclut M. Lamps, *que je ne suis plus en mesure d'être le garant de la meilleure utilisation des finances de la ville en matière culturelle, j'ai estimé de mon devoir de ne pas siéger plus longtemps dans le conseil d'administration.* »

Sur les trente candidats à la direction, l'Association de la Maison de la culture avait retenu le nom de sept candidats : Mme Michèle Sellier, socialiste, présidente du conseil d'administration, aurait souhaité une direction bicéphale composée de MM. Lew Bogdane, ancien co-directeur du Festival de Nancy, et Georges Mathieu, actuel directeur adjoint. Mais après que M. Bogdane se soit désisté, le vote du conseil d'administration a désigné M. Lhôte par 7 voix contre 5 et 5 abstentions. (Il semble que les représentants de l'Etat se soient abstenus.) — *(Correspond.)*

[Agé de cinquante-cinq ans, M. Lhôthe, qui enseigne à l'école des Beaux-Arts d'Amiens, a fait ses études à l'Institut catholique d'arts et métiers de Lille. De 1951 à 1956, il est ingénieur chez Renault puis devint professeur de physique et chimie à l'Ecole alsacienne à Paris. En 1964, il devient co-directeur du Théâtre universitaire de Marseille ; il fut assistant de direction de M. Tiry, premier directeur de la maison de la culture d'Amiens, de 1966 à 1971. Attaché de direction à l'Association professionnelle du spectacle de 1971 à 1974, puis responsable du bureau d'auteurs dramatiques à l'Association technique pour l'action culturelle (ATAC) de 1974 à 1977, il dirige ensuite le centre national d'information et de documentation sur les métiers d'art au musée des Arts décoratifs à Paris. M. Lhôte est l'auteur de publications et de nombreux articles dans des catalogues et revues sur la culture, le théâtre, l'artisanat, la littérature et l'imagerie populaire.]

■ Une estampe de l'artiste japonais Momokawa Choki (actif entre 1772 et 1800) a atteint le 5 novembre, à l'hôtel Drouot, l'enchère de 600 000 F, ce qui, selon le cabinet Ader-Picard-Tajan, constituerait un record mondial pour ce type d'œuvre sur papier. C'est un collectionneur japonais qui a acquis cette œuvre. Une « Vague » d'Hokusai, autre célèbre estampe qui aurait inspiré « la Mer » au compositeur français Debussy, a été vendue 220 000 F, tandis qu'une œuvre d'Utamaro atteignait 250 000 F. Les trois ventes de la collection Le Veel, au cours desquelles étaient vendues ces estampes, ont produit près de 12 millions de francs.

MUSIQUE

Ozawa dirige l'orchestre de Boston

Le bonheur de l'expression

Lors de sa dernière tournée européenne en 1979, le Boston Symphony Orchestra n'avait qu'effleuré la France, à Besançon, où Seiji Ozawa avait tenu à commémorer le vingtième anniversaire de son succès au concours des jeunes chefs d'orchestre ; cette épreuve avait donné le coup d'envoi de sa fulgurante carrière, grâce en particulier à Charles Munch qui l'y avait distingué.

Cette année, pour le centenaire de sa fondation, l'orchestre de Boston (qui fut précisément celui de Munch) revient à Paris, au Châtelet, où les sonorités de ses instrumentistes exceptionnels brillent de mille jeux dans une acoustique superbe. Nul mieux qu'Ozawa ne sait les mettre en valeur par cette direction si souple et naturelle où les sons éclosent et s'épanouissent dans la plus belle lumière.

Dimanche soir, la Symphonie pastorale *de Beethoven rayonnait de bonheur et de bonne grâce, légère d'allure, d'une telle justesse de mouvement et de ton que cela semblait la simplicité même ; aucun effet spectaculaire, fût-ce dans l'orage, admirablement enlevé, mais sans éclats abusifs ; la vision limpide d'une œuvre éternisée et pourtant fraîche comme au premier jour.*

Dans le Sacre du printemps *de Stravinski resplendissait plus encore l'extrême qualité de chacun des instruments mis en évidence par la précision miraculeuse d'Ozawa. C'était pourtant le contraire de la dissection insensible à laquelle se livrent volontiers d'autres chefs. Mais à travers toutes les forces obscures, Ozawa s'attachait à faire jaillir la vie, à donner toute leur chance, leur énergie interne à ces mille rouages qui collaborent à l'explosion sonore du printemps. Et dans cette merveilleuse interprétation, nerveuse et bondissante, sans rien de sarcastique ni de méchant, passait comme une sorte de grand respect, de grand hymne à la création.*

JACQUES LONCHAMPT.

* Ce lundi 9 novembre, dernier concert du Boston Symphony Orchestra, qui interprétera la *Neuvième Symphonie* de Beethoven sous la direction d'Ozawa.

BOULEZ ET RENÉ CHAR

A la suite de l'article sur « Pierre Boulez, chef et compositeur » (*le Monde* du 31 octobre), M. René Char nous demande d'être plus précis pour nos lecteurs. Nous acquiesçons bien volontiers.

Le Soleil des eaux, de Boulez, a été écrit sur des poèmes de René Char (ce qui n'avait pas échappé à un grand nombre de nos lecteurs) tout comme *le Visage nuptial* (ce qui est sûrement moins connu), ainsi que nous l'avions dit. Et M. René Char ne peut être soupçonné, comme il le craint, d'avoir rendu impossible l'exécution très attendue de cette dernière œuvre. Nous avions écrit : « *Le matériel s'est révélé impropre à toute exécution* » ; nous aurions dû préciser : « *Le matériel d'orchestre envoyé par l'éditeur, selon M. Snowmann, responsable de la programmation du Festival Boulez.* » Dont acte. Peut-être aurait-il fallu indiquer également que M. René Char est un grand poète français installé à l'Isle-sur-Sorgue. — J. L.

ROCK

Joan Armatrading

Elle chante, Joan Armatrading, et ce sont comme des grappes de vie qui s'accrochent à ces mots, éperduement. Des mots d'amour et de tendresse, de joie pudique et de tristesse discrète ; juste une expression qui se suffit d'un rien ; la simplicité du quotidien, lorsque les sentiments ont la pureté éphémère d'un instant et la vérité immuable d'une éternité. Oui, elle est belle, cette petite femme au teint mal, originaire des West-Indies, avec ses mélodies qui vibrent au rythme de ses émotions, ses romances en dentelles et ses rocks sauvages. Elle joue de la guitare et elle y met un tel acharnement, une telle détermination que chaque note semble indispensable, inévitable.

Bien sûr, il faut la voir devant un micro, tellement touchante de générosité, captivante à force de s'offrir pour le plaisir d'une harmonie magique qui vient au bon moment. Mais si elle s'offre, Joan Armatrading, elle n'est jamais volubile. Toujours avec une grande réserve, elle a la solidité des artistes qui ne bradent pas leurs passions pour les besoins du spectacle. Comme si elle s'excusait de trop se découvrir. Sa voix a quelque chose de singulier, quelque chose comme une force indestructible, profonde et intense, dont le timbre devient cristallin et cuivré l'instant d'après.

Une voix comme on en entend rarement, qui évoque parfois celle d'un homme, qui s'échappe du tréfond de son âme et de son chœur. Le « feeling » gavé de « soul » d'une musicienne qui dépose, lorsqu'elle écrit une chanson, tous ses rêves et ses souvenirs pour dire ce qu'elle porte en elle. L'essentiel. Juste la sensibilité d'une petite femme au teint mat qui possède la dimension d'une grande dame. — A.W.

* Lundi 9 novembre, à 21 heures, à l'Olympia ; Mardi 10, au Palais des congrès de Strasbourg ; Mercredi 11, au Palais d'hiver de Lyon.
* Discographie chez C.B.S.

CONCERTS-PROMENADE A LILLE

L'Italie démasquée

On a presque réussi à faire croire aux Parisiens, grâce à une habile campagne d'affiches, que la Samaritaine avait remplacé le Palais des doges au bord de la Lagune ; pourquoi les Lillois ne se sentiraient-ils pas transportés en Italie par la grâce du Festival qui, du 14 octobre au 15 décembre, ne propose pas moins de cent vingt-deux manifestations où s'unissent musique, théâtre, danse, cinéma, expositions et conférences. « Nous sommes tous des Italiens sous le regard de la Joconde », *ainsi commence l'éditorial reproduit sur le programme et qui invite le public à se reconnaître à travers l'Italie démasquée : il suffit d'un contact plus intime pour qu'apparaisse, au dos de la carte postale, tout ce qui rapproche des cultures qu'on croyait opposées alors qu'elles sont sœurs.*

Deux mois, ce n'est pas trop pour refaire connaissance, mais Maurice Fleuret, l'ex-directeur du Festival, qui connaît ses classiques, a peut-être bien emprunté à Mantra *de Stockhausen l'idée de ses concerts-promenade. Dans son œuvre pour deux pianos, dont le hasard veut qu'elle ait été jouée à Paris par Jean Koerner et Jean-Claude Pennetier à l'occasion de la journée Perspectives du vingtième siècle, le compositeur allemand a entrepris de condenser en quelques minutes tout le matériau d'une œuvre qui s'étend sur une heure ; le résultat est d'un effet saisissant, étant bien entendu que ce « concentré » ne se perçoit pas pour autant comme un résumé ; c'est la même chose et c'est autre chose.*

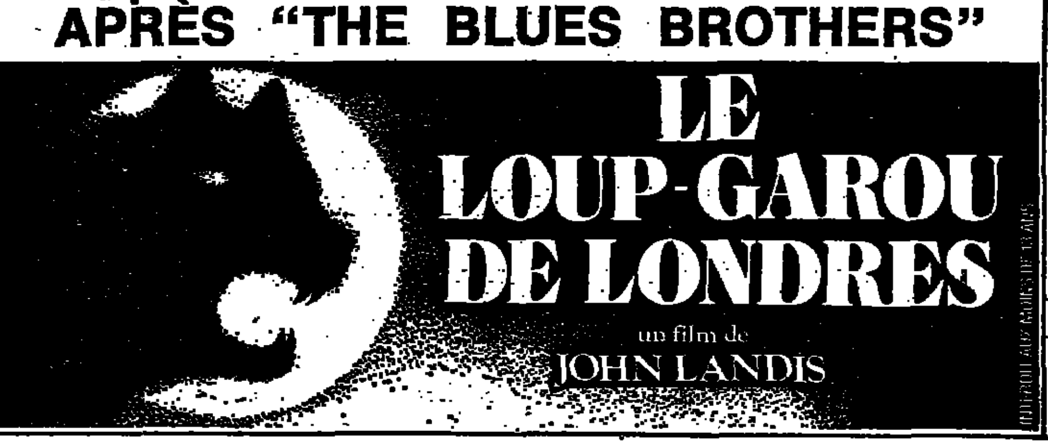
Ainsi en va-t-il des concerts-promenade répartis le samedi 7 novembre entre huit lieux du centre-ville et, le dimanche après-midi, entre neuf lieux du Vieux-Lille : soixante-six manifestations, soixante et un solistes, six grandes formations chorales ou orchestrales, rassemblant quelque trois cents musiciens... On n'a pas fait les choses à moitié : le public, on s'en doute, n'a que l'embarras du choix ; comme les distances sont courtes et que chaque concert ne dure pas plus de trois quarts d'heure, il est possible avec un même billet d'en écouter quatre le samedi soir et cinq le dimanche. Avec un peu de chance on profite même au passage du carillon de Jacques Lannoy.

L'ambiance est à la fête, toutes les portes s'ouvrent : celles des monuments historiques, des églises, des établissements publics ; chaque programme est en situation afin que, selon la belle formule du dépliant, « chaque lieu ait un nom et chaque heure ses plaisirs ». *Affectionne-t-on les virtuoses lorsqu'ils sont pédagogues ? Yolande Raert et ses élèves vous proposent Scarlatti, Longo et Clémenti au foyer du Grand-Théâtre. Préfère-t-on la guitare ? Pascal Bolbach possède tout un répertoire en solo, en trio, avec flûte ou avec violon, mais il faut aller, pour l'entendre, au forum Furet-FNAC. Pour le clavecin, Noëlle Spieth est tout à son affaire : elle offre trois programmes successifs à la Maison Saint-Exupéry, mais si le clavecin tout seul vous intimide, vous le trouverez entouré d'une flûte à bec et d'une viole de gambe au Palais Rihour.*

La liste serait longue, on ne saurait l'allonger sans risquer de lasser, sans accroître surtout, et en pure perte, la convoitise de ceux qui n'habitent pas Lille. Devenu entre-temps directeur de la musique, Maurice Fleuret peut donc, au sens propre, se féliciter d'une réussite qui est à l'image du Festival tout entier.

GÉRARD CONDÉ.

■ Une nuit du kathakali — théâtre dansé de l'Inde du Sud — aura lieu le samedi 14 novembre à partir de 23 heures et jusqu'au dimanche matin 15 novembre au théâtre du Rond-Point. Ce spectacle nocturne marquera le départ de la troupe du Kalamandalam après sa tournée en Europe. Cette compagnie a été accueillie à l'Opéra-Comique par le Festival d'automne, au début du mois d'octobre, et elle avait déjà, en 1967, été invitée par Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud pour le Théâtre des Nations.



CULTURE

Le rapport Bredin

Trois menaces pèsent sur l'avenir du cinéma français : la fascination exercée par Hollywood, qui amène à copier les méthodes de concentration de l'industrie américaine sans en tirer un plus grand pouvoir sur le marché international ; de l'intérieur, la concurrence de la télévision, qui exploite le prestige du cinéma sans le payer financièrement de retour ; l'avènement généralisé de l'électronique (magnétoscopes, vidéodisques, câbles, satellites), qui va dans un avenir proche radicalement transformer le cinéma tel que nous l'avons connu. Face à ces menaces, il importe, par tous les moyens, de sauvegarder le caractère artisanal du cinéma français, de garantir la multiplication des voies d'accès à l'industrie. « La guerre entre Marguerite Duras et Louis de Funès n'aura pas lieu », indique le rapport.

Trois têtes de chapitre vont tenter d'analyser et de définir une « stratégie du mouvement ».

I. - LA POLITIQUE DU FILM

Trois grandes sous-divisions abordent successivement la production proprement dite, la diffusion et les relations cinéma-télévision.

1) La production mélange indissociablement capital financier et capital intellectuel. Un « package deal » (accord global pour monter une production) préside à la naissance d'un projet. Il implique une politique cohérente d'écriture du scénario : *« Le métier a été souvent abandonné à un amateurisme inquiétant. » Que les droits à l'aide* servent donc à financer l'écriture de scénarios, qu'on accorde le moyen d'écrire en paix *« à d'autres qu'au quarteron de valeurs consacrées »*. Un comité du scénario pourrait être créé auprès du ministère de la culture.

L'avance sur recettes reste le moyen idéal pour financer les projets ambitieux. Elle acquerra une nouvelle dimension avec la participation directe de l'Etat, dès 1982, ce dernier en assurant par moitié, concurremment au Fonds de soutien, le financement. La politique de la commission d'avances *sur* recettes *devrait* être infléchie en conséquence, *« servir l'invention cinématographique et la découverte de nouveaux talents »*. La commission aidera à la naissance mais aussi à la carrière des films ainsi suscités ; que la télévision, les grandes sociétés de production, à leur tour, prennent leurs responsabilités.

Pour mieux atteindre ces objectifs, il convient d'envisager la création d'un *« secteur de recherche entièrement supporté par l'Etat... L'avant-garde d'aujourd'hui a des chances de fonder les normes de demain »*. Le film de court-métrage, en particulier, ne peut vraiment se développer qu'à partir d'une *« politique culturelle financée sur fonds publics »*. La nationalisation du système bancaire, la création d'un institut de développement du cinéma, *« à la mission à la fois financière et conceptuelle »*, devraient faciliter ce processus.

2) Pour la diffusion, le rapport constate que l'augmentation actuelle des frais de lancement des films profite aux films à gros budget. *« Il s'agit au contraire d'encourager la profession à la prise de risques sur le marché. »* La prospection du « nouveau cinéma » *doit être assurée soit* par les grands distributeurs, soit par des maisons indépendantes, mais suppose une refonte du système actuel d'aide à la diffusion. Il est prévu de hausser la garantie de l'aide à la diffusion jusqu'à 500 000 F par film permettant le tirage de dix copies, après avis favorable préalable de la commission d'aide à la diffusion.

Plus qu'un secteur public de diffusion, le rapport préfère parler de « diffusion-témoin », *« associant producteurs, distributeurs et un réseau de salles volontaires »*. Le ministère de la culture devrait *prendre en charge* une telle action, *« fortement liée aux actions de formation et à la recherche »*. Le rapport envisage un deuxième jour de réduction par semaine du prix des places, il *« recommande la mise à l'étude d'un système de rémunération des auteurs et réalisateurs au guichet de caisse »*.

Les bénéfices de la télévision

3) Relevant tout le mal causé au cinéma par la télévision, mais en sens inverse la paralysie de la création télévisuelle du fait de ce même cinéma, le rapport précise avec solennité : *« La télévision n'appartient pas à ceux qui la font, quels que soient leurs mérites ; elle appartient à la collectivité nationale tout entière. »* D'autre part, la télévision doit réinvestir le bénéfice qu'elle tire du cinéma (les deux cinquièmes du temps d'écoute vont aux films de cinéma) dans la production de films français. La contribution des chaînes au Fonds de soutien devrait être immédiatement doublée. *La coproduction avec la* télévision reste capitale pour le cinéma, elle permet de *« créer et diffuser des œuvres de qualité que rejetterait la loi du marché »*.

La création d'une quatrième chaîne de télévision réservée au cinéma, souhaitée par les professionnels, *ne résoudrait qu'en partie* le problème : les obligations culturelles, la participation à une véritable politique de promotion du cinéma français de qualité, et du nouveau cinéma en général, demeurent.

Pour affronter la révolution technique qui s'annonce, une politique globale de l'audio-visuel devient indispensable. Elle dépasse les frontières de la France pour toucher l'ensemble de la Communauté européenne.

II. - UN « CODE DE LA CONCURRENCE »

« Le cinéma a besoin d'une politique de la concurrence », afin de ne pas *« laisser à la loi d'un marché erratique »* le *seul soin de* réguler les rapports entre le film et la salle, et de *« garantir à la diffusion de l'œuvre le pluralisme des interlocuteurs »*. Convaincus par leur enquête que toute tentative pour enrayer la crise du cinéma français passe par la mise en place d'une véritable politique anti-trusts, les rapporteurs de la mission proposent un certain nombre de mesures dont la plus spectaculaire est sans nul doute de *« séparer la programmation des sociétés Pathé et Gaumont »*.

Constitué en 1967, le groupement d'intérêt économique entre Pathé et Gaumont a abouti à la mise en commun des salles des deux sociétés. Ce G.I.E. représente, aujourd'hui, près de 30 % du marché français de l'exclusivité, avec deux cent cinquante salles. Les programmations sont unifiées, les investissements coordonnés. *U.G.C. et Parafrance*, les deux autres grands, sont tentés de suivre le même chemin qui débouche sur une programmation nationale à partir de Paris. Ainsi les distributeurs indépendants sont-ils conduits, peu à peu, à entrer dans l'orbite des « grands ». Cette concentration a plusieurs conséquences. En premier lieu, le marché parisien de l'exclusivité commande tous les autres. C'est là, et *« au cours des premières semaines, que la valeur commerciale des films est fixée pour longtemps »*. Les films originaux résistent mal à ce traitement, alors que les *« champions du box office »* encaissent la rente de la diffusion industrielle.

Phénomène bien connu que l'on retrouve dans ces autres *« industries culturelles »* que sont... le *livre et le disque. De même*, cette concentration de la distribution, cette règle d'airain du marché selon laquelle l'argent va à l'argent et le succès au succès, conduisent les distributeurs de films très attendus, ceux qui bénéficient d'un prélancement publicitaire, ou qui ont fait recette outre-Atlantique, à négocier avec les exploitants en position de force. Bref, les « petits » ne peuvent bénéficier des retombées des succès qui profitent, en revanche, aux grands circuits.

Les rapporteurs préconisent donc plusieurs mesures pour remédier à cette situation. Elles seraient contenues dans un « code de programmation » à négocier entre les diverses parties, comprenant cinq axes principaux : *« Des circuits régionaux assureront la programmation des exploitants-clients à l'intérieur des régions de diffusion issues du nouveau découpage. La concentration de ces groupements dans les villes-clés importantes serait limitée ;*

» Les ententes entre circuits d'une région à l'autre seraient prohibées ;

» Les circuits nationaux continueraient de programmer directement les salles qu'ils possèdent en province, mais ils s'interdiraient de recruter des adhérents en dehors de la région parisienne. Les salles appartenant à un grand circuit parisien ne pourraient être les salles-pilotes d'un circuit régional ;

» Les deux circuits nationaux Gaumont et Pathé auraient une programmation distincte ;

» Les circuits de salles continueraient d'intervenir à leur gré dans la distribution de films sous réserve des engagements souscrits dans le cadre du code de programmation. »

La mission recommande également l'ouverture de négociations avec les distributeurs américains installés en France afin qu'ils *« consentent l'engagement de coproduire ou de distribuer chaque année un certain nombre de films français servant l'art cinématographique »*. Au cas où cette négociation n'aboutirait pas, la mission recommande alors une *« limitation du nombre de films distribués par ces sociétés »*.

La mission relève également un autre handicap au développement de la création cinématographique : l'intégration verticale. Gaumont, Pathé, U.G.C. sont à la fois distributeurs et exploitants. *Dans la « logique de l'économie de la diffusion »*, seuls les circuits de salles ayant une surface financière suffisante peuvent en effet compenser le risque pris. Aux Etats-Unis, le

Une ouverture internationale

(Suite de la première page).

Le risque de dérapage, manifeste dans certains aspects de la nouvelle *politique économique française*, pourrait s'annuler pour ce qui concerne le cinéma, dans la mesure où, en multipliant les initiatives, en ouvrant les canaux à la créativité, en offrant les moyens d'une plus large diversification dans la production et la diffusion, c'est le cinéma au sens le plus large, le cinéma sous tous ses aspects, avec toutes ses virtualités, qui pourrait connaître en France un nouvel essor.

La mesure la plus radicale proposée par le rapport Bredin — sur laquelle un consensus semble déjà exister — est *évidemment* la dissolution du groupement d'intérêt économique Gaumont-Pathé. La commission de la concurrence qui, comme son nom l'indique, a pour mission de dénoncer les ententes abusives, reconnaissait, en 1979, *qu' « il constituait manifestement une entente »*, pour aussitôt ajouter qu' *« il jouait un rôle directeur dans la production cinématographique, ce qui incitait à ne pas freiner son dynamisme »*. Cette situation est aujourd'hui dénoncée. Gaumont continuerait à exister en tant que société de production et de diffusion de films. Pathé se déciderait peut-être à entrer dans la véritable concurrence et à se lancer à nouveau dans la production de films.

Demander aux Américains, comme le fait le rapport, de distribuer, voire de produire des films français, n'a en soi rien de révolutionnaire. Les Artistes associés en leur temps financèrent un film aussi important que *Muriel* d'Alain Resnais, pour citer le cas le plus exemplaire. L'échec des majors américains dans leur rapport avec notre cinéma est venu en bonne partie de leur incapacité de diffuser ces productions *françaises à travers le monde*. Mais le problème dépasse largement le seul cas français, car il ne saurait s'agir de remplacer un impérialisme culturel par un autre, l'américain par le français, même si le rapport est de dix contre un en notre défaveur.

Que le cinéma français occupe en priorité le terrain en France, rien de plus normal. Que la culture cinématographique connaisse aujourd'hui chez nous un développement fabuleux, c'est l'évidence même. Cela n'a même plus rien à voir avec Gaumont ou Pathé ou U.G.G. La France, qui a marqué tant de points dans l'élargissement de la curiosité du public, du moins du jeune public, a des responsabilités vis-à-vis des autres cinémas. Leurs films sortent mal, encore très mal, sur nos écrans, surtout quand ils diffèrent trop des modèles français, italien ou américain. Ils ne sont l'objet d'aucune promotion véritable aux *Etats-Unis même, malgré le rôle joué* par la diffusion universitaire.

La France peut faire coup double, en empiétant sur l'exclusivité mondiale, aujourd'hui évidente, du cinéma américain dans les pays dits libres. Introduisant d'autres cultures, d'au*tres langues, montrant l'intérêt et* la nécessité d'aller découvrir ce qui se fait à Rio, Montréal, Helsinki, Calcutta, il conforterait par son exemple la vocation universelle du cinéma, tout en servant les intérêts de la culture française, en révélant une façon française de s'ouvrir au monde.

Il est significatif que la commission d'aide aux films difficiles, dont il est question dans le rapport Bredin, ait été conçue, à l'origine, en pensant aux productions étrangères. Cinéma de recherche français et cinémas d'outre-frontières peuvent marcher la main dans la main, collaborer étroitement au renouvellement de la carte du cinéma *mondial*. Cette démarche suppose la mise en œuvre d'une autre politique de l'audiovisuel. Le pari de politique générale qu'engage l'actuel pouvoir n'est pas incompatible, sur les écrans grands ou petits, avec une *ouverture à d'autres mentalités*, à d'autres sensibilités, à d'autres thématiques.

L'accent mis dans le rapport Bredin sur le développement du circuit « art et essai », le rôle imparti à l'animation culturelle, ne vont pas nécessairement dans le sens de la plus grande facilité ni de la démagogie. Comment rendre vivant, attrayant, pour les spectateurs ce contact différent avec autrui ? Comment amorcer la circulation accélérée des œuvres ? Comment finalement dépasser les particularismes nationaux ? Tout se tient dans ce vaste mouvement circulaire d'échange et de communication élargie que laisse entrevoir la nouvelle politique culturelle française.

LOUIS MARCORELLES.

EN 1946, LES ACCORDS BLUM-BYRNES

Les origines d'une méfiance

Le rapport Bredin fait état d'une préoccupation actuelle sur l'influence culturelle que peut exercer le cinéma américain grâce à la puissance économique de son industrie du film. On n'y verra pas une hostilité de principe, dictée aussi par des considérations politiques. Ce qu'on appelle, *aujourd'hui*, l'*« impérialisme américain »* a bel et bien failli tuer le cinéma français, lors d'une des plus graves crises de son histoire. C'était en 1946, et il en est toujours resté (la cinéphilie n'étant *pas en cause*) une méfiance à l'égard de l'hégémonie hollywoodienne.

Le 28 mai 1946, en effet, Léon Blum, chef du parti socialiste S.F.I.O., chargé d'une mission financière aux Etats-Unis, signait à Washington, avec James Byrnes, *ministre des affaires étrangères*, des accords concernant la liquidation de créances françaises, dans lesquels fut incluse une disposition spéciale sur l'ouverture du marché français (fermé pendant la *guerre) à la production cinématographique américaine*. A partir du 1er juillet, un système de contingentement de l'exploitation en France devait être institué, réservant au *maximum* quatre semaines par trimestre aux films français, les autres semaines restant libres pour la concurrence étrangère. La production américaine, accumulée depuis 1940 et déjà amortie, aurait été, évidemment, prioritaire sur le terrain. Avec ce système, notre cinéma ne pouvait plus produire et distribuer que quarante-huit films par an.

Il semble que Léon Blum ait voulu amener, par un blocage d'une partie des recettes faites en France, les Américains à investir dans l'équipement des studios, la rénovation des salles, et même la production française. Mais la profession cinématographique vit dans ces accords *(ratifiés par l'Assemblée constituante le 1er août, et soutenus,* alors, entre autres, par Gaston Defferre) une mainmise à peu près totale sur le cinéma français. L'action vigoureuse d'un comité de défense, où se regroupèrent réalisateurs, techniciens, vedettes, défilant dans les rues de Paris, tenta d'alerter l'opinion publique. L'agitation pour la sauvegarde de notre cinéma, en danger de disparaître ou d'être, effectivement, « colonisé », dura des mois. Que les *militants* communistes y aient pris une large part ne change rien à l'affaire.

Les accords Blum-Byrnes furent finalement remplacés, en septembre 1948, par les accords *dits de Paris, signés, pour* la France, par Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, et Robert Lacoste, ministre de l'industrie, pour les Etats-Unis par l'ambassadeur Jefferson Caffery. Les films français eurent droit, désormais, à une exploitation garantie de seize semaines par an. Le nombre de films américains doublés fut limité à cent vingt et un par an. Si le pire avait été évité, le cinéma français n'en avait pas moins subi des entraves et un grave traumatisme que le temps n'a jamais complètement effacé. — J. S.

هكذا من الأصل

sur le cinéma

« décret Paramount » a, en 1948, au nom de la loi antitrust, séparé le film de la salle, la distribution de l'exploitation. De nombreux professionnels demandent l'instauration d'une telle mesure en France. Les rapporteurs ne reprennent pas à leur compte une application en France d'un tel décret — « *toute règle susceptible d'empêcher un film de se faire est une mauvaise règle*, — mais ils estiment qu'à l'occasion de la négociation du code de programmation les sociétés intégrées devraient prendre divers engagements visant à améliorer les rapports avec les producteurs et distributeurs indépendants (non-discrimination entre les films, financement des premiers films, etc.).

Un médiateur

A côté de ce code de programmation, la mission préconise l'instauration d'un « *code de concurrence loyale* » afin de fixer une règle du jeu à laquelle chacun pourra se référer au jour le jour. Ce second code évitant les « abus » comporterait plusieurs principes et distinguerait notamment « *la période d'exclusivité à distribution sélective de la période d'exploitation de droit commun où le marché serait libre* ». Un « médiateur » du cinéma, choisi à l'extérieur de la profession, nommé pour six ans par le président de la commission de la concurrence, serait chargé d'arbitrer les litiges.

Outre ces réformes de fond visant à rétablir un certain degré de concurrence pour la distribution et l'exploitation du film, la mission suggère l'adoption de diverses mesures allant des droits du consommateur-spectateur en matière de confort ou de qualité des copies au développement des salles d'art et d'essai, en passant par un soutien financier pour les salles indépendantes. A ce sujet, la mission estime qu'une réforme intervenant avant le 31 décembre 1981 devrait permettre une forte revalorisation « *des droits au soutien pour les salles indépendantes. De même, le plafond des avances sur soutien autorisées par la nouvelle commission d'agrément serait substantiellement relevé par la prise en compte d'un plus grand nombre d'années pour le calcul de l'aide.* »

Estimant que « *l'assainissement des règles du marché cinématographique ne suffit pas à donner une juste place à toutes les formes de l'expression audiovisuelle* », les rapporteurs préconisent enfin une série d'actions ponctuelles. « *Volontaristes* », elles devraient déboucher sur une « *connivence* » entre « *cet instrument de communication sociale ou de formation culturelle* » qu'est aussi le cinéma, « *avec un milieu d'accueil plus motivé que le public de la salle* ». Ces actions auraient pour but de favoriser les initiatives locales de production audiovisuelle, de développer des lieux de culture cinématographique, de renforcer le réseau de salles à vocation culturelle et d'établir un nouveau régime pour la diffusion non commerciale dans le secteur associatif.

III. - L'EFFORT COLLECTIF

La mission Bredin constate que, jusqu'à présent, le cinéma est resté l'activité culturelle la plus réglementée, tout en recevant la part la plus faible du budget de l'Etat. Or le projet de budget 1982 indique un effort financier accru de la puissance publique en faveur du cinéma. Pour les « dépenses ordinaires », les crédits vont progresser, globalement, de 18,9 millions à 62,6 millions (soit + 331 %). A cela doivent s'ajouter des dotations pour investissements de 11,3 millions. Voyant là une situation favorable à des mesures budgétaires ultérieures, le rapport suggère que celles-ci servent à la formation et à la recherche, à la conservation et à la diffusion du patrimoine cinématrographique par le service des Archives du film, la Cinémathèque française et les cinémathèques des régions, dont l'Etat devrait assurer, au minimum, le fonctionnement régulier sans écarter les recettes propres à ces organismes, le mécénat et autres contributions publiques.

Le concours de l'Etat est jugé nécessaire, notamment pour des actions ponctuelles qui pourraient être faites en liaison avec d'autres collectivités publiques et pour une participation accrue aux organismes chargés de la promotion du cinéma en France et à l'étranger, tels Unifrance film et le Festival de Cannes.

Dans les grandes lignes, cette partie du rapport Bredin, après avoir souligné les nouveaux besoins dans le domaine de l'audiovisuel, la nécessité du développement du cinéma des régions et de la création de « passerelles » entre le cinéma, les nouveaux modes d'expression audiovisuelle et les autres arts, fixe son projet culturel sur trois points principaux :

LA RENOVATION DES STRUCTURES DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE (C.N.C.). — Les professionnels devraient être mieux associés à l'exercice des responsabilités par « une véritable concertation à l'intérieur d'un établissement public démocratisé ». Pour cela, proposition est faite de doter le C.N.C. d'un conseil d'administration d'une vingtaine de membres représentant la production, l'exploitation, la distribution, les industries techniques, les auteurs, réalisateurs, interprètes, les organisations syndicales de techniciens, les associations culturelles et des spectateurs, les organismes de télévision et l'Etat. Le directeur général du C.N.C. serait, de droit, président de ce conseil d'administration, qui pourrait être constitué et mis en place avant le 31 janvier 1982. Il n'y a pas là, on peut le constater, un bouleversement considérable, mais un appel — nécessaire — à la solidarité professionnelle.

Un centre de rencontres

LA CREATION D'UNE MAISON DU CINEMA. — C'est la grande pensée du projet : une institution nationale consacrée à l'ensemble des activités du septième art et pour laquelle est déjà proposé le nom d'Institut international Louis-Lumière. Le lieu n'est pas précisé, mais il s'agit, évidemment, de Paris, une comparaison étant faite avec le Centre Georges-Pompidou. Cette Maison du cinéma pourrait être un centre de rencontres des professionnels, avec, semble-t-il, regroupement d'organismes et associations actuellement autonomes, et réunion de toutes les publications relatives au cinéma dans une bibliothèque rattachée à un service d'édition spécialisé (à créer, lui aussi) et constitué à partir des bibliothèques de l'IDHEC et de la Cinémathèque française ainsi que du Fonds Georges-Sadoul.

Par la Maison du cinéma, une coopération et une coordination s'établiraient, pour la conservation et la diffusion des films, avec le service des Archives du film de Bois-d'Arcy, la Cinémathèque française, la Cinémathèque de Toulouse et la Cinémathèque universitaire. Le rapport garantit, à ce propos, l'indépendance des diverses collections et reprend à son compte la possibilité d'une fédération des diverses cinémathèques existant en France. Sauf erreur, c'est la première intervention officielle correspondant, en quelque sorte, à l'appel pour une Cinémathèque nationale lancé il y a quelques années — sans trouver d'écho alors auprès des pouvoirs publics — par six revues de cinéma.

LA FORMATION ET LA RECHERCHE. — Il s'agit de tout un plan de révision du système d'enseignement du cinéma (enseignement d'Etat et enseignement universitaire) impliquant une vaste concertation avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la communication. Projet peut-être centralisateur mais qui veut aboutir, en partant du regroupement de l'IDHEC, de l'Ecole nationale Louis-Lumière et de l'INA, à une solide institution formant des réalisateurs, des techniciens, des scénaristes, pour redonner aux métiers du cinéma (et aussi de la télévision) un professionnalisme favorisant une qualité de la création dans toutes les branches de l'activité audiovisuelle.

Si l'Institut international Louis-Lumière devait exister, la mission Bredin pense qu'il pourrait être inauguré le 28 décembre 1995... pour le quatre-vingt-dixième anniversaire de la première projection du cinématographe Lumière au Grand Café, à Paris.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : la Locandiera.

Centre Pompidou (277-12-33), 19 h. : Jean Rousselot, lecture ; 20 h. 30 : Vasco Popa, lecture.

Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : Boston Symphony Orchestra, Seiji Ozawa et chœurs de Radio-France (Beethoven).

Théâtre de la Ville (274-22-77), 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. P. Bartholomée (Bartholomée, Boesmans, Berio, Pousseur).

Les autres salles

Centre d'Arts celtique (258-97-62), 20 h. 45 : Pinok et Matho.

Comédie - Caumartin (742-43-41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.

Comédie Italienne (321-22-22), 21 h. : Un p'tit rêve dans l'nez.

Daunou (261-69-14), 21 h. : La vie est trop courte.

Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h. 15 : Incendie au sous-sol ; 21 h. 30 : Attention Copy-right ; salle II, 18 h. 30 : Blaise Cendrars ; 20 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?

Huchette (326-38-99), 18 h. 30 : André Frère ; 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon ; 22 h. 30 : les Armes secrètes.

Lucernaire (544-57-34), I, 18 h. 30 : Yerma ; 20 h. 30 : Faut pas faire ça tout seul ; II, 18 h. 30 : Don Quichotte ; 20 h. : les Amis. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.

Marigny (256-04-41), 21 h. : Domino ; Salle Gabriel (225-20-74) ; 21 h. : le Garçon d'appartement.

Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.

Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Rencontres.

Poche (548-92-97), 21 h. : Accordez vos violons.

Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : le Métro.

TAI - Théâtre d'essai (278-10-79), 22 h. : la Métamorphose ; 20 h. 30 : l'Ecume des jours.

Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 15 : Vinci avait raison ; 22 h. : Nous, on fait où on nous dit de faire. — II, 23 h. 15 : le Chant du bouc.

Théâtre du Marais (278-50-27), 20 h. 30 : Henri IV.

Les cafés-théâtres

Au bec fin (296-29-35), 20 h. 15 : Hé, dis Jeannette ; 21 h. 15 : le Grand Ecart ; 22 h. 30 : le Président.

Blancs-Manteaux (887-15-84), I, 20 h. 15 Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : les Démones Loulou ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier ; II, 20 h. 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pit et Rik.

Café d'Edgar (320-85-11), I, 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h. : Electro-choc. — II, 20 h. 30 : D. Herczog ; 21 h. 45 : Zephir et Aquilon.

Connétable (277-41-40), 21 h. 30 : Dominique Noël.

Fanal (233-91-17), 20 h. : Un ouvrage de dames, 21 h 15 : F. Blanche.

Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Douby... be good ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes ? II, 20 h 30 : Trois filles d'Eve ; 22 h. : Architruc.

Point Virgule (278-67-03), 20 h. 15 : Ça alors ; 21 h. 30 : Les demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 30 : Du ronron sur les bilnis.

La Tanière (337-74-39), 22 h. 30 : D.-A. Roi ; II, 21 h. : Y. Bardeau ; 22 h. 30 : J. Trees, J. Vassal.

Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : F. Brunod ; 21 h. 30 : Il en est... de la police ; 22 h. 30 : Teleny.

La Vingt-Cinquième Heure (439-36-59), 21 h 30 : Théophile.

Les music-halls

Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Patrick Abrial.

Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 21 h. : A. Buci.

Hippodrome de Paris (267-11-64), 20 h. 30 . Barbara.

Potinière (261-44-16), 20 h. 45 : Alex Métayer.

La danse

Essaïon (278-46-42), 18 h. 30 : La création, les dieux de l'Inde.

Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Calk Hook Danse Theatre.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Achetez Français.

Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : C'est pas tout rose.

Les concerts

Salle Gaveau, 21 h. : Orchestre symphonique, dir. A. Sibert. Sol. M. Iroch, M. Sartowa, A. Dallapozza (musique viennoise).

Radio - France, Auditorium 105, 18 h. 30 : Quatuor de clarinettes de Paris, P.-M. Vigneau ; Grand Auditorium, 18 h. 30 : Cycle acousmatique (Ascione) ; 20 h. 30 : Concert INA-G.R.M. (Mache, Boucourechliev).

Athénée, 21 h. : Deller Consort (Madrigaux européens, chansons populaires anglaises...).

FIAP, 20 h. 30 : S. Escure (Bach).

Lucernaire, 21 h. : P. Beaubet-Gony (Scriabine, Coff, Beaubet-Gony).

Centre Chaillot-Galliera, 20 h. 30 : N. Banerjée, A. Chatterje, R. Mukkerjee (musique de l'Inde).

Jazz, pop, rock, folk

Cardinal Paf (272-54-86), 21 h. : P. Caratini.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)

(de 11 heures a 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Lundi 9 novembre

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. : S. Guerault, B. Vasseur.

Dreher (233-48-44), 22 h. 30 : D. Humair.

L'Ecume (542-71-16), 22 h. : M. Gowland, A. Thus.

Jazz Unité (276-44-26), 21 h. 30 : H. Bourde Bolem Quintet.

Lucernaire (544-57-34), 22 h. 30 : G. Lefébvre et son ensemble.

New Morning (523-51-41), 21 h. : D. Gillespie.

Olympia (742-25-49), 21 h. : J. Armatrading.

Palace (246-10-87), 19 h. 30 : Bow Wow Wow.

Palais des Sports (828-40-48), 20 h. 30 : Bernard Lavilliers.

Petit Forum (297-53-47), 20 h. 30 : R. Bohringer.

Petit Journal (326-28-59), 21 h. 30 : New Jazz Off.

Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : J.-Ch. Capon, R. Galiano, M. Baker.

Théâtre de la Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : Hats.

Festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

DANSE

Centre Pompidou, 21 h. : A. Degroat.

THEATRE

American Center, 21 h. : 3 = 1, Hamlet.

EXPOSITION

Chapelle de la Salpêtrière, de 12 h. à 20 h. : Architecture.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : Ivan d'A. Dovjenko ; 17 h. : Rétrospective Helma Sanders : les Derniers Jours de Gomorrhe ; 19 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Mais ou et donc Ornicar, de B. van Effenterre.

Les exclusivités

AGATHA (Fr.) Action République, 11e (806-51-33)

ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) Marais, 4e (278-47-86)

L'AMOUR NU (Fr.) Impérial, 2e (742-72-52) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) sf mar. ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; *Marignan 8e (359-92-82)*, Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67), sf mardi

L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00)

L'ARME A L'ŒIL (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45)

L'AU-DELA (It., v.f.) (**) Mazéville, 9e (770-72-86)

AU-DELA DU REEL (A., v.o.) (*) : Quartier Latin 5e (326-84-65) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67), sf mardi — (V.f.) Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé 14e (322-19-23)

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan 8e (359-92-82) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) — (V.f.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) : Richelieu, 2e (233-56-70), Elysées Point-Show (225-67-29) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) : Parnassiens, 14e (322-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) : Broadway, 16e (527-41-16) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33) sauf mardi

BEAU-PERE (Fr.) (*) : Paramount Odéon 6e (325-59-83) : Paramount City 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) : Studio 28 18e (606-36-07)

LES BIDASSES AUX GRANDES MANŒUVRES (Fr.) : Ermitage, 8e, (359-15-71) : Caméo, 9e (246-66-44) : U G C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : U G C Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Montparnos, 14e (327-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75) : Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)

LA BOUM (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56)

CHARULATA (Ind., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25)

LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10)

CONDORMAN (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) : U G C Danton, 6e *(329-42-62) : Normandie, 8e* (359-41-18) ; Paramount City 8e (562-45-76) : U G C Gobelins 13e (336-23-44) : Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43), Magic Convention, 15e (828-20-64) : Napoléon, 17e (380-41-46) : Clichy Pathé, 18e (522-46-01)

LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), sous-titres anglais

DESPERADO CITY (All., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08), Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; *Parnassiens, 14e (329-83-11)*

DIVA (Fr.) Panthéon, 5e (354-15-04).

LES ENRACINES (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42)

EXCALIBUR (A., v.o.) : Marbeuf 8e (225-18-45) ; v.f. U G C Opéra, 2e (261-50-32) sf mar

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) *Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40)*, Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32)

FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17)

LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U G C Odéon, 6e (325-71-08) ; U G C Rotonde, 6e (633-08-22) ; *U G C* Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LA FEMME D'A COTE (Fr.) *Gaumont-Halles*, 1er (297-49-70), sf mar ; Saint-Germain Studio, 5e *(633-63-20) ; Montparnasse-83, 6e* (544-14-27) sf mar ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Calypso, 17e (380-30-11).

GARDE A VUE (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; *Richelieu, 2e (233-56-70)* : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; U G C Gare de Lyon, 12e (343-01-59), sf mar ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), sf mar ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11), 14-Juillet-Beaugrenelle 15e (575-79-79) ; *Murat, 16e* (651-99-75), sf mar ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) sf mar ; Tourelles, 20e (636-51-98)

L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) : Lucernaire, 6e (544-57-34)

LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) sf Mar : Marignan, 8e (359-92-82) sf *Mar*

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) sf Mar : Marignan, 8e (359-92-82)

IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) h. sp.

IRAN, UN PRINTEMPS EN HIVER (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04) h sp.

LE JARDINIER (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38)

JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45)

MADAME CLAUDE 2 (Fr.) Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Miramar, 14e (320-89-52)

LE MAITRE D'ECOLE (Fr.) Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan 8e (359-92-82) ; France Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; U G.C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96)

MALEVIL (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98)

LES MATOUS SONT ROMANTIQUES (Fr.) : U G C Danton, 6e (329-42-62)

MOI CHRISTIANE F. (All., v.f.) (*) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-*90-10*)

MOURIR A BELFAST (A., v.o.), Hautefeuille, 6e (633-79-38) sf Mar ; V.f : Français, 9e (770-33-88) sf Mar.

NEW-YORK 1997 (A., v.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40)

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) : Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) : Olympic Balzac 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Parnassiens, 14e (329-83-11), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) : V.f : Impérial, 2e (742-72-52)

L'OMBRE ROUGE (Fr.) UGC Opéra, 2e (261-50-32) : Racine, 6e (633-43-71), UGC Odéon, 6e (325-71-08), UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) sf Mar ; Caméo, 9e (246-66-44), Mazéville 9e (770-72-86), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75)

PASSION D'AMOUR (It., v.o.) UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23), 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; V.f. UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37)

PIROSMANI (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80)

POLYESTER (A., v.o.) : Olympic Halles, 4e (278-34-15)

POUR LA DEFENSE DU PEUPLE (Iran, V.o.) Marais, 4e (278-47-86)

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18), *Mazéville, 9e* (770-72-86) sf mar

PRENDS TA ROLLS ET VA POINTER (Fr.) Convention St-Charles, 15e (579-33-00)

LE PROFESSIONNEL (Fr.) Gaumont les Halles, 1er (297-49-70), Berlitz, 2e (742-60-33) : Richelieu, 2e (233-56-70), Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont Ambassade 8e (359-19-08) : Normandie 8e (359-41-18), St-Lazare Pasquier 8e (387-35-43) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) : Paramount Bastille, 12e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96)

REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

REPORTERS (Fr.) : St-André des Arts, 6e (326-48-18).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (A.) V.o. Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; *Paramount Odéon, 6e* (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount Orléans, 14e (540-45-91), Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; *Magic Convention, 15e* (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; *Wepler, 18e* (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00)

LE SANG DU FLAMBOYANT (Fr.) : Cin'ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Images, 18e (522-47-94)

TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) Richelieu, 2e (233-56-70), sf Mar : Colisée, 8e (359-29-46)

TARZAN L'HOMME-SINGE (A.) : V.o. Ermitage, 8e (359-15-71), sf Mar ; V.f. Rex, 2e (236-83-93) ; Cin'ac Italiens, 2e (296-80-27)

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97), Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount Montparnasse 14e (329-90-10)

VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91)

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A.) V.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77), H. sp. ; V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les grandes reprises

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BATAILLE D'ALGER (Fr.) : Louxor, 10e (878-28-58).

BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES CONTREBANDIERS DU MOONFLEET (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-05) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81)

LES CRIMINELS (A., v.o.) (*) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

2001, L'ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), H. Sp.

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.), 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LA DOLCE VITA (It., v.o.) (*) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).

ECRIT SUR DU VENT (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).

ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

ET LA TENDRESSE, BORDEL ! (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

FELLINI ROMA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34) h. sp.

GO WEST (A., v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07)

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56)

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

HARA-KIRI (Jap., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47)

JOHN LENNON FOR PRESIDENT (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : la Banque de l'image, 5e (326-12-39)

LABYRINTHE (Fr.), (procédé Panrama) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LABYRINTH MAN (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) h. sp. ; Escurial, 13e (707-28-04) h. sp

LOVE (Ang., v.o.) (**) : Ranelagh, 16e (288-64-44)

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14)

LE MEPRIS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic Saint-Germain 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42)

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-50-22) à partir de V ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) : Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)

MISSOURI BREAKS (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

MON ONCLE (Fr.) Champollion, 5e (354-51-60)

LES MONSTRES (It., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97)

MONTY PYTHON (SACRE GRAAL et LA VIE DE BRIAN) (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12)

ON A RETROUVE LA 7e COMPAGNIE (Fr.), Le Paris, 8e (359-53-99).

ORANGE MECANIQUE (Ang., v.o.) (**) : *Luxembourg, 6e (633-97-77)* H. sp — V.f. Capri, 2e (508-11-69).

LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78)

LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) André Bazin, 13e (337-74-39).

STROMBOLI (It., v.o.) Action-Christine bis, 6e (325-47-46) ; *Action-La Fayette, 9e (878-80-50)*.

TAXI DRIVER (A., v.f.) (**) Opéra-Night, 2e (296-62-56)

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17)

UN SAC DE BILLES (Fr.) Denfert, 14e (321-41-01)

LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT (Fr.) : Champollion, 5e (354-51-60) H. sp.

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Montparnos, 14e (327-52-37).

Festivals

COMEDIES ITALIENNES (v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99) ; 16 h. 50 et 20 h. 30 : le Cheik blanc ; 20 h. 20 : Affreux, sales et méchants ; 22 h. 30 : le Mari de la femme à barbe.

MASOCHISME AU CINEMA (v.o.), (**) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99) ; 16 h. 20 : Servante et maîtresse ; 18 h. 40 : Mademoiselle ; 22 h. 30 : Zig-Zig.

FOLIE ET PASSION AMOUREUSES Studio 43, 9e (770-63-40) : Edouard et Caroline ; le Testament d'Orphée ; la Tête contre les murs.

VIDEO, Studio 43, 9e (770-63-40), 18 h. 15 (sf Mar.) : J'aime la vie, Mado ; 19 h 30 : la Panne des sens ; 21 h. : Sauve qui peut (la vie)

HITCHCOCK (v.o.), Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04), 21 h. : la Maison du docteur Edwards.

ANTHOLOGIE DAVID LYNCH (v.o.) Espace Gaîté, 14e (327-95-94) : Labyrinth man.

ELIA KAZAN (v.o.), Templiers, 3e (272-94-56), Viva Zapata ; America America.

HOMMAGE A LA R.K.O. (v.o), Action La Fayette 9e (878-80-50) : le Mouchard.

F. WISEMAN, C'EST AUSSI L'AMERIQUE (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : 18 h. : Sinai Field Mission ; 23 h. 15 : Hospital.

SOLITUDES AMERICAINES (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : le Sillage de la violence.

LES FILMS NOUVEAUX

COUP DE TORCHON, film français de Bertrand Tavernier — *Forum, 1er (297-53-74)* ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; *Max-Linder, 9e (770-40-04)*, Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00). *Paramount-Maillot, 17e* (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Ciné-Beaubourg Les Halles, 3e (271-50-22).

LE LOUP-GAROU DE LONDRES (*), film américain de John Landis — V.O. : UGC Odéon, 6e (325-71-08) : UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23), UGC Marbeuf, 8e (225-18-45) Ciné-Beaubourg-Halles, 3e (271-50-22). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e 336-23-44) ; Miramar, 13e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (206-71-33)

METAL HURLANT, film américain de Gerald Potterton — V.o. Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08), Parnassiens, 14e (329-83-11) V.f. Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)

NOTRE FILLE, film camerounais de Daniel Kamwa — Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).

SANGLANTES CONFESSIONS, film américain d'Ulu Grosbard (*) — Jusqu'à L. V.o. Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15), Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60). — A partir de mardi, V.f. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27)

TRAGEDIE D'UN HOMME RIDICULE, film italien de Bernardo Bertolucci (à partir de mardi) — V.o : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67), V.f. Montparnasse 83 6e (544-14-27) : Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50)

UNE AFFAIRE D'HOMMES, film français de Nicolas Ribowski (à partir de mardi). — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20), Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46), Nation 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)

LA GUEULE DU LOUP, film français de Michel Leviant (à partir de mardi) — U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U G C Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Ermitage, 8e (359-15-71), Caméo 9e (246-66-44), Maxéville, 9e (770-72-86), U G C Gare de Lyon, 12e *(343-01-59)*, *U G C Gobelins* 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33)

RADIO-TÉLÉVISION

Radio-Mont-Blanc émet vers la France

Une nouvelle radio périphérique, Radio-Mont-Blanc, a commencé d'émettre, dimanche 8 novembre, à 0 heure, à partir de l'Italie vers la France. Une première expérience en monophonie, sur une longueur d'ondes provisoire (103,5 Mhz), Radio-Mont-Blanc devrait émettre vingt-quatre heures sur vingt-quatre en stéréophonie à partir du mardi 10 novembre.

Lancée par M. Gérard Stuffel il y a maintenant près de six ans, cette radio privée qui dispose d'appuis assez considérables (« le Monde » des 21 et 24 janvier) n'émettait jusqu'à présent qu'en direction du val d'Aoste, région autonome d'Italie.

Dirigée par M. Roland Dhordain, homme de radio et de télévision (directeur adjoint de la radiodiffusion en 1964, celui-ci a été nommé directeur de la radiodiffusion en 1968, puis directeur de la première chaîne de télévision en 1971), cette radio, dont l'émetteur est particulièrement puissant, prévoit de couvrir une zone allant jusqu'à Lyon et même Valence.

Radio - Mont - Blanc possède l'émetteur le plus haut du monde (il est situé à 3 930 mètres sur le versant italien du Mont-Blanc, à Tré-la-Tête). La construction de l'antenne a duré trois ans et nécessité huit cents rotations d'hélicoptères. En raison du froid et du gel, les guides et les constructeurs n'ont pu travailler que cent quatre-vingt jours en tout. L'énergie de l'émetteur sera fournie par trois groupes électrogènes alimentés en kérosène, dont 18 000 litres ont pu être stockés à Tré-la-Tête, assurant une autonomie de cinq mois. L'antenne est protégée du vent (les rafales peuvent atteindre 280 kilomètres-heure) par une sorte de tour creuse haute de 10 mètres. Cependant, tout le fonctionnement de la station est télécommandé depuis le val d'Aoste, car à cette altitude, une présence humaine n'est possible que quatre-vingts jours par an.

R.-M.-B. se veut indépendante, internationale (ou plus précisément plurirégionale) et essentiellement francophone. Ses principaux objectifs : assurer, dans une zone de couverture que divisent des frontières jugées par beaucoup artificielles, la pérennité de la langue française et répondre aux besoins d'information d'auditeurs régionaux qui, pour ne citer qu'un exemple, se désintéressent passablement des bouchons sur les autoroutes françaises, mais s'intéressent aux données météorologiques sur les deux versants des Alpes.

Selon son directeur, M. Roland Dhordain, *« R.-M.-B. devrait être une radio de compagnie et de contact, une radio de dialogue, donnant la priorité à l'assistance technique et au renouveau de la fête. La musique occupera 80 % de ce programme, l'information et les services, 20 % »* Ce sera *« une radio de voisinage et de proximité »*, cherchant à s'éloigner de tout parisianisme et s'efforçant de faire communiquer les hommes entre eux.

R.-M.-B. existe en tant que poste privé du val d'Aoste depuis 1976, grâce aux efforts de M. Gérard Stuffel, ancien animateur et entrepreneur de spectacles, et d'un Valdotain, M. Mario Stevenin, pour qui la priorité des priorités a toujours été la défense de la langue et de la culture françaises. Comme de nombreux habitants du val d'Aoste, celui-ci n'avait pas oublié que l'italien avait été la langue du fascisme...

Cinq minutes de publicité par heure

En 1978, la station s'est dotée d'un nouvel émetteur pour mieux couvrir sa zone d'écoute et s'est assurée une base financière plus large grâce à la participation des deux responsables de l'hebdomadaire *le Messager* (publié à Thonon) : MM. Bernard et Laurent Mossu. Le patron du quotidien genevois *la Suisse*, M. Jean-Claude Nicole, est entré dans le jeu. Tous ces promoteurs sont parvenus à assurer le financement (environ 15 millions de francs français) nécessaire à la réalisation de la nouvelle formule de R.M.B. La radio prévoit également cinq minutes de publicité par heure, qui respecteront les *« restrictions de nature morale et politique »* imposées en France, comme en Suisse, dans le domaine audiovisuel. Cette publicité ne concernera que les produits disponibles à la fois dans les deux pays.

R.-M.-B. est régie par le droit italien. Côtés français et suisse, c'est, pour le moment, le vide juridique. Les promoteurs espèrent bénéficier du statut de fait de certaines stations périphériques, comme depuis vingt ans Europe 1. Jusqu'à présent, l'Union internationale des télécommunications, dont le siège est à Genève, ne lui a pas assigné de fréquences.

En tout cas, les responsables de la station, qui prennent soin de ne pas gêner les émissions des postes lyonnais, ne paraissent pas manifester la moindre crainte d'un brouillage.

ISABELLE VICHNIAC.

— VU —

Des Vikings à roulettes

Carl Sagan, on l'attendait au tournant de la planète Mars. Si vous avez été fidèles aux rendez-vous que nous fixe depuis plus d'un mois déjà l'auteur de Cosmos sur Antenne 2, vous aurez sans doute remarqué qu'il croit, sans y croire, tout en y croyant dur comme fer, aux extra-terrestres. Pas aux petits hommes verts, bien entendu. Mais, enfin, à une forme de vie quelconque perdue quelque part entre « l'immensité et l'éternité *» de l'univers. Il y croit si fort qu'il a réussi à décider, il y a quelques années de ça, les astronomes de la NASA d'apposer une plaque en or représentant l'homme et la femme nus, ainsi qu'une série d'indications abstraites, destinées à des êtres dotés d'une intelligence moyenne, sur les Pionner 10 et 11 en partance pour le fin fond du système solaire.*

C'est Georges Leclère qui nous raconte ça dans son excellente introduction au bouquin de Sagan (1). A lire absolument si l'on s'intéresse de près ou de loin à cette extraordinaire série de vulgarisation scientifique déjà suivie par des dizaines de millions de Terriens avec un intérêt pantelant.

Cette série et ce livre — tournée et écrit de concert — c'est à ça que nous les devons, au désir de Carl Sagan d'alerter l'humanité et de la convaincre de la nécessité de retourner sur Mars, ou plutôt d'y envoyer des Viking à roulettes, des engins tout-terrain capables de se balader à travers la topographie variée de cette charmante contrée — je le cite à peu près — à la recherche de sols plus propices à l'éclosion de la vie, fût-elle microscopique.

Directeur du Laboratory for Planetary Studies, professeur à l'université de Cornell, prix Pulitzer en 1978 pour les Dragons de l'Eden, *savant incontesté et journaliste hors pair, énorme vedette aux Etats-Unis, Carl Sagan mêle à un art étonnamment évocateur du portrait — Kepler, Tycho Brahe, Newton et, avant-hier encore, Vishniak — la culture la plus éclectique qui soit, et surtout la conviction partagée par le grand public que nous ne sommes pas seuls au monde.*

D'où son succès. Sera-t-il assez fort, assez contraignant pour obliger le Congrès américain à faire machine en arrière, à renoncer à la conquête de l'espace utile par les Voyager pour revenir à une exploration planétaire infiniment plus chère, on peut se le demander. Reste à savourer — c'est un véritable enchantement — les treize étapes, il y en a encore sept, de ce prodigieux voyage dans le temps et dans l'espace, qui a coûté près de 9 millions de dollars et nécessité des trucages dignes de ceux de la Guerre des étoiles.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) *Cosmos*, Ed. Mazarine.

L'ARRÊT DES ÉMISSIONS DE SUD-RADIO

Fermée, vendredi 6 novembre à 20 h. 48, par les autorités andorranes, Sud-Radio pourrait reprendre « très prochainement » ses émissions sur une nouvelle longueur d'ondes, à partir du territoire français. C'est ce qu'a annoncé, dimanche 8 novembre, la direction de la station, qui aurait engagé parallèlement des pourparlers avec l'Espagne pour la construction d'émetteurs (grandes ondes) en territoire espagnol.

En attendant cet accord et compte tenu des délais de construction, la direction de la radio périphérique, pour éviter une interruption longue qui serait forcément néfaste, a demandé à T.D.F. (Télédiffusion de France) l'autorisation d'emprunter — à titre transitoire — un émetteur situé à Muret, en Haute-Garonne. Interrogée, T.D.F. se borne à déclarer qu'elle n'a reçu « aucune instruction » concernant la diffusion éventuelle des programmes de Sud-Radio par l'un de ses émetteurs.

« On n'entendra plus Nicolas... »

Les auditeurs de Sud-Radio qui ont un radio-réveil sont arrivés en retard à leur bureau, samedi matin. La voix de leur radio quotidienne s'était tue brusquement la veille (*le Monde* daté 8-9 novembre).

Dans la principauté d'Andorre, le week-end a accueilli, comme d'habitude, les flots de voitures qui repartent ensuite vers les pays voisins, le coffre plein de cigarettes et d'alcools détaxés. Ailleurs, dans les magasins de Toulouse par exemple, la musique d'ambiance ne provient plus des émetteurs tout proches, mais de cassettes disco. *« Quel dommage, on n'entendra plus Nicolas et ses recettes de cuisine »*, déclarait, au marché Victor-Hugo de Toulouse, une auditrice désolée. *« J'aimais bien Sud-Radio, je vais être obligé de me brancher sur Radio-102 »* (radio locale privée, très à la mode dans la « ville rose »), disait un jeune homme dans un café.

M. Luc Soubré, secrétaire national du parti socialiste et conseiller municipal de Toulouse, a regretté, samedi, la disparition de Radio-Andorre et de Sud-Radio, Radio-Andorre éteinte depuis le 2 avril dernier, et Sud-Radio maintenant, deux radios *« d'expression régionale »* (1) *« qui reflétaient l'identité du Sud-Ouest, qui avaient le mérite d'exister avec leur propre talent »*. Sans vouloir faire porter la responsabilité de ces fermetures sur *« qui que ce soit »*, M. Luc Soubré s'est montré préoccupé par la politique suivie par le coprince épiscopal et a souhaité que *« le changement voulu par le corps électoral le 10 mai animera avec la même force les Andorrans dans l'avenir »*.

La presse de Barcelone n'a pas fait grand éclat de cet événement. Seul *Correo Catalan* a rapporté très brièvement le résultat de la consultation de l'assemblée Magna, ajoutant qu'une radio à modulation de fréquence verrait bientôt le jour dans les Vallées.

CATHERINE LAURENS.

(1) Radio-Andorre, qui s'est arrêtée le 2 avril dernier, « arrosait » un peu le territoire espagnol et beaucoup le sud de la France, ce qu'on appelle le Grand Sud-Ouest, en concurrence en cela avec Sud-Radio.

● *Plusieurs personnalités politiques* — le président du conseil régional du Midi-Pyrénées, le président du conseil général de la Haute-Garonne, vingt-deux députés et quatre sénateurs du grand Sud-Ouest — ont envoyé un télégramme à la présidence de la République, au ministère de la communication et à la Sofirad pour affirmer leur attachement à une radio régionale et demander aux pouvoirs publics de prendre les mesures *« qui s'imposent pour la reprise dans les meilleurs délais des émissions de Sud-Radio »*.

« Guerre des fréquences » sur la F.M. ?

Les auditeurs de FIP, station de Radio-France aujourd'hui perdue dans un maquis touffu de radios libres, ont pu, cherchant leur longueur d'onde, tomber le 6 novembre en fin de journée sur une étrange conversation. Un animateur de Fréquence-Gaie, radio homosexuelle immédiatement voisine (?) de FIP, retransmettait la conversation (si l'on peut dire) téléphonique qu'il venait d'avoir avec une animatrice peu amène de Radio-Solidarité, son autre voisine.

Le fond de l'affaire : Radio-Solidarité a reçu un coup de fil de quelqu'un se réclamant de Radio-Gaie, *« menaçant de mort »* Radio-Solidarité, si elle ne s'écartait pas de la fréquence de Radio-Gaie. Radio-Solidarité, sans chercher plus avant, en informe ses auditeurs. Aussitôt, Radio-Gaie lui téléphone (c'est le coup de fil retransmis) pour s'étonner — à juste titre, peut-on penser — que sa voisine n'ait pas vérifié auprès d'elle la réalité des menaces meurtrières. L'épisode prêterait à rire s'il ne se fondait sur une querelle de territoire bien réelle. « *Partez*, disait sur un ton d'une surprenante violence, l'animatrice de Radio-Solidarité, *ou, si vous voulez la geurre des fréquences, vous l'aurez.* »

On avait de fait, vendredi, le plus grand mal à rester sur Fréquence-Gaie, Radio-Solidarité ayant apparemment décidé d'augmenter sa puissance d'émission, ce que, à tort ou à raison, elle reprochait d'ailleurs à sa voisine.

Des problèmes similaires opposent Radio-Gulliver à Radio-Cosmos ; Radio-Tomate à Radio-Cosmos encore, Radio-Shalom et Radio-Communauté, la situation paraissant moins difficile en province.

Querelle de fréquences, querelle de puissance... Les premières victimes étaient ces derniers temps, s'il faut tenir compte de l'antériorité, les radios nationales, dont l'audition était fréquemment perturbée.

On souligne cependant, au ministère de la communication que, dans l'ensemble, les radios libres ont plutôt fait preuve de responsabilité, et que les bavures sont sensiblement moindres que ce que l'on pouvait craindre d'un tel foisonnement. Surtout, on ajoute, que les décrets d'application de la loi récemment votée sur les radios locales privées (radios libres) vont être prochainement publiés. A partir de cette date, les débordements et les dérapages auxquels on assiste ne seraient plus tolérés. Les « forces d'intervention » de l'Etat mettront-elles fin à la « guerre des fréquences » ?

F. E.

TRIBUNES ET DÉBATS

LUNDI 9 NOVEMBRE

— *M. Jacques Delors*, ministre de l'économie et des finances, participe à l'émission « Affaires vous concernant », sur Antenne 2, à 20 h. 35.

MARDI 10 NOVEMBRE

— *M. Paul Laurent*, membre du comité central du P.C., est l'invité de Didier Lecat, sur France-Inter, à 7 h. 45.

— Le Forum de l'Expansion, avec *M. Pierre Mauroy*, premier ministre, est retransmis sur TF 1, à 13 h. 40.

Lundi 9 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 Cinéma : Reivers.
Film américain de M. Rydell (1969), avec S. McQueen, S. Farrell, R. Crosse, M. Vogel, W. Geer, J. Hernandez.
En 1905, le garçon d'écurie d'un riche éleveur de Jefferson « emprunte » l'automobile neuve de celui-ci pour aller se distraire à Memphis. Le petit-fils du patron (onze ans) et un jeune Noir l'accompagnent.
Virée humoristique et pittoresque avec Steve McQueen. Le réalisateur insiste, d'une façon assez racoleuse, sur le charme du « vieux Sud » aux dépens du roman de William Faulkner dont le film est tiré.

22 h 20 Les nouvelles de l'histoire.
De P. Dumayet.
Avec la participation de l'historien Pierre Vidal-Naquet, spécialiste de l'antiquité grecque.

23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant.
M. Jacques Delors, ministre des l'économie et des finances, répond aux questions des journalistes F.-H. de Virieu, N. Copin et P. Sassier



21 h 55 Divertissements : Francis Lalanne.

22 h 45 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma : Touchez pas au grisbi.
Film français de J. Becker (1953), avec J. Gabin, R. Darry, J. Moreau, L. Ventura, P. Frankeur, P. Oettly, D. Cauchy, D. Doll, G. Basset (N., Rediffusion).
Un truand quinquagénaire, sur le point de prendre sa retraite, sacrifie son or et sa tranquillité pour sauver son vieux complice et ami, pris en otage par une bande rivale.
Célèbre adaptation d'un roman « série noire » d'Albert Simonin, reconsidéré par un grand cinéaste s'intéressant, avant tout, à la vérité humaine, sociale et psychologique des gens de la pègre. Un tournant décisif dans la carrière de Jean Gabin.

22 h 5 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, La berlue de Mme d'Estrailles, de R. Renard.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux.
22 h 30, Nuits magnétiques : La dispute ; Les Jivaros.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert : (en direct de la Maison de la culture d'Amiens) : ouverture de « Benvenuto Cellini », de Berlioz, « Concerto pour la main gauche », de Ravel, « Requiem sans parole », de Bruni-Tedeschi, « Trio pour flûte, piano et violoncelle » de C. Lefebvre, « Daphnis et Chloé », de Ravel, par l'Orchestre philharmonique de Lille, dir. J.-C. Casadesus, avec M. Beroff, piano, P.-Y. Artaud, flûte, M. Levinas, piano.
23 h 5, Ouvert la nuit : Soliste français d'aujourd'hui : F.-J. Thiollier (Rachmaninov : Variation sur le thème de Corelli ; Sonate n° 2 en si bémol majeur) ; 0 h 5, Les domaines de la musique électro-acoustique ; Almuro.

Mardi 10 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
La contraception : le point sur les pilules.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 40 Forum de l'expansion.
Pierre Mauroy.
15 h Les après-midi de TF 1 : Féminin présent.
A votre santé ; Dossier : les femmes de bronze ; Découvertes TF 1 ; Le jardin d'Anita ; Les recettes de mon village ; Regards sur George Sand ; Rencontre : jeux masqués ; La bergère des folies.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 30 Série : Les roses de Dublin.
De P. Rey. Réal. : L. Iglésis
21 h 30 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
22 h 30 L'art et les hommes : Edouard Boubat.
De J.-M. Drot.
Une photographe en voyage au Maroc et au Portugal
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Des adeptes pour de nouvelles croyances.
15 h 5 Série : Détroit.
16 h 30 Itinéraires.
Népal et Thaïlande : les enfants du monde.
17 h 20 Fenêtre sur... la folie ordinaire.
La paranoïa
17 h 50 Récré A 2.
Les quat'z'amis : C'est chouette ; 3-2-1 contact.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
20 h 40 Les dossiers de l'écran : Téléfilm : Staline est mort.
De J. Elleinstein, réal. Y. Ciampi. Avec J. Martinelli, J. Le Poulain, Y. Brainville...
22 h Débat : La mort de Staline et sa succession.
Avec MM. J. Elleinstein, écrivain, auteur du téléfilm ; A. Avtorkhanov, ancien membre du parti communiste soviétique ; B. Bajanov, ancien secrétaire de Staline ; J. Cathala, G. Bortoli et Mme H. Carrère d'Encausse.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les couleurs du temps.
18 h 55 Tribune libre.
Union française des anciens combattants.
19 h 10 Journal.
19 h 40 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : les Chevaliers de la table ronde.
Film americain de R. Thorpe (1953), avec R. Taylor, A. Gardner, M. Ferrer, A. Crawford, S. Baker F. Aylmer (Rediffusion).
Le chevalier Lancelot est épris de Guenièvre, femme du roi Arthur dont il sert la cause. La fée Morgane et son époux Mordred trament une intrigue pour se débarrasser de lui.
La légende arthurienne transformée en film d'aventures à grand spectacle, avec scènes d'amour romantiques. Charmes d'un genre purement hollywoodien.
22 h 20 Journal.

FRANCE-CULTURE

9 h 7, La matinée des autres : La mort est une Kola.
10 h 45, Un quart d'heure avec... P. Bonnet : Munich II.
11 h 2, Les élèves de René Leibowitz (et à 17 h 32).
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Libre parcours variétés.
14 h, Sons : Sao-Paulo.
14 h 5, Un livre, des voix : « le retour du templier », de M. Cazenave.
14 h 47, Le monde au singulier : L'actualité selon T. Zeldin.
15 h 30, Les points cardinaux : Les Portugais de Clermont-Ferrand.
16 h 30, Micromag : Le tour du monde en 30 minutes.
17 h, Roue libre : Quatre états de l'énergie (les machines chaudes).
18 h 30, Feuilleton : « Pour Dieu et le roi », de M. Schilovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : La psychothérapie entre Dionysos et Apollon (la psychothérapie institutionnelle).
20 h, Dialogues : Les échanges difficiles entre la science et la philosophie, avec J. Hersch et J. Hamburger.
21 h 15, Musiques de notre temps.
22 h 30, Nuits magnétiques : La dispute ; Les Jivaros.

FRANCE-MUSIQUE

9 h 2, Le matin des musiciens : Darius Milhaud, Paris 1920 (Poulenc, Schoenberg, Stravinski, Milhaud, Satie).
12 h 2, Midi-deux : Magazine quotidien du disque : Jazz classique : les disciples de Jimmy Noone ; 14 h, Musique légère : Joly, Chabrier.
14 h 30, Les enfants d'Orphée : La notion de timbre (vents de France).
15 h, Points-contrepoints : (Chopin, Bartok, Moussorgsky, Schuller, Debussy, Mozart).
18 h 2, Le Club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert (En direct du Studio 106 de la Maison de Radio-France) : Portrait par petites touches : France Clidat, piano (« Venezia e Napoli », « Jeux d'eau à la villa d'Este », « Transcription de Rigoletto », de Liszt).
20 h 5, Premières loges : Tiana Lemnitz (soprano) : Mozart, « les Noces de Figaro », avec l'Orchestre de l'Opéra de Berlin, dir. B. Seidler-Winkler, « Arabella » (R. Strauss) ; « l'Enchanteresse », (Tchaïkovski).
20 h 30, Concert : Festival de La Chaise-Dieu : Orchestre philharmonique de Katowice, dir. J.-L. Jam. « Symphonie n° 8 en sol mineur » (Haydn), « Symphonie à dix-sept parties en fa majeur » (Gossec), « Symphonie n° 31 en ré majeur » (Mozart), « Explosante fixe pour quintette à vent et harpe » (Bancquart).
22 h 30, Ouvert la nuit : Les chants de la terre ; 23 h, Hommage à George Enesco : (Bach, Enesco, Beethoven).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1980

Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

sports

RUGBY

LES NÉO-ZÉLANDAIS BATTENT LES «BARBARIANS FRANÇAIS» 28 à 18

Pavillon noir sur Bayonne

Bayonne. — Avant d'affronter, mercredi 11 novembre, une sélection du Languedoc, à Perpignan, les All Blacks néo-zélandais ont *battu, samedi 7 novembre,* les Barbarians français, 28 à 18.

Ayant ouvert le score avec un essai de Stone, transformé par Hewson, les hommes de Graham Mourie ont été menés 6-12 après que l'Ecossais Irvine eut réussi deux buts de pénalité et transformé l'essai de Merlos. Les All Blacks reprirent l'avantage par un essai de Wilson transformé par Hewson, qui passa ensuite un drop.

Revenus à égalité, 15-15, grâce à une nouvelle pénalité d'Irvine, les Barbarians, qui allaient marquer une dernière pénalité avec l'arrière *écossais,* furent *emportés, en fin de* match, par la « marée noire » : un nouvel essai de Wilson, une pénalité de Hewson et un essai de Salmon transformé par l'arrière néo-zélandais.

Les All Blacks ont joué ce match — théoriquement de gala — avec une hargne de mauvais augure pour le premier test-match de Toulouse.

Qui étaient, au juste, ces « Barbarians » bleu-blanc-rouge, adversaires des All Blacks, samedi 7 novembre, pour le quatrième match de la tournée néo-zélandaise en France ?

On connaissait les Barbarians britanniques, ces club où les seigneurs du rugby sont invités à parader en quelques grandes occasions : centenaire d'une « rugby union » à célébrer, adversaires d'une tournée des antipodes à *honorer. Un club d'aristocrates de* l'ovale où l'on vénère l'esprit du jeu, où l'on sert à l'adversaire d'un jour des parties belles et bonnes comme des pièces montées à une mariée, succulent dessert de rugby.

Les Barbarians français ne sont pas une copie conforme du modèle britannique. *« Nés dans les plis du drapeau du grand chelem de 1977 »* (1), ils s'étaient produits jusqu'alors deux fois : à Agen contre l'Ecosse et à Clermont-Ferrand contre le Lancashire. L'équipe alignée samedi, sur le terrain mascotte de l'Aviron bayonnais, par Jacques Fouroux trahissait quelques-unes des préoccupation du même homme lorsqu'il porte la casquette de sélectionneur-entraîneur de l'équipe nationale.

Une seule concession avait été faite au cosmopolitisme barbarian *traditionnel avec l'incorporation* au poste d'arrière du diable écossais Andy Irvine, buteur-attaquant-défenseur de génie, titulaire du record de points marqués en match international. Pour le reste, il s'était agi de récompenser les Bayonnais Petrissan et Barnebougle, l'Oloronnais Clémente et le Biterrois Martin c'est-à-dire les « reçus-collés » de l'équipe de France pour cause de concurrence ou de circonstances malheureuses. Il s'était aussi agi de faire goûter du *« Black »* — certains disaient *« broyer du noir »* — à quelques membres de l'équipe nationale constituée pour le prochain test, tels le Palois Paparemborde, le Grenoblois Lorieux et le Biarrot Blanco. Il s'était agi enfin de tester quelques vedettes en puissance, titulaires probables des futures équipes tricolores comme l'Agenais Dupont ou les Toulousains *Martinez et Merlos.*

Certes plusieurs de ces Barbarians ne jouaient pas à leur poste habituel. Certes aucun n'avait la méchante étiquette de « justicier », ce lourd casier judiciaire du joueur brutal. Certes tous se sont *appliqués à ouvrir le jeu, à faire*

De notre envoyé spécial

le spectacle. Pourtant, il était évident qu'ils n'étaient pas là pour donner un simple match de représentation, même si les préparations psychologique et technique de la rencontre étaient restées très sommaires.

Retrouver le sourire

Les All Blacks eurent-ils le sentiment qu'on leur tendait un nouveau traquenard après la chausse-trape de Grenoble, où ils avaient perdu contre une équipe de club à peine renforcée ? Toujours est-il que les joueurs à la fougère, dont un des principes est de ne jamais subir deux défaites consécutives, se lancèrent à l'assaut de la victoire comme des pirates caraïbes à l'abordage d'un galion chargé d'or. Ralliés au panache noir de leur capitaine Graham Mourie, tout d'entrer vivant dans la légende, les « Blacks » sautèrent à la gorge des « Bleus ». Contrôle absolu du ballon en touche, regroupements, chandelles, percussions, re-regroupements, débordements : ce n'était pas des fantaisies comme en tentaient quelquefois Blanco, Viviès et Merlos — auteur d'un essai *spectaculaire — pour l'autre* camp, mais une solide et sévère construction qui s'élevait, après les durs travaux de terrassement des deuxièmes lignes Whetton et Haden et sur lesquels les trois-quarts Stone. Wilson puis Salmon vinrent chacun leur tour poser la dernière pierre de l'essai.

Avec 28-18 pour finir au tableau d'affichage, cela donna de bonnes raisons aux Néo-Zélandais pour retrouver un sourire qui avait viré au jaune depuis quelques jours. Leur tournée ne se déroulait pas en effet sous les meilleurs auspices. Non seulement ces joueurs, qui, dit-on, portent sur leur maillot le deuil de leurs adversaires, ne s'étaient pas montrés à la hauteur de leur réputation malmenée tour à tour à Strasbourg, Clermont-Ferrand et Grenoble, en raison sans doute du nombre important de joueurs laissés successivement sur la touche pour blessure. Mais encore ils avaient à se plaindre des conditions matérielles que la Fédération française de rugby (F.F.R.) leur avait imposées : matches en nocturne qui rendaient *impossible le sacro-saint* entraînement du matin ; itinéraires de déplacement trop compliqués ; viande trop rouge dans les restaurants ; contestations sur le remplacement des blessés...

Des broutilles dont l'accumulation faisait grincer les dents au point que les Néo-Zélandais ne s'étaient pas rendus, le 6 novembre, à la réception donnée en leur honneur par la mairie de Bayonne. Or, sur tous ces points litigieux, les Néo-Zélandais ont *obtenu satisfaction. Avant leur* match, une heure de discussion avec le directeur de leur tournée, Pat Gill, avait amené le président de la F.F.R., Albert Ferrasse, à rendre les armes : l'accompagnateur fédéral a été changé ; la bière sera fraîche dans tous les hôtels ; les entraînements seront possibles tous les matins. En clair, toutes les conditions ont été réunies pour que les All Blacks abordent dans les meilleures dispositions, dimanche 15 novembre, le premier test-match à Toulouse. Quitte à ce que les Français aient à s'en mordre les poings.

ALAIN GIRAUDO.

(1) *L'Equipe* des 7-8 novembre.

VOLLEY-BALL

VINGT-SIX MILLE LICENCIÉES MAIS PLUS D'ÉQUIPE NATIONALE

L'heure du verdict en attendant les « espoirs »

« Dix ans de retard par rapport aux meilleures nations d'Europe occidentale. L'activité de l'équipe de France féminine de volley-ball est donc suspendue jusqu'aux prochains championnats d'Europe des espoirs (20 au 27 juillet 1982) Elle reprendra ensuite avec l'ossature de l'actuelle équipe des espoirs. » Le verdict de la Fédération française de volley-ball (F.F.V.B.) est tombé. Pleinement accepté par les joueuses concernées. *« La saison dernière, trois générations étaient équitablement représentées en équipe de France »,* expliquant Sylvie Perpere (vingt et un ans) et Françoise Chevallier (vingt ans), deux des internationales en suspension d'activité. *« Treize ans séparaient Brigitte Boulay (vingt-neuf ans) de Brigitte Lesage (seize ans). Les quatre anciennes ont décidé d'arrêter. Les quatre espoirs préparent leur championnat d'Europe. Nous restions à quatre, sans relève pour venir compléter l'équipe. »*

Parmi les vingt-six mille licenciées de la F.F.V.B., on ne trouve donc plus aujourd'hui douze joueuses capables d'évoluer en équipe de France... *« Plus encore qu'au niveau masculin, nous sommes victimes de l'absence totale d'enseignement du volley-ball à l'école, pour nous fournir un potentiel de base, et du manque de cadres dans les clubs,* estime Dominique Petit, l'entraîneur du Paris Université Club (PUC). *Même dans les grands clubs, l'entraînement de toutes les équipes de jeunes est souvent offert, contre dédommagement financier, aux joueurs de l'équipe première. Combien manquent pourtant de la pédagogie nécessaire et se contentent d'appliquer les méthodes de préparation des adultes ! »*

Pour Georges Boudry, président de la F.F.V.B. et vice-président du Comité national olympique et sportif français, la préparation et la participation au haut niveau international procèdent désormais de choix nationaux : *« Avec huit millions de licenciés, dont un million et demi de footballeurs, la France ne peut prétendre au haut niveau dans vingt-quatre disciplines. Seule l'U.R.S.S. peut le faire, mais même la R.D.A. fait des impasses, car cela implique des orientations dès le niveau scolaire et une gestion rigoureuse des moyens économiques. »*

Combler le retard

Quelle que soit la bonne volonté — voire la compétence — de leurs animateurs, les clubs ne sont plus adaptés à cette formation. Pour maintenir en activité quatre équipes, soit quarante joueuses, des seniors aux minimes, la section féminine du PUC aura besoin, cette saison, de 120 500 francs. Or les prévisions de recettes ne dépassent pas 42 200 francs. A ce déficit s'ajoute celui *de la participation à la Coupe d'Europe* des clubs vainqueurs de coupe, soit 45 000 francs supplémentaires. Dans ces conditions, les joueuses du PUC (quatre professeurs d'éducation physique et sportive, une étudiante en E.P.S., deux institutrices, une étudiante en pharmacie, une architecte et une employée de commerce) ont même dû prendre à leur charge la moitié de leurs frais de séjour d'une semaine à Trebeurden, pour un stage de préparation d'avant-saison.

Pour tenter de combler le retard accumulé par rapport aux pays voisins, la F.F.V.B. a choisi de tout miser sur l'opération « Espoirs de France » (*le Monde* du 25 novembre 1980). Quatorze jeunes filles de dix-sept et dix-huit ans, retenues parmi une centaine de présélectionnées par les conseillers techniques régionaux, ont été détachées, la saison dernière, à l'Institut national des sports et de l'éducation physique. A raison de cinq heures d'entraînement par jour, en plus de leurs études, elles préparent le championnat d'Europe des espoirs, tout en participant à la compétition nationale.

Dimanche 8 novembre, les espoirs de France ont passé un premier test concluant en s'imposant 3 sets à 0 (16-14, 15-9, 15-12) face au PUC, l'autre équipe invaincue avec Clamart, après cinq journées de championnat. Après une saison de préparation, elles prennent donc le dessus sur des équipes plus expérimentées, mais réduites, il est vrai, à deux entraînements hebdomadaires. Seuls les championnats d'Europe des espoirs permettront donc de situer leur valeur au niveau européen.

Trois solutions

Ces premiers résultats ont incité les responsables de la F.F.V.B. à promouvoir une nouvelle opération espoirs pour les deux prochaines années, mais il reste encore à déterminer quel sera l'avenir des joueuses de l'équipe actuelle. Selon Alain Gelès, le directeur technique national, le choix devra être fait entre trois possibilités.

Les Espoirs de France, renforcées par deux ou trois de leurs aînées, pourraient constituer une équipe de France à plein temps. Comme les Américaines réunies depuis un an pour préparer les Jeux de Los Angeles en 1984, ou comme certaines sélections nationales de l'Est, cette équipe serait maintenue à l'INSEP et participerait à des tournois à l'étranger et aux compétitions internationales. La diversification des filières de formation professionnelle entreprise à l'INSEP permettrait aux joueuses de ne pas sacrifier leur avenir. L'investissement serait toutefois considérable — il est de 60 000 F à 70 000 F prélevés sur les fonds *d'aide au développement du sport* de haut niveau pour chaque joueuse retenue pour l'opération espoirs — et le championnat national se trouverait, à court terme, décapité et de moindre intérêt.

La solution intermédiaire consisterait *à mettre les Espoirs à la disposition* des clubs tout en leur permettant de poursuivre une préparation de haut niveau dans le cadre de l'INSEP. Après deux années de vie de groupe et de totale prise en charge, elles reviendraient à une activité plus normale et mieux équilibrée. Cette solution, un peu moins onéreuse, privilégierait cependant les grands clubs de la région parisienne.

Dans la troisième hypothèse, les Espoirs de France retourneraient dans leurs clubs d'origine mais perdraient alors rapidement le bénéfice de tous les efforts consentis depuis deux ans. La pratique sportive de haut niveau est donc bien, plus que jamais, une question de choix et de moyens.

GERARD ALBOUY.

BASKET-BALL

Les mauvaises surprises du règlement

Le règlement de la Fédération française de basket-ball (F.F.B.B.) n'en finit pas de provoquer de désagréables surprises.

Après l'affaire Bisseni, pivot de l'Elan Béarnais d'Orthez, qui, contraint de rester sur le banc de touche en championnat, vient d'écrire au président de la République pour que la nationalité française pleine et entière lui soit reconnue, le joueur d'Antibes Dubuisson a été victime le 7 novembre d'une autre chausse-trappe de la loi fédérale, l'article 74.

Les faits : au cours de l'échauffement, quelques minutes avant le coup d'envoi du match Antibes-Le Mans, l'un des panneaux en plexiglas qui supporte les paniers vola en éclats sur un smash de Dubuisson. Après avoir consulté son collègue, M. Sorrentino, et le délégué fédéral, M. Blanchouin, l'arbitre, M. Mamie, exhuma des règlements ce fameux article 74 : tout joueur qui détériore le matériel avant le match ou pendant le repos est sanctionné pour faute technique et son équipe pénalisée de deux lancers francs.

Ainsi, avant le coup d'envoi, le Manceau Wymbs crédita son équipe de deux points qui devaient lui permettre d'obtenir le match nul à la fin du temps réglementaire. Et Antibes est perdant sur toute la ligne : non seulement l'equipe n'a pas marqué au classement du championnat les points qui risquent de lui faire cruellement défaut pour la suite de la compétition, mais encore elle devra rembourser les 5 000 francs que coûte un panneau neuf.

KARATÉ

LES PREMIERS CHAMPIONNATS DE FRANCE FÉMININS

Antillaises en kimono

Les adeptes féminines du karaté ont longtemps dû se contenter d'effectuer des katas, sortes de figures imposées où l'athlète évolue seule et est jugée sur des critères esthétiques et techniques. Interdites de combat pour raison de sécurité, elles refusaient cette discrimination arbitraire. Leurs démarches pressantes aboutirent quand, rapport à l'appui, les praticiens consultés estimèrent minimes les risques d'accidents à la poitrine.

Dès lors, toute misogynie mise à part, plus rien ne s'opposait à ce que les instances fédérales organisent, samedi 7 novembre, au stade Pierre-de-Coubertin, à Paris, les premiers championnats de France féminins de combat bientôt suivis des championnats d'Europe, en février prochain, à Londres, et des championnats du monde, dans un an à Stuttgart. Simple précaution, les combattantes doivent être munies de protections de poitrine, ventrales et de pieds. Les premiers titre nationaux sont revenus à la Lorraine Sophie Berger (moins de 55 kilos) et aux Guadeloupéennes Nicole Sarkis (moins de 60 kilos) et Béatrice Joffroi (plus de 60 kilos).

Les huit mille neuf cent quatre-vingt-quatre licenciées françaises ont, dans leur ensemble, boudé cette première compétition officielle de combats. Pourtant ouverte à toutes les pratiquantes âgées de plus de dix-huit ans et affiliées à la Fédération française depuis au moins trois ans, elle n'a, en effet, réuni que soixante-cinq participantes. Est-ce à dire qu'à l'image séduisante d'art martial, *ne s'est pas encore* substituée, dans l'esprit des karatekas féminines, celle du prosaïque de sport de combat ? Il ne faut pas compter sur M. Camille Paulin, le responsable de l'association guadeloupéenne des arts martiaux (AGAM) pour alimenter le débat. Loin de les opposer, il considère depuis toujours que les exhibitions techniques et les combats sont deux formes d'expression complémentaires.

Ses idées, il les met avec succès en application dans le cadre de l'AGAM, un club créé en 1969, époque où le karaté était à l'état embryonnaire en Guadeloupe. A la fois gardien de la tradition et pionnier, Camille Paulin axe son enseignement sur la technique et l'efficacité des coups. Illustration du bien-fondé de ces principes, l'AGAM truste les titres féminins en toutes circonstances. Après les victoires cette saison aux championnats de France techniques de Christine Christon en minimes de Hilda Cilirié en cadettes et de Nicole Sarkis pour la troisième fois en seniors, celle-ci et Béatrice Joffroi ont dominé les épreuves de combat.

Bien que très largement majoritaires (deux cents contre une poignée) au sein de l'AGAM, les garçons sont loin d'obtenir des résultats équivalents. Il est vrai que la concurrence est beaucoup plus forte dans les compétitions masculines. Vrai aussi que la Guadeloupe se trouve confrontée au crucial problème du chômage qui incite bon nombre de jeunes à venir tenter leurs chances en métropole. Vrai encore que la plupart des étudiants antillais suivent la même filière.

N'en déplaise à certains de ces élèves, Camille Paulin avance toutefois une autre explication : « *En Guadeloupe,* dit-il, *les garçons manquent de sérieux. Ils ne respectent pas les objectifs. A l'inverse, les filles manifestent beaucoup de volonté. Une fois converties au karaté, plus rien ne les arrête. Les pieds en compote, elles les bandent et reprennent l'entraînement. Dans la même situation, les garçons se mettent à geindre et on ne les revoit pas avant plusieurs jours.* »

Assiduité

Mais les résultats sont là : à raison de cinq séances d'entraînement hebdomadaires, Camille Paulin tire la quintessence des possibilités de ces féminines. Pour récompenser leur assiduité, et en dépit du coût du voyage, il s'efforce de faire participer les meilleures à toutes les compétitions nationales. Seul club d'outre-mer représenté ce samedi aux championnats de France de combats l'A.G.A.M. n'a finalement pas jeté l'argent par les hublots. Ses deux finalistes, Nicole Sarkis et Béatrice Joffroi, seront remboursées de leurs frais conformément à la promesse de la Fédération française qui n'avait probablement pas imaginé que sa décision d'indemniser les finalistes aurait de telles conséquences financières.

Tout compte fait, cette « *générosité* » n'est pas un mauvais placement. La réputation que se sont forgée les Guadeloupéennes sur les tatamis de l'hexagone a fini par franchir l'Atlantique. La discipline connaît un développement considérable chez les jeunes Antillais. Afin de répondre à la demande, des clubs sont régulièrement créés. A tout seigneur tout honneur, Nicole Sarkis est un des professeurs les plus recherchés. Cette jeune femme de vingt-six ans, au sourire carnassier et qui s'initia en 1973 au karaté parce que « *Bruce Lee lui avait tapé dans l'œil* », vient d'ailleurs *d'ouvrir* une salle, le Kagemusha Karaté Club, à Saint-Louis de Marie-Galante. Dans un proche avenir, elle compte en outre dispenser la bonne parole en milieu scolaire. Pour tout dire, Nicole Sarkis vise un double objectif : vivre de l'enseignement *de son sport en Guadeloupe et* égaler un autre Antillais, Jean-Luc Montana, sacré champion du monde il y a tout juste un an à Madrid. Paris ambitieux. Mais le simple fait de pouvoir les engager dans une région, où sont recensés cinq cents licenciés *et onze clubs, atteste de la* qualité du travail effectué durant la dernière décennie par Camille Paulin, défricheur, propagandiste infatigable et homme-orchestre du karaté guadeloupéen.

JEAN-MARIE SAFRA.

LES RÉSULTATS

Athlétisme

100 KM DE MONTLUÇON

L'athlète versaillais Jean-Pierre Haec a remporté, dimanche 8 novembre, les 100 km de Montluçon en 7 heures et 30 minutes. Il a devancé le Parisien Brien (7 h. 58 min.) et le Montluçonnais Durand (8 h. 3 min.).

CROSS-COUNTRY

Les Britanniques ont largement dominé le cross de la Dépêche du Midi, *couru dimanche 8 novembre à Toulouse sur 11 kilomètres. Knight s'est en effet imposé en 35 min. et 38 sec. devant ses compatriotes Tuck (35 min. 40 sec.), Foster (35 min. 42 sec.) et Banning (35 min. 43 sec.). Le premier Français, Roset de l'U.S. Fronton, s'est classé cinquième à 1 min. et 35 sec du vainqueur. Chez les féminines, Joëlle Debrouwer, d'Aix-en-Provence, a couvert les 5,560 km en 21 min. et 15 sec. et devancé McQueen (21 min. 43 sec.) et Cotraud (22 min. 21 sec.).*

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(Huitième journée)

Limoges b. *Roanne	95-85
*Antibes et Le Mans	70-70
*Villeurbanne b. Monaco	83-77
Orthez b. *Challans	84-83
Avignon b *Mulhouse	83-82
*S.F. Evry b. Vichy	100-88
Caen b. *Tours	82-77

Classement

1. Limoges, 22 pts ; 2. Le Mans, 21 ; 3. ex aequo, Villeurbanne, Orthez, Monaco, 19 ; 6. Antibes, 17 ; 7. ex aequo Tours, Mulhouse, 16 ; *9. Vichy, 15 ; 10. ex aequo,* S.F.-Evry, Chalans, Roanne, Avignon, Caen, 12.

Boxe

CHAMPIONNAT DU MONDE DES MI-LOURDS

L'Américain Michael Spinks a conservé, samedi 7 novembre à Atlantic City (Etats-Unis), son titre mondial des poids mi-lourds (version W.B.A.) en battant son compatriote Vonzell Johnson par arrêt de l'arbitre à la septième reprise.

CHAMPIONNAT DU MONDE DES LOURDS

L'Américain Larry Holmes a conservé, vendredi 6 novembre à Pittsburg (Etats-Unis) son titre mondial des poids lourds (version W.B.C.) en battant son compatriote Renaldo Snipes par arrêt de l'arbitre à la onzième reprise.

CHAMPIONNAT DU MONDE DES SUPER-WELTERS

Le Japonais Tadashi Wihara est devenu, samedi 7 novembre, à Rochester (Etats-Unis), champion du monde des super-welters (version W.B.A.) .. le titre était vacant .. en battant l'Américain Rocky Fratto aux points.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
PREMIÈRE DIVISION
(Dix-septième journée)

*Auxerre b. Nancy	1-0
*Metz et Laval	1-1
*Saint-Etienne b. Bastia	3-0
Bordeaux b. *Lens	2-1
*Sochaux et Lille	1-1
*Monaco b. Tours	3-1
*Brest b. Lyon	1-0
*Paris-S.G. b. Montpellier	1-0
*Nantes b. Valenciennes	4-1
*Strasbourg et Nice	1-1

Classement

1. Saint-Etienne, 25 pts ; 2. Bordeaux, 24 ; 3. Sochaux, 23 ; 4. Monaco, 22 ; 5. Brest, 21 ; 6. Laval, 20 ; 7. ex-aequo Paris-S.G. et Nancy, 19 ; 9. ex aequo, Nantes et Lille, 18 ; 11. ex-aequo Tours, Lyon, Bastia, 17 ; 14. ex aequo Strasbourg et Valenciennes, 14 ; 16. Metz, 13 ; 17. Auxerre, 11 ; 18. Montpellier, 10 ; 19. ex aequo Nice et Lens, 9.

Tennis

TOURNOI DE STOCKHOLM
(200 000 dollars)

L'Américain Sandy Mayer (vingt-neuf ans), précédent vainqueur de Noah (6-2, 6-2) a battu son compatriote Jimmy Connors en demi-finale (6-3, 6-3). Il rencontrera ce lundi 9 novembre, en finale, son frère Gene (vingt-cinq ans) qui l'a emporté sur Hank Pfister (6-3, 6-2).

Volley-ball

COUPES D'EUROPE
Clubs champions féminins

*Clamart b. Séville, 3 sets à 0 (15-2, 15-1, 15-7).

Coupe confédérale masculine

*Voorburg (P.-B.) b. Stade Français, 3 sets à 0 (15-2, 15-10, 15-6).

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(Quatrième journée)

Asnières b. *Saint-Maur	3-1
Cannes b. *Sète	3-1
*Clamart b. Montpellier	3-1
Grenoble b. *Lyon	3-0
*Stade Français - RCF, reporté au 11 novembre.	

Classement

1. ex aequo Cannes, Grenoble et Asnières, 8 pts ; 4. Stade Français, 6 pts ; 5. ex aequo R.C.F., Saint-Maur et Clamart, 5 pts ; 8. ex aequo, Sète, Lyon et Montpellier, 4 pts.

Le Monde

ÉCONOMIE

Nouveaux défis pour la Sécurité sociale

Le déficit et les promesses électorales supposent un remaniement profond de son financement

A nouveau le déficit ? A nouveau des majorations de cotisations ? A nouveau un plan de redressement financier ? L'histoire de la Sécurité sociale serait-elle à répétition ? Sous le septennat giscardien, cinq plans de résorption du déficit ont été adoptés, provoquant chaque fois l'incrédulité et les sarcasmes de l'opposition avant l'adoption de mesures impopulaires, puis le mécontentement vite enterré, sinon évanoui, des assurés sociaux, après l'application des majorations de cotisations.

Le refrain reprend aujourd'hui avec ses mêmes couplets : pourquoi le déficit ? Comment peut-on le résorber une bonne fois pour toutes ? Si l'on se souvient des déclarations du précédent gouvernement, l'annonce d'un nouveau déficit de la Sécurité sociale est, en partie, très surprenante. MM. Barrot et Farge, anciens responsables de la Sécurité sociale, n'avaient-ils pas proclamé que le régime d'assurance maladie était sorti de l'ornière ? N'avait-on pas, preuves à l'appui, annoncé la création provisoire d'une cotisation exceptionnelle de 1 % puis sa suppression... normale respectant ainsi les engagements de M. Barre ? Les comptes, disait-on, étaient apurés.

PREMIERE erreur, premier mensonge aussi — que seule la campagne électorale pourrait, selon certains, excuser, — l'ancien gouvernement savait pertinemment que l'année 1981 ne pourrait pas se solder positivement et *le Monde*, bien avant l'élection présidentielle, l'a écrit noir sur blanc. Aujourd'hui, même des voix patronales s'élèvent comme celle de M. Emile Boursier du C.N.P.F. pour affirmer qu'en supprimant le « 1 % », l'ancien pouvoir a « *cédé à la démagogie électoraliste* ». Et 1982 ? A l'époque, personne ne voulait laisser les prévisionnistes faire leur métier.

Toujours est-il qu'il y a effectivement, dès 1981, un déficit qui, sans mesures nouvelles, passerait de 10 milliards de francs à 23 milliards de francs en 1982 (voir tableau n° 1). Ce déficit calculé à législation constante — si les hypothèses économiques s'avèrent justes (?) — devrait en fait être plus important si, au gré des améliorations promises et décidées, on ajoute la majoration des prestations familiales (+ 25 %, soit 2 à 7 milliards de francs selon la date d'application) et l'amélioration de l'assurance-maladie, de la retraite, etc.

● Quoi qu'il en soit, comment s'explique le déficit à législation constante ? Selon le ministère de la solidarité nationale, ces déséquilibres ont plusieurs causes.

● Pour les trois quarts, ils sont dus au passé, c'est-à-dire à la « *prolongation des tendances* » d'évolution des dépenses et recettes provoquées par le pouvoir giscardien : maîtrise insuffisante des dépenses maladie — stabilisées artificiellement par un blocage momentané des honoraires médicaux — et aggravation du chômage qui pénalise la Sécurité sociale puisque les chômeurs — autant malades que les actifs — ne cotisent plus. S'y ajoutent les difficultés des entreprises qui, à la limite de la faillite, ne paient plus leurs cotisations (le taux des cotisations non recouvrées par rapport à celles versées est passé de 0,62 % en 1975 à 1,37 % en 1980, soit 4 494 millions de francs au lieu de 871 et en total cumulé... 14 450 millions de francs).

● Pour le quart restant, le déficit est dû aux mesures nouvelles prises par le gouvernement Mauroy en juin 1981 (majoration des allocations familiales, de l'allocation logement et du minimum vieillesse).

Toutefois d'autres explications doivent être données : le progrès et le coût des techniques médicales, la consommation parfois systématique des médicaments, le recours fréquent aux médecins et aux spécialistes, le développement et la gestion des hôpitaux... Autant de causes qui aboutissent — et ce n'est pas nouveau — à un décalage entre la progression des recettes et celle, plus rapide, des dépenses.

Le bateau Sécurité sociale ayant repris une vitesse d'évolution nettement supérieure à celle de la richesse nationale, il est donc, hélas ! évident que le déficit, sauf mesures nouvelles, va se gonfler et même plus que doubler de 1981 à 1982. Peut-on freiner un gros navire qui avance si rapidement ? Ce n'est pas facile. Exemple : le taux de progression des dépenses maladie de la C.N.A.M. est passé de 15,4 % en 1980 à 17,8 % en 1981 et devrait grimper à 18,2 % en 1982. « *Sauf à envisager des actions socialement inacceptables, ce rythme ne peut pas être ralenti de manière brutale* », indique le ministère de la solidarité nationale dans ses « pistes » de solution remises aux partenaires sociaux le 21 septembre 1981.

Le déficit à la fois conjoncturel (montée du chômage) et structurel (évolution des dépenses plus rapide que les recettes même en période économique plus favorable) de la Sécurité sociale est-il inéluctable ? Le dossier remis par Mme Questiaux aux syndicats et au patronat y répond partiellement par des « si » : si le régime général des salariés — et non pas la Sécurité sociale, terme qui recouvre de multiples régimes — n'avait pas à supporter des charges indues (1), il ne serait pas en déficit... ; mais, si tel était le cas, ce serait à d'autres catégories socio-professionnelles — voire à tous les contribuables — de rétablir le déséquilibre financier.

Il y a donc bien un trou et il faut le combler. D'où la deuxième question : comment procéder ?

A la différence des ministères précédents, celui de Mme Questiaux a très tôt consulté les partenaires sociaux. Non seulement dès septembre, elle leur a communiqué les prévisions financières, mais elle leur a aussi livré le coût à la fois des recettes supplémentaires possibles et des mesures nouvelles promises par les socialistes (2). La liste Questiaux — présentée tableau numéro 2 — des ressources possibles à dégager n'est certes pas exhaustive. On y remarque la présence d'une hausse de la T.V.A. et l'étrange absence d'une majoration de l'impôt sur le revenu, mais, cela dit, le cocktail possible des mesures est déjà assez fourni.

Que décidera, mardi 10 novembre, le conseil des ministres ? Le choix est délicat, car certains cocktails sont explosifs.

● Si l'on entend maintenir le système de Sécurité sociale à la française, basé essentiellement sur les cotisations, il faudrait à la fois demander aux salariés, au patronat, mais aussi aux fonctionnaires, aux agriculteurs, aux autres travailleurs indépendants, d'accepter une majoration de cotisation.

● Si l'on souhaite un compromis, la solution consisterait à faire payer un peu tout le monde, y compris le contribuable, par un impôt sur le revenu permettant au budget de l'Etat de supporter les charges indues.

● Si l'on voulait vraiment ne serait-ce qu'amorcer un redressement profond, il faudrait en priorité procéder à la fois à un appel à l'impôt sur le revenu — très inférieur à celui consenti dans certains pays voisins — et à une maîtrise réelle des dépenses.

Pour l'heure, le conseil des ministres envisagerait de rétablir la cotisation exceptionnelle de 1 % à la charge des salariés (11 à 13 milliards de francs), de déplafonner une partie des cotisations patronales (3 à 6 points modulés afin d'épargner les P.M.E. ou les entreprises qui ont une main-d'œuvre faiblement rémunérée, soit 7 à 14 milliards de francs), de faire supporter par l'Etat quelques milliards de francs et d'obtenir des économies de l'ordre de 3 à 5 milliards de francs.

Ne s'agit-il pas d'un cocktail saumâtre aboutissant à une sorte de replâtrage ? La seule excuse valable du gouvernement serait de promettre rapidement un autre réaménagement plus solide du financement de la Sécurité sociale et de tenir ses promesses. Comme l'ont déclaré les rapporteurs chargés du bilan du septennat giscardien, le système actuel est « *trop complexe et souvent trop hasardeux* » et n'est pas « *toujours caractérisé par la plus grande équité* ». « *Force est de constater que... la situation de notre pays paraît* (dans les méthodes de financement) *radicalement différente de celle de pays de niveau économique comparable.* »

Trop prudemment, le plan intérimaire évoque la nécessité d'une réflexion et d'une réforme allant vers un rôle accru de l'impôt. A l'inverse, un rapport de Mme Maillet, remis à Mme Questiaux, plaide pour repousser provisoirement cette méthode... « *Le recours au budget de l'Etat n'apparaît pas dans les circonstances actuelles, comme une solution efficace pour résoudre le problème du financement de la Sécurité sociale.* »

A terme, serait-il efficace ? Le même rapport Maillet démontre — après une simulation portant sur l'effet de l'augmentation de 5 milliards de francs soit des cotisations, soit de l'impôt sur le revenu — que « *la mesure la moins défavorable pour la croissance et la situation de l'emploi est bien, d'après les modèles, l'accroissement de l'impôt sur les revenus* » (I.R.P.P.). Faut-il ajouter qu'en dépit de la méconnaissance de certains revenus — qu'on peut atténuer par un renforcement de contrôles — l'I.R.P.P. est moins injuste que la cotisation à moins qu'elle ne soit, pour tous, déplafonnée.

Au problème économique et social s'ajoute encore une question politique : un gouvernement socialiste peut-il, en pleine crise de l'emploi, frapper davantage — soit par la cotisation déplafonnée, soit par l'I.R.P.P. — les classes moyennes et libérales ? Y a-t-il ou non un seuil limite des prélèvements sociaux et fiscaux ? Sans oublier la nécessaire maîtrise des dépenses — efficace à terme seulement — un recours progressif et limité à l'impôt sera pourtant nécessaire. Au-delà du plan Questiaux de novembre 1981, le gouvernement, comme le laisse entendre le plan intérimaire, devrait aboutir avant 1983 à une véritable réforme de la fiscalité pour la rendre plus efficace, au service de l'emploi... et de la protection sociale. Cela suppose cependant un grand débat national.

Comme l'indiquait le projet de plan, deux questions, plus globales, devront recevoir une réponse à moyen terme :

— L'effort de solidarité — au-delà de la Sécurité sociale — ne doit-il pas passer « *principalement* » par une action plus directe sur les revenus, les patrimoines, la promotion sociale ;

— Quelle doit être et quelle peut être la place de l'impôt sur le revenu dans notre société ? « *Là est sans doute*, concluait ce projet de rapport, *la véritable limite à la progression du financement de la Sécurité sociale.* »

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Les « pistes » de solution de Mme Questiaux comportent aussi une liste de charges indues dont quelques-unes sont citées dans le tableau n° 2.

(2) Les « pistes » Questiaux citent : suppression de la franchise de 80 F pour la vingt-sixième maladie (150 millions de F) ; remboursement de l'I.V.G. (200 millions de F) ; meilleur remboursement du long séjour en hôpital (800 millions de F) ; suppression de la cotisation d'assurance maladie des retraites (5 milliards de F) ; mensualisation des pensions (8 milliards de F la première année) ; amélioration des droits de reversion (5 milliards de F) ; augmentation des retraites n'ayant pas bénéficié de la loi Boulin (2,7 milliards de F).

Tableau N° 1 : EXCEDENT, PUIS DEFICITS DU RÉGIME GÉNÉRAL (en millions de francs)

	1980	1981 (prévisions)	1982 (prévisions)
Maladie	+ 7 751	— 6 350	— 15 100
Accidents du travail	+ 825	+ 825	+ 240
Vieillesse	+ 1 072	— 760	— 1 280
Famille	+ 1 020	— 3 880	— 6 830
Total	+ 10 668	— 10 160	— 22 930

Tableau N° 2 : LES MESURES PROPOSÉES AUX PARTENAIRES SOCIAUX ET AU GOUVERNEMENT

	En millions de francs
● RECETTES SUPPLEMENTAIRES POSSIBLES :	
— Majoration d'un point des cotisations maladie déplafonnées	13 000
— Déplafonnement d'un point de cotisation maladie	2 400
— Intégration dans l'assiette des cotisations aux régimes complémentaires	0 à 1 000
— Intégration des primes et indemnités de résidence des fonctionnaires	5 200
— Alignement des cotisations d'allocations familiales des artisans - commerçants	600 à 1 600
— Alignement des cotisations d'allocations familiales des salariés agricoles	1 200
— Revalorisation du plafond des salaires soumis à cotisation au 1er juillet 1982 (+ 7 %)	3 500
— Doublement de la taxe sur les primes d'assurance automobile	1 000
— Taxe de 1 % sur l'alcool et le tabac	190 à 210
— Liquidation du patrimoine immobilier de la caisse maladie	500 à 600
— Accroissement d'un point de la T.V.A. au taux intermédiaire	14 000
— Prise en charge par l'Etat des « charges indues » par exemple :	
● allocation logement	13 000
● prime de déménagement et aide aux jeunes ménages	810
● allocation aux adultes handicapés, etc.	9 200
● prestations d'assurance-maladie servies au chômeurs	11 500
— Apurement des dettes de l'Etat	5 000
● ECONOMIES :	
— Réduction exceptionnelle de 2 points du taux de marge des médicaments	500
— Réforme de la tarification des maisons d'accueil pour grands handicapés	100
— Harmonisation des tarifs des hôpitaux privés avec réduction de 2 % des frais de séjour	200

ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

	1971 %	1976 %	1981 %	1982 (prév.) %
Part des cotisations dans le P.I.B.	13,1	15,9	18,2	19,3
Part des impots dans le P.I.B.	21,9	23,5	24,2	24
Total	35	39,4	42,4	43,3

AUTRE DÉFI : LA REMISE EN CAUSE DU PARITARISME

Le difficile financement de la Sécurité sociale n'est pas le seul sujet de querelle entre les pouvoirs publics et certaines organisations. Le gouvernement envisage, comme le souhaitent la C.G.T. et la C.F.D.T., de mettre fin au paritarisme dans les caisses (moitié syndicats, moitié employés dans les conseils d'administration, les administrateurs étant désignés par les organisations représentatives) qui a été créé par les ordonnances de 1967.

Il s'agit de revenir au système de l'élection et à une représentation donnant près des deux tiers des sièges aux syndicats. Cette réforme soulève l'opposition du patronat, qui envisage de boycotter les caisses, ainsi que les revendications de la F.E.N. et des syndicats de fonctionnaires, qui réclament des postes. F.O., réticent, accepterait cette profonde modification qui, de fait, ne réduirait pas sa représentation.

La procédure d'aide aux agriculteurs en difficulté

« Mettre toutes les chances du côté du paysan »

La procédure utilisée pour subvenir aux besoins des agriculteurs en difficulté sera sans doute étendue, à l'occasion de la conférence annuelle, pour le versement des aides au revenu de 1981. Elle correspond à une nouvelle logique dans laquelle chaque agriculteur doit participer personnellement au plan de relance de son entreprise et ne plus s'en remettre aux banquiers et aux techniciens. Dans la région de Cognac, cette procédure actuellement en cours révèle des situations critiques.

PETITE récolte dans la région du cognac. Les vendanges n'ont pas traîné. Quelques jours de gagnés, qui permettent de sortir un peu moins d'argent frais pour les salaires des vendangeurs. A vrai dire, une aubaine pour un certain nombre de viticulteurs.

Au terme d'une septième année de crise du cognac, nombre de petits producteurs ne peuvent plus faire face ni au remboursement des emprunts ni même maintenant au paiement des charges de Mutualité sociale agricole. Les besoins de la famille, et souvent de l'exploitation, sont réduits au strict minimum, c'est parfois le retour à l'autarcie forcée. Le silence résigné qui semble planer dans les vignes charentaises est lourd d'inquiétude.

FRANÇOIS LEMARCHAND.

(Lire la suite page 22.)

Vers une baisse coordonnée des taux d'intérêt en Europe

La décrue des taux d'intérêt aux Etats-Unis, qui vient de s'amorcer sous l'effet de la crise, va, sans doute, permettre aux Dix d'abaisser conjointement le loyer de l'argent. C'est ce qui semble résulter des entretiens « *informels* » qu'ont eus les ministres des finances de la C.E.E., à Londres, les 30 et 31 octobre dernier. Le ministre français, M. Jacques Delors, avait déclaré, à l'issue de la rencontre, que les discussions avaient été « *bonnes* » et que les points de vue des participants s'étaient considérablement rapprochés : à son avis, il existe, maintenant, des « *chances* » pour l'élaboration d'une politique commune en matière de taux d'intérêt.

Cette politique a pour objectif une baisse de ces taux, qui, sous l'effet du vent d'Amérique, ont dû être relevés à des niveaux incompatibles avec la bonne santé des économies. Dans de nombreux pays européens, les gouvernements souhaitent une détente rapide, susceptible de dégonfler le coût du crédit. De tels niveaux « *ne sont plus supportables, à la longue* », pour l'économie allemande, vient de réaffirmer M. Hans Matthoefer, ministre des finances de R.F.A. En France, chacun sait que le gouvernement a entrepris, depuis la fin de l'été, de réduire progressivement le coût du crédit, très fortement gonflé au lendemain des élections afin de défendre le franc.

Une telle diminution, certes, est liée à l'accentuation et à la poursuite de la détente des taux américains, de même qu'à la baisse du dollar. L'incertitude qui règne encore sur ces deux points motive, sans doute, le refus que vient d'opposer la Banque centrale d'Allemagne fédérale à toute baisse des taux. Mais, selon les milieux financiers d'outre-Rhin, elle mène un combat d'arrière-garde et sera bientôt obligée de céder, ce qui ferait bien l'affaire de la Banque de France : cette dernière vient depuis quelques semaines d'abaisser notablement le loyer de l'argent sur la place de Paris et voudrait bien ne pas être la seule, d'autant que le cours du franc recommence à glisser par rapport au mark.

Une baisse générale et coordonnée des taux en Europe n'en reste pas moins assez prochaine. Reste le problème d'une harmonisation mondiale des politiques en matière de changes, repoussée, pour l'instant, par les Etats-Unis. M. Jacques Delors, qui s'était fait regarder comme *un monstre*, en juin dernier, à l'O.C.D.E., lorsqu'il avait demandé un retour « *à l'esprit de Bretton Woods* », note avec satisfaction que le gouvernement ouest-allemand l'a approuvé à deux reprises.

Il reste toutefois qu'une volonté commune n'est pas suffisante pour parvenir à une harmonisation des taux et des changes. Encore faut-il que les politiques économiques elles-mêmes soient harmonisées, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

FRANÇOIS RENARD.

LES NOTES DE LECTURE d'Alfred SAUVY

● LA CHINE ET SON ÉCONOMIE

PIERRE TROLLIET

Ce monde immense, qu'on n'en finit pas de ne pas connaître, livre néanmoins, de plus en plus, quelques pans de sa vie agitée. Consacré à lui, depuis plusieurs années, le jeune professeur de Paris-III nous livre le fruit de ses voyages et de ses réflexions sur les trente années mouvantes écoulées.

C'est d'abord une présentation, par le géographe, de la nature, puis des hommes et des organes chargés de tirer de l'économie le meilleur rendement. Ce tableau est complété par la description des bases du commerce extérieur.

D'une technique minutieuse, la deuxième et la troisième partie sont consacrées aux produits du sol, végétaux et animaux, avec une place importante aux forêts. Partout s'observe sinon le contraste, du moins la divergence entre l'immense *volonté — ou bonne volonté —* du mieux et la modestie des résultats. Saisissant tableau sur la production des céréales par bouche à nourrir, qui, longtemps tragique, n'évolue favorablement que dans les dernières années.

Viennent ensuite, dans l'ordre classique, les ressources minérales, l'énergie, les transports et l'industrie. Les fameux hauts fourneaux de poche ne sont pas tous éteints, mais une synthèse nationale est ici difficile à reconstituer. L'ampleur des progrès parcourus fait impression (de 1 à 100 pour les bicyclettes), mais il ne faut pas oublier le très bas niveau de départ.

Après ces inventaires serrés, vient la question vitale de la population, décrite de façon assez juste, en dépit d'une précision insuffisante des résultats. L'évolution complète des taux de natalité aurait ici sa place, avec quelques vues perspectives.

Excellent objet de lecture ou de travail, rendu plus attrayant encore par l'adjonction, à chaque fin de chapitre, d'un « document ».

★ Armand Colin, Paris, 1981. 284 pages. 75 F.

● QUEL MONDE POUR DEMAIN ?

Association mondiale de prospective sociale

S'agit-il d'une prospection collective, d'une confrontation, d'un pèlerinage ? Un peu de tout cela, sans doute : deux cents personnes de divers milieux et de divers pays se sont réunies à Dakar, à l'instigation, et du moins dans l'esprit, de M. A. Tevoedrje, pour le premier congrès de l'Association, du 21 au 23 janvier 1980.

C'est, avant tout, un immense effort de « morale » internationale (séparer, avec soin, le bon du mauvais), qui, en dépit du titre, se défend de toute prévision. Quatre thèmes : « maîtrise des besoins (« couverture » serait plus exact), développement rural, emploi, contrats de solidarité ». Les bases économiques de départ (les chiffres portent sur l'évolution passée et la situation présente) sont plus conformes aux vues courantes qu'aux réalités, mais ces divergences n'altèrent pas les objectifs : libérer les pays attardés des modèles importés et assurer une aide, sans protection. Ces vues aboutissent à la « déclaration de Dakar », relative à un nouvel ordre international global, basé sur la justice internationale.

Le ton ainsi donné laisse toutefois une marge assez large aux débats. On peut noter, en sus des interventions de I. Illich (particulièrement critique), de Michel Rocard, de D. Nicol, et des observations de A. Benachenhou, en vue d'un « développement populaire et autonome », de J. Bugnicourt (« la caractéristique des pays africains est une préférence marquée pour le présent »), les déclarations de Roger Garaudy, de l'abbé Pierre, de A. Peccei, président du Club de Rome, de L. Alberto Machado, ministre vénézuélien, etc.

De façon générale, les analyses économiques manquent quelque peu de profondeur, phénomène bien courant ; il semble en résulter que la réalisation des objectifs est plus une question de bonne volonté que de technique. C'est, en somme, l'internationalisation d'une optique, classique à l'échelle nationale, qui, attachée aux hommes, sous-estime quelque peu l'obstacle des choses.

Il y a, nous le voyons tous les jours, moins de divergences sur les objectifs que sur les moyens de les atteindre. Mais l'esprit est ici vigoureux.

En annexe, liste et fonction des participants. Secrétariat, documents divers.

★ A.M.P.S. Case postale 6. CH. 1211 Genève, 1981. 238 pages.

● L'EMPLOI. RÉSULTANTE ÉCONOMIQUE OU IMPÉRATIF SOCIAL ?

JEAN-PIERRE BIENAIME et onze collaborateurs

Préface de Gabriel OHEIX, *conseiller d'État*

La Fondation nationale des entreprises publiques (Elf-Air France) a, comme chaque année, envoyé de jeunes hauts fonctionnaires, issus de grandes écoles, en mission en divers pays. Le résultat est ce *Pangloss n° 11*, *œuvre animée d'un souci scientifique* poussé (la première partie a d'ailleurs pour titres « Les doutes ») et de réflexion, ce qui nous permet de réfléchir à notre tour. Ne nous attendons donc pas à voir indiquer, en matière de chômage, le bouton sur lequel il suffirait de pousser.

L'un des mérites de cette œuvre collective est de mettre le doigt sur des points délicats, sans appuyer toutefois, vu le risque de réactions affectives. C'est ainsi que sont évoqués « *l'influence du coût du travail sur l'emploi* » et, plus loin, « *l'effet du SMIC* », ainsi que diverses rigidités, sans crainte de voir se reprocher une nostalgie du régime libéral. Dénoncer une cause ne signifie pas proposer un remède, car celui-ci pourrait être « *socialement inacceptable* ».

En dépit de méritantes précautions de langage, semble subsister l'idée, si commune et quelque peu superficielle, de mise en accusation du nombre, facteur démenti par tant d'expériences contemporaines. Quant à la réduction de la durée du travail, elle ne donne pas lieu à l'analyse profonde intégrale, si attendue, que ne peuvent remplacer les simulations de l'INSEE, ici reproduites.

La meilleure attitude, peut-être, s'observe ici à l'endroit des entreprises : leurs craintes, leurs pratiques, leurs réflexes presque, sont présentés *simplement* par le naturaliste, sans vain jugement de valeur. Il appartient au lecteur de juger.

Une forte lacune, cependant, une fois de plus : l'influence du progrès technique (et non « technologique ») sur l'emploi n'est vue que dans l'optique locale, micro-économique, sans vue générale sur les transferts de consommation, sources véritable des « *nouvelles activités* ». Cette limitation du champ évoque quelque peu le cas de ces êtres infiniments plats, qui ne pourraient concevoir la troisième dimension.

Dans l'ensemble, travail néanmoins de haute valeur qui, par son sang-froid, son audace et son tact, peut contribuer à ouvrir les yeux sur ce mal national qui, si souvent, obscurcit le jugement. Quelques études géographiques sur la R.D.A., le Brésil, le Japon, Singapour, la Suède, le Venezuela, terminent ce volume de grande qualité.

★ Fondation nationale des entreprises publiques. 137, rue de l'Université, Paris. 354 pages.

● LA CRISE ULTIME

FRANÇOIS FEDER

Il y a deux ans, paraissait, sous la signature des économistes H. Aujac et Jacqueline de Rouville, un ouvrage avertisseur : *la France sans pétrole*. A la suite de troubles politiques en Orient, l'arrêt brusque des envois de pétrole déclenchait, en Europe, des accidents en cascade et plongeait la France, particulièrement vulnérable, dans un aventure tragique. Sur un autre plan, J.-A. Grégoire avait, vers la même époque, traité un sujet voisin *Vivre sans pétrole*, visant le plus long terme. Il s'agit, cette fois, d'un roman (le sous-titre est « *Et si le pétrole manquait pour de bon ?* »...) où l'accumulation des drames intenses (criminalité, famines, mortalité, etc.) remplace la comptabilité nationale, sans qu'apparaissent nulle part l'outrance, la complaisance. Le pseudonyme cache le nom d'une personnalité du monde énergétique, émue de l'indifférence des Français, qui acceptent de payer des primes contre l'incendie, le vol ou la guerre, mais non contre un effondrement dont personne ne peut contester le risque. Peut-être, les chiffres manquent-ils cette fois, mais le gouffre reste tout aussi profond, et la lecture en est plus facile.

★ Economica, Paris, 1981. 322 pages. 39 F.

● L'HORAIRE MODULAIRE

J.-L. MICHAU

Préface de M. DRANCOURT

Excellente présentation de M. Michel Drancourt, le célèbre spécialiste de l'entreprise. Il s'agit, de façon générale, d'aménager le temps de travail, plus traditionnel que rationnel.

Après quelques hors-d'œuvre assez classiques, notamment sur l'horaire variable (« à la carte », comme on dit parfois), au gré du salarié, le travail par équipes, l'aménagement des *congés, le travail à temps partiel, etc.*, vient, en troisième partie, le morceau essentiel : il s'agit de diviser le temps de travail en fragments égaux, en « *modules* » (d'une durée de deux heures, par exemple, ou de quatre). Chaque salarié choisit ses modules, ce qui lui permet non seulement de *décider de son temps total, mais* d'aménager sa journée ou sa semaine, de varier — on n'ose pas dire ses plaisirs — son activité, en vue d'éviter la monotonie et l'énervement du travail continu. Parmi les avantages de cette méthode, figurent pour l'entreprise, une réduction de l'absen*téisme et une meilleure rotation* du personnel, raison de plus pour maintenir les avantages acquis.

Un règlement intérieur doit être établi : grille des modules, définition précise des travaux et des aptitudes, choix divers et priorités. Un contrôle *sérieux* des personnes est évidemment nécessaire. Des résultats d'expérience auraient été — ou seraient — à l'avenir, bien utiles.

La quatrième partie est consacrée au cycle de la vie, travail et repos. Les relations entre l'âge, le salaire et la consommation, analysées ici selon des sources américaines, ne nous semblent pas toujours convaincantes, non plus que le jugement sur la retraite « *phase finale d'un marché* ». Le salarié n'a, du moins en France, pas souvent le choix. Diverses propositions audacieuses viennent ensuite, parmi lesquelles « *le droit absolu à l'emprunt* ». Cela va loin.

Dans l'ensemble, vaste remise en question de dispositions qui appartiennent parfois au temps des manufactures. Le progrès n'est-il pas fait de mécontentements et d'explorations ? « *Sachons lui créer des hasards...* », dit le serpent.

★ Masson, Paris, 1981. 175 pages. 80 F.

● L'ÉTAT DU MONDE 1981. ANNUAIRE ÉCONOMIQUE ET GÉOPOLITIQUE MONDIAL

FRANÇOIS GEZE, ALFREDO VALLADAO, YVES LACOSTE

et environ soixante collaborateurs

Six parties : Problèmes stratégiques (nous dirions, plutôt, politiques) - Journal de l'année 1980 - Les cent soixante-trois pays du monde - L'événement - Pour en savoir plus - Index.

Nombreuses données, le plus souvent prises à bonne source, accompagnées d'articles, certes éloignés des vues officielles, mais rédigés, en général, avec un souci méritant d'éviter les déviations affectives. Travail donc de grand mérite et de forte utilité aussi, qui peut s'améliorer au fil des années, notamment en accordant plus d'attention aux problèmes de population et de limitation des naissances.

Bibliographies.

★ François Maspero, Paris, 1981.

● L'ORDRE SOCIAL

JACQUES RUEFF

C'est le tome IV des œuvres complètes du célèbre économiste libéral, publiées en français et en anglais, à l'initiative du Lehrman Institute. Mise au point et notes du professeur E.-M. Claassen et de G. Lane, tous deux de Paris-Dauphine, qui ont rédigé, en outre, « L'avis au lecteur ».

La monnaie et les prix jouent ici un rôle essentiel ; l'ordre social fait particulièrement le sujet de la sixième partie, où une place importante est accordée aux « faux droits ».

Bibliographie.

★ Plon, Paris 1981. 683 pages. 56 F.

UN VOYAGE CHEZ

Le demi dans la mêlée

IL est terrible, le prix du demi que l'on taxe sur un comp*toir parisien. C'est du moins* l'avis de M. d'Aubreby, le patron des patrons brasseurs du Nord, pour lequel le blocage du prix du demi-pression va pénaliser la production française et favoriser encore, comme au mauvais temps du contrôle des prix, les bières étrangères.

Les effets de cette mesure sont toutefois diversement appréciés dans cette région, la deuxième avec 4,5 millions d'hectolitres (le cinquième de la production nationale), après l'Alsace qui en produit *9,6 millions*, avec *huit* brasseries seulement.

Dans le Nord, ils sont quatre-vingt-sept petits et gros qui ont en commun le métier, la patte transmise de père en fils, confirmée souvent par un diplôme obtenu à Nancy, voire à Louvain. Ensemble, ils ont chacun leur secret enfermé dans une formule à base d'orges, de houblons, de levures, de temps de chauffe du brassin, d'eau et d'air du temps. Ensemble, ils ont encore le souci de leur région qui leur fait regretter l'absence d'une image « bière du Nord », comme on parle de bière d'Alsace, mais surtout de « Munich ».

Le particularisme régional s'exprime dans quelques chiffres : chaque habitant du Nord-Pas-de-Calais boit deux fois plus de bière (102 litres par an) que la *moyenne des Français* (43,5 litres). La vigne la plus hardie s'est arrêtée, autrefois, dans l'Oise. Et l'eau était rarement potable. D'où la présence dans chaque village des brasseries de ferme, encore nombreuses avant la première guerre, quand on recensait deux mille six cents brasseries dans les deux départements. D'où aussi les habitudes de consommation d'aujourd'hui : un recul moins rapide que dans le reste du pays du goût pour la bière de table en litre (bock). Et surtout la livraison à domicile, qui absorbe près de la moitié de la production.

Aussi, le prix du demi bloqué à Paris inquiète-t-il plus ou moins. Plus, selon qu'on y vend des bières ordinaires, moins, selon qu'on n'en vend pas du tout, ou alors des bières dites spéciales.

Un décor de légende

M. Robert Duick appartient à cette dernière catégorie. De la ferme-brasserie achetée par son père, il ne reste que la brasserie. Il vient même de sacrifier le potager pour s'étendre. Il cultive, outre l'art de faire connaître sa Jenlain, une bière de

LES BRASSEURS DU NORD

du contrôle des prix

garde. vieillie des semaines, vendue en bouteille champenoise, avec bouchon de liège (s'il vous plaît) ; il cultive aussi une solide aversion pour les coups de balai. On ne sait si c'est nécessité économique, ou pour mieux planter le décor nécessaire à la légende. Légende vraie qui fait de la Jenlain une bière de luxe. Il ne livre pas, on vient chercher, et la vente progresse dans toute la France, sans publicité, ni service « marketing ». M. Duick produit 40 000 hectolitres, emploie trente salariés, réalise un chiffre d'affaires de 15 millions de francs et ne se soucie guère du prix du demi parisien.

Tel n'est pas le cas de Pelforth : 1,5 million d'hectolitres par an, quatrième brasserie française, mais filiale d'un groupe, les Brasseries et glacières internationales, qui fabrique et distribue 11 millions d'hectolitres dans le monde. Celle qui n'était autrefois que « Le Pélican », s'était déjà anglicisée en devenant Pelforth, nom et marque que les coureurs du Tour de France, leurs maillots et la télévision, n'ont pas peu contribué à répandre. En 1975, Pelforth est allé chercher son nouveau « concept », comme le déclare son P.-D.G., M. Jacques Bonduel, en Irlande. Il est admis aujourd'hui que le groupe de Mons-en-Barœul brasse *« la célèbre bière rousse irlandaise de George Killian Lett »*, brasseur devenu légendaire par la magie du verbe pelforthien, tout comme un Robert Duick, petit brasseur du Nord, deviendrait à son tour un « concept », si d'aventure, un brasseur américain...

Pour l'heure, c'est Pelforth qui a concédé, moyennant finances, son « concept » George Killian's à l'Amérique. De quoi conforter les mille cinq cents employés du groupe et le chiffre d'affaires qui atteint 450 millions de francs.

Mais cela ne suffit pas pour rassurer les dirigeants : comme ils l'ont fait depuis 1974, alors que le marché de la bière chutait, ils n'arrêteront pas leurs investissements en 1982, en dépit de la quasi-obligation qui serait faite aux prix alimentaires de n'augmenter que de 8 %.

La blonde Ophelia

La grosse P.M.E. joue le jeu tout en souhaitant voir *« le rôle du chef d'entreprise clarifié par les pouvoirs publics »*. Comme ses collègues, M. Jacques Bonduel, qui fut président de l'Union générale de la brasserie française, craint les effets néfastes du blocage des prix. Dans un système où distributeurs, patrons de cafés et garçons sont rémunérés au pourcentage, tous ont intérêt à pousser les bières étrangères plus chères. Ainsi ont-elles pénétré le marché. Elles s'y sont installées en investissant les caves et les comptoirs. En fait, le blocage s'il se généralise ou se perpétue, dans la mesure où il ne s'applique pas aux marges, porte un rude coup à la *« reconquête du marché intérieur »*.

Un qui n'a pas de bile à se faire pour son intérieur, c'est M. Ricour : sa blonde Ophelia semble planer sur les eaux de la sérénité. Il fabrique 14 000 hectolitres dans l'année — cent fois moins que Pelforth — à Saint-Sylvestre-Cappel, en plein pays du houblon. Avec un chiffre d'affaires de 5 millions de francs, une vente directe au consommateur de 40 %, il emploie douze salariés, qui réalisent aussi l'activité du négoce, commerce de vins et distribution de liquides — les bières des confrères, — comme on en trouve souvent chez les brasseurs.

Même s'il dit ne pas savoir *« ni quand ni combien »* le niveau des investissements ne sera guère ralenti : après les nouvelles caves de fermentation en cours d'installation, il fera construire une nouvelle salle de brassage en 1982 par des non-spécialistes *« parce que cela coûte moins cher »*.

Quittons la Flandre. Voici le Boulonnais, ce Finistère qui regarde à angle droit le Kent. La société Facon a fini d'y brasser ses complexes : de petit parmi les gros, de gros chez les petits d'unique brasseur dans un pays sans concentration urbaine, coincé dans son développement naturel par la mer. Avec une production inférieure à 100 000 hectolitres, le chiffre d'affaires saute de 35 millions de francs à 100 millions de francs, grâce aux filiales commerciales pour la distribution locale, la production et l'importation des bières spéciales, leur commercialisation, voire la vente par correspondance sur Paris et la France. Sur l'étranger aussi, par la petite porte, celle qui ne se repère pas et permet d'écouler, sans provoquer les foudres des producteurs locaux, quelques chargements réguliers sur les Etats-Unis ou l'Italie, raconte M. Jean-Marie Horvil, directeur général de Facon.

Dans un marché français défavorable, les dirigeants de Facon ont choisi de jouer le jeu du commerce traditionnel des bières dans leur zone d'influence, à coup de crédits et d'aides à l'installation en tout genre pour les cafetiers, comme le font partout en France les étrangers et les gros nationaux. Ailleurs, plus loin, comme on ne pouvait plus, faute de surface financière, sauter sous, « on a parlé bière », provoquant un effet de surprise dans un milieu plutôt habitué à négocier des installations de tirage (6 000 F chacune environ), des prix de vente et des taux d'intérêt. D'où la percée de la bière de garde de Saint-Léonard, vendue en bouteille champenoise, avec bouchon de liège. Tiens, tiens, cela nous dit quelque chose... Bref, chez Facon, le demi bloqué à Paris n'est pas non plus un réel problème.

Tout cela pour indiquer qu'une mesure prise dans un bureau parisien peut avoir des effets divers et contradictoires sur l'action des entrepreneurs. En fonction de leurs types de marchés, ils ralentiront ou non leurs investissements. Les très gros ont moins de souplesse, qui doivent prévoir une ou deux campagnes à l'avance. Les tout petits réagissent presque comme des ménages des particuliers, qui dépensent quand ils ont des bénéfices, sans recourir presque à l'emprunt, ce qui est assez surprenant. Les moyens restent prêts à reprendre l'investissement, que pour l'heure ils réduisent. Dans l'ensemble des cas, l'emploi restera stable sans plus. Une idée générale domine : qu'on prélève moins d'impôts et on autofinancera plus facilement les moyens de notre croissance. Transmis Rue de Rivoli.

JACQUES GRALL.

La procédure d'aide aux agriculteurs en difficultés

(Suite de la page 21.)

Dans un pareil contexte, la procédure d'aide aux agriculteurs en difficulté, mise en place par le gouvernement au début du mois d'août dernier, peut servir de révélateur : En prônant : *« l'abandon des principes d'une analyse exclusivement financière pour se fonder sur un examen général de l'exploitation et permettre les remises en cause économiques ou techniques nécessaires »*, en s'écartant *« délibérément d'une approche indifférenciée et centralisée pour tenter de cerner les situations au cas par cas »*, Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture, entend dresser un état aussi précis que complet des difficultés individuelles. Opération difficile car chaque exploitation — produit d'une longue histoire économique et sociale — est placée sous la responsabilité d'un exploitant et de sa famille, qui lui donnent son impulsion et sa marque personnelles.

En Charente-Maritime, comme dans tous les autres départements, la direction départementale de l'agriculture (D.D.A.) a fait parvenir au ministère, fin septembre, une situation globale des dettes des agriculteurs en les recensant auprès du Crédit agricole, des coopératives, des négociants et de la Mutualité sociale agricole. Les situations les plus dramatiques sont relevées le plus souvent dans la région viticole. Le syndicat départemental des travailleurs de la terre, adhérent de la C.N.S.T.P. (Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans), dès l'annonce officielle de la mesure, *« s'est félicité de ce premier pas, insuffisant, certes, mais qui va dans la bonne direction en orientant les aides publiques vers ceux qui en ont le plus besoin »*.

Sur le terrain il est confronté à une forte concurrence syndicale, de la part du MODEF, accroché à son fief viticole, et de la F.D.S.E.A. et du C.D.J.A., qui s'appuient sur les services qu'ils contrôlent. Ces derniers ont demandé à leurs adhérents en difficulté d'alerter directement la D.D.A. en présentant l'état de leurs dettes. Il sera toujours temps d'intervenir ensuite au sein du groupe de travail qui traitera les cas individuels.

Ce syndicat a d'abord lancé une large campagne d'information sur cette mesure afin que tous les paysans — et notamment ceux qui, pour des raisons d'ordre culturel ou pratique — ne reçoivent pas l'information, puissent la connaître et réagir.

Devant l'abondance des réponses obtenues et des contacts établis, devant l'acuité des difficultés constatées, les responsables syndicaux ont décidé d'anticiper la procédure, qui ne prévoyait dans cette phase qu'un repérage global. Chaque cas répertorié sera pris individuellement en charge, conformément d'ailleurs à la logique ministérielle. Concrètement, il s'agit de rendre visite par deux fois à l'exploitant en difficulté. Dans un premier temps, il est établi un inventaire des dettes et des emprunts, de même qu'un budget de trésorerie qui permet de vérifier si l'exploitation est viable dans des circonstances normales. Dans une deuxième étape, il s'agit d'établir un plan de redressement en choisissant les modalités de prise en charge les mieux adaptées.

Avec l'appui technique de son service de formation à la comptabilité et à la gestion, le syndicat a entrepris cette démarche auprès des soixante-dix exploitations d'ores et déjà répertoriées. Pour faire face à l'ampleur de la tâche, un certain nombre de responsables ont été formés aux techniques comptables, d'ailleurs simples, adoptées pour l'application de cette aide.

Cette manière de faire présente un double intérêt. D'abord, elle met en confiance l'exploitant concerné parce que la démarche est réalisée par un collègue, qui peut être confronté aux mêmes difficultés et surtout parle le même langage que lui, et non directement par un technicien dont les méthodes et les conceptions peuvent constituer une barrière insurmontable. Ensuite, elle permet à l'agriculteur en difficulté de prendre dès le départ conscience de la réalité financière de son exploitation et de prendre part à l'élaboration d'un éventuel plan de redressement. Enfin, c'est la seule méthode qui permet de prendre en compte l'ensemble des problèmes qui ont amené les difficultés présentes, car elles peuvent être d'ordre technique, économique ou familial.

Sans couverture sociale

Première visite chez Jean-Claude F., installé avec son père en société de fait sur 28 hectares en propriété, dont 9,60 hectares sont plantés en vignes. On est dans la région de Royan en cru « Bon bois ». Sur la longue table de la salle à manger-cuisine, où la veille encore l'équipe des vendangeurs prenait ses repas, Jean-Claude étale ses comptes, sort ses factures, ses états de prêts, son cahier T.V.A., son cahier d'assolement, où sont notés les semis, les dosages pour les engrais et les traitements.

Les chiffres ont au moins la vertu de refuser les à-peu-près d'une réalité. Ils balaient de leur faisceau précis tous les actes de la vie quotidienne. Ici, ceux de Jean-Claude et de ses parents. Leurs difficultés sont presque entièrement contenues dans un seul fait : toute la récolte issue de la vendange 1980 est warrantée, c'est-à-dire que, faute de preneur, elle est hypothéquée.

Jean-Claude F. considère que, dans le marasme actuel du Cognac, l'obtention de ces warrants sont une chance. Certes, ils lui mènent la vie dure, en particulier parce qu'il doit supporter les charges d'intérêt, mais aussi les frais de stockage et de distillation. Dans la crise, Jean-Claude et son père ont navigué avec prudence. Les emprunts à plus long terme sont réduits au strict minimum.

Tous ces prêts, de même que les charges sociales et la plupart des achats de l'année pour le fonctionnement de l'exploitation sont couverts par ces warrants et les récoltes de céréales. Mais à quel prix !

En faisant le dos rond à la crise, ils ont réduit au maximum les charges d'exploitation, n'ont pas assuré un renouvellement correct des matériels. Ne pouvant constituer des stocks pour les engrais ou les produits de traitement, faute de trésorerie, ils achètent au fur et à mesure et ne peuvent profiter des achats groupés en période creuse. Ils ne font plus appel au charron, ni à aucun artisan. Ils font tout par eux-mêmes.

Il y a pis. M. E. M..., installé sur 22 hectares en fermage, valorisés par un troupeau de dix-huit vaches laitières et 11 hectares de vignes en métayage, dans la région de Saintes, l'endettement est plus lourd. Un léger suréquipement et surtout, la récolte de 1978 qui n'est pas payée (on lui doit plus de 60 000 F), voilà les causes des difficultés actuelles. M. E. M... ne sait pas comment il pourra payer une annuité au Crédit agricole, ni apurer le solde négatif de 26 000 F à la coopérative qu'il traîne depuis trois ans en supportant les intérêts de retard. Depuis un an, il paie par acomptes ses charges sociales, ce qui lui vaut de ne plus être couvert en maladie et accident du travail.

« Avec la rentrée mensuelle du lait, nous arrivons à faire face. Tant que les créanciers nous le permettent. Mais nous pouvons vous parler des V... qui vivent de la vigne et des céréales, non loin d'ici. Ils ne peuvent plus compter sur personne. Sans couverture sociale depuis trois ans, la Mutualité sociale agricole, en stricte conformité avec la loi, vient de leur supprimer les allocations familiales. Ils vivent en autarcie complète à tel point qu'ils font eux-mêmes leur pain. »

Agriculteurs en difficulté, ou cas sociaux ? La question vaut d'être posée. Mme M... fait justement remarquer : *« Nous le comprenons bien le discours des techniciens. Ils disent qu'il n'y a plus de place pour les petits exploitants comme nous. Ils disent que nous ferions mieux de tout laisser tomber et chercher un travail salarié. Mais pour aller où ? »* A près de cinquante ans, M. E. M... ne voit pas bien ce qu'il pourrait faire d'autre. Et puis quitter ce lieu, cette forme de vie, il n'y tient pas, même s'il vit pauvrement.

Comment apprécier si, comme le déclarait en août dernier Mme Edith Cresson, *« ces exploitations sont menacées à court terme, mais l'avenir économique assuré »*. *« En effet*, poursuivait-elle, *il m'apparaîtrait particulièrement inopportun de conforter des situations dont la solution réside dans la cessation d'activité et pour lesquelles il conviendrait que des voies particulières soient aménagées. »*

Tout se décidera lors de l'examen des cas individuels. C'est à ce stade de la procédure que le Syndicat des travailleurs de la terre espère bien concrétiser le travail préliminaire ainsi réalisé. Mettre toutes les chances du côté de l'agriculteur, qui *« participera à l'examen du plan de redressement avec le D.D.A., le directeur de la caisse régionale du Crédit agricole, le trésorier payeur général et l'expert »*.

En aidant les paysans à poser un regard d'ensemble sur leurs difficultés, le syndicat met en jeu une logique différente de celle des créanciers et des organismes de développement. Il essaie de faire exprimer celle du paysan qui se débat au milieu de son environnement.

Ici, comme ailleurs, on ne se fait guère d'illusions. Mais en jouant à fond la procédure, le syndicat permet de cerner les contours d'une crise avec précision. Il permet de prendre en compte tous ceux qui n'ont pas pu jouer la carte du développement et des investissements, et qui cependant se retrouvent en grande difficulté, sans aucun revenu.

On sait bien, ici encore, que tous les plans de redressement du monde seront vains si les quelques grands noms du cognac continuent de se servir de la crise pour asseoir définitivement leur puissance. Sans l'application de règles strictes, garantissant un prix minimum, payé en temps et en heure, pour un volume déterminé, rien ne sera résolu. Mais cela est une autre histoire...

FRANÇOIS LEMARCHAND.



ENTRE VENTS ET MARÉES

Convergences fiscales

par JACQUELINE GRAPIN

QUEL citoyen français se soucie encore de cette « harmonisation » européenne qui fit les beaux rêves de ces vingt dernières années ? La réception d'un rapport *« sur les perspectives de convergence des systèmes fiscaux dans la Communauté »* (1) prêterait à sourire, par les temps de nationalisme sacré qui courent... s'il n'était d'une lecture aussi austère. En fait de convergence, celle qui ressort le plus clairement n'est-elle pas l'augmentation de la pression fiscale, générale non seulement dans la C.E.E., mais dans tous les pays occidentaux et sans doute aussi dans les autres.

Les recettes fiscales sont passées en France de 34,97 % à 42,5 % du produit intérieur brut entre 1965 et 1980. Aux Etats-Unis, elles sont passées de 26,5 % à 30,6 % : en Allemagne de 31,6 % à 37 % ; au Japon de 18 % à 25 % ; en Suède de 35 % à 50 % : en Autriche, notre pays de référence officielle, de 34 % à 41 % et même en Suisse... de 20 % à 31 %. Ainsi, la plupart des citoyens contribuables sont-ils, pour ce qui est de la tendance, logés à la même enseigne.

Le Français, qui payait en moyenne 708 dollars d'impôts par an en 1965, aurait tort de se plaindre d'en avoir payé 4 397 en 1979, *c'est-à-dire probablement encore* moins qu'en 1980 et qu'en 1981... Le Suisse lui-même n'a-t-il pas vu sa contribution passer de 490 dollars à 4 658 : encore plus lourde. Sans parler du Suédois qui dépassait 6 445 dollars en moyenne en 1979 (au lieu de 1 012 en 1965), ni même de l'Allemand encore plus pénalisé que le Français : 4 649 dollars en 1979.

Aussi étonnant que cela puisse lui apparaître : c'est en France que l'impôt sur le revenu est le plus faible de tous les pays de l'O.C.D.E. Cet impôt direct ne représente que 18 % du total de nos recettes fiscales, et 7,72 % de notre produit intérieur brut (PIB), alors que ces rapports sont de 35 % et 13 % en Allemagne fédérale, de 47 % et 30,7 % aux Etats-Unis, 43 % et 60 % en Suède, 40 % et 26 % au Japon. Seuls l'Espagne et le Portugal nous ressemblent à cet égard, ce qui ne manque pas de faire dire aux experts — anglo-saxons — de l'O.C.D.E. qui viennent de mettre au point ces délicates statistiques comparatives (2) : *« En matière fiscale au moins, la France est encore un pays méditerranéen. »*

Les projets fiscaux du gouvernement français actuel s'inscrivent donc incontestablement de ce point de vue, dans la perspective d'un rééquilibrage des structures de la fiscalité européenne. Depuis quinze ans, l'Allemagne a vu l'impôt sur le revenu passer de 33,7 % à 35,4 % de l'ensemble de ses recettes fiscales, l'Autriche de 25,6 % à 26,6 %, les Etats-Unis, partant de beaucoup plus haut (46,3 %), ont atteint 47 %. La France, dans le même temps, ne gravissait que l'échelon des 18 %, alors qu'elle partait de très bas : 15,8 %. Il est vrai que si elle reste en queue de peloton pour le rôle des impôts sur le revenu dans ses recettes totales, ses impôts sont assez élevés en valeur absolue pour la placer tout de même au septième rang des Etats percepteurs de l'O.C.D.E.

Le grand risque

On ne manquera pas de remarquer aussi que ses impôts sur le *patrimoine ne lui fournissent qu'une partie bien faible de ses recettes* fiscales : 3,38 % en 1980 au lieu de... 4,29 % en 1965. Etrangement, *dans presque tous les pays de* l'O.C.D.E., depuis quinze ans, la part des impôts sur le patrimoine (impôts sur le capital et autres) n'a *pas cessé de diminuer par rapport à* l'ensemble des recettes fiscales : de 4,85 % à 2,68 % en Allemagne, de 3,75 % à 2,99 % en Autriche, de 14,54 % à 12 % en Grande-Bretagne, de 8,78 % à 7,24 % en Suisse et de 1,76 % à 0,94 % en Suède. Ces derniers taux mettent bien en évidence les positions paradoxales de ces deux pays au regard des taxes sur la fortune.

C'est en Suisse et aux Etats-Unis que ces impôts représentent les *proportions les plus élevées du* monde. Ils se sont même accrus de 15,67 % à 16,62 % du total entre 1965 et 1980 aux Etats-Unis, suivant *une tendance inverse de celle* des autres pays. Mais, dans l'ensemble, tous s'accordent à admettre que les impôts sur la fortune, même *là où ils touchent un grand nombre* de personnes, ne produisent pas beaucoup de revenus en valeur absolue. Le grand avantage que voient certains Etats, notamment suisse et américain, dans *« l'impôt sur l'actif net »*, est qu'il facilite un contrôle permanent inexorable sur les revenus (3).

En somme, l'augmentation en France de la fiscalité sur le revenu et sur le capital devrait logiquement contribuer à la modernisation et l'harmonisation fiscales du pays par rapport à ses partenaires industrialisés, européens et autres.

Le risque est évidemment que, en augmentant ces impôts sans diminuer les autres charges qui mériteraient de l'être, les initiatives actuelles contribuent seulement à alourdir l'ensemble de la pression fiscale qui, avec 42,5 % du P.I.B. actuellement, est déjà de beaucoup supérieure à celle qui existe aux Etats-Unis (30,7 %), en Allemagne (37 %), au Japon (25,8 %). Elle n'est guère dépassée qu'en Suède (49,9 %), en Norvège (47,3 %) et au Luxembourg (47,5 %). Si elle devait s'alourdir chez nous, comme certains le craignent, jusque vers les 50 %, notre société deviendrait en effet de loin l'une des plus lourdement imposées du monde.

Que cela n'arrive pas dépendra à la fois de l'évolution des charges sociales et des impôts indirects. Les charges de sécurité sociale qui, elles aussi, n'ont pas cessé d'augmenter ces dernières années dans tous les pays, représentent en France, avec 43,12 % des recettes de la collectivité nationale, la charge proportionnellement la plus lourde de tous les pays de l'O.C.D.E. (mis à part l'Espagne dont l'imposition proprement dite est encore relativement faible). Les pourcentages comparables sont de 29 % en Suède, 30 % en Suisse, 17 % en Grande-Bretagne, 26 % aux Etats-Unis, 30 % au Japon, 34 % en Allemagne fédérale.

On constate aussi que, dans ces charges sociales, la partie due par les employeurs est beaucoup plus forte en France que dans la plupart des autres pays, alors que celle qui est due par les employés est comparativement faible. Des études sérieusement faites montrent aussi que l'ouvrier moyen français est d'ores et déjà le moins imposé du monde (4).

La fiscalité indirecte, si forte elle aussi en France, est-elle une fiscalité injuste ? Une autre étude de l'O.C.D.E. (5) surprend en montrant qu'elle est beaucoup plus progressive qu'on le croit. Il n'en reste pas moins qu'avec plus de 30 % du total de nos recettes nationales, elle atteint chez nous des sommets qui ne sont dépassés que par le Portugal, l'Irlande, la Norvège et le Danemark, alors que l'Allemagne (26 %), les Etats-Unis (16 %), le Japon (16 % également) s'en tiennent à des taux plus modérés.

(1) Rapport sur les perspectives de convergence des systèmes fiscaux dans la Communauté. *Bulletin des Communautés européennes.* Supplément 1, 1980.

(2) Statistiques des recettes publiques des pays membres de l'O.C.D.E. 1965-1979, mise à jour 1980. O.C.D.E., Paris, 1981.

(3) L'imposition des personnes physiques sur la fortune, les mutations et les gains en capital. O.C.D.E., 1979.

(4) La situation au regard de l'impôt et des transferts sociaux de certains groupes de revenu dans les pays membres de l'O.C.D.E. O.C.D.E., 1980.

(5) L'indice des impôts sur la consommation à différents niveaux de revenus. O.C.D.E., Paris, 1981.

A travers les revues françaises

Commerce international et monnaie

par DANIEL VITRY (*)

C'EST aux relations économiques internationales que nous nous intéressone d'abord avec deux articles parus sur ce thème.

● F. Vellas a publié, dans la *Revue d'économie politique*, un article : « Pays intermédiaire, pays relais et théorie de la spécialisation internationale » (1). L'intérêt de l'approche de Vellas est qu'elle se situe dans la mouvance d'un renouveau de la théorie du commerce international qui s'attache aux relations bilatérales entre les pays. Il utilise les notions de pays intermédiaire, nouveau pays industrialisé et pays relais.

Les pays intermédiaires font partie des pays industrialisés, mais ils s'intègrent dans les relations internationales de façon différente selon qu'il s'agit de relations avec les autres pays industrialisés ou avec des pays en voie de développement. C'est essentiellement l'analyse de la qualification du travail et du produit national brut (P.N.B.) par habitant qui permet de fixer les limites de ce groupe de pays. En font partie la France, le Danemark, la Suède, l'Autriche et l'Italie. La France en fait partie, parce que, dans ses échanges avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la R.F.A., elle exporte des produits contenant moins de travail qualifié que les produits qu'elle en importe. Cela ne se produit pas dans ses échanges avec le Canada, l'U.R.S.S., la Tunisie et le Maroc.

L'auteur s'intéresse également aux échanges internationaux des pays en voie de développement (P.V.D.) ; la caractéristique des échanges de ces pays est de porter, pour les trois quarts, sur des produits bruts, mais certains pays se détachent pour constituer deux groupes : les nouveaux pays industriels et les pays relais.

Les nouveaux pays industriels sont à l'origine du bouleversement de la structure des échanges entre les pays industrialisés et les P.V.D., structure caractérisée par la croissance des exportations des produits manufacturés. Globalement, la part des produits manufacturés dans le total des exportations de ces pays est passée entre 1963 et 1976 de 3,5 % à 42,2 % ; les exportations de ces produits sont destinées pour l'essentiel aux pays développés.

Les pays relais sont des P.V.D. qui font du commerce avec les pays industrialisés, mais qui cherchent aussi à développer leurs échanges avec d'autres P.V.D. Dans leurs échanges avec les pays industrialisés, ils exportent des produits bruts conformément au schéma traditionnel; mais, dans les échanges avec les autres P.V.D., on assiste à un renversement : ils y exportent des produits manufacturés, concurrençant ainsi et se substituant souvent aux pays industrialisés sur ces marchés. En cela, ce sont des pays relais. En font partie, par exemple, la Côte-d'Ivoire, le Cameroun, le Sénégal, l'Argentine, l'Equateur, la Malaisie.

● *Catherine Huguel* traite des « *échanges technologiques mondiaux* » dans un article paru dans *la Revue économique* (2). L'intérêt de cet article est la tentative de mesure des flux d'échanges technologiques internationaux. L'auteur distingue quatre composantes dans les échanges technologiques : la technologie incorporée dans des produits dont la fabrication nécessite d'importantes recherches (on parle de produits à forte densité technologique) ; les ventes de brevets, licences... ; les investissements directs et, enfin, l'assistance technique. Reprenons-les rapidement. S'agissant des produits à forte densité technologique, l'auteur montre que depuis dix ans on assiste à un recul des Américains, à une avance sensible de l'Europe, à un saut des Japonais et à l'apparition de nouveaux partenaires — les nouveaux pays industrialisés dont on vient de parler. Insistons sur les aspects les moins connus : le recul des Américains est très sensible, puisque, en 1970, 39 % des produits industrialisés exportés par les Etats-Unis étaient des biens à *forte* densité technologique, alors qu'en 1979 cette part était tombée à 27,5 % ; or, pendant la même période, les dépenses de recherche-développement industrielles ont fortement baissé, ceci pouvant expliquer cela. Le recul américain n'est cependant pas uniforme ; on sait que les Etats-Unis conservent des positions-clés dans certains secteurs comme l'aéronautique ou l'informatique. Ils se sont donc spécialisés dans certains produits, dont ils dominent les marchés.

L'analyse de la vente des brevets et licences est très intéressante. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont une balance excédentaire dans ce domaine ; l'Europe et le Japon, au contraire, sont structurellement déficitaires. L'une des explications avancées par l'auteur est la suivante : les Etats-Unis et la Grande-Bretagne tirent des recettes très importantes des filiales de leurs entreprises à l'étranger. La position de la R.F.A. est différente : quoiqu'elle vende beaucoup de technologie à l'étranger, ses dépenses progressent plus vite que ses recettes, entraînant un solde négatif de la balance.

La position de la France sur ce chapitre de la vente des brevets et licences est inquiétante : notre balance des paiements technologiques est déficitaire non seulement dans les secteurs à *forte* intensité de recherche, comme l'électronique, mais aussi dans des secteurs nécessitant peu de recherche, comme l'alimentation ou le papier.

Lutte contre l'inflation

A propos des investissements directs à l'étranger, il faut signaler que les Etats-Unis ont ralenti depuis dix ans leurs efforts, alors que les investissements européens aux Etats-Unis se sont accélérés. D'autre part, les échanges technologiques liés aux investissements directs se font essentiellement entre pays développés, les P.V.D. accédant aux technologies nouvelles plutôt par l'achat de licences.

L'assistance technologique est la quatrième composante des échanges technologiques. Elle a connu un développement très rapide depuis dix ans. Quatre pays font les trois quarts des versements totaux ; il s'agit de la France, de la R.F.A., des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. C'est la France qui est très largement en tête : nous donnions en 1978 deux fois plus que la R.F.A., près de quatre fois plus que les Etats-Unis et cinq fois plus que la Grande-Bretagne.

● C'est vers des questions monétaires et financières que nous nous tournons maintenant. La revue *Banque* a publié le point de vue de la Banque des règlements internationaux (BRI) sur les inconvénients d'un recours prépondérant à la politique monétaire dans la lutte contre l'inflation (3). La BRI souligne d'abord combien les Etats ont eu raison de donner une place prioritaire à la lutte contre l'inflation, aucune des difficultés auxquelles sont confrontées les économies contemporaines ne pouvant trouver de solution tant que l'inflation n'est pas enrayée.

La BRI souligne, cependant, que les Etats auraient tort de se limiter à la politique monétaire dans la lutte contre l'inflation, car le recours exclusif à ce type de politique économique est inefficace. Une politique monétaire anti-inflationniste doit, en effet, être menée pendant une longue période, avant de ralentir sensiblement la hausse des prix ; le sous-emploi devrait donc durer beaucoup plus longtemps qu'il n'est socialement acceptable. Aussi est-il donc indispensable de trouver des moyens pour accélérer la pression déflationniste des politiques monétaires.

La BRI souligne que les Etats doivent rendre leur politique crédible en étant d'abord rigoureux avec eux-mêmes, ce qui implique la réduction du déficit des finances publiques. La BRI relève qu'une politique monétaire restrictive et un important déficit des finances publiques sont incompatibles : ou bien on devra renoncer à la rigueur monétaire pour financer le déficit, ou bien on poursuivra dans la rigueur monétaire, mais le financement du déficit entraînera une forte hausse des taux d'intérêt sur le marché financier, ce qui a un effet désastreux sur les investissements et la rentabilité des entreprises. La Banque indique, par ailleurs, que les Etats devraient s'efforcer de maintenir des taux d'intérêt réels, c'est-à-dire nets de l'inflation, positifs, pour renforcer leur crédibilité.

Enfin, la BRI s'interroge sur les moyens de la politique monétaire à propos des Etats-Unis ; la nouvelle politique monétaire américaine repose, depuis juillet 1979, sur les réserves obligatoires, et non plus sur le contrôle des taux d'intérêt. Sans se prononcer définitivement sur l'efficacité d'une telle mesure, la Banque remarque que la masse monétaire ne semble pas y avoir gagné en stabilité.

● C'est aux « *réactions du système financier américain aux variations récentes des taux d'intérêt* » que s'est intéressé Pierre-Julien Pottier (4) à la suite du changement d'instrument de la politique monétaire intervenu en 1979. Depuis cette date, le loyer de l'argent s'est très sensiblement renchéri et est devenu beaucoup plus fluctuant. Qu'on en juge : le taux des fonds fédéraux passe, en moyenne annuelle, de 5,5 % en 1977 à 11,19 % en 1979, puis à 17,8 % en 1981, avec des fluctuations mensuelles atteignant plusieurs points. Les banques se sont trouvées en difficulté, car leurs clients pouvaient être tentés de retirer leurs dépôts non rémunérés ; d'autre part, la hausse des taux est défavorable aux cours des obligations et des bons du Trésor qui figurent dans les portefeuilles des banques. Enfin, certaines banques étaient très engagées dans des opérations à long terme dont les taux avaient été fixés à des niveaux nettement moins élevés que les taux auxquels elles peuvent actuellement emprunter.

Les banques ont réagi en cherchant à rapprocher les échéances de leurs placements et de leurs emprunts; d'autre part, elles ont réduit la durée de leurs engagements et les ont assortis de taux variables. Malgré cela, leurs résultats financiers ont baissé : en 1980 les profits des banques américaines ont sensiblement moins augmenté que les prix. Ce sont les institutions d'épargne, les fameuses Saving and Loan Associations, chargées du financement du logement, qui ont été le plus touchées. Elles emploient en effet leurs ressources en faisant des prêts hypothécaires à trente ans à taux fixes, ressources qu'elles se procurent pour une bonne part à des conditions proches de celles du marché monétaire. Elles ont de ce fait subi une crise de rentabilité et de liquidité.

● *Analyse financière* a publié un très intéressant article de Bruno Solnik et Gérard Stévenin : « La diversification apportée dans un portefeuille obligataire français par les obligations indexées » (5). Les auteurs rappellent l'importance de la capitalisation boursière française : 587 milliards de francs pour les obligations et 248 milliards de francs pour les actions en 1980, contre seulement 113 et 131 milliards respectivement en 1970. Les obligations indexées représentant à peu près 23 % de la capitalisation des obligations. Les auteurs ont calculé le taux de rentabilité (coupon + plus-value) d'un placement obligataire : 8,5 % en moyenne annuelle de 1973 à 1980. Ils estiment que le risque encouru par un portefeuille obligataire n'est pas négligeable puisque il y aurait eu, chaque mois, une chance sur trois d'enregistrer un gain ou une perte en capital supérieur à 1,4 % de la valeur du portefeuille. Par comparaison, les placements en actions se sont montrés un peu plus rémunérateurs, mais beaucoup plus risqués.

(*) Professeur de sciences économiques à Paris II.

Capacités de production

L'analyse du comportement des obligations indexées ne manque pas d'intérêt dans ce contexte. Les obligations indexées les plus importantes sont le Pinay 1952 modifié en 1973 4,5 % indexé sur le napoléon, le Giscard 1973 7% indexé sur le lingot d'or fin d'un kilo et l'emprunt de la Caisse nationale de l'énergie (C.N.E.) 3 % indexé sur la production française d'énergie. La rentabilité annuelle moyenne de ces trois titres a été très importante : 20,4 % pour le C.N.E. 3 %, 38,3 % pour le Giscard et 38,5 % pour le Pinay.

Toutefois les risques ont été beaucoup plus élevés pour les obligations indexées que pour les obligations ordinaires : 3,4 fois plus pour le C.N.E., *4,9 fois plus* pour le Giscard 73 et 5,4 fois pour le Pinay. Enfin, la diversification apportée par les obligations indexées a eu un effet important : l'inclusion dans un portefeuille obligataire classique d'obligations indexées aurait permis d'augmenter très sensiblement le rendement, sans que le risque varie dans les mêmes proportions.

● C'est par une question très différente que nous terminerons cette revue. Dans *Economie et Statistique*, Martine Folly et Hani Gresh ont publié un article sur « *les marges de capacité de production industrielle inutilisées* » (6). Le trait le plus frappant dans l'analyse de l'utilisation des capacités de production est la très grande diversité entre les secteurs. En moyenne sur la période 1962-1981 la marge de production avec embauche — c'est-à-dire l'augmentation de production possible avec les équipements existants, mais en embauchant éventuellement — étaient de 18,8 % dans l'ensemble de l'industrie, mais de 21,5 % dans le secteur des biens d'équipement, 18.6 % dans le secteur des biens de consommation et 17,6 % dans le secteur des biens intermédiaires.

D'une analyse plus fine en seize secteurs il résulte qu'en général les marges de production inutilisées sont d'autant plus faibles que les secteurs sont fortement capitalistiques, ce qui confirme l'intuition selon laquelle plus les industries utilisent d'équipements, plus elles ont une gestion rigoureuse dans ce domaine. De l'analyse des enquêtes de conjoncture auxquelles l'INSEE procède régulièrement, il résulte que les grandes entreprises gèrent mieux leurs équipements que les petites : la marge inutilisée est en moyenne de 15,1 % pour les grandes entreprises, mais de 24,8 % pour les petites, la taille étant définie par le nombre de salariés.

(1) François Vellas : « Pays intermédiaire, pays relais et théorie de la spécialisation internationale ». *Revue d'économie politique*, n° 4, 1981.

(2) Catherine Huguel : « Les échanges technologiques mondiaux ». *Revue économique*, vol. 32, n° 5, 1981.

(3) Banque des règlements internationaux : « Les inconvénients d'un recours prépondérant à la politique monétaire dans la lutte contre l'inflation ». *Banque*, août 1981.

(4) Pierre Julien Pottier : « Les réactions du système financier américain aux variations récentes des taux d'intérêt ». *Banque*, août 1981.

(5) Bruno Solnik et Gérard Stévenin : « La diversification apportée dans un portefeuille obligataire français par les obligations indexées ». *Analyse financière*, 3e trimestre 1981.

(6) Martine Folly et Hani Gresh : « Les marges de capacité de production industrielle inutilisées », *Economie et Statistique*, n° 136, septembre 1981.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

BOUYGUES réalise l'**UNIVERSITE DE RIYADH**, 650.000 m2 de bâtiments livrés dans moins de trois ans, et *recherche pour renforcer l'équipe dirigeante de ce chantier exceptionnel*

un directeur travaux expérimenté

Un diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieurs et 15 ans d'expérience du B.T.P. font de ce candidat un véritable directeur de travaux. Il sera responsable de tous les Corps d'Etat architecturaux. Son intégration dans le Groupe sera facilité par la hiérarchie existante. Cette direction de travaux comprend 150 cadres et nécessite des capacités de manager. (Réf. 6306 DT)

L'équipe d'INGENIERIE met ses moyens à la disposition de ce chantier. Elle prend en charge la direction et la coordination des études d'exécution effectuées par les entreprises sous-traitantes et elle assure le support technique de la Direction de travaux, ainsi que les relations techniques avec le maître d'œuvre. Le projet, en langue anglaise, est réalisé suivant les normes américaines.
Pour renforcer l'équipe en place, nous recherchons :

un senior electronics engineer

Diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieurs, il est responsable d'un ensemble particulièrement sophistiqué, varié et important d'équipements de télécommunications, audiovisuels, d'automatique et d'électronique à la mesure du projet. (Réf. 6306 SEE)

un senior scheduling engineer

Ingénieur diplômé, il fera partie de l'équipe de Project Control System qui gère l'ensemble du projet. (Réf. 6306 SSE)

un ingénieur en planification et organisation

Chargé du suivi du Project Control System, il assistera le scheduling and organisation manager. (Réf. 6306 IPO)

4 quality-assurance / quality-control engineers

Nous recherchons des ingénieurs ayant une expérience de ce type de fonction dans une spécialité : electrical, mechanical, ... (Réf. 6306 QE)

Une très bonne connaissance de l'ANGLAIS est indispensable pour tous ces postes.
La première affectation est notre chantier de RIYADH.
Nos collaborateurs y bénéficient d'importants avantages d'expatriation. En fin de mission ils rejoindront nos équipes en France ou à l'Etranger.

BOUYGUES

Nous vous remercions d'adresser votre candidature sous la référence correspondante à M. N. Marczak - BOUYGUES - Direction du Personnel B.P. 204 - 92142 CLAMART CEDEX

Un homme de valeur a sa place sur le chantier de l'Université de Riyadh.

CGEE ALSTHOM

EQUIPEMENTS ET ENTREPRISES ELECTRIQUES
recherche pour son Siège à PARIS
et ses filiales à l'ETRANGER

des RESPONSABLES ADMINISTRATIFS et COMPTABLES

Fonction :
Coordonner, contrôler et assister les filiales du monde entier dans leurs obligations administratives, comptables et fiscales.

Profil :
- DECS ou niveau équivalent indispensable
- Anglais ou Espagnol parlé et lu couramment
- Pratique de l'informatique.

Les candidats devront accepter de courtes missions puis des affectations durables à l'étranger.

Une expérience dans le B T P serait appréciée.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. et prétentions à no 14364
CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra
75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

LE CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

recrute pour le centre spatial guyanais situé à Kourou :

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE - FUTUR RESPONSABLE DES ENSEMBLES DE LANCEMENT ARIANE

Au sein de la division méthodes et développement, il aura pour objectifs :
- *D'appréhender le système des ensembles de lancement Ariane, actuel et futur, mettant en* œuvre des techniques diversifiées : mécanique, énergie, régulation électronique, contrôle-commande.
- De suivre le développement et la réalisation du second ensemble de lancement.
- D'en préparer l'utilisation optimum par une étude de méthode poussée.
- A terme, d'en assurer l'exploitation.

Ce poste exige une expérience confirmée de 5 à 10 ans dans la conception de systèmes industriels complexes faisant appel aux techniques ci-dessus.
Rénumération motivante et développement de carrière intéressant dans secteur d'activité en pleine expansion.

ANGLAIS TRÈS SOUHAITABLE

Envoyer C.V. avec lettre manuscrite, photo et prétentions à :
CENTRE SPATIAL GUYANAIS - Service du personnel - B.P. Nº 6 - 97310 KOUROU

PROFESSEUR DE FRANÇAIS
Pour école de langues au Japon. 25-30 ans, parlant anglais avec licence ou expérience + de 4.000 F par mois, maximum 22 h. par semaine. Assur. maladie. 2 semaines de congés payés. billet retour payé. *Leçons de japonais gratuites.* Ecr. en angl., env. ph., C.V., dipl. à IAY, Hinode Bldg. 5F, Nishi 4, Minami 1, Chuo-ku, Sapporo, Japon.

Sté engineering multinationale recherche

PLANNING ENGINEER

Formation A.M. ou équivalent
- Expérience minimale 5 ans, planning grands complexes industriels.
- Age minimum : 35 ans.
- Anglais courant.
- Rémunération selon expér.

Envoyer C.V. + photo s/réf. 2912, à SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS Cedex 09, qui transmettra.

SOCIETE D'INGENIERIE ET D'ÉTUDES
recherche pour séjours
CAMEROUN, GABON ET COTE D'IVOIRE

3 ingénieurs économistes
(6 ans d'expérience)
Formation grandes écoles
- Planification industrielle et projets
- Encadrement d'études de développement

1 agro-économiste
(3 ans d'expérience)
Suivi d'un projet de développement rural

1 économiste
(expérience d'aménagement)
Formation ENSAE, P. & C. ou Sc. Po.
Planification régionale et aménagement du territoire.

1 ingénieur Bâtiment
(5 ans d'expérience)
Formateur et animateur
Encadrement d'un projet d'autoconstruction.

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions en *précisant le poste souhaité sous référence* 8367 à
AXIAL Publicité, 27, rue Taitbout
75009 Paris, qui transmettra.

INGENIEUR GRANDE ECOLE
GABON

Une très importante société de service public gabonaise (1600 agents) dont l'expansion annuelle est de l'ordre de 10%, cherche pour étoffer son potentiel *d'étude au niveau de* la *Direction de l'entreprise* un jeune ingénieur non débutant pour lui confier le poste

d'ADJOINT AU RESPONSABLE DES ETUDES GENERALES.

Formation ingénieur généraliste (ECP A&M INSA - IEG ... ou niveau équivalent). Formation complémentaire gestion. Expérience de quelques années dans un poste opérationnel en entreprise. Optimum 32 ans. Congé 2 mois/10 mois. Avantages habituels expatriés.

Adresser CV détaillé s/réf.212/40 M à
22 rue St Augustin 75002 Paris.

France Cadres — CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Dans le cadre d'un grand chantier d'un an, UNE IMPORTANTE SOCIETE DE TRANSPORTS INTERNATIONAUX recherche pour

RYAD EN ARABIE SAOUDITE

UN CADRE TRANSIT MARITIME

en vue de contrôler la réception du matériel dans le port, d'entretenir les relations avec les autorités portuaires, les douanes, les transitaires et les transporteurs routiers, et de suivre *l'acheminement du matériel sur le site du* chantier.

Représentant la société, il assurera localement un rôle commercial.

Une expérience du transport routier et des grands chantiers est souhaitée. La pratique correcte de l'anglais est indispensable.

La rémunération sera fonction de l'expérience du candidat.

Adresser CV et photo s/réf. 8459 à
PIERRE LICHAU S.A. - B.P. 220
75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES

296-15-01

Importante société à vocation internationale, recherche pour poste fixe en CENTRE URBAIN AFRICAIN

un ingénieur hydraulicien-hydrogéologue

chargé de la gestion d'un large secteur de distribution des eaux, il assurera l'encadrement d'une centaine de personnes, développera les techniques d'exploitation et de distribution des eaux de surface et souterraine.

Les candidats devront présenter une expérience d'une dizaine d'années en hydrogéologie et hydraulique et si possible en gestion de sociétés semblables.
Sens du contact apprécié pour relations fréquentes avec les administrations. Connaissance de l'Afrique souhaitée.

Avantages expatriés, logement assuré, possibilité de scolarisation.

Adr. lettre de candidature avec CV, réf. prét. à nº 10627 *EMPLOIS ET ENTREPRISES*
18, rue Volney 75002 PARIS

---

ingénieur lubrifiant
AFRIQUE OCCIDENTALE

La filiale française d'un des premiers groupes pétroliers américains recherche un Ingénieur Lubrifiant pour seconder le Responsable Lubrifiants pour l'Afrique Occidentale. Ses responsabilités couvriront les domaines : Marketing — Commercial (visite et développement de la clientèle) — Technique (assistance à la clientèle et liaison avec laboratoires et usines du Groupe) — Formation des Ingénieurs locaux et ce pour l'ensemble des filiales d'Afrique Occidentale.

Ce poste offrira à son titulaire une grande autonomie, une diversité et une richesse d'expérience uniques, des avantages salariaux et fiscaux substantiels.

Le candidat recherché est un homme de terrain, de formation Ecole d'Ingénieur, avec une expérience commer*ciale et technique des lubrifiants indus*triels et moteurs. Il devra parler couramment le français et l'anglais.

Envoyer C.V. détaillé avec salaire actuel sous référence 4739-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising - 3 RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

Exporter au Moyen-Orient

JEUNE CADRE COMMERCIAL

Leader dans son domaine, la fabrication et la vente de produits de grande diffusion, cette société française (CA 2 milliards) est présente sur les principaux marchés étrangers.
Pour renforcer sa *pénétration* dans la *zone Moyen-Orient*, elle crée un poste d'Assistant au Directeur de Zone. Après une période de familiarisation, ce jeune collaborateur interviendra dans les pays de cette région du monde. Il participera également à l'élaboration du plan marketing de la zone et à sa mise en œuvre.
Nous souhaitons rencontrer un jeune cadre commercial bénéficiant d'une première *expérience* réussie (environ 2 ans) de la vente de produits de consommation, de préférence à l'export et si possible dans une société à structure multinationale.
La connaissance de l'anglais est bien évidemment indispensable. Les déplacements sur la zone sont à prévoir pour 50 % du temps.

Nous remercions les *personnes intéressées* d'adresser, sous réf. M 5553A un dossier complet de candidature, en précisant leur rémunération actuelle

EGOR INTERNATIONAL
8 rue de Berri 75008 Paris

egor
PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

media-system

Importante Entreprise de Travaux Publics présente dans 26 pays
recherche pour un chantier en
ALGERIE

un Responsable Transit Assurances

Le candidat retenu aura l'expérience d'une fonction similaire acquise à l'Etranger.
La Société offre un contrat à durée indéterminée et des avantages sociaux
Adresser lettre, CV, photo et prétentions sous référence **9331** à **L.T.P.**
31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris
Cedex 02 *- qui transmettra*.

INSTITUT DE HAUTES ÉTUDES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE (IDHEAP)

Fondation autonome associée à l'Université de Lausanne et à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

Le Conseil de Fondation de l'IDHEAP ouvre une *inscription en vue de pourvoir plusieurs postes de*

PROFESSEURS DE SCIENCES ADMINISTRATIVES

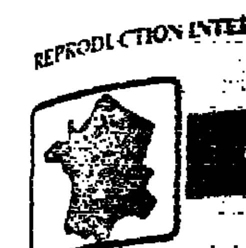
Ces professeurs seront appelés à dispenser des enseignements au niveau post-gradué et à diriger des recherches dans les branches suivantes :

- Analyse comparative des administrations publiques et des politiques publiques (Suisse et autres pays).
- Planification publique (aspects techniques et politiques).
- Gestion et contrôle dans l'administration publique.
- Méthodes quantitatives.
- Sociologie et psychosociologie des organisations publiques.

Il s'agit de postes à plein temps.

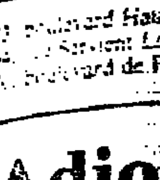
Entrée en fonctions : 1er janvier 1982 ou à convenir.

Les candidats sont priés de faire valoir leurs titres avant le 30 novembre 1981 auprès de M. Olivier Long, Président du conseil de Fondation, IDHEAP, case postale 8, 1015 Lausanne (Suisse), auquel ils peuvent s'adresser pour connaître les conditions.











هكذا من الأصل



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

---

MSL international

73, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - Tél. : (1) 266.04.93.
94, rue Servient Le Mercure - 69003 LYON - Tél. : (7) 862.08.33.
50, boulevard de Paris - 59100 ROUBAIX - Tél. : (20) 73.71.70.

Adjoint au Contrôleur de Gestion

ESC ou équivalent - Région lilloise

Les 3 SUISSES, un grand de la vente par catalogue, recherchent pour leur siège social de **CROIX (59)** un **JEUNE ADJOINT AU CONTROLEUR DE GESTION.**

En relation directe avec le Contrôleur de Gestion Achats, il se verra confier :
- l'analyse économique des résultats des groupes produits,
- la mise en place et l'exploitation d'outils de recherche et d'analyse (tableaux de bord, outils informatiques...).

De plus, il établira des relations avec les acheteurs auxquels il conseillera diverses méthodologies et procédures destinées à diminuer les coûts et à augmenter les marges.

Ce poste conviendrait à un homme de formation supérieure (Ecole de Commerce option Finances Comptabilité ou équivalent). Débutant ou possédant une première expérience, il aura acquis, si possible, des notions d'informatique. Ce jeune cadre devra allier la curiosité à l'esprit d'analyse, et faire preuve de réelles capacités à expliquer et à convaincre.

Pour un élément de valeur, la rémunération ne sera pas inférieure à 90 000 F.

Merci d'écrire sous référence 20037 à Daniel LANDEAU (Roubaix).

Discrétion totale assurée.

Contrôleurs de gestion

E.S.C. + D.E.C.S. ou équivalent

Le poste, après formation appropriée, suppose la responsabilité d'une équipe comptable de 6 à 8 personnes, mais déborde largement le cadre comptable traditionnel pour être orienté vers **le conseil et l'assistance à la gestion** de l'équipe de direction des magasins.

Vous possédez une formation de **niveau E.S.C.** complétée par un **D.E.C.S.** ou une compétence équivalente.

En plus, vous justifiez de deux années d'expérience du contrôle de gestion, qui vous ont permis d'être un conseiller efficace.

Vous avez :
- le goût du travail en équipe,
- le désir et la capacité d'assumer des responsabilités étendues,
- une personnalité suffisamment forte pour conseiller utilement, participer efficacement, animer des responsables.

Il est offert :
- Une **rémunération en rapport avec les responsabilités du poste,** complétée par une prime d'intéressement, ainsi que par une participation aux bénéfices.
- Un **travail passionnant** dans des équipes jeunes et dynamiques.
- De **réelles possibilités de promotion** pour des candidats réussissant pleinement à ce poste clé.

Envoyer C.V., lettre manuscrite et photo à :

Dominique AVRON
AUCHAN LYON ST PRIEST
B.P. 341 69909 LYON ST PRIEST

AUCHAN
DES HOMMES RESPONSABLES

MEDIA PA

IMPORTANT GROUPE
SECTEUR TERTIAIRE
recherche pour SAINT-ETIENNE

LE RESPONSABLE COMMERCIAL

de sa Délégation Régionale Centre-Est.

Il aura pour mission d'animer l'équipe en place en vue de développer l'assurance de groupe (vieillesse, décès, maladie, invalidité) dans les entreprises de la région.

Le salaire ne sera pas inférieur à 150.000 F.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo à No 14.521
CONTESSE & Cie
20, Avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Responsable Informatique Bordeaux

Nous sommes une société française, jeune, dynamique, comprenant 70 personnes et travaillant dans un secteur de pointe au service de l'industrie mondiale de la confection.

Nous consacrons 10% de notre C.A. à la recherche, ce qui explique en partie notre croissance (– 50% par an) et notre place parmi les leaders sur ce marché mondial.

VOTRE MISSION consistera à participer au développement d'applications afin d'aider les utilisateurs à concevoir des procédés de fabrication plus performants.

VOTRE ROLE sera de créer au niveau de l'unité centrale :
- une meilleure liaison avec les différents utilisateurs
- un meilleur accès aux banques de données
- des traitements et progiciels spécifiques et directement utilisables par les professionnels de la confection.

VOS MOYENS : un centre de calcul et de recherche doté d'un calculateur Digital avec évolution possible vers le VAX à moyen terme.

Vous serez responsable d'une équipe de 6 personnes.

VOTRE PROFIL : Ingénieur diplômé, 35 ans environ, vous êtes avant tout un MANAGER.

Vos connaissances en informatique sont bonnes (Assembleur, Fortran; notions de graphique).

Vous savez tester des progammes.

Vous avez une expérience dans l'organisation de la production.

Vos qualités peuvent se résumer ainsi : dynamisme, ordre, logique et détermination.

Une rémunération très motivante, la vie dans une société dont l'ambition se justifie par sa réussite et, qui plus est, se situe à Bordeaux ne manqueront pas de vous séduire.

Envoyer CV, photo et prétentions sous référence 1508 à :

ALPHA CDI
59, rue Saint-Didier
75 116 PARIS.

ALPHA CDL

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
D'IMPLANTATION NATIONALE

RECRUTE

EXPERTS-COMPTABLES DIPLOMÉS ET FINALISTES

Fonctions proposées ;
- Chef de bureau.
- Chef de groupe.
- Inspecteur interne.

Postes à pourvoir :

PARIS-LYON-GRENOBLE-ARLES-AIX-en-PROVENCE-PÉRIGUEUX - TOULOUSE

Adresser C.V., photo, prétentions et délais de disponibilité sous référence 030135 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

LA FONCTION MAINTENANCE

à porter au niveau auquel elle doit prétendre

- **Participer à la définition des installations ultra-modernes dont nous nous équipons.**
- **Passer du dépannage à la prévention systématisée.**
- **Automatiser sa gestion.**

Voilà l'ambition que nous voulons satisfaire en offrant à un (une) jeune ingénieur d'une grande école débutant (e) ou ayant quelques années d'expérience d'entretien de prendre une place opérationnelle dans l'équipe en place.

De haut niveau technique et apte à une conception participative de l'organisation du travail, il (elle) pourra y faire une étape enrichissante de sa carrière avant de prendre d'autres responsabilités au sein des Services Généraux ou en Production.

Nous sommes une entreprise dont les performances s'établissent sur le marché mondial dans les techniques les plus avancées.

Faisons connaissance.

Merci d'écrire à la Direction des Affaires Sociales IMPHY S.A., 58160 IMPHY.

Une filiale THOMSON à VALENCE (CA 350 millions) fabricant exclusif des machines de tri postal françaises et à l'export recherche

CHEF DE SERVICE METHODES

AM. ECAM ou ENSI avec 5 ans minimum d'expérience acquise dans ce domaine ou en fabrication.

Mission : rattaché au Chef des fabrications, il est responsable d'une équipe de 15 techniciens.

Il assure d'une manière autonome la promotion des moyens de production au niveau des modes opératoires, des outillages et de l'aménagement des postes de travail.

L'évolution de la fonction est prévue pour une personnalité vigoureuse.

Ecrire au CABINET GATIER sous réf. 980. 32 rue Barrême 69006 LYON.

média-system

Cabinet Gatier

IMPORTANTE SOCIETE
livrant des usines et installations dans le monde entier
et appartenant à l'un des plus grands groupes industriels français
recherche pour son Etablissement de ST CHAMOND (Loire)

INGENIEUR CONTRÔLE FABRICATIONS

DIPLOME GRANDE ECOLE

Sous l'autorité du Responsable du Département CONTROLE-QUALITE, le candidat assurera :
- le contrôle auprès des sous-traitants, des matériels en cours de fabrication
- la supervision d'une équipe d'inspecteurs
- la mise en vigueur de méthodes de travail indispensables au fonctionnement de son service.

Ce poste nouvellement créé conviendra à un homme qui a les capacités et la volonté de développer un nouveau service et dont l'expérience s'appuie sur plusieurs années d'usine dans un service fabrications.

Anglais parlé indispensable.

Adresser C.V., photo et prétentions à no 14113 CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmattra.

MSL international

73, boulevard Haussmann 75008 PARIS - Tél. (1) 266.04.93.
94, rue Servient "Le Mercure" 69003 LYON - Tél. (7) 862.08.33.
50, boulevard de Paris 59100 ROUBAIX - Tél. (20) 73.71.70.

Directeur de la distribution

Outillage à main professionnel

Une importante entreprise métallurgique, aux activités très diversifiées, recherche pour son département outillage à main occupant l'un des tous premiers rangs sur le marché français son directeur de la distribution. Rendant compte au directeur de ce département, il sera chargé de faire évoluer et de mettre en œuvre la politique de distribution. Homme d'action, il dirigera une force de vente bien structurée employant 30 personnes environ et s'adressant à une clientèle de professionnels. Homme de réflexion, il devra être capable de traiter l'information saisie sur le terrain et de la traduire en termes d'amélioration de la politique de distribution. Enfin, sa bonne culture industrielle lui permettra d'intégrer les soucis de la production. Ce poste s'adresse à un excellent praticien de la vente ayant une expérience réussie de l'encadrement d'une force de vente sur des marchés du type biens de consommation durables, ou produits consommables industriels. Agé de 35 ans environ, il aura une formation commerciale ou technique supérieure (Sup de Co ou ingénieur). Ce poste offrant de réelles possibilités d'avenir est basé dans une ville importante de la région Rhône-Alpes. Ecrire à Hervé Zebrowski - Réf. M 11020 (Lyon).

EN CHARENTE

UN GROUPE FRANÇAIS
DE VINS ET SPIRITUEUX

à vocation internationale se propose d'engager un jeune diplômé d'enseignement commercial supérieur, bilingue anglais-français, titulaire du DECS, pour occuper le poste de

ANALYSTE COMPTABLE

auprès du Directeur Comptable et Fiscal de sa Société Mère.

La préférence sera donnée à un candidat à fort potentiel et désireux, dans un premier temps, d'approfondir ses connaissances et techniques en matière de gestion fiscale et financière avant que d'envisager au sein du Groupe, en France ou à l'Étranger, des responsabilités à caractère plus opérationnel.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions sous no T 030174 M, à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

SAFT Groupe CGE

Leader mondial de l'accumulateur alcalin

ingénieur étude et développement

Au sein de nos équipes techniques vous développerez vos connaissances et votre compétence en développant nos nouveaux produits très élaborés, utilisés dans le monde entier dans des domaines très variés comme l'aviation, les chemins de fer, les télécommunications, etc ...

Si vous êtes **INGENIEUR PHYSICO-CHIMISTE**
Si une première expérience industrielle ou universitaire a confirmé vos qualités d'innovation,
Si vous parlez anglais,
Venez nous rejoindre.

Résidence : BORDEAUX.

Adressez votre dossier de candidature sous réf. M. 19. 36 à la Direction des Ressources Humaines - SAFT - 119, rue du Président Wilson 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Discrétion absolue assurée.

ANNONCES CLASSEES

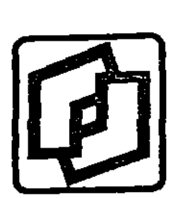
	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



elf aquitaine

désire engager pour sa Direction
RECHERCHE - DÉVELOPPEMENT - INNOVATION

UN INGENIEUR CHIMISTE

PROFIL : Diplômé d'une école d'ingénieurs et spécialisation en recherche (thèse de docteur ingénieur ou thèse d'Etat).
Expérience souhaitée dans la synthèse et la formulation des résines thermo-durcissables (notamment résines époxy).
Bonne connaissance de l'anglais indispensable.
MISSION : Responsable d'un laboratoire de synthèse et de formulation de résines.
INTERET : Poste d'un intérêt certain dans le cadre d'un groupe à dimensions internationales.

Ecrire avec C.V. et prétentions à No 14418 - S.N.E.A.P. - D.C. Recrutement
Tour 12.04 - 26, avenue des Lilas - 64018 PAU Cedex.

Jeune électronicien? optez pour le contrôle industriel...

... et plus précisément pour SEREG SCHLUMBERGER dans son établissement de ROSHEIM, au cœur de l'ALSACE, qui fabrique des instruments de régulation. Les instruments dans les systèmes de régulation (boucles comportant capteurs - instruments - vannes) sont le cerveau qui doit parvenir à l'intelligence des besoins de plus en plus complexes exprimés par les clients industriels.

Le poste :

INGENIEUR D'ETUDES ELECTRONIQUES.

Il vous est proposé si, diplômé d'une Grande Ecole d'Electronique, vous avez à votre actif ces 2/3 ans d'expérience qui vous permettent de bien comprendre les exigences de la production en série et de la qualité.
Il y a un beau challenge : développer des produits analogiques, fiabiliser vos projets, en contact étroit avec la fabrication et les autres services de la Société, dans une région intéressante et agréable...
et, par la suite, la possibilité d'évoluer vers le contrôle numérique, au sein de SEREG ou du groupe SCHLUMBERGER.
Les challengers adresseront leur candidature à J. GENOT - Direction du Personnel - SEREG SCHLUMBERGER - 100 rue de Paris BP 65 - 91302 MASSY CEDEX.

SEREG
Schlumberger

Message à un Ingénieur INSTRUMENTATION

ATO CHIMIE Grande et dynamique société française de pétrochimie.

Vous souhaitez entrer dans notre usine de Gonfreville (76) où nous avons entrepris un vaste programme de modernisation de notre régulation par l'installation d'un système de gestion de process

informatique en temps réel

C'est l'occasion de faire acte de candidature si vous êtes ingénieur électronicien ou électricien de très bon niveau. Si vous n'avez pas reçu une formation très poussée en informatique industrielle mais si vous êtes attiré par cette spécialité, nous assurerons votre formation, même si vous êtes débutant.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV détaillé et rémunération actuelle sous référence M/203/S à notre conseil qui vous enverra plus d'informations sur le poste avant de vous recevoir.



CABINET Henri PHILIPPE
106 boulevard Haussmann - 75008 Paris



vachette

CHEF DU SERVICE METHODES

Nous sommes l'un des leaders européens de la fabrication de serrures et verrous bâtiment et automobile.
Nous recherchons pour notre usine de Troyes le Chef du service méthodes. Il agit dans le cadre de la Direction Technique et a pour mission l'amélioration permanente de la productivité : choix des moyens de production, utilisation de techniques nouvelles, mise au point des gammes de fabrication, étude des devis et des implantations.
Vous êtes ingénieurs AM, ENSI mécanique, INSA... vous avez 30 ans minimum et quelques années d'expérience de la fonction méthodes dans une industrie mécanique ou électromécanique de grande série. Vous recherchez une entreprise dynamique et une possibilité de carrière

Merci d'adresser votre candidature (indiquez vos prétentions) à notre Conseil sous réf. 21 M 217 CPA 69, rue de Monceau 75008 Paris.

média-system









MEMBRE DE SYNTEC

Yves Rocher

Dans le cadre de leur développement (C.A. quadruplé en 5 ans, création de 9 filiales étrangères, de 375 centres de beauté...), les laboratoires de cosmétologie YVES ROCHER souhaitent s'adjoindre pour renforcer leur structure de gestion un

SUP. DE CO., IGR, IUT ou équivalent
- option finances comptabilité -

Débutant ou presque il assurera des missions d'analyse et de suivi d'importants centres de coûts (expédition, transports, informatique...).
Ce poste nécessite la pratique de l'anglais usuel et une réelle disponibilité pour de fréquents déplacements de courte durée.
Nous vous remercions d'adresser C.V. + photo sous *la référence 1115 M à : Olivier PLESSE.*

56 LA GACILLY
Bretagne Sud

CEIP 35 **Conseil d'entreprises**
20, rue de Brest - 35000 RENNES
qui garantit discrétion et réponse.

Le Laboratoire UNILABO
Filiale du Groupe Américain Schering-Plough Corporation
recherche pour son usine pharmaceutique (300 personnes) située à **CAEN**, un

CHEF DE SERVICE COMPTABILITÉ INDUSTRIELLE *HF*

Dans le cadre de cette unité de production, il aura la responsabilité de l'ensemble des opérations de comptabilité industrielle et de comptabilité générale, du contrôle budgétaire, des frais généraux et des investissements. Il assurera la maintenance et le developpement des systèmes financiers liés à la production. Hiérarchiquement rattaché à la Direction Financière (Paris) il sera responsable d'une équipe de 6 personnes.

Ce poste conviendrait tout particulièrement à un cadre comptable diplômé de l'enseignement supérieur comptable ou commercial (DECS - BTS) ayant environ 5 années d'expérience dans un service de comptabilité industrielle et désireux d'élargir ou d'enrichir son champ de responsabilités. Il doit être familiarisé avec les systèmes informatiques. Il est souhaitable qu'il ait une bonne maîtrise de l'anglais; une expérience acquise au sein d'une société multinationale serait un atout supplémentaire.

Les candidats retenus seront convoqués, en fonction de leur lieu de résidence, à Paris ou à Caen.

Adresser lettre manuscrite et CV sous réf. M 818 à:

UNILABO
Département Recrutement
92, rue Baudin
92307 LEVALLOIS-PERRET

UNICET

HAVAS CONTACT

CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DU SUD-EST

(2100 employés et cadres, plus de 440.000 clients 226 agences bancaires sur la région Rhône-Alpes)

recherche
pour son Siège Social (Lyon)

SON ADJOINT AU RESPONSABLE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Réf. 81-34

Spécialisé dans les relations clientèle d'entreprises ayant une activité import/export, avec montage des opérations de crédit CT-MT en francs et devises.
Ce poste conviendrait à un candidat : **formation supérieure,** expérience probante (mini 2 ans) dans le domaine des affaires internationales au sein d'un **établissement bancaire.**

Adresser CV manuscrit avec photo et prétentions à la CRCAM du Sud-Est - Recrutement
E. CHAMPAGNON, BP 9156 - 69263 Lyon cedex 1

INGENIEUR METHODES

Notre Société en pleine expansion fabrique dans 2 établissements du Centre Ouest et commercialise des produits garnis destinés à la literie et au camping.

Dans le cadre de notre industrialisation nous voulons privilégier les méthodes pour optimiser nos moyens de production.

Développer rationnellement nos investissements, réduire nos coûts de fabrication ; en bref assurer notre compétitivité d'une façon durable.

Rattaché au Directeur Industriel, vous l'assisterez dans toutes les tâches relevant de la fonction méthodes.

Vous serez amené à intervenir auprès des chefs d'établissements afin de promouvoir et de coordonner les actions conduisant à la recherche de l'efficacité de nos moyens de production, de manutention et de stockage.

Le poste conviendrait à un ingénieur textile/méthodes ou à un ingénieur arts et métiers ou équivalent ayant une expérience de la fonction méthodes acquise dans les industries mécaniques petites et moyennes séries travaillant en lignes de fabrication semi-automatisées.

La discrétion est garantie.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions sous réf. 13990 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

ENERTEC conçoit et réalise de nombreux équipements électriques et électroniques.

Dans le cadre du développement des outils et des produits électroniques, l'établissement de POITIERS, spécialisé dans la fabrication en grande série de compteurs d'électricité et de relais électroniques de télécommande, propose un poste à un

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

diplômé Grandes Écoles, débutant ou ayant quelques années d'expérience.

Il est attaché au service de fabrication des relais de télécommande électroniques qui comprend 2 ateliers fortement intégrés, équipés de matériel de haute technicité.

Il a la responsabilité des procédés de fabrication. Il recherche les modifications à apporter aux modes opératoires et aux équipements pour améliorer la qualité et réduire les coûts.

Cet ingénieur aura de larges possibilités de carrière au sein du groupe Schlumberger, en France comme à l'étranger.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à

ENERTEC

ENERTEC
Schlumberger

C. de LA COMBE
Chef du Personnel
B.P. 365 - 86009 POITIERS

HAVAS CONTACT

Groupe ACIERIES
ET FONDERIES DU MANOIR :
(4 unités) recherche

pour fonderie aciers spéciaux près

ROUEN

INGENIEUR ADJOINT AU DIRECTEUR DE PRODUCTION

âgé de 30 ans minimum, ayant une expérience d'aciériste confirmée, il sera d'abord responsable des départements d'élaboration et de centrifugation.

Rémunération : 200.000 +

Adresser CV et prét. sous réf. CT/107 à

COFAP

PROFILS
Immeuble Périsud
5, rue Louis Lejeune
92128 MONTROUGE




PROFILS

SAPHYMO-STEL
Activités Electrothermie

Ingénieur électricien

- Diplômé d'une grande école.
- Quelques années d'expérience industrielle dans le calcul des transformateurs de puissance spéciaux, intéressé par le matériel de chauffage par induction pour étude inducteurs ou bobines inductrices.
- Selon l'expérience, aura possibilité de diriger plateforme d'essais et mise au point de ces inducteurs.
- Lieu de travail : GRENOBLE
- Bonnes perspectives d'évolution de carrière.

Ecrire avec CV détaillé, lettre manuscrite, photo et prétentions 14, rue du Drac 38028 GRENOBLE CEDEX



THOMSON-CSF
INFORMATIQUE




هكذا من الأصل



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

LA VENTE PAR CORRESPONDANCE
Un marché porteur en pleine croissance.

QUELLE

une société jeune et en fort développement (1300 personnes - 1 milliard de C.A.), filiale d'un groupe d'importance internationale, offre un poste de

Cadre commercial

Secteur : RELATIONS CLIENTELE.

- Formation universitaire ou Ecoles de Commerce.
- Une première expérience, dans un service administratif ou commercial informatisé, sera appréciée.

Le poste est à pourvoir à ORLEANS.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et prétentions à Madame PROUST
Société QUELLE - B.P. 100
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

Groupe d'Assurances Mutuelles de France à CHARTRES, recherche dans le cadre d'un développement d'applications télétraitement sur IBM 3033

spécialiste système

Le candidat doit posséder:
– soit une très bonne formation théorique (Ecole d'Ingénieurs),
– soit une expérience confirmée de plusieurs années dans la fonction système (connaissance IBM Série 303X, MVS ou DL1 ou CICS appréciée).

ingénieur méthode

Il participera à la définition, à la mise en place et au suivi des méthodes de travail et de documentation retenues pour le département INFORMATIQUE.
Par ailleurs, il sera chargé de la formation des collaborateurs du département à ces méthodes.
Ce poste ne peut convenir qu'à un candidat d'expérience (analyste fonctionnel, chef de projet).

Envoyer C.V., photo et prétentions en précisant le poste choisi à GAMF
Direction du Personnel
7, avenue Marcel Proust
28032 CHARTRES.

---

jeune ingénieur développement

X, MINES, CENTRALE, SUPELEC, SUP AERO, AM, IDN

La division MATERIEL ELECTRIQUE d'un grand groupe français recherche un Jeune INGENIEUR GRANDES ECOLES.

Les candidats seront débutants ou avec une première expérience professionnelle.

Le choix de l'affectation à un poste Développement est destiné à permettre au candidat retenu d'exprimer ses qualités et de le préparer à d'importantes responsabilités dans les domaines technique et fabrication d'une unité de 1500 personnes située en Province.

Ecrire avec C.V. détaillé sous référence 5020-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising
3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

Une filiale THOMSON à VALENCE (C.A. 350 millions) fabricant exclusif de machines de tri postal françaises et à l'export, crée la fonction suivante :

ADJOINT AU CHEF DE LA COMPTABILITE

Il participera à la mise en place d'un nouveau système de comptabilité informatisée sur IBM 38 utilisant une base de données. Après démarrage, il assurera ensuite la maintenance jusqu'au bilan de l'ensemble avec autorité sur 9 personnes. Ce poste convient à un candidat pouvant apporter une expérience significative d'une comptabilité informatisée, possédant le DECS et voulant évoluer au sein d'une société en expansion rapide.

Ecrire au CABINET GATIER, sous réf. 750, 32 rue Barrême 69006 LYON.

média-system

Cabinet Gatier

Service juridique Société d'Expertise Comptable à BOURGES, recherche collaborateur maîtrise de droit, D.E.S., 2 à 3 années d'expérience de préférence. Situation d'avenir. Téléph. à Mme Van Collly (48) 70-48-32.

Importante Association, Est de la France,

recherche

DIRECTEUR ADMINISTRATIF

pour centre de déficients sensoriels (100 lits).
Diplômé Ecole santé publique ou formation supérieure.
CCN du 31/10/51. Expérience confirmée en gestion du personnel, relations humaines, gestion financière.
Possibilité de promotion ultérieure.

Adresser C.V. et photo au S.O.P., 103, Fbg Saint-Honoré, 75008 Paris, qui transm.

Analyste-programmeur

110.000 F

Cette société implantée à Moretz dans le Jura est l'une des toutes premières lunetteries françaises. Leader dans son domaine, elle réalise les 2/3 de son chiffre d'affaires à l'export. Elle recherche un jeune analyste-programmeur pour lui confier des applications de gestion de production, d'abord sur IBM 3.12 puis, à moyen terme, sur IBM 38. Ce poste s'adresse à un diplômé BTS/DUT informatique ayant l'expérience de la gestion de production. La connaissance du GAP II est impérative, celle de l'analyse vivement souhaitée. Dans un premier temps, le candidat retenu devra consacrer 20% de son temps à l'exploitation. Opportunité très intéressante pour une personne aimant la montagne et le ski. Après période d'essai, la rémunération, liée à l'expérience, pourra atteindre 110.000 francs. Ecrire à M. FOBY - PS CONSEIL - 78, bd du 11 Novembre - 69100 VILLEURBANNE Réf. A/306M

PS Conseil

Ingénieur bureau d'études

recherché par Groupe International de Matériel Electronique Grand Public

Ce poste conviendrait à un INGENIEUR MECANICIEN de formation supérieure ayant une dizaine d'années d'expérience dans la production de série.

Venant renforcer l'équipe de RECHERCHE, il sera **RESPONSABLE du BUREAU D'ETUDES**. Il devra **DEVELOPPER** la partie mécanique de **NOUVEAUX PRODUITS** qui seront industrialisés en **GRANDE SERIE** par des moyens de plus en plus **ROBOTISES**. Son équipe sera constituée d'une trentaine d'ingénieurs, de cadres et de dessinateurs.

Parlant l'anglais couramment, il effectuera de nombreux déplacements en France et en Europe.

Une bonne connaissance de la conception assistée par ordinateur sera un atout supplémentaire.

Le traitement offert, particulièrement motivant, sera fonction de la valeur technique de l'expérience du candidat.

Adresser lettre manuscrite + C.V. + photo, sous référence 1102 à Monsieur O'DELANT - CAPFOR - B.P. 846 - 44020 NANTES Cedex.

MEDIA PA

CAPFOR
NANTES - PARIS - LYON - BREST - NIORT

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE MARSEILLE
recherche

UN INGÉNIEUR « GÉNIE DE LA MER »

Il aura pour mission au département génie civil, en collaboration notamment avec le département électronique :

– De développer et faire évoluer l'enseignement du « Génie de la Mer » (enseignement, encadrement d'élèves, recrutement et animation des intervenants, amélioration des programmes, suivi des stages) ;

– De participer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de recherche dans le domaine ;

– De développer les relations entre l'école et les milieux professionnels de l'Offshore.

Jeune ingénieur grande école ayant 3 à 5 ans d'expérience en Offshore (bureau d'études ou chantiers), et une bonne connaissance du milieu professionnel.

LA RÉMUNÉRATION SERA FONCTION DE L'EXPÉRIENCE DU CANDIDAT.

Adresser lettre, C.V. et photo à
ESIM Service recrutement
28, r. des Electriciens,
13012 Marseille.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

IMPORTANT GROUPE DE PRESSE
RÉGION OUEST
recherche

CHEF DE SERVICE ABONNEMENTS

Il devra :
– prendre en main un service d'une vingtaine de personnes pour gérer un fichier informatisé de plusieurs centaines de milliers d'abonnés ;
– participer aux activités promotionnelles visant les abonnés.

Il aura :
– une formation générale de base de niveau sup. ;
– une grande expérience de la gestion d'un fichier informatisé ;
– une solide habitude de la direction d'une équipe de collaborateurs ;
– un sens commercial développé.

comes

Envoyer C.V. détaillé, lettre manuscrite, photo récente et prétentions au Département Recrutement du COMES, 19, rue de la Paix, 75002 PARIS (sous référence 2391)

(Discrétion et réponse assurées)

---

250 000 +

Un ensemble industriel de plus de 2 000 personnes, leader européen de son marché, filiale THOMSON-BRANDT recherche pour son établissement de LYON

DIRECTEUR DE L'INDUSTRIALISATION

Nous accueillerons un ingénieur type CENTRALE ou AM, de 35 ans minimum, ayant complété si possible ses études supérieures par une formation aux méthodes modernes de gestion. Il aura la responsabilité directe d'une production de grandes séries très automatisée et de sa gestion (1 000 personnes).
Rattaché à l'échelon le plus élevé il devra s'imposer par sa personnalité et posséder une expérience de direction des hommes.

Evolution ultérieure prévue dans l'entreprise ou dans le Groupe THOMSON.

Ecrire au CABINET GATIER, sous réf. 900, 32 rue Barrême 69006 Lyon.

média-system

Cabinet Gatier

GROUPE EN EXPANSION
recherche

DIRECTEUR
DE SA FILIALE H.L.M.

– Le candidat devra être capable de redémarrer une activité dans tous ses aspects.
– Expérience H.L.M. indispensable.
– Poste basé à Lyon.

Adr. lettre man. + C.V. + *photo* + prétent. à : HAVAS-CARRIÈRES, s/réf. 6199, B.P. 206 - 69214 LYON CEDEX 1.

D.I.I. Picardie, Champagne, Ardennes cherche pour la création d'une cellule technique un INGÉNIEUR CONTRACTUEL Formation ENSTIM (ALES, DOUAI), ENSM, ENSAM, ENSIM ou équivalent.
Le poste est à pourvoir à CHALONS-SUR-MARNE
Les candidatures sont à adresser avant le 30 novembre avec C.V. à l'adresse suivante : *Direction interdépartementale de l'industrie*
2, rue Granet-Tellier
51000 CHALONS-SUR-MARNE.

SODESEP
Situé à proximité d'Aix-en-Provence
recherche urgent

ELECTRONICIEN BTS ou DUT

ayant quelques années d'expérience dans la conception et la réalisation de circuits analogiques et à impulsions pour fabrication d'appareils de mesure.
Tél. : CC (42) 89-21-06.

Importante Industrie en expansion Produits modernes pour le bâtiment à STRASBOURG recherche

JEUNE CADRE EXPORT

ESC - ESCE - ou similaire

1 à 2 ans expér. exportation parlant bien l'anglais
2e langue souhaitée : allemand, italien, ou espagnol

MISSION :
Assistance au responsable de l'exportation pour développer des marchés d'exportation déjà actifs
- Etudes de débouchés de canaux de distribution
- Organisation de réseaux

Adr. C.V. dét. s/réf. 953 M à
SELETEC CONSEIL
67009 STRASBOURG CEDEX

Organisme de formation du nord de la France recherche

INSTRUCTEUR SUR ORDINATEUR

Conditions exigées :
– Baccalauréat scientifique ou technique ;
– Une pratique professionnelle minimale de 5 années en qualité d'analyste programmeur ou de responsable d'exploitation ;
– Connaissance des langages COBOL et ASSEMBLEUR 370 ;
– Pratique des systèmes : DOS/VSE, POWER/VS, VM, CICS OS/VS1.

Le poste nécessite goût et aptitude pour la formation professionnelle des adultes.
Adresser lettre de candidature, C.V. et photocopies à VALENS CONSEIL, B.P. 359, 75064 PARIS Cedex 02, en précisant la réf. 9534.

CENTRE D'ÉTUDES RECH. MONTPELLIER recherche

STATISTICIEN

- ISUP, DEA stat., ENSAE.
- Pratique des enquêtes, de l'analyse des données et des plans d'expérimentation.
- Disponible rapidement.

Ecrire avec C.V. à IDATE
Bureaux du Polygone,
34000 MONTPELLIER.

REPRÉSENTANT, INGÉNIEUR ou TECHNICO-COMMERCIAL

- Introduit auprès utilisateurs presses à découper et à emboutir pour représenter société française en expansion.
- Secteurs : Yonne, Cher, Nièvre, Allier.
- Une sérieuse expérience dans le domaine technique et celui de la vente est nécessaire.

Pour le premier rendez-vous Ecrire sous le nº 030.189 M,
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

TECHNICIENS DE MAINTENANCE

Titulaires BTS électronique ou équivalent recherchés pour Paris, Lyon, Centre et Nantes.
Profil : dynamique, peu ou pas d'expérience professionnelle, libre rapidement.
- Connaissances mécanique et informatique appréciées.
- Fréquents déplacements.

Adresser C.V. + photo + prétentions E. DERACINOIS, 12, chemin Tillon, 33140 Villenave-d'Ornon.

OFFRES D'EMPLOIS

TRT

Dans le cadre de l'expansion des activités RESEAUX d'ENTREPRISES COMPAC, le secteur COMMUTATION DE DONNÉES,
recherche

INGENIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

pour assurer le support technique des commerciaux et l'interface avec les départements techniques.

INGENIEURS COMMERCIAUX

assurant la négociation et la vente de réseaux d'entreprises.

Pour l'ensemble des postes il est demandé une bonne connaissance de la technique de commutation par paquets et procédures de transmission ainsi qu'un sens réel des responsabilités et une bonne disponibilité.

L'évolution favorable de ce marché ainsi que notre impact tant en France qu'à l'export doit permettre aux candidats d'accéder rapidement à des postes de responsabilités.

Adresser C.V. à T.R.T. 5 avenue Réaumur 92350 LE PLESSIS-ROBINSON.

120.000 F. +

Importante concession automobile

RÉGION VERSAILLES

Recrute son

CHEF COMPTABLE

Homme (femme) d'expérience et d'autorité, 35 ans minimum, actif (ve), responsable des départements comptables et informatiques (5 collaborateurs). Connaissances juridiques, fiscales, sociales appréciées.

Adresser C.V., photo et prétentions à :
S.J.F.F. - A.B. 22, rue Lafayette,
78000 VERSAILLES, qui transmettra.

Discrétion et réponse assurées.

Groupe I.F.G.
recherche pour l'IFAG Paris son département étudiant, un

responsable pédagogique

ayant de solides bases en informatique, afin de le faire participer à la coordination des enseignements, à l'évolution des différents outils pédagogiques, à la vie interne de l'Institut qui reçoit plus de 80 élèves par promotion, à temps plein.

Pour ce poste il est nécessaire d'être diplômé d'enseignement supérieur de gestion, d'avoir au moins 3 ans d'expérience en entreprise, un goût très prononcé pour la pédagogie (le candidat devra lui-même participer à l'enseignement).

Veuillez adresser lettre manuscrite détaillée, sous réf. 7256 à Intercarrières, 5 rue du Helder 75009 Paris.

P.M.I. SUD PARIS
matériel électrique de protection professionnel et industriel

recherche

directeur commercial

rattaché au Directeur de division, il assurera les relations commerciales et administratives d'usage, développera l'exportation, suggérera une diversification des produits en liaison étroite avec les services techniques.
Profil : ingénieur diplômé électricité-électronique, formation commerciale, 10 ans d'expérience de la vente de produits industriels et de l'exportation, anglais indispensable.

Merci d'adresser votre CV, photo, prét. à nº 11071
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney 75002 PARIS

Sté de renommée internationale
Produits de Beauté et Parfums

recherche

CADRE COMMERCIAL

5 à 10 ans d'expérience

Pour Département Export, formation E.S.C. ou équivalent, possédant expérience de la vente et de la négociation à l'export en 1 articles de luxe ou parfumerie.

Ce poste est à pourvoir pour les pays Anglo-Saxons et le Canada, parfaite connaissance de l'anglais, disponibilité pour voyager 5 mois par an.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions s/nº 200810 à ORLET, 136, av. Charles-de-Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

PARIS

CHEF DU SERVICE ETUDES FINANCIERES ET FISCALES

Ce groupe international de l'industrie pharmaceutique est implanté en FRANCE avec des structures industrielles et commerciales juridiquement indépendantes, mais économiquement liées.
Il représente en FRANCE + 1800 salariés et réalise + 1 milliard de CA.
Au sein de la direction financière du groupe qui contrôle, consolide et conseille les sociétés, le titulaire du poste sera responsable d'un service chargé des études fiscales et du suivi de la fiscalité quotidienne, mais outre cette responsabilité de supervision, sa fonction essentielle consistera à prendre en charge personnellement l'analyse financière et les études prévisionnelles de rentabilité pour l'ensemble des sociétés du groupe. Ceci implique les liaisons permanentes avec toutes les directions opérationnelles et fonctionnelles afin d'élaborer et d'analyser les documents financiers permettant de suivre les profitabilités prévisionnelles et d'effectuer les synthèses.
Nous souhaitons rencontrer un diplômé de l'enseignement supérieur, HEC, ESSEC, ESCP... option financière, possédant une expérience significative (3/5 ans) des études et des analyses financières. Cette expérience a été acquise au sein d'un cabinet anglo-saxon et/ou en entreprise de dimension internationale.
Les perspectives et l'ouverture du poste, ainsi que les conditions offertes sont de nature à intéresser une personnalité d'avenir.

Pour informations complémentaires, écrire sous référence M 6550 A à

EGOR S.A.
8 rue de Berri 75008 Paris



média-system

---

amdahl®

Une fonction différente dans un contexte passionnant

RESPONSABLES SYSTEMES

La haute performance technologique de ses grands systèmes, l'innovation permanente dans le service personnalisé permettent à AMDAHL de répondre à l'évolution des besoins de sa clientèle.
Intégrés à la direction technique, mais autonomes, nos ingénieurs systèmes ne sont pas des hommes de laboratoire, mais la véritable interface constructeur/utilisateur. Ils sont responsables de l'assistance clientèle, et par leurs actions, ils développent l'image de marque de la société.
Si vous pratiquez les systèmes d'exploitation compatible amdhal (MVS, VM, VSI, SVS), si vous êtes intéressés par une formation complémentaire, si vous avez notre tempérament et notre notion du service, vous pourrez progresser avec notre équipe.

Pour toute information complémentaire, écrivez sous réf. M 7546A ou téléphonez (359 13.82) à notre Conseil Didier PROU à qui nous avons confié cette recherche et qui vous assurera toute confidentialité.

EGOR S.A.
8 rue de Berri 75008 Paris



PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system

Banlieue Ouest

CHARGE D'ETUDES MARKETING

Cette société, filiale d'un groupe international de la pétrochimie, fabrique et commercialise des lubrifiants pour l'automobile et l'industrie. Elle crée un poste de jeune responsable d'études-marketing.

Il a pour mission de recueillir les éléments intéressants les différents marchés actuels ou futurs de l'entreprise, d'en faire l'analyse et de proposer des actions concrètes en terme de produits ou d'approche de marchés.

Nous souhaitons rencontrer pour ce poste évolutif un jeune diplômé de l'enseignement supérieur commercial, justifiant d'une expérience d'un ou deux ans au sein d'un département marketing. Il est motivé par la multiplicité des circuits de distribution touchés par l'entreprise.
La pratique de l'anglais est indispensable.
Pour recevoir informations complémentaires, écrire sous référence M 11475 B

EGOR S.A.
8 rue de Berri 75008 Paris

egor

PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system



Leader Européen de l'Imprimé de Gestion

recherche pour son Siège Social à BOULOGNE

UN CHARGE D'ETUDE PRIX

Au sein d'une équipe commerciale, il se verra confier l'évaluation des prix de revient et de vente, des demandes spécifiques de notre clientèle, la transmission des cotations à la force de vente et le suivi des résultats.

Idéalement ce poste conviendrait à un candidat Bac C + 2 ayant une première expérience réussie de gestion industrielle ou commerciale, et souhaitant une ouverture motivante susceptible d'évoluer vers une position d'encadrement.

8 x 5 x 13 + intéressement au bénéfice.
5 semaines de congés payés.

Adresser C.V., photo et prétentions à
MOORE PARAGON
Développement de l'Encadrement
22-24, rue de Sèvres 92102 BOULOGNE.

VIVRE SES EXIGENCES... HEC, ESSEC, ESCP.

Cette annonce, parue dans ce journal le 26 Octobre, sous la référence 8293 M, a suscité de très nombreuses réponses.
L'exigence et le soin que notre Client apporte à cette sélection implique, de la part des candidats nous ayant adressé leurs dossiers, une certaine patience... Nous les en remercions vivement !
rscg carrières - 48, rue Saint Ferdinand
75017 PARIS

LE GROUPE SOFRESID est l'un des premiers de l'Ingénierie Internationale. plus de 3.000 INGENIEURS/TECHNICIENS 80% du C.A. à l'Exportation, des contrats dans 70 pays dans les domaines suivants: MINES-PETROLE PETROCHIMIE-ENGRAIS-CHIMIE-OFF-SHORE-CENTRALES.

SOFRESID recherche dans le cadre du développement de son département *structures métalliques.*

Ingénieur développement informatique

pour lui confier la réalisation de programmes d'analyse de structures. Sa formation ou son expérience l'auront familiarisé aux problèmes de résistance des matériaux ainsi qu'à l'étude de structures. réf. 521 A

Ingénieur conception et calcul

possédant une forte expérience en études de charpentes métalliques et/ou de structures off-shore. réf. 521 B

Ingénieur expérimenté en mécanique des sols

réf. 521 C

Ingénieurs de suivi d'affaires

expérimentés en off-shore et charpente traditionnelle pour assurer la coordination technique et le suivi des contrats. réf. 521 D

Ingénieur confimé en soudure et métallurgie

pour participer à la conception de structures et rédiger les spécifications techniques de fabrication et de contrôle. réf. 521 E

Tous ces postes nécessitent une bonne connaissance de la langue anglaise.

Merci d'adresser vos dossiers de candidature complet sous référence correspondante à : B MAZIERES Direction du Personnel
SOFRESID 59, rue de la République
93108 MONTREUIL Cédex
Vos candidatures seront traitées confidentiellement.

SOFRESID

SCS/fonction

IMPORTANTE SOCIETE
MATERIEL ELECTROMECANIQUE
BANLIEUE NORD (Métro)
recherche

technicien labo de recherches

avant BTS ou IUT ELECTROTECHNIQUE

2 agents technico-commerciaux

Connaissant l'anglais.

Formation ELECTROTECHNICIEN - BP - BT
Niveau BTS



Envoyer C.V. détaillé sous No 14547
CONTESSE PUBLICITE
20, avenue de l'Opéra
75040 PARIS Cedex 01 q.tr.

ENTREPRISE « COSMÉTIQUES »

filiale d'un Groupe International
recherche

CADRE DE PRODUCTION 100.000 F. +

- Formation biochimie et expérience fabrication Cosm.
- Aptitudes éprouvées d'animation d'une équipe d'hommes et sens de l'organisation.
- Disponible rapidement. Sud-Est de Paris.

Envoyer C.V. + photo, référence 61.18, à CADRES INFORMATION 348, rue Saint-Honoré, 7500I Paris.

CADRES ETUDES DE PRIX B.T.P

«services études»

IMPORTANTE ENTREPRISE B.T.P.
fortement implantée à l'Etranger souhaite renforcer les «SERVICES ETUDES» de son Siège Social et recherche :

- UN CADRE ETUDES DE PRIX CORPS D'ETAT SECONDAIRE
  Anglais souhaité.
- UN CADRE ETUDES DE PRIX CORPS D'ETAT TECHNIQUE
  Anglais et connaissances des normes anglo-saxonnes indispensables.
- PLUSIEURS CADRES ETUDES DE PRIX GROS OEUVRES BATIMENT
  Niveau Ingénieur souhaité.

Adresser C.V., photo, rémunérations actuelles et souhaitées sous référence 14288 à

CONTESSE PUBLICITE
20, av. de l'Opéra - 75040 PARIS Cedex 01
qui transmettra.

IMPORTANT
ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

recrute

pour son service
de médecine du travail à Paris

MÉDECIN PLEIN TEMPS

- Titulaire du CES.
- Des compétences en radiologie seront appréciées.

Envoyer C.V. sous référence 905 M à :
BLEU Publicité - 17, rue du Dr Lebel
94300 VINCENNES

AETA

SOCIETE DE TELEMATIQUE

recherche pour son nouvel établissement en zone industrielle de VELIZY et pour ses différents départements d'études électroniques

INGENIEURS CONFIRMES

(2 ans d'expérience minimum)

Pour le développement de matériels et de systèmes:
- Télécommunications, transmissions numériques FSK et bande de base, transmetteurs automatiques sur réseau commuté
- Automatismes : développement de matériels de Télécommandes et Télémesures à microprocesseurs.
- Logiciel de microprocesseurs (8048, 8085, 6802, 8086).

Adresser C.V. à A E T A - 1, rue de Verdun
92140 CLAMART.

---

important groupe pétrolier

recherche pour son

Département Administration du Personnel

le RESPONSABLE du SERVICE PAYE

Cadre confirmé, il devra assurer la mise en œuvre de la paye dans le cadre d'un projet informatique en cours de réalisation. Son évolution de carrière pourra se poursuivre dans la Fonction Personnel au sein du Groupe, en France ou à l'étranger.

Il aura une formation supérieure en Droit et une expérience confirmée de la paye informatisée.

Envoyer lettre manuscrite + CV avec photo sous réf. 1 MO 90 à
CONTESSE PUBLICITE - 20, avenue de l'Opéra
75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

Nous recherchons, pour le service informatique d'un important organisme du tertiaire situé à Paris dans le Quartier Latin, équipé d'une grosse configuration IBM, un :

INFORMATICIEN DEBUTANT

Nous vous proposons de commencer votre carrière comme **INGENIEUR-SYSTEME** (une des professions où les progressions de carrière sont les plus spectaculaires). Nous vous assurerons la **FORMATION COMPLETE D'INGENIEUR-SYSTEME CHEZ IBM.**
Vous serez intégré progressivement à l'équipe système.

Si vous avez une des formations suivantes :
- Maîtrise ou 3ème cycle en informatique,
- Diplôme d'Ingénieur avec option informatique,
- Expert en traitement de l'information,

Appelez-nous au 742.21.11 sous réf. CG'JN ou adressez votre C.V. à :

CGS INFORMATIQUE
19, rue de la Paix
75002 PARIS

هكذا من الأصل

gestion finance

Vous refusez de vous encroûter !

Vous souhaitez développer vos compétences en élargissant votre champ d'action à des secteurs d'activités variés et à des entreprises de toutes dimensions.

VOUS ETES diplômé d'une grande école + MBA ou l'équivalent, vous pratiquez l'anglais et la comptabilité à l'anglo-saxonne • vous avez quelques années d'expérience au sein d'un contexte anglo-saxon • vous avez peut-être déjà acquis une première expérience de conseil en cabinet ou dans une fonction de l'entreprise • vous aimez voyager • vous souhaitez une rémunération conforme à vos capacités.

NOUS VOUS OFFRONS la possibilité de réaliser vos ambitions en vous joignant à l'équipe pluridisciplinaire d'ingénieurs conseil de notre cabinet de réputation internationale.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, C.V., photo (retournés) et rémunération souhaitée sous référence 10 270-M (en mentionnant le nom des cabinets auxquels vous ne souhaitez pas que votre candidature soit communiquée) à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

JEUNES INGENIEURS
choisissez votre région

La SOCIETE DES TUYAUX BONNA
3000 personnes - C.A. 800 millions de Francs
l'un des leaders en fabrication et pose de canalisations en béton, recherche

jeunes ingénieurs de formation Arts & Métiers, ENSI, ...

Suivant leur motivation, les candidats retenus pourront être dirigés soit vers :

- le département ETUDES et INGENIERIE chargé plus particulièrement de la conception et de la réalisation d'ensembles industriels. Base PARIS.
- SES USINES DE FABRICATION implantés en Région Parisienne, dans l'Isère, les Bouches du Rhône, la Gironde et la Haute-Garonne.

Tous ces postes qui s'adressent à des ingénieurs débutants ou possédant une première expérience, permettront une évolution rapide de carrière en France ou à l'Etranger.

Ecrire avec c.v. et photo (en précisant la région qui vous intéresse) sous référence 8363.



Société des Tuyaux BONNA
Boite Postale 371 - 08
75365 Paris Cedex 08

etap

4, rue Massenet 75016 Paris

Ecrire en précisant la référence - Discrétion absolue

Directeur général de groupe de filiales
référence HP 229 CM

UN IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL (10 000 personnes) sur le plan national étoffe son implantation par filiales dans le Nord de la France et recherche un **Directeur Général de Groupe de Filiales.**

Il s'agit d'animer, gérer, développer un ensemble de sociétés existantes : centres de profits autonomes de 50 à 200 personnes, et de prendre en charge la création de nouvelles implantations.
Ce poste conviendrait à un candidat ingénieur grande école, X, mines, ENSTA, Centrale... 35 ans minimum, ayant déjà assumé des responsabilités opérationnelles (gestion de société, de division, de centre de profit), manifestant de réelles qualités d'animateur et apte à la négociation avec de grands clients ou de grandes administrations.
Poste basé à Lille.

Responsable de la logistique
référence KH 225 CM

LE PDG D'UNE SOCIÉTÉ DE "FAÇONNAGE" DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET COSMÉTOLOGIQUES, 200 personnes, liée à un important groupe français, recherche pour lui être directement rattaché et créer la fonction, le **Responsable de la logistique.**

Ce poste conviendrait à un candidat, formation supérieure scientifique, de fort potentiel, ayant 5 ans d'expérience en gestion de production acquise dans une industrie similaire, capable de réorganiser et de diriger :

- les approvisionnements et achats
- la gestion des stocks
- le planning
- les magasins et les expéditions.

En outre, il participera à la mise en place de l'outil informatique et assurera le contact avec la clientèle quant au respect du planning. Situation évolutive pour un candidat dynamique et bon organisateur.
Poste : région Loiret.
Ordre de grandeur de rémunération : 180 000 F +

Cadre de personnel fort potentiel
référence FH 227 AM

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS DE T.P. réalisant travaux installation dans le monde entier, recherche l'**Assistant du Chef du Personnel** d'un important département (2 600 personnes).

Le titulaire du poste sera plus particulièrement chargé :

- du recrutement, du suivi de carrière, de la mobilité,
- de la gestion et de la mise en œuvre du plan de formation,
- de l'amélioration de l'information et de la communication interne.

Réelle opportunité de développement professionnel pour candidat motivé ayant une expérience d'au moins trois ans acquise au sein d'un groupe industriel (si possible ayant du personnel à l'étranger) et disposant d'une formation supérieure juridique (option droit social).
Poste à Paris.

Adjoint au responsable du personnel et des relations sociales
référence TM 210 AM

SOCIÉTÉ FRANÇAISE RENOMMÉE DANS LE DOMAINE DES TECHNIQUES DE POINTE (électronique, aéronautique, systèmes informatisés...), 2 500 personnes, CA en forte progression, offre un poste de **Gestionnaire des Ressources Humaines** au sein de son principal établissement (1 600 personnes).

Adjoint au responsable du personnel et des relations sociales, il devra dans un premier temps, prendre en charge le recrutement, l'évaluation des potentiels et des besoins afin de favoriser une politique de mobilité interne.
Réelle opportunité de développement professionnel pour candidat motivé ayant environ 5 ans d'expérience de la fonction personnel acquise au sein d'un groupe industriel et disposant d'une formation supérieure droit et/ou psychologie (CIFFOP apprécié).
Poste banlieue immédiate Sud-Ouest Paris.

RADIOTELEPHONES

THOMSON-CSF
AGENCE DE PARIS
recherche une

ASSISTANTE COMMERCIALE

MISSIONS :
- prospection téléphonique
- suivi des propositions
- administration commerciale de l'Agence

PROFIL :
- niveau de formation BTS secrétariat, distribution, DUT TECH. de CO., ou équivalent
- quelques années d'expérience dans un service commercial appréciées.

Adresser C.V., photo, prétentions à Norbert ROGE, THOMSON CSF, 66, rue du Fossé Blanc 92231 GENNEVILLIERS.

volvic oasis

Siège Commercial à BOURG-LA-REINE (92)
C.A. de 300 MILLIONS DE F./an
NOS PRODUITS SONT CONNUS ET PROGRESSENT (notre Société aussi)
NOS OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT SONT AMBITIEUX et nous créons le poste de

Responsable MARKETING « NOUVEAUX PRODUITS »

dont la mission sera d'être résolument TOURNÉ VERS L'AVENIR
• NOUVEAUX DEBOUCHES • NOUVEAUX PRODUITS
Il proposera de nouveaux produits, les mettra au point (il aura toute l'aide nécessaire) et suivra leur lancement.

POSTE voulu ÉVOLUTIF

UN « PROFESSIONNEL » DU MARKETING OPÉRATIONNEL DES PRODUITS DE G.C.
(préf. ALIMENTAIRES)
De formation supérieure, parlant ANGLAIS, c'est par préférence un (jeune) C.P. SENIOR: Il a déjà lancé des Produits Nouveaux ou est très attiré.

DISCRÉTION ABSOLUE. Lettre manuscrite. C.V. détaillé, rémunération et photo ss réf. 4750 à

SC sélection conseil
98, AV. DE VILLIERS, 75017 PARIS

Division Electronique de la SNECMA

elecma

située à SURESNES
recherche

INGENIEURS D'ETUDES TECHNOLOGIQUES
(ESE, ECP, ESCPI, DOCTEURS INGENIEURS...)

Ayant une première expérience pour contribuer à des projets faisant appel à des techniques et technologies de pointe dans les domaines suivants :
— technologies d'interconnexion et de micro-assemblage analogiques et numériques
— sous-ensembles hyperfréquences miniaturisés
— normalisation des composants et procédés d'assemblage
— caractérisations en environnement sévère.

Candidature à adresser à SNECMA, Département Encadrement 2, Boulevard Victor 75724 PARIS CEDEX 15.

U.R.S.S.A.F. DE PARIS

SÉCURITÉ SOCIALE
recherche

AGENTS DE CONTROLE DES EMPLOYEURS

PEUVENT ÊTRE CANDIDATS :
— les personnes âgées de 24 ans minimum au 1er janvier 1982 et pour ceux du sexe masculin, dégagés des obligations militaires ;
— titulaires d'une licence en droit, B.P. comptabilité ou diplôme École Supérieure de Commerce.

Les candidats retenus seront présentés aux épreuves d'admission à la formation.
La formation est assurée en stage résidentiel rémunéré (6 mois).

Salaire annuel brut de début ..... 59.318 F
Déroulement de carrière jusqu'à .. 126.620 F
Possibil. d'avenir en fonction des compétences.

Adresser candidature et curriculum vitae détaillé avant le 17 novembre 1981 à :
U.R.S.S.A.F. DE PARIS
S/Direction du Personnel
Pièce nº 1420
3, rue Franklin
B.P. 430
93518 MONTREUIL CEDEX

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE OUEST DE PARIS

recrute pour son

Secrétariat Général

TITULAIRE D'UNE MAÎTRISE DE DROIT
(option Droit des Affaires)
5 ANS D'EXPÉRIENCE MINIMUM

Ayant de bonnes notions comptables ou économiques pour:
~ suivi des données chiffrées de l'exploitation des produits,
~ études juridiques portant en particulier sur le respect de la réglementation économique et des prix,
~ études et rédaction de contrats divers, etc.

Une bonne connaissance de l'industrie pharmaceutique serait appréciée.

Ecrire avec lettre manuscrite, C.V. détaillé et prétentions, sous réf 4435 à:
Pal Publicite Alain LITAS 27, avenue de Lattre de Tassigny 94220 CHARENTON

Un métier rare

...à votre portée. Si vous êtes HEC, ESSEC ou équivalent et si, après un premier rodage à la vie des affaires (environ deux ans), vous ne pensez pas avoir définitivement orienté votre carrière.

Un métier qui jouit d'un incontestable privilège. Celui d'être intégré à un club dont les membres sont des spécialistes de haut niveau, reliés au monde entier, qui se connaissent et s'apprécient. Des valeurs rares, telles que bonne foi et respect de la parole donnée, font partie de son code professionnel. Un métier qui a, aussi, de fortes exigences. Où il faut allier la subtilité du diplomate à la rigueur du financier. Analyses techniques fouillées, négociations ardues, en anglais comme en français ... On est loin des beaux parleurs.

Ce métier, c'est la réassurance. L'assurance au deuxième degré, l'assurance des assureurs, qui répartissent ainsi leurs risques au plan international. Notre Compagnie, de taille moyenne, étrangère mais depuis longtemps implantée en France, souhaite rencontrer un élément de valeur qu'elle se propose de former. Les consultants de Sirca, à qui vous pourrez exprimer vos motivations sous référence 815 621 M, nous présenteront votre candidature.



Sirca
64, rue La Boétie - 75008 PARIS
MEMBRE DE SYNTEC

SOURCES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT D'ILE-DE-FRANCE

recherche

INGÉNIEUR
pour études dans le domaine de l'eau, notamment alimentation en eau potable

Candidature écrite avec C.V., références et prétentions à :
DREIF - DERU
(Monsieur GOLOSSOF)
21, rue Miollis - 75732 Paris Cedex 15

bleu

Ingénieurs d'études

CIMSA

Filiale de **THOMSON CSF-INFORMATIQUE**, la **CIMSA** est spécialisée dans l'informatique exploitée en environnement « sévère ».

Dans le cadre de son département Etudes, **CIMSA** recherche des **INGENIEURS D'ETUDES.**

Confirmés ou débutants, ils auront à développer :
- des matériels et systèmes informatiques à grande sureté de fonctionnement,
- des micrologiciels et logiciels d'auto-surveillance et d'aide au diagnostic de pannes,
- des procédures manuelles et automatiques de diagnostic de pannes.

Ces activités permettront d'acquérir une expérience sur la structure et le fonctionnement du matériel et du logiciel (MITRA et dérivés, microprocesseurs 6800 et 68000).

Adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo) en indiquant la référence IEM/81 à Edwige DACQUAY - Service Emploi Formation de **CIMSA** - 10/12 avenue de l'Europe - B.P. 44 - 78140 VELIZY.



MEDIA PA

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

LES ASSURANCES DU GROUPE DROUOT

2.000 salariés et 1.650 agents généraux, expansion 1981 + 21% contre 13% pour la profession recherche dans le cadre de son

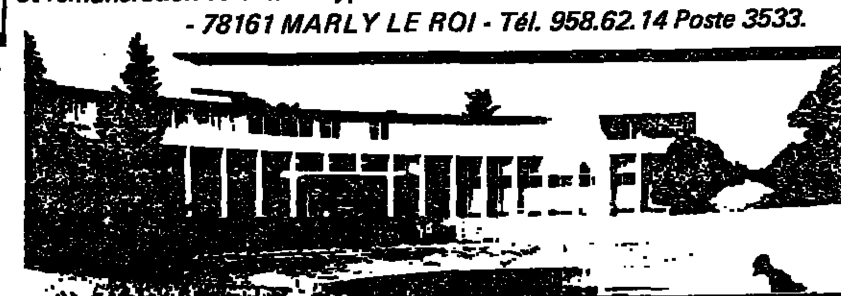
NOUVEAU PLAN INFORMATIQUE A CINQ ANS

DES CHEFS DE PROJET CONFIRMÉS

ayant développé des applications dans un environnement D.B./D.C.
- Votre profil : Ingénieur de formation, l'expérience assurances /IMS sera un atout supplémentaire.
Notre informatique : deux IBM 3033 sous MVS et IMS réseau téléprocessing de 300 terminaux.

Claude BERGES - Chargé de Recrutement - attend vos candidatures. Adressez - lui sous réf. 015 vos lettre manuscrite, C.V détaillé et rémunération actuelle - 1, place Victorien Sardou - 78161 MARLY LE ROI - Tél. 958.62.14 Poste 3533.





rsцg carrières

JEUNES DIPLOMÉS, FAITES UNE PERCÉE SUR LE MARCHÉ DU BRICOLAGE. IL EST EN PLEINE EXPANSION.

Leroy-Merlin, déjà 33 magasins de bricolage et de nouvelles implantations prévues dans toute la France.
Nous proposons un emploi à des jeunes possédant une formation supérieure, un sens concret développé et du goût pour les produits de bricolage.
En vous confiant progressivement des responsabilités, nous vous formerons :
- à la conduite des hommes.
- à la gestion d'une unité.
- au métier de la distribution.

Après réussite de cette formation, nous vous confierons la responsabilité d'un magasin ou d'un poste au siège.

Envoyer votre CV détaillé, photo, prétentions à **Leroy-Merlin - Direction des Affaires sociales - 401 route nationale 62290 Noeux-les-Mines** à l'attention de : Jean-Marie DAUBIGNY pour les régions Rhône-Alpes, Sud Est et *Nord Pas-de-Calais*, et *Yves BLONDEL* pour la région parisienne, Ouest, Sud Ouest et Normandie.

LEROY-MERLIN tout pour votre maison
BRICOLAGE, DÉCORATION, MATÉRIAUX, JARDINAGE, SANITAIRE

media-system

ISOPIPE
Futur directeur d'usine à Sedan

Au 1er rang français et parmi les premiers européens, nous sommes des spécialistes du revêtement anticorrosion de tubes d'acier destinés à la construction de pipelines. Nos deux usines, à Sedan et Dunkerque, sont équipées de chaînes de revêtement de grande capacité. Notre développement nous amène à créer le poste d'adjoint du directeur de l'usine de Sedan, dont l'effectif varie de 100 à 300 personnes.

Dans un premier temps, il sera responsable de l'organisation de la production et du stockage, de l'entretien des matériels, de l'approvisionnement et de la sécurité. Il évoluera d'ici deux à trois ans vers la direction complète de l'usine, avec des responsabilités commerciales et de gestion.

Ce poste nécessite de bonnes connaissances en mécanique et électricité, sanctionnées ou non par un diplôme d'ingénieur, une forte motivation pour l'organisation et la conduite des hommes. Le candidat idéal aura environ 35 ans et une expérience acquise en usine ou sur des chantiers. Sa capacité à assumer rapidement des responsabilités commerciales et de gestion sera déterminante. Anglais indispensable.

Nicole Marichez vous remercie de lui écrire sous référence 4373M, 1 rue de Berri - 75008 Paris.



Bernard Julhiet Psycom

Membre de Syntec

Responsable organisation et informatique

Supélec, Mines, H.E.C., E.S.S.E.C. ...

C'est le poste d'avenir que vous propose la filiale de distribution grand public d'un grand groupe industriel français.

Organisateur et informaticien, vous maîtriserez l'ensemble du plan informatique d'une société de 600 personnes.

Vous serez membre du département des études informatiques du groupe et vous serez en contact permanent avec les gestionnaires de tous niveaux de votre société.

Vous disposerez de moyens importants (des ordinateurs répartis, l'accès au centre IBM de traitement, 70 professionnels) de l'informatique du groupe. Ceci pour mettre en œuvre depuis le cahier des charges jusqu'au bilan de fin d'études, les fonctions du plan dont vous serez responsable.

Votre rémunération tiendra compte de votre double expérience d'organisateur et d'informaticien (3 à 4 ans environ) dans le cadre de responsabilités de projets.

La réussite dans la fonction proposée vous permettra d'entrer dans un délai d'environ 4 ans dans l'équipe de direction opérationnelle d'une des sociétés du groupe.

sélé CEGOS

Adressez lettre man., CV détaillé, photo et rémunération souhaitée sous réf. 73575/M ou tél. au 620 62 65 à Mme CLERE, Tour Chenonceaux, 204, Rond Point du Pont de Sèvres 92516 BOULOGNE Cédex.

Membre de SYNTEC

Pour développer d'importants projets d'informatique distribuée IBM4341 : DOS/VSE CICS/DL1 CII-HB MINI 6 Service Informatique Quartier OPÉRA, *recherche*

ANALYSTE PROGRAMMEUR

Formation supérieure
1 à 2 ans d'expérience ou débutant.
Souhaitant s'intégrer dans des équipes de développement de 5 à 6 personnes.

Adresser C.V. et prétentions à M. D. REGAZZACCI, 3, rue Taitbout - 75009 PARIS

Important cabinet
AUDIT et COMMISSARIAT aux COMPTES
recherche

– RÉVISEURS
– ASSISTANTS CONFIRMÉS

- Formation : Enseignement supérieur de gestion + D.E.C.S. complet.
- Expérience : 2 ans minimum dans un cabinet d'audit et d'expertise comptable. Anglais souhaitable.

Il est offert de larges possibilités de promotion ainsi qu'une rémunération motivante pour les candidats à fort potentiel.

Envoyer C.V. et photo à Mme CARRÉ, 28, bd Haussmann, 75009 Paris, qui transmettra.

Le Groupe I.E. recrute, pour sa filiale INFORMATIQUE ET ENTREPRISE (conseil et services en informatique sur grands et moyens systèmes de gestion), de jeunes

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

Débutants non formés à l'informatique.

Ils suivront une session de formation à partir du **11 janvier 1982.**

Une première affectation au sein d'équipes entraînées, en relation avec les clients, leur permettra de participer rapidement à des projets diversifiés.

La progression régulière des sociétés du groupe I.E. leur assurera de nombreuses possibilités d'évolution vers des responsabilités de conduite de projets ou de Conseil de Direction.

GROUPE

Candidature et CV sont à adresser sous réf. 457-LM à
INFORMATIQUE ET ENTREPRISE
9, rue Alfred-de-Vigny - 75008 PARIS.
Membre de Syntec Informatique.

HAVAS CONTACT

Filiale groupe industrie pharmaceutique important
- division parapharmaceutique -
recherche

CHARGÉ(E) DE PRODUITS

de formation supérieure commerciale (ESCAE,...)

Nous demandons 2 à 3 ans d'expérience dans le domaine des biens de consommation.
La connaissance du circuit pharmaceutique serait un atout, mais n'est pas indispensable.
Le candidat devra être créatif, dynamique, apte à convaincre.
Le poste est basé à Paris 8ème. Il faut prévoir des déplacements fréquents, mais de courte durée.

La rémunération sera liée aux compétences et évoluera en fonction des résultats obtenus par son action personnelle.

Adresser lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions sous référence 8355 à AXIAL Publicité, 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui transmettra.

INSTRUMENTS SA DIVISION RIBER
Groupe Creusot-Loire

Specialiste mondial dans la conception et la réalisation d'instruments d'analyse et d'élaboration de materiaux faisant appel à des technologies avancées.

Notre service de recherche et de développement a un programme d'etude ambitieux.

L'équipe qui le compose choisira elle-même

L'INGÉNIEUR PHYSICIEN

qui viendra la renforcer

Il aura d'abord pour mission de faire connaissance avec notre metier en participant au montage, contrôle, essais, et mise au point de nos systemes.

Il participera ensuite a l'étude et à la réalisation des projets qui lui seront confiés, particulièrement dans le domanine de la Croissance Epitaxique.

Ce poste peut convenir à un débutant.
Connaissance de l'anglais nécessaire.

Envoyer C.V., photo et prétentions
22 bis, Boulevard de l'Hôpital Stell - 92500 RUEIL-MALMAISON

bleu

GROUPE D'ASSURANCES DE 1er PLAN
souhaite accueillir un ingénieur

X, Centrale, Mines...

pour occuper après formation un poste d'

inspecteur international

Intervenant auprès des délégations, filiales et représentations du Groupe à l'étranger, il sera chargé :
- de l'étude et du contrôle des politiques et des procédures de souscription
- de l'étude d'opportunité de nouvelles activités
- de la coordination au niveau international sur les plans *techniques.*

Pour ce poste basé à PARIS nécessitant de nombreux déplacements, nous souhaitons rencontrer un jeune ingénieur grande école ayant une formation complémentaire en gestion (type INSEAD) et/ou une première expérience des contacts à haut niveau si possible dans le même secteur d'activités.

Rémunération motivante ainsi que de larges perspectives d'évolution de carrière tant en France qu'à l'étranger sont liées à ce poste, pour tout candidat de valeur.

Nous vous remercions d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et rémunération souhaitée sous no 14420 à

CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

STE SPÉCIALISÉE EN MATÉRIELS ÉLECTRIQUES
C.A. 120 Millions de Francs
recherche

TECHNICO - COMMERCIAL

Rattaché à son bureau de Paris
- Formation de base, mécanicien, D.U.T. ou BTS minimum.
- Solides connaissances en électricité, ainsi qu'expérience technique ou commerciale de quelques années en milieu, câbles électriques ou téléphoniques, sont indispensables.
- Ce collaborateur viendra appuyer techniquement le réseau des ventes d'accessoires pour câbles à la clientèle (E.D.F., P.T.T., Installateurs, etc.).
- Homme de terrain avant tout, d'incontestables qualités sur le plan des contacts humains, ainsi qu'une grande disponibilité sont requises.

Salaire annuel de début 90.000 F.
Connaissance de la langue anglaise souhaitée.

Ecrire avec C.V. et photo :
sous nº 30141 M, RÉGIE-PRESSE,
85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION *DE PRODUITS PÉTROLIERS*

recherche

CADRE COMMERCIAL

- Diplômé de l'enseignement supérieur commercial.
- 2/3 ans expérience professionnelle.

Le candidat retenu sera appelé, après une nécessaire période de formation, a entreprendre des études de marché et à élaborer des méthodes de vente et de promotion pour des produits intéressant le grand public.

Le poste est créé à Paris, il comportera des déplacements fréquents et des contacts nombreux sur le terrain.

L'évolution du poste entraînera affectation et résidence dans des directions regionales de province.

Ecrire avec C.V., prétentions et photo sous réf. 27729 M à : BLEU Publicité - 17, rue du Docteur Lebel, 94300 VINCENNES



Degrémont

Leader Mondial du traitement des eaux recherche pour ses départements développement - exécution

DES INGENIEURS HYDRAULICIENS

Ayant de bonnes connaissances en génie chimique.

Débutants ou ayant quelques années d'expérience, bonne connaissance de l'anglais appréciée.

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions sous réf. 433/365
AU DEPARTEMENT RELATIONS DU TRAVAIL
183 avenue du 18 Juin 1940
92500 RUEIL-MALMAISON



P.M.E. EN PLEINE EXPANSION

recrute pour les former

2 DÉBUTANTS

Dégagés des O.M.
Anglais exigé, 2e langue appréciée.
Bonne présentation.
Qualité : dynamisme, compréhension, goût du travail en équipe.

Écrire avec C.V. + photo, sous no T 030175 M. à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.



Forme de radoub de Brest (en participation)

Une approche « industrielle », la tenue des objectifs, des techniques solidement maîtrisées, ont permis au groupe **FOUGEROLLE** d'occuper l'une des toutes premières places sur le marché des Travaux Publics et du Bâtiment.

Parce que la qualité de nos services passe d'abord par la qualité de nos collaborateurs, nous recrutons des hommes performants pour de grands chantiers métropolitains.

Directeurs de travaux

Ingénieurs Grande Ecole ou équivalent, ayant 5 années d'expérience minimum dans une ou plusieurs des spécialités suivantes : O.A., béton industriel, travaux souterrains, centrales nucléaires, travaux fluviaux et maritimes... (réf. FO 96 M).

Responsables méthodes d'exécution

Ingénieurs Grande Ecole (Arts et Métiers, Travaux Publics...) vous serez chargés de l'établissement et du suivi des programmes d'exécution, de la préparation de chantiers, de la mise au point des méthodes d'exécution et du suivi des rendements.

Vous avez une expérience de plusieurs années dans un poste similaire, sur de gros chantiers de béton industriel (usines, aéroports, barrages...).(réf. FO 97 M)

Chargés d'affaires

Ingénieurs (Grande Ecole ou équivalent), vous avez une expérience de plusieurs années sur des chantiers de génie civil.

Basés à notre siège de Vélizy, vous serez chargés d'effectuer la liaison avec nos chantiers.(réf. FO 98 M)

Cadres administratifs et comptables de chantier

(BTS ou équivalent), chargés de la gestion des contrats, du suivi de la comptabilité de chantier, de la gestion du personnel.

Vous avez une expérience solide en matière de gestion de chantier (comptabilité analytique, facturation, révision de prix, comptes prorata, paie). (réf. FO 99 M)

Agents administratifs et comptables de chantier

2e ou 3e échelon - plusieurs années d'expérience exigées. (réf. FO 100 M)

Si vous êtes des hommes d'entreprise, rigoureux et disponibles, **nous vous offrons une rémunération à la hauteur de vos compétences.**

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V. et photo) en précisant la référence correspondante à **FOUGEROLLE** - Jean-Claude CHARBIN - 3, avenue Morane-Saulnier - 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

FOUGEROLLE

Communiqué



FORD ATTAQUE

Assistant Direction Régionale

Assistant dans l'une des Directions Régionales, vous gérez l'administration des ventes (analyse des commandes, centralisation des résultats de ventes, suivi des campagnes de publicité et des concours...) et surtout vous apprenez à connaître "les problèmes de terrain".

L'homme :
Vous êtes diplômé HEC, ESSEC, ESCP, ESC...
Vous maîtrisez l'anglais.
Salaire : jusqu'à 110.000 F.

Conseiller de Gestion

Conseiller de gestion, vous aidez notre réseau de concessionnaires indépendants à mettre en place les **systèmes comptables et de gestion** préconisés par Ford et participez à des études financières en liaison avec les différents services commerciaux.

L'homme :
Vous êtes diplômé HEC, ESSEC, ESCP, ESC, (Option gestion)
Vous êtes débutant ou vous avez une première expérience professionnelle similaire.
Vous maîtrisez l'anglais.
Salaire : jusqu'à 120.000 F + voiture de fonction.

Après cette première expérience, soit comme Assistant soit comme Conseiller de gestion, nous vous proposerons à terme de prendre en charge l'animation commerciale d'une région et d'évoluer vers des responsabilités d'encadrement.

Dans tous les cas, vos résultats détermineront la rapidité de votre évolution tant en France qu'à l'étranger.

Écrire à FORD FRANCE S.A. Département du Recrutement, Réf. B. AUBRY
344, avenue Napoléon-Bonaparte - 92506 Rueil-Malmaison Cedex

Important groupe bancaire
à vocation coopérative
recherche un

Gérant de portefeuilles

Il se verra confier rapidement la responsabilité de plusieurs portefeuilles importants. Il participera par ailleurs à l'animation et au développement commercial du service.

Agé de 35 ans minimum, il justifiera d'au moins 5 années d'expérience dans la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières (françaises et étrangères).

Lieu de travail : Paris 2e.

Merci d'adresser C.V., photo et prétentions en précisant sur l'enveloppe la référence 1524 à

MEDIA PA
9, Bd des Italiens 75002 Paris
qui transmettra

(réponse et discrétion assurées)

MEDIA PA

Société de distribution d'importance nationale recherche pour renforcer son équipe développement, un

Négociateur foncier

Il sera chargé :
- de la recherche et de la négociation de terrains en vue d'implanter des futurs magasins,
- du suivi et de la coordination administrative et financière de ses projets.

Vous êtes :
- habitué et intéressé par un travail en équipe,
- optimiste, tenace et disponible.

Vous possédez une **formation commerciale (ESC, EDHEC, Sciences Po)**, si possible une expérience de la négociation foncière, et envisagé la possibilité de déplacements fréquents sur tout le territoire français.

Résidence Paris ou Nord de la France.

Votre candidature (C.V., photo et prétentions) sera traitée avec la plus grande discrétion. Indiquer sur l'enveloppe la réf. 1512 LM à

MEDIA PA
9, Bd des Italiens. 75002 Paris
qui transmettra

(réponse et discrétion assurées)

MEDIA PA

PROFESSIONNELS DE L'INFORMATIQUE *HF*

Vous êtes un jeune professionnel de l'informatique et vous avez une formation supérieure (maîtrise, DUT ou équivalent), une expérience de 2 à 3 ans en informatique de gestion, une bonne pratique de COBOL et/ou ASSEMBLEUR sous DOS.

Vous êtes personnellement convaincu que les méthodes traditionnelles de formation ont évolué et que l'avenir appartient à des formules individualisées du type de l'enseignement assisté par ordinateur (système PLATO).

CONTROL DATA vous offre la possibilité d'exercer une

fonction de formateur
dans son département Education

Les postulants auront pour mission :
- l'animation de cours (initiation à l'informatique, langages BASIC, ASSEMBLEUR, GAP, COBOL et concepts de base de la gestion).
- l'animation de séminaires,
- le développement de nouveaux cours multimedia pour l'enseignement individualisé assisté par ordinateur :

SYSTÈME PLATO

Adresser C.V. à CONTROL DATA, Service Recrutement, 195, rue de Bercy, 75582 PARIS CEDEX 12.

Plain Champs



UNE GAMME COMPLÈTE DE SYSTÈMES ET DE SERVICES INFORMATIQUES

SOCIÉTÉ DE CONSEIL

recherche, urgent

UN FORMATEUR
120.000 F +
Référ. 7468

- 2 ans d'expérience en conseil ou en entreprise,
- pour conception et animation stages formation.

UN CONSEIL DE DIRECTION
180.000 F +
Référ. 7469

- 5 ans d'expérience minimum en entreprise et/ou en conseil,
- de formation supérieure, il aura pour mission de développer une clientèle existante dans les domaines des relations humaines (formation, recrutement, rémunération).

Nous vous remercions d'adresser vos dossiers de candidature (en précisant sur l'enveloppe la référence du poste choisi) à PLAIN CHAMPS, 5, r. du Helder, 75009 Paris.

ADMINISTRATION recherche pour PARIS

INGÉNIEUR DIPLOMÉ

Grande école scientifique (E.S.E., E.N.S.T., E.N.S.I., ...).

Débutant ou quelques années d'expérience en télécommunications, chargé d'assurer au sein du ministère de la défense, la coordination des programmes télécommunications.

Adresser C.V. manuscrit et prétentions au Service Central des Télécommunications et de l'Informatique, Bureau du Personnel, 14, rue Saint-Dominique, 75997 Paris-Armée.



INGENIEURS INFORMATICIENS

SUP-ELEC, ENSIMAG, ENSEEIHT, IIE, ISEN, ...

Vous débutez ou possédez une première expérience. Vous souhaitez développer votre expérience dans un environnement technique très évolué (IBM, TRANSPAC SNA, IMS-CICS, MVS) et participer au développement d'une activité en pleine expansion.

Les postes que nous créons

- INGENIEURS SYSTEME,
- INGENIEURS DEVELOPPEMENT (PROGICIELS TECHNIQUES),

doivent permettre à vos compétences de s'exprimer et offrent de réelles perspectives d'évolution, celles propres à un grand Groupe.

Adressez votre candidature à SPI - Service des Affaires Sociales 98, boulevard Victor-Hugo - 92115 CLICHY



PECHINEY UGINE KUHLMANN

Société française multinationale (1 000 personnes - 600 MF)
fabriquant et commercialisant des biens **ELECTRONIQUES** pour professionnels
recherche pour faire face à l'expansion de sa branche **SYSTEMES MICRO-INFORMATIQUES DE GESTION**

Chef de département (250-300 000 F)

Responsable de la stratégie du Département, du développement de la clientèle existante, de la recherche de nouveaux produits et de son propre compte d'exploitation (50 MF), il anime une équipe de plusieurs ingénieurs produits et d'application. Il peut compter sur l'appui des Agences de vente régionales dont il contrôle l'action.

C'est à la fois un technicien matériel et logiciel et un commercial capable de s'adapter à une clientèle exigeante. Anglais parlé nécessaire. (Réf. 733 LM).

Ingénieur produits

Il a la responsabilité complète de ses produits. Il recherche et négocie auprès des fournisseurs français et étrangers les produits demandés par le marché. Il en assure la promotion auprès de l'équipe de vente qu'il assiste, y compris chez les clients.

Une première expérience de la vente ou de la fonction est indispensable. Anglais parlé nécessaire. (Réf. 734 LM).

Ingénieur applications

Sa mission est d'assister les clients dans la mise en place des utilitaires et logiciels de base. Il a au moins 3 ans d'expérience dans la gestion. Il connaît le COBOL et le BASIC et a, si possible, de bonnes connaissances des systèmes d'exploitation (CPM-MPM).

Des aptitudes commerciales seraient en outre appréciées. (Réf. 735 LM).

Ces trois postes, situés en proche banlieue Paris, offrent d'excellentes possibilités de carrière à des hommes dynamiques, le taux d'expansion annuel est de 30 % et la société est leader sur son marché qui inclut une large gamme de produits de pointe.

Adressez votre dossier (lettre manuscrite, C.V., photo et salaire actuel), en indiquant la référence du poste choisi, à notre conseil qui garantit la plus totale discrétion.

MEDIA PA

Raymond Poulain Consultants 57, avenue de Suffren 75007 PARIS

WANG

Société leader dans le domaine du traitement de texte et des petits ordinateurs de gestion recherche pour son siège à Paris afin de faire face au développement de son informatique interne

Ingénieur analyste
Analyste programmeur
confirmés

Leur mission sera de :
concevoir et mettre en place de nouvelles applications de gestion (marketing, vente...), de maintenir et adapter les systèmes locaux déjà existants

Nous souhaitons rencontrer des personnes ayant une formation supérieure, une expérience de 3 à 5 ans minimum en informatique de gestion acquise en SSCI ou en entreprise, une bonne maîtrise du COBOL et une connaissance pratique de l'anglais.

Si vous êtes intéressé, nous vous prions d'envoyer votre CV en précisant le poste souhaité à VOLKER LAURENT Directeur des Relations Humaines qui traitera votre candidature de manière confidentielle.

WANG France SA - 78/80 avenue Gallieni Tour Gallieni I 93174 Bagnolet Cedex.

média-system

Vous êtes **demandeur d'emploi** ou **vous bénéficiez en tant que salarié d'un congé-formation.**

L'Institut de Gestion Sociale vous propose **5 mois de préparation professionnelle et d'entraînement**, à des fonctions d'encadrement, dans les cycles suivants :

Perfectionnement à la Gestion de personnel et aux relations sociales :

assistant-directeur de personnel

direction de personnel et informatique

- Conçus en relation étroite avec des entreprises, ces cycles sont **destinés prioritairement** à des **cadres** ayant une expérience d'au moins 3 ans.
- Ces stages, **rémunérés**, débuteront le **3 DÉCEMBRE 1981.**

Les dossiers de candidature doivent être demandés en précisant le cycle à :

INSTITUT DE GESTION SOCIALE
25, rue François-Ier, 75008 Paris
Tél. : 723.72.94

DÉPÔT IMMÉDIAT DES CANDIDATURES

---

un chef de projet bancaire
pour conseiller « nos » banques étrangères

Vous avez une formation supérieure, de préférence, mais surtout acquis votre expérience de la conduite de projets en milieu bancaire. Vous êtes aujourd'hui capable d'animer une équipe de réalisation mais aspirez à jouer à plein un rôle de conseil.

Nous sommes une affaire parisienne de conseil et les banques étrangères, que nous assistons, se *lancent* dans des opérations d'envergure.

Vous les conseillez dans leurs choix techniques, faites évoluer leur organisation et bâtissez avec eux les systèmes d'information qui vont leur servir de fer de lance pour pénétrer le marché.

Notre consultant, J. THILY, vous remercie de lui écrire (réf. 4064 LM) à « *Carrières de l'Informatique* ».

■

jeune chef de projet
confirmez-vous sur des applications financières.

Une entreprise industrielle (3500 p., CA 1300 MF) dont l'outil de production est décentralisé, a opté, pour l'informatique distribuée en installant dans ses usines des 8100 reliés à un 303X et dispose au siège (Paris Nord-Ouest) d'un 4331/VM-CMS pour ses développements.

Vous complétez, en liaison avec des utilisateurs majeurs, leur panoplie d'applications financières et comptables (tableaux de bord...) après vous être imprégné de l'existant et avoir compris l'articulation des traitements.

Vous avez une formation supérieure : ingénieur ou maîtrise et totalisez cinq ans d'expérience. Vous avez goûté au gros système IBM comme au mini-conversationnel et tâté de la conduite de projet.

Notre consultant, J. THILY, vous remercie de lui écrire (réf. 4059 LM) à « *Carrières de l'Informatique* ».

■

L'une des grandes entreprises françaises de bâtiment cherche, pour assister son directeur comptable au siège à Paris,

un jeune responsable comptable
maîtrisant l'anglais

En prise directe avec l'équipe (25 personnes) et à partir d'une comptabilité décentralisée, il contrôle la comptabilité de filiales, tient la comptabilité de petites sociétés, participe à la consolidation, conseille et apporte aux opérationnels des solutions rapides et efficaces ; par ailleurs, il effectue des missions de contrôle à l'étranger (Arabie Séoudite, Nigéria).

C'est une bonne opportunité pour un cadre d'au moins 30 ans, ayant une excellente formation comptable et fiscale, sept à huit ans d'expérience réussie dans une affaire de bâtiment ou de second-œuvre, ou à défaut dans une affaire industrielle (il sait « gérer » des chantiers), souhaitant jouer sa carte.

Une grande capacité de travail, un bon sens de l'organisation et de l'animation et un réel esprit d'initiative sont des atouts pour réussir.

Notre consultant, Mme M.C. TESSIER, vous remercie de lui écrire (réf. 4047 LM).

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - NANTES - BRUXELLES - LONDRES

MEMBRE DE SYNTEC

IMPORTANT GROUPE D'ASSURANCES
PARIS LA DEFENSE
recherche pour

son service juridique,
section documentation

JURISTE *HF*

Titulaire d'une maîtrise en droit privé ayant une première expérience en matière de règlement, de sinistres contentieux.

Cette personne, qui sera engagée comme agent de maîtrise, aura la responsabilité de la gestion et du développement de la documentation juridique destinée à l'ensemble des services utilisateurs.

Le candidat devra avoir le sens de l'organisation et le goût de la recherche juridique.

Le poste sera évolutif pour un candidat de valeur.

Envoyer C.V., prétentions et photo ss réf. PV110
CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra,
75040 PARIS Cedex 01 qui transmettra.

---

généraliste
ADJOINT AU SECRETAIRE GENERAL
(HEC, ESSEC...) **Environ 30 ans**

Filiale, située en Banlieue Ouest, d'un des premiers groupes français dans un secteur de croissance ayant des activités de recherche, de fabrication et de distribution avec un C.A. d'environ 300 millions de Francs, et 1000 personnes.

Suite à l'élargissement des responsabilités du Secrétaire Général, un poste d'adjoint est créé : celui-ci aura un large champ d'action et un pouvoir de décision *important : il participera aux négociations de contrats,* aux études économiques et de marketing, à l'administration des ventes etc...

Les candidats posséderont une bonne expérience des affaires, et une approche de généraliste.

D'excellentes perspectives de carrières existent au sein du groupe.

Adresser C.V. et salaire actuel sous référence 5010-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising
3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

UN JURISTE
spécialisé en droit du travail

est recherché par le Siège social parisien d'un important groupe industriel français.

Agé d'au moins 30 ans, le candidat devra posséder les qualifications suivantes :
- doctorat ou maîtrise en droit, de préférence en droit social,
- plusieurs années de pratique du droit du travail dans des entreprises industrielles ou dans un syndicat professionnel.

Possibilités intéressantes de développement de carrière pour un candidat de valeur.

Adresser c.v. détaillé sous réf. 8366 à AXIAL Publicité,
27, rue Taitbout 75009 Paris, qui transmettra.

SOCIETE
D'ENGINEERING
ET D'ENTREPRISE GENERALE
OFFSHORE
LEADER MONDIAL DANS SA SPECIALITE
recherche

des ingénieurs de très haut niveau
•
des ingénieurs senior et junior
•
des projeteurs et dessinateurs
•

pour renforcer les départements suivants:
- Matériaux,
- Assurance et contrôle qualité,
- Calcul et études de structure,
- Etudes de mécanique,
- *Procédures marines,*
- Conduite de projets.

Ces postes seront basés soit en région parisienne, soit en Norvège.
Anglais indispensable.
Déplacements de courte durée probables.
Postes évolutifs pour candidats dynamiques.
Adresser C.V., photo et prétentions s/réf. 33648
en précisant bien le poste choisi à
projets publicité
12 rue des Pyramides 75001 Paris
Les candidatures seront traitées de façon strictement confidentielle.

GROUPE BANCAIRE
A VOCATION NATIONALE
recrute

ADJOINT à chef de service
(CLASSE IV ou V)

- Formation : bancaire minimum B.P.
- Expérience et pratique des services :
  - Portefeuille, effets
  - Titres
  - Etranger.

Adresser C.V., photo et prétentions à
N. 1569 - PUBLICITES REUNIES
112, Bd Voltaire - 75011 Paris.

UN GROUPE DE DESIGNERS RECHERCHE :
Sa RESPONSABLE COMPTABILITÉ et GESTION

- ELLE POSSÈDE de bonnes connaissances techniques renforcées par une expérience minimum de 5 ans en Entreprise de Services.
- ELLE EST stable, disponible, autonome et responsable.
- ELLE AIME l'organisation, les initiatives et le travail varié.
- ELLE ASSURE la gestion et le suivi des Etudes, les déclarations fiscales et sociales.

Poste à prendre IMMÉDIATEMENT à Paris (Etoile)
Statut cadre. Envoyez. C.V.
+ Photo + rémunération actuelle
à CATHERINE MISTLER
38, rue Beaujon, 75008 PARIS

MLC

STRATEGIE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES ET DU SECTEUR PUBLIC

Un consultant de haut niveau est recherché par une firme à caractère européen, créée au sein d'un cabinet international important — 25.000 personnes *dans le monde* —, dont l'activité est consacrée aux études économiques permettant, pour les entreprises comme pour les services publics de prendre, notamment pour leur développement ou leur reconversion, des décisions de caractère stratégique et d'application pratique, avec l'entière connaissance des éléments de l'évolution économique, financière, technologique et sociale qui les concernent.

Agé de 33 ans minimum, ayant un vif désir d'entreprendre, il est diplômé d'une grande école française ou anglo-saxonne, ou titulaire d'un diplôme en économie *et gestion du niveau doctorat ou équivalent. Il pratique couramment l'anglais.*

Il a acquis plusieurs années d'expérience dans le service économique d'une grande entreprise (ou d'une banque) de taille internationale ou/et dans un cabinet de Conseil en qualité de chef de mission.

A l'aise dans les contacts avec les administrations économiques et techniques sur le plan national et régional, il est fortement motivé par la perspective de participer activement à l'orientation du développement économique des prochaines années en France et sur le plan international.

Grande disponibilité - Voyages fréquents.

Envoyer dossier de candidature : lettre manuscrite, C.V., photo (retournée) et prétentions sous réf. 10.260-M à CLA RECRUTEMENT, 11, av. Delcassé 75008 Paris.



هكذا من الأصل

TRANSAC Alcatel

LEADER DE LA PERI INFORMATIQUE FRANCAISE

recrute dans le cadre de son expansion pour renforcer la Direction des Applications dans le cadre de ses activités bancaires

des ingénieurs logiciels de haut niveau

Les candidats diplômés Grandes Ecoles devront avoir une expérience de quelques années des systèmes temps réel sur microprocesseurs.

Une maitrise des langages évolués et assembleurs est indispensable, la connaissance des télécommunications et du domaine bancaire serait très appréciée.

Nous leur confierons la responsabilité des produits logiciels.

Nous offrons à des candidats de valeur de réelles perspectives d'évolution et une rémunération motivante.

Lieu de travail : MASSY (5' R.E.R.).

Merci d'adresser votre candidature complète (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à Michel BERNET-ROLLANDE

TRANSAC ALCATEL
91680 BRUYERES-LE-CHATEL

IMPORTANT GROUPE PETROLIER

recherche pour son Siège à PARIS, un

CADRE IMMOBILIER

Son activité couvrira l'analyse des besoins en bureaux, la recherche de locaux et la négociation des contrats, le suivi des questions juridiques et fiscales. Il participera également à l'affectation de la participation patronale à l'effort de construction.

Le candidat aura une formation juridique de niveau 3ème cycle et une première expérience en matière immobilière.

Son appartenance à un Groupe important lui donnera des possibilités diversifiées d'évolution de carrière au sein de la fonction administrative et juridique à Paris, et le cas échéant, à l'étranger.

Envoyer lettre manuscrite + CV avec photo sous No 1 MO 89 à CONTESSE PUBLICITE
20, avenue de l'Opéra
75040 PARIS-CEDEX 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE
(Banlieue OUEST)
recherche

LE RESPONSABLE DE SON SERVICE DE DOUANE

Fonction :

Diriger, organiser et contrôler toutes les activités de la Douane afin de fournir à la société les autorisations nécessaires à l'importation et l'exportation de tous produits.
Représenter la société auprès des administrations, banques ou ambassades afin de faciliter les opérations douanières.

Profil :

- 35 ans minimum.
- Formation : Grande École de Commerce, Droit ou Finances.

Le candidat retenu aura acquis une *expérience d'une dizaine d'années* chez un transitaire agréé en Douane et/ou dans l'industrie, dans des fonctions similaires.
Il possédera la connaissance des réglementations douanières et du commerce extérieur.
Il aura de l'aisance dans les contacts humains.
La connaissance de l'anglais et de l'espagnol est souhaitée.

Adresser votre dossier de candidature complet et rémunération souhaitée sous nº 109.610 M à *RÉGIE-PRESSE*, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES D'ARLES

Nous recherchons pour Paris pour completer notre equipe dirigeante.

directeur de lignes de produits

possedant une experience de succes personnels dans la vente d'installations clé en mains d'ensembles chaudronnés complexes ou dans la négociation commerciale à haut niveau en anglais auprès des Compagnies Pétrolières.

directeur des chantiers

ayant l'expérience confirmee de l'organisation et la direction de chantiers importants en chaudronnerie en France et à l'etranger, parlant anglais.

Si vous voulez participer à la création et au developpement en France et dans le Monde d'une nouvelle société possedant une technologie éprouvee et des références nationales et internationales de premier plan.

Si vous aimez vous battre et relever des defis dans un contexte mondial difficile mais exaltant.

Ecrivez en toute confiance a M. I. Behar.

CMA — C.M.A., Tour Franklin
92081 Paris la Défense Cedex 11.

BUREAU D'ÉTUDES FINANCIERES ET DE CONTROLE COMPTABLE
MULQUIN et ASSOCIÉS
recherche

Auditeurs Experts Comptables Stagiaires

HEC — ESSEC — ESC — IEP

Débutants avec DECS ou ayant une année d'expérience en Cabinet d'Audit, d'expertise comptable, en entreprise ou de retour de coopération.
Langue Anglaise ou Allemande appréciée.
Libres rapidement.
Larges possibilités de développement de carrière

Envoyer curriculum-vitae, photo et prétentions, à :
BEFEC - CMS
Département du personnel, 12, rue Margueritte
75017 PARIS, sous référence D 9111

pmp

BANQUE DE CREDIT GENERAL MOTORS
cherche pour son
DEPARTEMENT FINANCEMENT AUTOMOBILES

le Responsable de son Service Recouvrement

Pour sa direction régionale PARIS NORD. Homme jeune 30 ans minimum de formation juridique, ayant fait ses preuves sur le terrain.

Il a gravi les différents échelons de la fonction et exercé les responsabilités de ce poste.

Il sera mettre à profit son expérience au sein d'une équipe qu'il aura à animer, former et diriger.

Adresser C.V. manuscrit, prétentions et photo à l'attention de Mademoiselle HIVET, 5, Square Max Hymans 75735 PARIS CEDEX 15.

Société spécialisée pour le détachement de cadres et techniciens destinés à l'ordonnancement, le pilotage et la supervision sur chantier à l'étranger
recherche
pour le développement de ses activités commerciales un

INGÉNIEUR COMMERCIAL

Le poste, situé à Paris, conviendrait à un ingénieur ou technicien ayant :

- une solide expérience de la direction de chantiers de construction d'usines;
- Le goût de la prospection de la clientèle et de la négociation de contrats.

Possibilité d'évolution rapide au poste de directeur commercial.

La rémunération sera fonction des compétences.

Ecrire avec C.V. sous référence nº 7.933 *le Monde* Pub. service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

IMPORTANT CABINET PARISIEN
COMMISSARIAT AUX COMPTES
ET EXPERTISE
recherche

COLLABORATEUR

D.E.C.S. + 1 certificat supérieur
minimum 3 à 4 ans
expérience en cabinet de révision.

Pratique des méthodes d'audit anglo-saxon très appréciée.

Ecr. s/nº T 030195 M à RÉGIE-PRESSE
85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

ADJOINT DU DIRIGEANT PMI

Bonnes connaissances en :

- Gestion industrielle, coûts de revient ;
- Comptabilité générale et analytique, prévisions ;
- Finances ;
- Notions d'informatique et juridique.

Familiarisé avec les problèmes de la fonction personnel, paies et lois sociales.

Sens de l'organisation indispensable et expérience de quelques années dans la fonction souhaitée.

Le poste est à pourvoir en banlieue Région Parisienne Nord-Ouest.

Env. C.V. complet et détaillé + photo en indiquant prétentions s/nº T 030.190 M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

Organisme financier de cautionnement
recherche
pour son service des engagements un

CADRE ADMINISTRATIF

chargé du suivi des dossiers des personnes garanties.

Le candidat devra :

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (maîtrise droit, sciences-éco, gestion).
- Etre âgé d'au moins 25 ans.
- Avoir au moins trois ans d'expérience professionnelle dans une banque ou un organisme financier.
- Etre disponible rapidement.

Envoyer C.V. très détaillé et rémunération souhaitée à SO.CA.F., 28, rue Louis-le-Grand, 75002 PARIS, sous la référence nº 20.000.

Chef comptable ou chef du personnel

- Vous avez entre 30 et 40 ans,
- Vous souhaitez faire évoluer votre carrière vers une vie plus active et mieux rémunérée.

Société filiale d'un Groupe international offre :

5 POSTES à pourvoir rapidement à PARIS.

150 à 190 000 F

Pour négocier avec vos homologues de firmes importantes des prestations informatiques basées sur l'utilisation de produits logiciels conversationnels de très grande qualité.
Formation assurée par nos soins.

Notre Conseil vous remercie de lui faire parvenir lettre manuscrite, CV et photo s/réf. 81.10.25 M à
Jean-Pierre TRICARD SELECTION
37/39 avenue de Clichy — 75017 Paris

JPTS
Jean Pierre Tricard Sélection

SOURCES

Mathématiciens

(niveau maîtrise)

Dans 3 mois vous serez Informaticiens à la CGI



La Compagnie Générale d'Informatique propose à de jeunes diplômés, une **formation** aux techniques avancées de l'informatique (télétraitement, bases de données, microprocesseurs,...), et une intégration rapide à ses équipes opérationnelles.

Leurs premières fonctions les mettront en mesure d'intervenir en **spécialistes** sur des projets **diversifiés** dans l'activité de leur choix : conseil, assistance, développement de progiciels, système, mini-informatique, formation...

Rémunération attractive

Envoyer lettre, CV et photo à Gatienne AUBOUIN, CGI, 84, rue de Grenelle - 75007 Paris.

HAVAS CONTACT

Nous sommes une Société française en pleine expansion et leader incontesté dans notre spécialité -l'électronique. Notre effectif, réparti entre le Siège Social et plusieurs petites unités de fabrication et de vente, est de 1000 personnes. Nous recherchons notre

Chef du Personnel

Dépendant hiérarchiquement du Directeur Administratif, c'est avec lui qu'il établit un échange fructueux concernant les différentes missions qui lui sont personnellement confiées et dont il assume la responsabilité pour le Siège et les agences de vente (500 personnes).

- Administration du Personnel et paye.
- Recrutement et Formation.
- Hygiène et Sécurité.

Nous attendons de ce candidat une compétence réelle dans ces divers domaines (4 à 5 ans d'expérience), mais surtout une richesse personnelle, tant sur le plan humain (contact, adaptation) que sur le plan intellectuel.

Le poste est situé dans la proche banlieue de Paris, et la rémunération prévue est de 150.000 +.

Si vous êtes prêt à vous investir dans une telle fonction, adressez à Claude LAMY, sous réf. 111140, un dossier complet de candidature : lettre manuscrite, CV détaillé, photo et prétentions.

ORION 35 rue du Rocher 75008 Paris

UN GROUPE MULTINATIONAL
recherche

SES FUTURS INGÉNIEURS INFORMATICIENS

PARIS

Intégrés au sein du Service central informatique, ils seront formés aux diverses techniques de pointe. Ils participeront rapidement à la conception et la réalisation de systèmes d'information complexes.

Les candidats retenus, de formation scientifique supérieure, seront en début de carrière ou auront deux à trois ans d'expérience informatique. Leur affectation sur les projets se fera en fonction de leur formation et surtout de leur motivation et de leur goût. Ils pourront évoluer par la suite dans d'autres secteurs du groupe.

Ecrire sous référence 232 M à A.L. CONSEIL, 102, boulevard Malesherbes, 75017 PARIS qui garantit discrétion et réponse.

AL conseil

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Importante Société proximité Porte Dauphine recherche pour assister CHEF DE SERVICE

COMPTABLE 2e ÉCHELON

ayant quelques années d'expérience en comptabilité clients, si possible connaissances recouvrement créances sur l'étranger.

Notions d'anglais.

Restaurant d'entreprise.
Avantages sociaux.
Horaire personnalisé.

Adr. C.V. et prétentions au Service du Personnel VALLOUREC

7, place du Chancelier-Adenauer, B.P. 180, 75784 Paris, cedex 16.

ORGANISME MAROCAIN
AVEC FINANCEMENT C.E.E.
recherche

UN CADRE

Grande Ecole de Commerce
H.E.C. - ESSEC - INSEA
ou Grande Ecole d'Ingénieur
X. Centrale. E.S.E.

35 ans environ. Expérience 5 ans minimum dans une organisation internationale de promotion industrielle, service du commerce extérieur d'une C.C.I. ou d'une multinationale.

Ecrire avec curriculum vitae et photo à :

Odi Maroc

76, avenue des Champs-Elysées. 75008 PARIS.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT

responsable d'un grand projet

recherche

pour son système informatique HP 3000

INGÉNIEUR CHEF DE PROJET

Il devra mettre en place un système de gestion intégrée de la bibliothèque du Musée. Pour cela il aura au moins cinq ans d'expérience des projets informatique, une bonne connaissance des problèmes des bibliothèques (catalogage, acquisition, gestion du prêt), une bonne connaissance de la gamme SEMS Mitra et des problèmes de réseaux informatiques.

INGÉNIEUR CHEF DE PROJET

Spécialisé dans les techniques audiovisuelles chargé notamment de superviser, concevoir, organiser la diffusion d'images et son et accessoirement la production audiovisuelle. Le candidat devra posséder une maîtrise des techniques les plus récentes notamment en distribution, projection d'images et synchronisation.

RESPONSABLE D'EXPLOITATION

Appelé à participer aussi à la mise en œuvre des applications actuellement en cours d'étude. Ses fonctions débordant de l'exploitation proprement dite offre d'intéressantes possibilités d'évolution de carrière et requiert à titre préalable une expérience de deux ans en système exploitation et une formation de niveau minimal DUT informatique.

Adresser lettre manuscrite + curriculum vitae sous n° 110821 M à RÉGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

La Ville de NANTERRE
100 000 habitants
recrute

1 Sous-Bibliothécaire titulaire du C.A.F.B. opt. discothèque.

Expérience profes. souhaitée. Adresser candidature et C.V. à M. le Maire de NANTERRE.

Impt B.E. Technique, rech. pour son siège en R.P.

INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN

Format. SUP-ELEC ou IEG. Ayant quelques années pratique en études installations générales d'usines. Courants forts, télécommandes et contrôles. Stage ou passage E.D.F. serait apprécié. Envoyer C.V. détaillé manuscrit et prétentions sous le n° T 030185 M, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e

---

Pour faire face à son expansion rapide Intercontrole filiale du CEA Spécialisée dans l'utilisation des technologies de pointe (électronique, robotique, ultra-sons) recrute

50 TECHNICIENS

- DUT mesures physique, BTS électro-mécanique et Bac technique.
- Le travail s'effectue au sein d'un groupe d'une trentaine de personnes opérant dans une ambiance dynamique sous l'autorité d'un ingénieur. Le groupe a pour mission d'assurer sur place le contrôle technique d'importantes installations industrielles de production d'énergie (E.D.F.).
- Formation assurée, salaire en rapport avec les hautes techniques utilisées.
- Dégagés des obligations militaires.

Faire parvenir C.V. détaillé avec photo INTERCONTROLE 15, rue des Solets, Silic 483, 94583 Rungis Cedex.

ENTREPRISE BANLIEUE NORD-OUEST

recherche

UN PROGRAMMEUR

Formation CII HB Série 62

Connaissances Télécom (I.P.S. très appréciées).

Adresser C.V., photo et lettre manuscrite sous le n° 14361 CONTESSE PUBLICITÉ 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

SOCIÉTÉ DE RENOMMÉE INTERNATIONALE DANS SON SECTEUR D'ACTIVITÉS

recherche

POUR SON SERVICE INFORMATIQUE SITUÉ A CRÉTEIL (94)

JEUNE HOMME

(niveau Bac ou équivalent)

- Dégagé des obligations militaires;
- Il devra être attiré par les problèmes informatiques;
- Il lui sera confié un poste

d'OPÉRATEUR DÉBUTANT

sur ordinateur IBM (travail en 3 × 8)

Formation assurée mais des notions de base en informatique seraient appréciées. Larges possibilités d'évolution. Avantages sociaux divers. Lieu de travail desservi par métro.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions sous n° 14.190 à Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Consultant groupement d'ingénierie et de réalisation pour l'industrie crée pour étendre ses activités un poste de :

CONSEIL EN RECRUTEMENT

- Si vous êtes un professionnel du recrutement,
- Si vous possédez une expérience de l'expatriation du personnel,
- Si vous détenez un potentiel de relations,

Cette offre vous intéresse.

POSTE A PARIS.

Rémunération selon expérience.

Envoyer lettre + C.V. en rappelant la référence : sous n° 7.932 *le Monde* Pub. service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Société de Prestations de Services proche banlieue OUEST - 300 personnes recherche un

Chef comptable

E.S.C., D.E.C.S. ou équivalent avec l'expérience d'un poste similaire (service de 5 personnes) connaissant toutes les déclarations fiscales, établissement du bilan annuel et des situations trimestrielles, et manifestant un intérêt pour l'informatique, un souci de la gestion de l'entreprise, un esprit d'initiative et de synthèse.

Rémunération en fonction de l'expérience, pouvant évoluer rapidement en fonction des services rendus.

Envoyer C.V. et prétentions, sous réf. 7295 à MAZET, BP 186 75062 Paris Cedex 02, qui transmettra.

IMPORTANTE MULTINATIONALE

recherche pour PARIS

ANALYSTE-PROGRAMMEUR (IBM / OS) CHEF DE SECTION

Il devra :

- diriger la section informatique qui assure la saisie des données et leur traitement sur un DATA 100 - KEY-BATCH, terminal connecté aux U.S.A. avec deux ordinateurs IBM 3033 travaillant selon MVS/JES 3;
- faire évoluer les programmes existants;
- élaborer de nouveaux programmes.

Il aura :

- une bonne formation informatique de base;
- 3 à 5 a. d'expérience des systèmes et programmes;
- la connaissance du COBOL, de l'IBM/OS JCL et si possible celle du langage BAL;
- une solide habitude de la conduite d'une équipe informatique.

- La connaissance de l'anglais est vivement souhaitée.



Envoyer C.V. détaillé, lettre manuscrite, photo récente et prétentions au Département Recrutement du COMES, 19, rue de la Paix, 75002 PARIS (sous référence 2392)

Discrétion et réponse assurées)

IMPORTANTE SOCIETE D'ELECTRONIQUE INTERNATIONALE TECHNIQUE DE POINTE, recherche

1 jeune ingénieur H. ou F.

Quelques années d'expérience pour Service Relations Publiques (publicité, expositions, édition...).

Anglais indispensable.

Connaissance de l'électronique appréciée.

Déplacements.

Envoyer C.V. avec photo à No 14.649 CONTESSE & Cie 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

---

informatique de gestion

CE DOMAINE VOUS ENTHOUSIASME mais votre champ d'action est limité : vous êtes actuellement dans une grande entreprise, une S S C.I. ou un cabinet de conseil : les aspects diagnostic, analyse, conception et direction de projet vous intéressent.

• VOUS ETES UN INFORMATICIEN CONFIRME. diplômé d'une grande école • pratiquant l'anglais • vous voulez élargir vos connaissances en œuvrant au sein d'équipes pluridisciplinaires • vous souhaitez intervenir dans des secteurs d'activités variés et des entreprises de toutes dimensions • vous aimez voyager fréquemment • vous souhaitez une rémunération conforme à vos capacités.

NOUS VOUS OFFRONS la possibilité de réaliser vos ambitions en vous joignant à l'équipe d'ingénieurs conseil de notre cabinet de réputation internationale.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, C.V., photo (retournée) et rémunération souhaitée sous référence 10.265-M à I C A (en mentionnant le nom des cabinets auxquels vous ne souhaitez pas que votre candidature soit communiquée) qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

FRANCERECO

recherche
pour son Centre de Développement de BEAUVAIS (60)

UN INGÉNIEUR

- Formation : Agro ENSIA ou équivalent.
- Expérience : 2 à 3 ans d'expérience industrielle en conserves, salaisons, viandes ou plats cuisinés.

Envoyer C.V. à FRANCERECO, rue Charles-Tellier, 60000 BEAUVAIS.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

spécialisée dans

LE MATÉRIEL DE PESAGE

recherche pour son

DÉPARTEMENT CAPTEURS

INGÉNIEUR MÉCANIQUE

Il devra prendre en charge les études dans le domaine des capteurs.

Ce poste s'adresse à un ingénieur ayant acquis au moins deux ans d'expérience, si possible dans la métallurgie. De bonnes connaissances en analyse de contraintes serait un atout supplémentaire de même qu'une bonne maîtrise de l'anglais.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature sous réf. 7.471 à PLAIN CHAMPS, 5, rue du Helder, 75009 Paris, qui transmettra.

Organisme financier de cautionnement

recherche

pour son service d'études en cours de création un

CHARGÉ D'ÉTUDES

ayant pour mission d'analyser les bilans, de suivre l'exécution des contrôles comptables et d'examiner l'évolution de la situation financière des personnes garanties.

Le candidat devra :

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (maîtrise sciences-éco, gestion, sciences-Po, Eco-Fi, école de commerce).
- Etre âgé d'environ 30 ans.
- Avoir au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans l'analyse financière.
- Etre disponible rapidement.

Envoyer C.V. très détaillé et rémunération souhaitée à SO.CA.F., 28, rue Louis-le-Grand, 75002 PARIS, sous la référence n° 10.000.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS recherche pour sa DIVISION INGÉNIERIE et ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ÉTRANGER (Poste à PARIS)

UN JEUNE INGÉNIEUR

(A.M., INSA, IDN, ESME...)

Sous l'autorité directe du Responsable de département chargé des études et des réalisations, il aura à assurer avec lui des études d'installations thermiques, de réseaux de fluides, de pompage, d'installations électriques ainsi que la sélection d'équipements industriels dans tous les domaines techniques. Il devra également, au cours de brefs séjours sur les sites à l'étranger, suivre la réalisation de nos projets et le contrôle des installations existantes.

Au cours d'une première expérience industrielle de 3 ou 4 ans de bureau d'études ou d'ingénierie, le candidat recherché aura acquis un solide sens du contact humain indispensable au succès, dans notre activité.

La pratique de l'anglais sera un atout très important.

Écr. av. C.V. dét., photo et sit. de famille à N° 14.273 CONTESSE PUBLICITÉ, 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE DE TRANSPORTS SPECIALISES recrute pour son centre d' ORLY

1 CHEF D'AGENCE

30 ans minimum connaissant déclarations en douane. Anglais courant (parlé, écrit). Expérience du transit international.

Rémunération 100.000 F/an.

Adr. C.V. photo et prét. à n° 14.619 Contesse Publicité 20, av. de l'Opéra, Paris 1er.

AGENCE IMMOBILIÈRE (13e) cherche NÉGOCIATEUR (trice) démarcheur, 2e échelon, très capable, dynamique, réf. exigées. Avance sur commission. POURCENTAGE IMPORTANT Se présenter de 15 h à 18 h ou sur R.-V. au 585-55-32, G. PLISSON, 77, av. Italie-13e.

Impte industrie matériaux d'étanchéité pour le bâtiment usines en France, R.F.A., Suisse, recherche pour PARIS

JEUNE DÉLÉGUÉ TECHNICO-CCIAL

Service « PRESCRIPTEURS »

B.T.S. collaborateur d'architecte ou similaire + 2 à 5 ans expérience projets.

MISSION : contacts d'information et de conseil technique à niveau élevé, avec les responsables de cabinets d'architectes, bureaux d'études, etc.

Poste d'avenir stable.

Adr. C.V. dét. s/réf. 952 à SELETEC CONSEIL 67009 STRASBOURG Cedex

---

PROGRAMMEURS

sur matériel IBM langage assembleur ou cobol traitement CICS, pour organisation fichier VSAM GIF-ETT 45, rue Turbigo, Paris 3e Mo Réaumur. Tél. : 274-22-55.

La ville de Colombes 92700, recherche UNE ASSISTANTE SOCIALE D.E. polyvalente de secteur Adr. candidat et C.V. détaillé à Monsieur le Maire.

ASSOCIATION recherche SECRETAIRE ADMINISTRATIVE MI-TEMPS

PROGRAMME-ACCUEIL

JEUNES ETRANGERS

Poste évolutif vers plein-temps et larges responsabilités Anglais courant Préférence 35 ans minimum Salaire 2.200 F par mois Avantages sociaux Disponible immédiatement

Env. lettre manuscrite + C.V. à A.F.S. VIVRE SANS FRONTIERE 69, rue Rochechouart-Paris-9e

---

Nous sommes une Société Française de première importance

Nous recherchons

quelques

PERSONNES DE CARACTÈRE

Capables après STAGE d'atteindre en quelques mois de 5.000 à 7.000 F. MENSUELS

Nous leur offrons :

- Une formation complète;
- Une activité prenante;
- Un plan de carrière précis.

Si vous pensez pouvoir faire « PEAU NEUVE »

Ecrire avec C.V. et photo n° 1583, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris. La *préférence* sera donnée à candidat ayant fait :

- SOIT de bonnes études.
- SOIT la preuve de leur personnalité :

IMPORTANTE SOCIÉTÉ recrute

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

GRANDES ÉCOLES connais. temps réel/assembleur. EXPÉRIENCE 3 à 7 ANS.

SALAIRES MOTIVANTS.

Env. C.V. et prét. à PRAIRIAL, sous n° 5978, 47, rue des Tournelles, 75003 Paris, qui transmettra ou tél. pour R.V. 806.50.00 (poste 6).

Recherche

ÉTUDIANTS

pour distribution tracts et affichettes, posséd. voiture Téléphone : 359-00-46.

CERIG INFORMATIQUE recherche AGENTS COMMERCIAUX M. LE GUENNE - 509-42-02

ÉCOLE PRIVÉE rég. Yvelines 35 km PARIS-SUD recherche

1 PROFESSEUR

de MATH et SCIENCES NAT. pour 1er cycle

MAITRE INTERNAT

Expérience pédagog. confirmée. Références exigées. Véhicule indispensable. Tél. : 805-29-57.

Ville de MARLY-LE-ROI (Yvelines) recherche Attaché pour son service affaires scolaire, sports, tourisme. Formation juridique ou économique indispensable. Rédacteur de formation juridique souhaitée avec expérience dans le domaine des affaires foncières. Demande + C.V. + photo à : M. le Sénateur-Maire de Marly-le-Roi (78160).

Ville de Saint-Denis (93) recrute

UNE DIRECTRICE DE C.M.S.

titulaire du diplôme d'État de puéricultrice.

Adresser candidature et C.V. à la mairie de Saint-Denis (93).

Sociétété diffusant P.A.P féminin recherche ATTACHÉE COMMERCICIALE avec forte expérience vente en comités d'entreprise. Temps partiel possible. Tél. le matin 345-62-41.

Filiale d'une multinationale recrute

ANALYSTES et ANALYSTES PROGRAMMEURS

CICS - DL1

ANALYSTES

expér. gestion du personnel, et comptabilité générale

Salaire en rapport avec expér.

Tél. : 528-82-09 ou écrire à N° 1584 Publicités réunies, 112, bd Voltaire 75011 PARIS

Société de Conseil en Marketing et Développement auprès de groupes financiers bancaires et industriels recherche :

FORMATEUR CONSULTANT

âgé d'au moins 25 ans, Sup. de Co. ou équivalent, ayant quelques années d'expérience en formation et/ou conseil en cabinet ou entreprise.

Le candidat retenu devra faire preuve d'aisance dans les contacts, de dynamisme, de rigueur, d'adaptabilité, et de disponibilité. (Basé à Paris, de fréquents déplacements sont à prévoir.) Il aura à assumer des responsabilités de plus en plus importantes.

Merci d'adr. lettre man. motivée, C.V., ph. et sal. act., en précis. sur l'envel. la réf. 1513, à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 Paris, qui tr.

Centre René-Huguenin 5, rue Gaston Latouche 92211 SAINT-CLOUD recherche

AIDE-SOIGNANTE DIPLOMÉE

40 h. par semaine. Sal. brut mens. : 5 518,88 F. Libre de suite. Reprise possible ancienneté. Tél. pour rendez-vous : 771-91-91, poste 3195.

LABO RECHERCHES UNIVERSITAIRES ORSAY demande

SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO COMPTABLE

Titulaire BAC G 2

Téléph. le matin à M. DANON 341.82.70 (Poste 524).

REPERES Sté d'études de marchés recherche CHARGÉ (E) D'ÉTUDES EXPÉRIMENTÉ (E) (qualitatif) 3 à 5 ans d'exp. en cabinet d'études (débutant s'abstenir, rémunération élevée si candidat intéressant). Env. C.V., prét. à Reperes, 21, r. de Miromesnil, Paris 8e.

Recherchons

INTERPRÈTES

Sino-Khmer et Vietnamien pour travailler en milieu hospitalier. INTER SERVICES MIGRANTS Région Parisienne. Téléphone 337-56-99.

SETRA recrute

GÉOM. TOPOGRAPHE

Niveau min. échelon 2, France et étranger. Ecr. av. C.V. et pr., HERLICO, 35, rue de Bassano 75008 Paris

---

STÉ D'ÉTUDES recherche

COMMERCIAUX

Débutants BTS ou DUT Téléphone : 770.64.20.

---

traduction offres

RECHERCHONS
1) un RÉVISEUR traductions (angl.-franc.) pour poste à temps complet;
2) RÉVISEURS traductions, TRADUCTEURS (angl.-franç.) pour collaboration extérieure. Expér. 5 ans minim. organisations internat., maison d'édition, etc. Formation économique souhaitée. Ecr. avec C.V. Epreuve sur place demandée. Nouveaux Horizons/Tendances Actuelles - 11, rue de Lourmel, 75015 Paris.

automobiles

ventes

moins de 5 C.V.

Particulier vend 2CV 4 spécial 1976. 72.500 km. Moteur 26.000 km. Freins Av., embrayage, pneus 14.000 km. Freins AR. 10.000 km. Révisée le 13-10-81. Factures. Excellent état mécanique. Carrosserie correcte. Prix à débattre : 7 000 F. Tél. : 585-42-21.

de 8 à 11 C.V.

A VENDRE CX 2200 PALLAS 1976 100.000 kms (bon état méca.) Prix à débattre. Tél. : Pers 088.09-60 le matin uniquement. Burx 906-50-64, l'après-midi.

ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT PARIS 15e recherche pour son

SERVICE CONTRATS : RÉDACTEUR/trice JURIDIQUE

- Disponible rapidement,
- Titulaire Maîtrise Droit Privé et ayant, si possible, stage ou expérience en étude de Notaire.

Écrire avec C.V., photo, sous référence 3117, à P. LICHAU S.A. BP 220, 75063 Paris Cédex 02 q. tr.

URGENT Centre dramatique national recrute

UN ADMINISTRATEUR

Mi-temps Ecrire C.V. et prétentions sous le n° 30.140 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

secrétaires

SOCIÉTÉ NEUILLY-sur-SEINE (Pont de Neuilly) recherche

STÉNODACTYLO-TELEXISTE

Bonnes conn. langue anglaise Haut salaire Situation stable

Envoyer C.V. N° 14.708 Contesse Publicité 20, av. Opéra, PARIS 1er qui transmettra.

représentation offres

Société de tourisme - leader dans son activité recherche

V. R. P. MULTICARTES

introd. dans grandes sociétés ou comités d'entreprises pour vente de produits voyages, vacances. Groupes, séminaires, etc. Envoi C.V. avec photo à : EQUIPAGE 3, rue de la Croix-Nivert 75015 Paris

capitaux propositions commerciales

VOTRE SIEGE SOCIAL 8e. LOYER 150 à 300 F/MOIS TELEX, SECRÉTARIAT SERVICES SÉRIEUX.

AGECO 294-95-28

R.C. PARIS 319.127.080.

formation professionnelle

L'Université Paris-Sud centre d' ORSAY met en place un DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) du 7 déc. 81 au 30 nov. 82 destiné à des étudiants ayant au minimum un niveau de maîtrise scientifique (toutes disciplines).

Le contenu des enseignements est le suivant :

- Eléments fondamentaux d'informatique;
- Technologie des systèmes (matériel et logiciel);
- Spécialisation dans les domaines suivants :

- Robotique.
- Conception assistée par ordinateur.
- Connectique.

Cette formation inclut des projets sur ordinateur et est suivie d'un stage de 4 mois.

Pr ts renseignements écrire à : INST. SUP. D'INFORMATIQUE Université Paris-Sud Bâtiment 336 91405 ORSAY Cedex.

information divers

TROUVER UN EMPLOI

LE CENTRE D'INFORMATIONS DE L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages).

- Les 3 types de C.V.
- Bonnes réponses aux tests.
- Graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes détaillées, etc.

Pour inform., écrire CIDEM. M, 5, sq. Mondovi, 78 Le Chesnay.

Emplois et carrières de la fonction publique FRANCE-CARRIÈRES chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

travail a domicile

MAQUETTE SOIGNÉE RELECTURE ATTENTIVE Prép. & corr. tous manuscrits Téléphone : 607-69-03.

Sténo-dactylo exécute sur machine IBM 82 C tous travaux de frappe, mémoires, thèses, courriers. Tarif très étudié. 840-42-41.

travaux à façon

ENTREPRISE. Sér. réf. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat., coordinat. tous corps d'État. Devis gratuit. Tél. 368-47-94 & 893-30-02.

هكذا من الأصل

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36 45
AGENDA	31,00	36 45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

DEMANDES D'EMPLOIS

DIRECTION A L'ÉTRANGER
Filiale ou division industrielle, commerciale, services (Afrique francophone) recherchée par
CADRE SUPÉRIEUR GESTION
42 ans
– Expérience gestion, finances, trésorerie, comptabilité, fiscalité, administration, informatique, relations humaines ;
– Connaissant travaux publics, industrie et secteur des services ;
– Organisateur, contact niveau élevé.
Ecrire sous nº 1.957 *le Monde* Pub., service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

PUBLICITAIRE
F. 35 ans, expérience agence et presse, recherche annonceur ayant besoin d'une professionnelle.
Ecr. s/nº 6211 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

41 ans, Collaboratrice très haut niveau. Spécialiste de la communication et des relations publiques. Internationale. 4 langues. Possibilité voyages. Libre rapidement. Ecrire nº 13.873, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris 1er.

J.F. 19 ans recherche emploi standardiste ou bureau, banlieue nord (Saint-Denis) et Paris. Téléphone : 823-49-39.

Je suis un
DIRECTEUR DE SOCIÉTÉ
Expér. P.M.E. + 50 pers. Connaissance parfaite du secteur des services, du milieu commercial, administration, gestion des affaires, relations humaines, clientèle française et internationale, etc.
Universitaire complet. Quadrilingue.
Je recherche poste à responsabilités. Ecrire sous nº 6.212 *le Monde* Pub., service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cadre comptable H. 28 ans BTS + diplôme AFPA + 2 ans école commerce + 7 ans expér. professionnelle rech. poste stable encadrem. 130.000 F-an. Ecrire M. Blanc Y., 9, rue Yvon-Villarceau, 75116 Paris ou tél. 501-97-85 après 19 h.

Jeune femme de très bonne famille, Hambourg, bonne connaissance du français et de l'anglais, cherche occupation de préférence dans le sud de la France ou en région parisienne, éventuellement comme gouvernante.
Leslie Friechholz, Grandweg, 109 2000 Hambourg 54.
Téléphone : 040/565788.

ESC + DECS complet H. 35 a., expertise comptable en cours, 8 ans expér. variée, excellent contact ch. poste resp. 7.000 +. Ec. s/nº 1.964 *le Monde* Pub., service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune femme 33 ans, comptable, 16 années d'expérience, connaissant la dactylo, cherche emploi stable. Salaire demandé 8.000 F. Téléphoner après 10 h. au 259-09-86.

Maîtrise en communication, 3 ans d'exp. prof., cherche poste
Technicien audiovisuel
Dans secteurs indust., éduc., socio-cult. Ec. s/nº 7.357 *le Monde* Pub., service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F., 23 ans, titulaire d'un D.E.A. chimie orga. cherche emploi dans la RECHERCHE si possible pharmaceutique. Libre de suite.
Tél. (8) 703-37-74 ou écrire sous nº 7.356 *le Monde* Pub., service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JE RECHERCHE UN CHEF DU PERSONNEL.
25 ans, marié, j'ai une maîtrise de droit et 6 mois de stages en entreprise. Votre expérience m'intéresse, j'aspire à vous assister concrètement et dans toutes vos fonctions.
Tél. 943-26-09.

J.F. cherche EMPLOI STABLE A RESPONSABILITÉ maîtrise lettres, b. connaissances anglais, italien, polonais, expér. traductions, secrét., rel. publ. Libre de suite. E. DEPRES, 4, r. Férou, 6e.

Etalagiste, 8 ans d'expérience cherche emploi studio étalage ou magasin. Tél. 643-54-41.

CADRE TRÉSORIER
F., 58 ans, 15 ans exp. gestion et prévisions informatisées plans financement, relations banques. Etud. propos. P.M.I., P.M.E. cabinet exp. compt. ECR. nº 2.941 Decq Pub., 10, square du Var, 75020 ou 535-27-80, le matin.

CONTROLEUR GÉNÉRAL
33 ans, 9 ans expér. dans la GDE HOTELLERIE DESS + DEA Univers. Paris Dauphine étudie toutes propositions.
Ecrire sous le nº 5.391 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CADRE COMMERCIAL, 30 ans
Expérience vente machines bureau recherche poste à respons. sur Paris, Bordeaux, Toulouse. J. MARTY, 23, rue Dulong, 75017 Paris. Tél. 227-56-21.

H., 45 ANS, E.S.C.
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Expérience commerciale et gestion finances comptabilité personnel, juridique et fiscal, manager et homme de terrain, dynamique, aisance dans les contacts
étudie toutes propositions de collaboration.
Ecrire sous le nº T 030.163 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Suite décentralisation, Homme 35 ans, 17 ans expérience recherche place chef comptable, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, financière, administration personnel.
Ecrire sous le nº T 030.160 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Licenciée en Droit, 27 ans, 4 ans expérience dans cabinet de courtage en assurances étudierait toutes propositions.
Ecrire sous le nº T 030.198 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

JEUNE FEMME, 22 ans traductrice, interprète de liaison, français, anglais, allemand + Relations publiques, rech. 1er emploi, possibilité évolution, étudie toutes propositions
Ecr. Nº 27886 BLEU 17, rue Lebel 94300 VINCENNES qui transmettra

VOUS : Agence de pub., s. de presse...
MOI : J.F., 23 ans, du dynamisme à revendre (peut-être à vous ?) en carence de créativité et de relations publiques.
Et si c'était la base d'un consensus ?
Ecr. s/nº 7.360 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DIRECTEUR BRÉSIL
CADRE COMMERCIAL-FINANCIER
40 ans recherche position dans filiale société française au Brésil ou fonction délégué Amérique du Sud.
Ecr. s/nº 0000 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DIRECTION EXPORTAT.
BIENS ÉQUIPEMENT OU DE SUCCURSALE A L'ÉTRANGER
Recherche par directeur exportation 57 ans, références 30 ans sur 2/3 du monde. Ingénieur, D.E.S., bilingue franc.-anglais, conn. espagnol. Ecr. s/nº 1951 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SECRÉT. STÉNODACT.
HAUT NIVEAU
Excell. présent., b. orthographe, b. culture gle, sens initiat. et responsab., anglais niv. intermédiaire, cél., 17 ans expér. technique, administr., Ccials, ch. poste stable Paris ou Ptes Nord. Tél. 826-34-39.

F. CADRE ADMIN.
Expér. 17 ans, polyvalente, aimant contacts hum., coordination cher. poste à responsab. Ecr. s/nº 1.954 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

F. 49 ans, connaissance régime de retraite des cadres cherche emploi. Libre sous 3 mois. Ecr. s/nº 1.948 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INGÉNIEUR ECL + ICG
Tril. angl., espagn., 44 ans, exp. France et étr., ingénierie, négociation, suivi et gest. contrats, fabr. s/trait. et constr. ch. DIR. P.M.E./P.M.I. Ou poste ht niv. div. gde ind. Région Midi (dépt. 34, 30, 84, 13).
Ecr. s/nº 1.914 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. Fme 32 ans CHEF COMPTABLE, sens des responsabilités, 12 ans expér. dont 4 ans dans Cab. expertise, connaissance informatique, pratique comptabilité anglo-saxonne ; recherche situation stable et d'avenir.
Disponible rapidement.
Ecr. référ. WW/EC – HAVAS 101, bd J.-Jaurès, 92-BOULOGNE, qui transmettra.

Décorateur étalagiste, top références, parlant anglais, allemand, haute couture, commerce luxe, examine toutes propositions. Téléphone : 344-00-76.

CADRE SUPÉRIEUR
commercial et gestion, ex-chef d'entreprise, formation supérieure, 45 ans, cherche activité polyvalente ou commerciale. Ecrire s/nº 11054. Publi. Messters 113, rue de Reuilly, 75012 Paris, qui transmettra.

JEUNE DIPLOMÉ Paris IXe, Dauphine, OPTION FINANCES, niveau DECS, étudierait toutes prop. en comptabilité gestion. Ecr. s/nº 1949 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

ING. TECHNICO CCIAL
53 a. spéc. fours, équip. therm., capable fonctions multiples, habit. contacts tous niveaux. Anglais, italien usuels. Ch. poste actif base Paris.
J. MAHIEUX, 107, r. du Dr-Guionis, 92500 Rueil-Malmaison.

Français d'origine hongroise-roumaine se déplaçant mensuellement pour négoc. internation. rech. propos. ou représent. ociales avec stés d'importat. nation. ou internation. Ecr. M. Vardi, 71, av. de Wagram, 75017 Paris.

DIRECTEUR FINANCIER
Controller, 40 a., fort potentiel étudie propos. Paris, province. Ecr. s/nº 1956 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris. Ou tél. (32) 40-55-81.

PROGRAMMEUR DÉB., Cobol, Basic (APPLE, SOFT), L.C.P. Warnier, ch. emp. Paris, banl. Tél. 264-40-18.

INGÉNIEUR CIVIL
GESTION/SUPERVISION
39 ans, allemand, anglais, espagnol, 15 ans dessin supervision béton armé.
Vient de terminer contrat au Guatemala, recherche situation de responsabilité.
AFRIQUE DU SUD
AMÉRIQUE LATINE.
Ecr. s/nº 13.975 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. 25 ans, b. présent., ch. poste stab. secrétaire dactylo, dictaphone, mémosphère, télex, écran terminal. Libre de suite. 351-12-99.

CHEFS D'ENTREPRISE
vous recherchez cadres débutants ou confirmés FINANCE-COMPTABILITÉ VENTE-MARKETING MANAGEMENT
HEC - ESCP - SC. PO
IAE - SC. ECO - DECS
rigoureusement sélectionnés.
AFPEC - 523-48-26.

EXPERT-COMPTABLE
H. 37 ans, large expér. audit et cc ; recherche en région parisienne collaboration sous-traitance ou situation à temps complet ou partiel ; étudierait toutes propositions.
Ecr. s/nº 6.209 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30, de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

1, RUE MONTSIGNY
luxueuse réhabilitat. stud., 2 p. Livraison immédiate sur place ts les jrs de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. 261-15-15.

5e arrdt

JARDIN DES PLANTES
4e étage, asc., soleil, tt cft., 55 m², impeccable. 560.000 F. Téléphone : 327-00-99.

6e arrdt

RUE D'ASSAS. Bon imm. 1900
R.-de-ch. à rén., 4 p. princ., 115 m², poss. prof. lib. S/pl. mardi 14/16 h., 17, r. d'Assas. Tél. : 10 à 12 h., 066-11-21.

ST-GERMAIN-des-PRÉS
SITUATION EXCEPTIONNELLE. Appartement 50 m², à rénover, 8e étage, ascenseur.
45, RUE BONAPARTE
PPTAIRE SUR PLACE
JEUDI de 13 à 17 heures.

MONTPARNASSE, p. de t., 2 récept., 3 chbres, cuis. équipée. 2 chbres serv., parfait état. 1.600.000 F. SAINT-PLACIDE-IMMOBILIER. 222-18-49.

7e arrdt

RUE DE L'UNIVERSITÉ
Beau studio.
Calme s/verdure.
690.000 Jean FEUILLADE 566-00-75.

PAR NOTAIRE,
RUE DES SAINT-PÈRES,
proche bd St-Germain, appart. de caractère rénové 3/4 pièces + 2 loggias, tt cft, clair, calme. Px 1.610.000 F. Tél. 329-12-03.

Rue SAINT-DOMINIQUE, 60 m², séjour, 2 chbres, cuis., bains. GARBI. 567-22-88.

8e arrdt

FAUBOURG SAINT-HONORÉ DANS H. P. XVIIIe, CLASSÉ
LUXE, RAVISSANT
230 m², PLEIN SUD
TRÈS BELLE DÉCORATION
2 récept. + 2/3 chbres, service, parking. 704-43-43.

9e arrdt

Bas 9e, voie privée, 3 p., 65 m², trx 2e asc., imm. pier. de t., ch. serv. Px 475.000 F. 296-00-45.

PLEIN CIEL, STUDIO 28 m², terrasse 15 m² sud, imm. 75, park., 300.000 F. 296-00-45.

ALFRED-STEVENS. 354-95-10.
3 PIÈCES, BALCON
Duplex, rénové, soleil, asc.

CH.-D'ANTIN - OPÉRA
4 p., entr., cuis., w.-c., s. de bains, débarras, en duplex, 5e ét., sans asc. 675.000 F. Lundi, mardi, de 14 à 18 h. 67, RUE DE PROVENCE.

NOTRE-DAME-DE-LORETTE
STUDIO, cuisine, bains, w.-c., poutres. REFAIT NEUF. 140.000 F. Tél. 526-89-04.

12e arrdt

NATION avec terrasse, récent, beau 5 P., cuis., 2 w.-c., 2 bains, boxe, calme. 1.080.000 F. Tél. : 346-63-85.

NATION 890.000 F. Très bel imm. récent, calme, vaste séj., hall d'entrée, grde cuis. équipée, 2 chbres, tt cft, park. s/sol. 345-82-72.

PTE VINCENNES – Etage élevé, asc., beau 3 P., cuisine, 580.000 F. Tél. : 307-70-27.

15e arrdt

JARDIN DES PLANTES
4e étage, asc., soleil, tt cft., 55 m², impeccable. 560.000 F. Téléphone : 327-00-99.

AVENUE DE BRETEUIL
dans imm. rénové, pptaire vd
STUDIOS
refaits neufs, beaucoup de charme, à partir de 195.000 F. Téléphone : 500-54-00.

ATELIER ARTISTE
+ 2 chbres, dépendances. Mº VAUGIRARD.
Jean FEUILLADE. 566-00-75.

16e arrdt

MUETTE IMMEUBLE RÉCENT étage élevé, 140 m². Très belle réception + 3 chambres ensoleillées, box. Tél. : 633-29-17.

MUETTE ÉTAGE ÉLEVÉ
appartement d'angle soleil. Réception sur terrasse-balcon + 3 chambres. Tél. : 633.29.17

RUE WILHEM
Près quai Louis-Blériot
3 P. 92 m², 1er ét. 890.000 F. 524-07-86, heures repas.

COLOMBIE - MUETTE
Hôtel particulier, 470 m², Verdure, soleil. 354-95-10.

SUR LE BOIS
9, Place de la Porte de PASSY, propriétaire vend :
1º) Gd 4 p., 160 m² + jardin.
2º) Living + chambre 105 m².
3e étage, terrasse.
Visite sur place, lundi, mardi, 14 h. 30/17 h. 30. 553-00-21.

GEORGE-VILLE, 140 m², 2 gdes récept., 3 chbres, 2 bs, chf cent., asc. + 2 serv. 504-49-13

O.R.T.F., 2 P., cft, balcons, clair, impeccable, immeuble classé. 350.000 F. 550-34-00.

17e arrdt

TERNES, SUR JARDIN
Récent liv. + chbre standing, parking. Téléph. : 622-54-80.

18e arrdt

CAULAINCOURT
Immeuble pierre de tailles GRAND 2 PIÈCES tout confort magnifiquem. rénové. PPTAIRE S/PLACE MARDI 13 h à 18 h. 113, RUE CAULAINCOURT.

PRES THEATRE ATELIER
3 P., 65 m², TOUT CONFORT Refait neuf, soleil. Imm. ravalé. Tél. : 550-34-00.

LAMARCK-CAULAINCOURT
2 et 3 P., ASCENSEUR
LIBRES ET OCCUPÉS.
Téléphone : 526-54-61.

78-Yvelines

MAISONS-LAFFITTE 1.300 m. gare, belle résid. p. de t., appt 3/4 P. 96 m², excellent état, 3e ét., park. A SAISIR. 600.000 F. Agence. Téléph. : 962-50-95.

MAISONS LAFFITTE
Bel appt 108 m², 5/6 p. en duplex, 2e et 3e ét. Vue imprenable sur la Seine, bains, douches, dressing, grenier, garage fermé. 700.000 F. Agence 962-50-95

MARLY-LE-ROI
« Gdes Terres ». Beau F3, 53 m² + 6 m² loggia. Cuis., bns, WC, park., cave. 280.000 F. 958-92-72, 962-50-95.

Parc MAISONS-LAFFITTE
Bel appart. 2/4 p, 70 m², 3e ét., bon état, parking. A SAISIR. 380.000 F si paiement rapide. Sélect. Immob. 962.50.95.

92 Hauts-de-Seine

SITE CLASSÉ
NEUILLY 241 m² 11.000 F le m² – B.D.F. 387-01-77.

BOULOGNE
Immeuble récent 4e étage. Living double+grde chambre. Loggia.
Jean Feuillade. 566-00-75.

NEUILLY-SABLONS
Mod. séj., 3 chbres, 2 bains, 2e étage, 115 m², impeccable. MICHEL & REYL. 265-90-05.

93 Seine-Saint-Denis

SAINT-DENIS,
dans Résidence 3 pièces à vendre. Téléph. : 822-21-13.

94 Val-de-Marne

VINCENNES dans résidence, 53, av. Foch, face bois, imm. standing en p. de taille, appart. 3 pces, terr., balc. sur verdure. SPACIM : Tél. 522-95-32.

NOGENT – Verdure, soleil, maison individuelle avec gar., entrée, 5 P., loggia, cuis., w.-c., salle de bains, chff. 840.000 F. 345-82-72.

RUE J.-D'ARC 5 PCES
ST-MANDÉ résid. 104 m², sud, confort, 2 park. 979.000 F. Delfiel – 348-95-27.

95- Val-d'Oise

EAUBONNE
Appt 3 pces, entr., plac., cuis., s. de bains, s. à manger, 2 ch. (1 av. plac.), cuis., et s. de bains carrel. Cave. Gar. (pers.). 275.000 F. Tél. : 959-38-24.

Province

VAR pptaire vd belle villa provençale, séj., 3 ch. entrée, cuis., w.-c., bns, terrasse couverte. cellier. gar., bonne constr. nve. Vue s/colline arborisée. 800.000 F. 523-33-93.

appartements achats

RECHERCHE 1 à 3 pièces, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou sans travaux. PAIEMENT CPT CHEZ NOTAIRE. Tél. : 873-23-55, même le soir.

Pour clients sérieux. PAIE COMPTANT, APPTS ttes surf. et IMMEUBLES à Paris 15e et 7e. JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e. 566-00-75.

ACHÈTE 3-4 pièces comptant Paris
Bon quartier. URGENT.
Mme LEULIER : 261-39-78 ou le soir : 900-84-25.

ETUDE RIVE GAUCHE
Clientèle sélection, à satisfaire. 122, bd Raspail, Paris-6e. 222-70-63. 20e année.

ACHAT COMPT. IMMÉDIAT à Maisons-Laffitte, Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye : studios et petits appts, libres ou occupés, de préférence à rénover. Sélection Immobilière. Téléphone : 962-50-95.

URGENT, RECHERCHE LOFT, APPARTEMENT 14e ARRDT 150 à 300 m². 268-92-15.

locations non meublées demandes

Paris

Association APLI
rech. chambres pour étudiants, 33, place Maubert, 5e. Téléphone : 326-77-51.

Part. cherche appartement
2 ou 3 Pièces
PRÉFÉRENCE 17e, 16e, 18e
Loyer max. : 1.650 F charges comprises. Bonnes références. – Agences s'abstenir. Ecr. s/nº 6210 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

PROPRIETAIRES LOUEZ
SANS FRAIS rapidement vos apparts, nous garantissons vos loyers. Serv. grat. 280-80-85

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing. 4 pièces et plus. – 281-10-20.

bureaux

Locations

8e ÉT. CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation RM, RC, SARL
A partir de 150 F
CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS
Tél. Télex toutes démarches
C 2 E – 562-42-12.

BUREAUX MEUBLÉS
SIÈGES DE STÉS AV. SECRÉT. TÉL. TÉLEX. TTES DÉMARCHES POUR CRÉATION D'ENTREPR.
ACTE S.A. 261-80-88 +
BORDEAUX (56) 81-96-80.

SIEGES SOCIAUX et DOMICILIATIONS
BUREAUX meublés - TELEX
CONSTITUTION STÉS
Permanence téléphonique
Prix compét., délais rapides
C P A 355.17.50
ASPAC 293.60.50

A louer, 8e arrdt. 2/3 p., 70 m², à usage de bureaux, parking en s/sol, une ligne de téléphone, standing, refait à neuf, pour tous renseignement. Téléphone : au 256-12-80.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat, tél. Formalités.
CONSTITUTION
de société - TELEX.
S.M.P. 268-08-90.

fonds de commerce

SAINT-DENIS
Près Marché
Vends Café.
Tél. : 820-30-27.

NICE COTE D'AZUR
Quartier Gambetta-Promenade à vendre murs et fonds GRAND MAGASIN, angle rue, 35 mètres façade, 300 m² superficie, licence.
Prix : 4.000.000 F. Possibilité appartement 3 p., 100 m² tout refait : 800.000 F.
Conviendrait à Agence Bancaire ou brasseries.
Ecrire Havas, B.P. 346 06072 NICE cedex, qui transmettra, réf. 0939.

villégiature

SKIEZ AUX ORRES
05200 KORN AR C'HOAT ★ ★ NN – Renseignements Hres bur. 16 (1) 668-11-73.

locaux industriels



boutiques

Dans bel imm., pierre de t., rénové, murs, 2 bout. louées.
1º) PHARMACIE av. appt. bail, renouvellement sept. 82. Prix : 260.000 F.
2º Grande boutique MATELASSIER, 91 m² + sous-/sol. Prix : 250.000 F.
Voir pptaire chez concierge : Mardi, 14 h. à 17 h., 151, rue SAINT-MAUR (XIe). 720-89-18.

ACHETE COMPTANT petite BOUTIQUE libre avec murs PARIS-CENTRE. 722-78-99.

immeubles

RUE DE LONGCHAMP
EMPLACEMENT IDEAL
IMMEUBLE pierre de taille, rez-de-chaus. + 6 étages, 680 m². Téléphone : 562-38-74.

Marché Notaires Enchères
178, r. de Vaugirard-Mº Pasteur
Ensemble 6 bâtiments
Superf. hors d'œuvre 7.790 m²
BUREAUX ET LOCAUX DIVERS
21 parkings – cafétéria
23 lignes tél. – Gardien
Mise à prix : 40.800.000 F
Visites – M. BRACQ – URSSAF Tél. : 851-18-20
P. SEJOURNANT Notaire Tél. (1) 329-21-09.

locaux commerciaux

CHATELLERAULT
Constructeur vend
LOCAUX 100 à 400 m²
imm. neuf sur artère très pass., proc. centre. Possib. création ts commerces. Déjà installés : superette, bouch., assurances.
LIVRAISON IMMÉDIATE
Touraine et Poitou, 42, avenue Pierre-Abelin, 86100 Châtellerault
Tél. : (49) 21-09-65.

maisons individuelles

(02) 2 km gare TERGNIER Maison individuelle, 2 P., cuis., véranda, chff. centr., cave, citerne, dépend. Possib. s. bains et garage, sur 876 m² clos. 959-38-24.

domaines

Achète grand domaine à vocation forestière et chasse préférence départ. 45.41.18.89.58
Écr. HAVAS PARIS Nº 200656 136, Av. Charles-de-Gaulle 92522-NEUILLY-SUR-SEINE.

châteaux

PROVENCE COMTAT VENAISSIN, petit château 18e s., inscrit à l'inventaire, arbres centen., douves, beaux communs, 7 ha terre et parc. Immobilier GARCIN B.P. 55 – 13210 St-Rémy-de-Provence. Tél. : (90) 92-01-58.

villas

NICE Proximité immédiate
« Promenade des Anglais » villa, grand stand, parfait état, 360 m² habitables dont récept. 60 m², parc 500 m² plantés, gar. 2.390.000 F. MAT IMO, Paris. Tél. (1) 272-33-25.

DORDOGNE
RÉGION PÉRIGUEUX
particul. vend magnifique villa récente, pierre, 7 p. (meublées) très grand cft, s/sol, garages, chauff. central mazout, parc 1.200 m² : Prix 750.000 F. Tél. : 16 (46) 05-73-66.

LE VÉSINET très résident. charmante MAISON bien constr., récept. 3 chbres, jard. clos. 750.000 F. AGENCE de la TERRASSE LE VÉSINET, 976-05-90.

NIMES Vend villa récente avec 2 appartements F5 et F2, libre, standing, surface habitable 210 m², jardin 300 m². Prix : 880.000 F. Téléphoner au (67) 65-93-07, ou écrire GONZALES, le Petit Verger, rue Jausserand, 34000 MONTPELLIER

maisons de campagne

SAINT-BREVIN-L'OCEAN
44250 Loire-Atlantique
Micro-climat.
Belle maison : Rez-de-chaussée surélevé avec sous-sol, situé à 800 m de la mer, avec 500 m de jardin.
Sous-sol : Garage 2 voitures, atelier 12 m × 4 m, chaufferie. Entrée aménagée.
Rez-de-chaussée : Cuisine aménagée, séjour/salon avec cheminée, 2 chambres, salle de bains, w.-c.
1er étage : 2 chambres et grenier sur les côtés, chauffage central dans toute la maison.
Prix : 630.000 F.
Téléphoner après 18 heures : 40-27-46-29.
Pouvant convenir à artisan ou profession libérale.

Part. à part. de préf. vends région ALPES MANCELLES
MAISON DE CAMPAGNE
Toit. tuiles de pays. Plain-pied 110 m², 2 séj., cuis., cell., s. de bns, w.-c. (poutres, solives, chem, granit). Atel., chff. (fuel). Gar. 40 m². Ét. 72 m² : 2 ch., cabinet de toil., w.-c., téléph. Terr. 14.000 m² dont environ 5.000 boisés. Prix 830.000 F. Téléphone : 583-02-34 (soir).

propriétés

4 km. Saint-Rémy-les-Chevreuse part. vend ppté 8.500 m², plac. bois habit. 1.200 m² + possib. 1.100.000 F-T. soir 577-26-98 bureau 575-05-80 week-end tél. (6) 012-21-49.

CHER, 15 km-NEVERS, dans bourg 1.500 hab., gde maison avec pigeonnier, att. cuis., s. à manger, salon, bureau, 3 chbres, 2 bains, cheminées + gd bât., comp. : 2 gar, 1 cellier, 1 cuis., jard. sur 3.00 m², clos travers par rivière. Px 850.000 F. Ecrire sous le nº 025.589 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Part. vend maisonnette 60 m², conf. Dép. coteaux Béarn, 4.300 m², 22 km Pau, 280.000 F – (62) 94-79-60.

UNIQUE
A 25 km de SAINT-TROPEZ
LA GARDE FREINET
MAISON DE CAMPAGNE
Terrain 5 ha. – Habit. : 120 m² + Poss. agrandiss. 120 m².
Très retiré – calme absolu
Site sauvage – Pigeonnier aménageable habitable
Grande piscine – Petite rivière
Eau forage – Électricité groupe
Prix : 1.600.000 F
Tél. (91) 76-00-33-Poste 4042.

pavillons

LA VARENNE - R.E.R.
PAVILLON NEUF
Ultra-luxueux, terrain 400 m², Superficie habitable 190 m². + dépend., liv., 50 m², chem. cuisine aménagée.
TÉLÉPHONE : 889-29-40.

FONTENAY-AUX-ROSES
Proche R.E.R., très calme mais. de car., 6 p. + mais. de gard., terr. 1.000 m². 1.700.000 F. EFIMO : 660-45-96.

Pptaire vend à VITRY 94 coquet pavillon comprenant séjour, 2 chbres, cuis., s. de bains, sous-sol, terrasse couverte, jard., chauffage central. Dans voie privée, calme, accès direct Paris par bus.
Prix : 480.000 F. Visites sur place les 7, 8 et 9 novembre de 10 h. à 18 h., 3, impasse, Lamouroux, VITRY.

EXCEPTIONNEL, BOIS-R.E.R. NOGENT, 63, rue Fontenay, belle villa, 160 m² habitables, séj. 40 m² ; 6 chbres tt cft, sous-sol, garage, jardin. 1.080.000 F. Samedi-dimanche 10 h. à 18 h.

viagers

F. CRUZ. 266-19-00
8, rue La Boétie, Paris-8e.
Px rentes indexées garanties. Etudes gratuites discrètes.

Mandelieu, villa prov. 150 m² hab. Libre rez-ch. 71 m². 350.000 F. Rente 5.000. Cat. gr. Et. Lodel, 50, av. J.-Médecin Nice (93) 37-25-24.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

Le Monde

régions

Ile-de-France

GENS DU VOYAGE

Ballotté depuis toujours entre les mains d'autorités de tutelle, qui cherchaient plus à le malmener qu'à prendre en considération son sort et ses pauvres souhaits, le monde gitan vient aujourd'hui d'être placé dans le giron d'un ministère qui devrait convenir à ses espérances, celui de la solidarité nationale.

Ces immigrés de l'intérieur sauront-ils mener leur combat et modifier la désastreuse image de marque qu'ont d'eux les bien-pensants ? Le changement devrait les y aider.

Point de vue — Deux catégories de Français

par RENÉ BERNARD (*)

LE sédentaire est toujours déconcerté par le voyageur. Le monde gitan, avec ses voyageurs, ses semi-sédentaires, ses sédentarisés par misère (1), ne cesse de mettre dans l'embarras les municipalité de droite ou de gauche. Comme si les déclarations sur le droit des hommes à disposer d'eux-mêmes se révélaient impuissantes à engendrer une action dans le cas des gitans. Les municipalités affrontées à cette rencontre soutiennent des politiques contradictoires, comme si l'intelligence du monde gitan leur échappait. Il est curieux de constater ce phénomène, répété à des milliers d'exemplaires que ce soit en Europe de l'Est ou en Europe occidentale. Y aurait-il une race maudite ou les gitans issus de *la civilisation du voyage* dénonceraient-ils par leur existence même les limites de la culture sédentaire dont nous-mêmes et nos édiles vivent ?

L'attitude la plus immédiate d'une municipalité est d'ignorer le problème. Les gitans sont des êtres à part, voire dangereux, dont l'insertion dans notre société est vouée à l'échec. Leur histoire le prouve. Tenons-les à l'écart. Libre à d'autres de les accueillir sur leur territoire. Qu'ils les prennent ! Cette volonté de refus conduira une municipalité à édicter des réglementations sur le stationnement, plus ou moins légales, en contradiction avec les directives ministérielles et le droit des gens. La présence du gitan est ressentie comme une menace à écarter au plus vite. L'étranger est toujours étrange. Les voyageurs seront chassés hors du territoire de la commune qui déclarera hautement n'avoir aucun terrain disponible. Le garde champêtre, la gendarmerie ou la police seront les agents de cette *politique répressive. S'il y a des* sédentaires incrustés depuis longtemps, ils seront rassemblés à la périphérie de la ville ou du village, invités à se tenir à distance. Le rejet du monde gitan s'inscrit dans la géographie locale. On leur proposera même d'habiter dans des bois ou des carrières, loin des regards ! Ces attitudes de rejet sont dénoncées par les associations des Amis des gens de la route et par les gitans eux-mêmes. Y aurait-il deux catégories de Français (2) ?

Acculée à entreprendre une action, une municipalité décide, à contrecœur, de délimiter une aire de stationnement. *Elle désignera un terrain provisoire* muni d'un robinet d'eau sans se soucier autrement des conditions de vie, de la distance à l'école, aux centres commerciaux et administratifs. Police et gendarmerie seront sollicitées par le maire à de fréquentes incursions pour contrôler ce monde mystérieux. Les familles seront nécessairement murées dans leur isolement (3). La municipalité restera très attentive aux pétitions qui ne manqueront pas d'insister sur l'état déplorable des lieux, l'absence d'hygiène, et pour cause ! Elle pourra ainsi décider brusquement la fermeture de l'aire de stationnement, quitte à la rouvrir quelques mois après sous la pression des événements !

Une municipalité entreprend la construction d'une aire de stationnement parce qu'elle compte quelques personnalités conscientes de l'injustice de la situation des voyageurs. Le projet sera confié à un technicien. Celui-ci, méconnaissant le plus souvent la culture des voyageurs, sera tenté d'ébaucher un projet selon ses propres perceptions nées de son expérience du tourisme. On aboutira ainsi à une aire de stationnement fonctionnelle, digne d'une gare de triage dont la conception, *si généreuse soit-elle*, ne correspond pas aux désirs des voyageurs. La participation des voyageurs ou des *semi-sédentaires à l'ébauche des projets est indispensable pour que* l'aire de stationnement soit adaptée aux besoins vitaux des familles du voyage. Les professionnels de la route ne sont pas des touristes. L'accepter, c'est déjà reconnaître que les gitans vivent dans un monde socioculturel propre. La réticence du sédentaire à rencontrer le voyageur n'est plus le moindre obstacle. *Le rejet du monde gitan* durant des siècles ne se dissout pas par quelques circulaires ministérielles. La conscience collective des gitans et des *gadjé* est marquée en profondeur par cette histoire douloureuse.

Une municipalité qui accepte le dialogue avec les voyageurs se compromet. Elle pose un acte politique qui reconnaît dans le gitan voyageur un partenaire social au même titre que tout autre Français.

Situation nouvelle qui va à contre-courant de l'histoire récente des gitans en France et soulève des réticences ou des protestations à l'intérieur d'une municipalité, même si elle est de gauche De multiples pétitions des riverains soutiendront l'opposition au monde gitan Le racisme latent s'affichera résolument ou, plus subtil, se cachera derrière des considérations d'ordre pratique qui concluront au renvoi de l'aire de stationnement sur un autre territoire. La volonté d'une municipalité sera mise à l'épreuve. Ainsi, dans une ville du Sud-Est, le maire, qui, par ailleurs, a soutenu la création de petits terrains de promotion où stationnent heureusement des familles semi-sédentaires (4), décide tout à coup de chasser les voyageurs d'un terrain provisoire, sans prévenir ni les services sociaux, ni les associations, *ni les éducateurs. Politique étrange* et contradictoire qui reflète les tensions provoquées par l'acceptation sans réticence d'une minorité marquée par une autre culture. Oui, le courage est nécessaire à un maire et à ses conseillers pour tenir jusqu'au bout un choix humain contre des pressions qui ébranlent la conviction de certains de ceux-ci.

La rencontre de la culture du sédentaire et de la culture du voyageur est un combat. Ne rêvons pas d'un monde idyllique où la culture majoritaire communiquerait facilement avec la culture minoritaire en vue de la respecter Le monde gitan, par sa présence, est une critique vivante du monde sédentaire de son habitat, de sa manière de vivre. Reconnaître la spécificité du monde culturel des gitans, c'est du même coup cesser de regarder ces familles comme une portion d'humanité à la dérive qui serait à ramener au plus vite dans la culture dominante, nécessairement présentée comme la meilleure qui soit Cette décision affecte radicalement toute l'action sociale. Il est possible de créer des *aires de stationnement qui facilitent* le voyage — et c'est alors tout un réseau à réaliser dans les principaux centres — ou d'aménager des terrains dont la finalité cachée serait de convertir le voyageur à la vie sédentaire. Choix d'une société pluraliste ou d'une société massifiée ?

Les sédentaires se transforment de plus en plus en voyageurs d'occasion durant l'été. Si les files de caravanes s'allongent sur nos routes au point de chercher un stationnement sauvage à distance des entassements des terrains saturés, n'est-ce pas que nombre de familles françaises aspirent à une liberté souvent étouffée par la concentration urbaine ? Que reprochons-nous aux gitans et voyageurs, sinon de nous renvoyer l'image d'une liberté inaccessible dans l'anonymat et l'entassement des villes, celle qui les conduit à vivre en famille sur les routes, au-delà des frontières de nos villes, de nos départements, voire de notre pays ?

∴

Les gitans ne sont plus aujourd'hui les hommes ou les femmes que, durant trop longtemps, nous avons ignorés et méprisés, les considérant comme incapables de maîtriser leur destin parce que analphabètes. Comme beaucoup de minorités, ils se sont conscientisés et n'acceptent plus d'être traités comme des parias. La naissance de nombreuses associations de gitans et voyageurs rassemblées dans la Fédération tsigane de France (5) est un événement considérable plein de promesses pour le présent et l'avenir. La société sédentaire majoritaire saura-t-elle dialoguer avec ces hommes et ces femmes issus de la civilisation du voyage pour les accueillir comme des citoyens français à part entière, sans mutiler, comme par le passé, leur origine gitane ?

Les élus socialistes, tous les hommes de droite ou de gauche qui *combattent le racisme, entendront*-ils l'appel d'un petit peuple conscient d'enrichir les sédentaires par la liberté enfin reconnue de vivre en famille par le voyage ? A la croisée des routes nous le sommes. Le droit au voyage sera-t-il bientôt en notre pays un droit de l'homme ?

(*) Ancien aumônier national des gitans et voyageurs.

(1) La sédentarisation est le plus souvent, au départ, le résultat d'un processus de misère et non un choix de vie.

(2) Les gitans de notre pays relèvent pour la plupart de la nationalité française Ils sont gitans français Ils désignent le français non gitan sous le nom de *gadjo*, signe de la perception d'un autre monde culturel.

(3) Les parents français seront réticents à la scolarisation des enfants gitans, surtout si leur apparence extérieure n'est pas à leur goût

(4) Ces terrains sont le résultat d'une concertation entre gitans semi-sédentaires, la municipalité, une équipe d'éducateurs, l'association locale des Amis des gens de la route.

(5) Dont le président est M. Peto Manso.

A TRAPPES

L'école au milieu des roulottes

IL est là. Le long de l'avenue Gutenberg qui traverse les champs de la plaine de Neauphle plantes de ces grands arbres métalliques porteurs de ligne à haute tension. Juste derrière les ensembles de Trappes Ville Nouvelle qui finissent de s'étendre. C'est le terrain des Bruyères. Une aire d'accueil et de stationnement pour les « gens du voyage » : quarante emplacements pour caravanes et véhicules, disposés autour d'une fontaine, par groupes de cinq ou six entourés d'une barrière que certains auraient voulue plus conséquente. Tarif : 12 F par jour et par emplacement entre 2 F et 3.50 F pour l'électricité suivant la puissance.

Ce terrain, c'est le résultat de près de dix ans de combats. Des « gitans », des « romanos », il y en avait à Trappes. Beaucoup trop. La tension montait, on commençait à parler de milices. Et la municipalité communiste, notamment sous l'impulsion de son maire adjoint, M. Mario Urbanet, de décider de « *les* » garder. Non pas en les parquant, mais en essayant de leur offrir une structure d'accueil correspondant à leur mode de vie particulier. Bref, une expérience-pilote qui veut éviter les écueils — structures trop importantes, prise en charge et réglementation inadaptées, équipements insuffisants. — dans lesquels sont tombées les tentatives faites par le passé en France.

C'est à l'issue de longues négociations avec, pour ne citer qu'eux, le conseil régional, le département, le syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle (SCAAN), qui ne regroupe pas moins de onze communes, que les travaux débutent à l'automne dernier. Coût total, 9 millions de francs, une facture réglée entre autres par la région Ile-de-France, par le fonds d'action sociale et par la caisse d'allocations familiales.

« Oseraient-ils ? »

« *Il était nécessaire de trouver des personnes volontaires pour s'occuper des Bruyères* », explique M Urbanet qui préside l'association pour la gestion du terrain. M Jean-Charles Dionési, le directeur, travaillait à la mairie et a proposé ses services. Il est assisté d'une secrétaire à mi-temps.

Les deux instituteurs, François, vingt-quatre ans, et Marinelle, vingt-deux ans, étaient deux des volontaires parmi les trois candidats qui s'étaient présentés. Instituteurs il y a, car la principale innovation de cette expérience-pilote est la présence d'une école maternelle dans l'enceinte même du terrain. Deux classes même, aux effectifs réduits que beaucoup d'enseignants seraient en droit de jalouser C'est parce que la scolarité des enfants du voyage est l'une des principales difficultés rencontrées par les populations nomades que l'association a voulu, en imposant cette maternelle, aller plus loin que le simple accueil des caravanes.

Dans le bâtiment aux couleurs vives, encore propre comme un sou neuf, éclairé par de larges baies vitrées, les vingt-trois enfants inscrits courent d'une classe à l'autre, énervés qu'ils sont de ne pouvoir être sortis ce matin à cause de la pluie. François raconte que le 1er octobre, date de l'ouverture des Bruyères, ils n'étaient pas très fiers. « *Est-ce qu'ils allaient venir ? Oseraient-ils ?* » Dans un premier temps les familles envoyèrent l'aîné, en âge d'aller à la maternelle ou même plus vieux, juste pour tester. Et puis peu à peu, les autres ont suivi. Ça fonctionnait. « *Pour que les parents acceptent de se séparer de leur progéniture, et vice versa, il était essentiel que l'école soit à portée de vue... D'où l'importance, si l'on désirait scolariser les plus jeunes, de ces deux classes. Pour les plus âgés, en revanche, il est indispensable de les intégrer dans les établissements environnants, ce qui nécessitait la création d'une classe de rattrapage pour les plus retardés mais aussi le mélange avec les enfants sédentaires pour les autres* », souligne François.

Les deux instituteurs « *s'accrochent* ». Comment, en effet, expliquer à ce gamin qui arrive un beau matin avec 20 francs dans la main en demandant si cela suffit pour la journée qu'il faut que ses parents l'inscrivent ? Comment résoudre les problèmes de familles et de leurs différences quand il y a deux classes théoriquement organisées en fonction de l'âge ?

Aujourd'hui, Daniel et Isabelle s'en vont, ils repartent sur les routes. Ils étaient là depuis un mois et semblent beaucoup moins affectés par ce départ que leurs « maîtres », comme ils les appellent.

Ces derniers savent qu'ils n'ont pas le droit à l'erreur... Un échec, une « histoire », ne pardonneraient pas et pourraient vider l'école pour longtemps. Un problème cependant il y en a déjà eu un. La porte de la maternelle a été forcée un samedi par des « plus grands », et quelques crayons et boîtes de jeu ont disparu sans que les parents n'interviennent. Apparemment seule une famille, en bons rapports avec les instituteurs est arrivée sur les lieux... un bon moment après. Lundi à la suite de longues négociations, à l'initiative d'ailleurs des petits qui réclamaient leurs biens, ceux-ci ont pu être récupérés.

Cette affaire, l'équipe du terrain des Bruyères l'a prise à cœur Elle était importante pour eux qui s'interrogent tous les jours, apprennent, se trompent, vont de réunion en réunion avec les personnes concernées de la région. Mais lorsqu'un chef de famille vient les voir dans le bâtiment d'accueil qui sent encore la peinture fraîche et leur déclare que ce qu'ils font est admirable, ils se réchauffent. Celui-là possède un terrain et un petit pavillon à Herblay, quelques dizaines de kilomètres plus loin. « *Vous savez, on n'avait pas envie d'y aller tout de suite. On préférait s'arrêter ici quelque temps. Juste comme ça, parce que c'est notre vie.* »

La crainte de voir les caravanes s'installer définitivement dans ce camping, avec de surcroît une école, M. Urbanet ne l'éprouve pas. « *Ce terrain n'a absolument pas pour objet de sédentariser les « gens du voyage ». La spécificité de leur mode de vie et bien souvent leur travail, sans oublier les fêtes et les rassemblements, font que les semelles de ces voyageurs restent bien collées à la route. C'est pourquoi il faut poser leur problème au niveau régional pour que d'autres expériences de ce type se réalisent en Ile-de-France et ailleurs.* »

Des roulottes, il y en a qui ne viendront jamais aux Bruyères. Par principe, par peur, par tradition, car le système de ces terrains n'est pas nécessairement l'idéal. Mais en existe-t-il un autre?

Rapprocher les deux communautés, l'équipe des Bruyères ne désespère pas d'y arriver. « *C'est pour moi un enrichissement que d'avoir un tel terrain sur sa commune* », insiste M. Urbanet. C'est pour cette raison qu'une semaine d'animation doit être organisée au printemps prochain afin de faire connaître la culture, les traditions et le folklore de ceux que l'on appelle les « roms »

ERIC WALTHER.

هكذا من الأصل

Nord-Pas-de-Calais

DEUX RASSEMBLEMENTS A LILLE

La culture avec ou à côté du pouvoir ?

Lille. — Etonnant week-end culturel à Lille, où étaient réunis deux congrès dans des locaux voisins : celui de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (F.N.E.S.R.), avec quatre-vingt-quinze délégués, sur le thème « Régions et culture » ; celui de l'association Culture et Liberté, avec ses deux cent quatre-vingts délégués, sur le thème « Une force de proposition ».

Deux démarches très différentes cependant. Dans un cas, on a surtout prôné la vie associative, une démarche de la base créer et dispenser les moyens d'une culture pour tous. De l'autre, on a surtout prôner la vie associative, une démarche de la base vers le sommet. D'un côté, on affirme que « le droit au travail et le droit à la beauté, c'est le même combat » ; de l'autre, on proclame que « la culture ne se réduit pas au savoir des arts. Elle ne repose pas sur la quantité des choses apprises. Elle est avant tout capacité à vivre, à s'exprimer, à agir individuellement et collectivement en homme libre ».

Il est pour le moins surprenant que ces deux congrès, qui se sont félicités du changement intervenu le 10 mai, se soient quasiment ignorés. Il est plus surprenant encore que M. Jack Lang, ministre de la culture, venu présider la séance de clôture du congrès des élus socialistes, où l'on a proclamé la nécessité d'ouvrir le dialogue avec le maximum d'interlocuteurs, n'ait pas rendu visite aux congressistes de Culture et Liberté, organisation du mouvement qui l'avait pourtant officiellement invité.

De notre correspondant

« La culture doit être le moteur de la société », a affirmé d'entrée M. Hubert Dubedout, député et maire (P.S.) de Grenoble, président de la F.N.E.S.R. Les socialistes, qui ont mené sur ce thème bien des études, en sont plus convaincus maintenant qu'ils sont au pouvoir. Mais, quelle culture et par quels moyens ? Que l'on prenne ce sujet par les aspects les plus divers (cette fois il s'agit de la *région*), on n'évite pas les discussions complexes et parfois fumeuses sur les conceptions de la culture et aussi sur l'opportunité et d'efficacité des moyens.

Assurément, les socialistes sont fiers du doublement du budget des affaires culturelles, mais il leur reste à mettre en œuvre la décentralisation voulue par le pouvoir.

Pas de modèle pré-établi

Déjà des régions ont mené une action importante dans ce sens, qualifiées par certains d'exemplaires : c'est le cas du Nord-Pas-de-Calais, où a été créé un office culturel très structuré et qui, en sept ans, a reçu quelque 150 millions de francs, soit plus de 10 % du budget régional. Cela a permis des réalisations de qualité et prestigieuses aussi bien musicales que théâtrales. Est-ce suffisant ? Dans quelle mesure la population, les travailleurs, ont-ils été vraiment intéressés ? On s'est posé la question à Lille.

On y a surtout répondu par le biais des institutions, Etat et collectivités locales. M. Jean-Jack Queyranne, député (P.S.) du Rhône, qui présentait la synthèse des travaux des commissions, a dégagé plusieurs idées forces : le développement culturel doit être l'axe privilégié de la politique régionale ; cette politique doit être un outil du changement et permettre de retrouver l'identité profonde de chaque région ; il ne faut pas pour autant réduire le rôle de l'Etat, *« mais le déplacer au niveau de ses missions »*.

M. Queyranne affirme aussi qu'il n'est pas de modèle pré-établi uniforme d'action culturelle. Chaque région, lieu d'accueil de confrontation, doit devenir une politique originale en garantissant la présence des grands outils professionnels de création (centres dramatiques, orchestres, etc.).

Certains ont souligné qu'il n'y avait aucune raison d'identifier la région culturelle à la région administrative. Il s'agit parfois d'une toute autre réalité. D'où aussi la crainte de rivalités et de concurrences entre différentes collectivités locales, et d'autant plus vives que les moyens seront importants. Il faudra encore convaincre tous les élus socialistes qui, comme l'a dit un intervenant, *« n'ont pas tous la tête culturelle »*.

Au terme de la séance de clôture, que présidait M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, M. Jack Lang s'est adressé aux participants *« comme un militant socialiste »*, pour affirmer aussitôt : *« Nous ne gagnerons la bataille de la culture populaire que si l'ensemble de ceux qui veulent cette politique se conduisent en militants. »*

Le ministre insiste aussi sur *« l'Etat fort »*, qui, seul, peut mener à bien la politique de décentralisation et promouvoir la démocratie culturelle annoncée par le président de la République. L'Etat doit s'engager avec son budget, ses actes. M. Jack Lang a annoncé la création, dès janvier 1982, d'une nouvelle direction à son ministère, celle du développement culturel, qui sera dirigé par M. Dominique Valon.

Après le congrès, le ministre a participé à une séance de travail avec des élus du Nord, au terme de laquelle il a annoncé que la première convention de développement culturel serait signée prochainement entre l'Etat et le Nord-Pas-de-Calais, sans cependant apporter de précision sur le financement.

Vivre et travailler autrement

Au congrès national de « Culture et liberté », qui est d'abord une fédération d'associations départementales, le ton était très différent. La façon même de présenter le rapport d'activité marquait une autre démarche pédagogique illustrée, par exemple, par les comédiens du Théâtre du Levant.

On constate, surtout, que les activités se sont fortement multipliés au cours des dernières années. On n'évoque pas ici de prestigieux festivals mais mille réalisations souvent modestes et très diverses prises directement en charge par les militants dans le quartier ou sur le milieu de travail. C'est là la tâche d'un véritable mouvement d'éducation populaire appuyé sur des stages de formations que fréquentent chaque année quelque six mille participants.

Culture et Liberté s'est félicité du changement politique de mai dernier et l'un des siens, M. Pierre Belleville, vient même d'être chargé d'une mission temporaire par le ministère de la culture mais on n'en pose pas moins des exigences. La motion finale présentée par le secrétaire général, M. Marcon, attache une place très importante à la vie associative. Le congrès revendique pour les associations populaires le droit au développement autonome indépendant des collectivités et de l'Etat.

On affirme aussi pour les animateurs le droit à disposer de temps (par des crédits d'heures, par exemple) pour participer à la vie associative. Ce devrait être, estime-t-on, l'une des mesures les plus urgentes à prendre par le gouvernement.

Pour « Culture et liberté », c'est par l'auto-organisation, et non pas par la mise en place d'un corps de professionnels et de services de l'Etat, que peut se réaliser l'aspiration à *« vivre librement et autrement »*.

Le congrès a décidé son adhésion à la Confédération générale du temps libre (C.G.T.L.). Ce n'est pas une adhésion enthousiaste, puisqu'elle n'a été acquise que par 60 % des mandats, mais on veut surtout être présents et être dans cette confédération qui se veut une force de proposition, notamment vis-à-vis du ministère de la culture, dont on craint qu'il ne privilégie certains aspects spectaculaires de la culture au détriment d'une véritable promotion des travailleurs.

GEORGES SUEUR.

FAITS ET PROJETS

GOLFECH EN QUESTION

Construira-t-on une centrale nucléaire sur le site de Golfech (Tarn-et-Garonne) ? C'est le mardi 10 novembre que le conseil régional de Midi-Pyrénées en décidera au cours d'une session extraordinaire. Pendant tout le week-end, les conseillers ont entendu les avis des uns et des autres. A la sortie de l'une de ces audiences, l'un des animateurs du comité antinucléaire exprimait sa déception : « Les conseillers m'ont paru davantage soucieux d'obéir à des consignes venues de Matignon que de prendre objectivement leur décision », a-t-il dit.

Pendant ce temps, sur le terrain, les incidents n'ont pas cessé. De petits groupes de militants antinucléaires ont tenté à plusieurs reprises de cisailler le grillage protégeant le chantier E.D.F. Les forces de l'ordre ont interpellé neuf personnes. Dans la nuit de vendredi à samedi 7 novembre, une charge explosive a gravement endommagé une agence E.D.F. à Grenade-sur-Garonne, près de Toulouse.

Enfin, les antinucléaires se sont manifestés à nouveau à Cherbourg. Pour protester contre l'arrivée d'une cargaison de déchets nucléaires japonais, quatre jeunes gens se sont juchés au cours de la nuit de samedi à dimanche sur la plus haute plate-forme d'une grue, à trente mètres d'altitude.

● *Un nouveau président au conseil supérieur de marine marchande.* — Aux termes d'un décret du 4 novembre, M. Pierre Léonard, administrateur civil, ancien conseiller technique au cabinet du ministre des transports dans le gouvernement de M. Barre, est nommé président du conseil supérieur de la marine marchande, en remplacement de M. François Watine, conseiller d'Etat.

● *Le budget du ministère de l'environnement.* — Les Amis de la terre, le Comité de la charte de la nature et la section française de l'Association internationale Greenpeace dénoncent, dans un communiqué, la *« grave insuffisance des crédits atribués au ministère de l'environnement »*. Ceux-ci, qui représentent moins de 0,1 % des dépenses de l'Etat, n'augmenteront en 1982 que de 12 % alors que le budget général croît de 27 %. Les associations estiment indispensable que le Parlement réclame une augmentation de 25 % des crédits affectés à l'environnement.

LE F.L.N.C. ET LA TRÊVE DES ATTENTATS EN CORSE

Le mensuel corse *Kyrn*, qui consacre la couverture de son numéro de novembre à l' « état de grogne » qui dominerait actuellement dans l'île, publie une interview des responsables du Front de libération nationale de la Corse (le mouvement clandestin indépendantiste) dans laquelle ceux-ci expliquent que *« la trêve des attentats est imposée actuellement par une situation politique donnée »*. « *Il existe*, expliquent-ils, *une volonté réelle de déstabilisation chez les adversaires du pouvoir qui pourrait s'exprimer en Corse plus facilement qu'ailleurs.* »

Le F.L.N.C. indique aussi qu'il attend du gouvernement qu'il se conforme *« aux opinions qu'il professe si bien en d'autres lieux quant au respect des peuples et leur droit à l'autodétermination. Rien ne peut se faire en Corse tant que l'Etat français ne nous aura pas reconnus en tant que peuple, tant qu'il ne nous aura pas rendu notre identité collective »*. — *(Corresp.)*

LES ROUTIERS DEMANDENT LA DÉTAXATION

La Fédération nationale des transporteurs routiers (F.N.T.R.) a adressé une lettre au ministre des transports, lui demandant d'intervenir pour que la détaxation des carburants en faveur des taxis, à concurrence de 5 000 litres par an, soit étendue à l'ensemble des transporeurs routiers collectifs à caractère social (services réguliers et transports scolaires).

La F.N.T.R. souhaite que *« des dispositions soient prises avant l'entrée en vigueur de la hausse de la fiscalité générale sur les carburants, d'une part pour assurer aux transporteurs français de marchandises et de voyageurs un régime de déductibilité de la T.V.A. sur les carburants identique à celui dont bénéficient leurs concurrents étrangers et, d'autre part, la détaxation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers déjà accordée aux chemins de fer et maintenant envisagée pour les taxis »*.

INFORMATIONS « SERVICES »

TROISIÈME AGE

L'aide ménagère, des principes à la réalité

Les services d'aide ménagère font partie, traditionnellement, des programmes pour le maintien à domicile des personnes âgées. Qu'en est-il dans la réalité ?

En dessous d'un plafond de revenus, les personnes âgées bénéficient gratuitement de cette prestation qui est prise en charge par l'aide sociale et applique, alors, ses règles propres (1).

Depuis 1977, l'obligation faite aux enfants et petits-enfants de participer financièrement a été supprimée. Demeure, toutefois, la « *récupération sur succession* », c'est-à-dire qu'au décès du bénéficiaire l'administration établit le montant des sommes dépensées au titre de l'aide ménagère, le compare à l'héritage et demande aux héritiers de rembourser, en quelque sorte, les sommes avancées. Mais les démarches et les formalités *impressionnent* souvent les personnes âgées, qui craignent, disent-elles, « *qu'on ne me fasse vendre ma maison* ». « *Il n'en est pas question* », extorque-t-on à la commission centrale de l'aide sociale, qui a à examiner les dossiers en litige (2). « *La décision de « prise en charge » émane d'une commission cantonale. S'il y a rejet, appel peut être fait auprès de la commission départementale, et ensuite devant la commission centrale. La possession d'un bien ne doit pas faire obstacle à l'administration à l'aide ménagère.* »

Par exemple, une décision cantonale avait exclu un couple de l'aide ménagère parce qu'il était propriétaire de son appartement. Annulant cette décision, la commission centrale a accordé trente heures par mois (le maximum) d'aide ménagère.

Autre source de rejet que la commission essaie aussi d'assouplir : les ressources des bénéficiaires, éventuels. Un couple âgé de quatre-vingt et un et quatre-vingt-neuf ans s'était vu notifier un refus, car les retraites de l'un et l'autre excédaient le plafond. En étudiant le dossier, la commission a « dissocié » la situation du mari et de la femme, et a conclu que les ressources de l'épouse étaient inférieures au plafond de ressources pour une personne seule. La femme pouvait — et son mari par voie de conséquence — bénéficier de l'aide ménagère. L'administration essaie donc autant que faire se peut, d'étendre l'obtention d'un service dont l'utilité *est unanimement reconnue.*

Délai de paiement

Ce n'est qu'après le décès que l'Aide sociale, par le mécanisme de la « *récupération sur succession* », demandera des comptes aux héritiers. Mais il faut savoir que l'Aide sociale n'est pas tenue à tout réclamer systématiquement. Là encore, la première décision appartient à la commission cantonale, qui met en balance la « dette » et l'héritage. Si son avis semble trop sévère à la famille, celle-ci a, tout autant que pour l'octroi, la possibilité de demander l'examen de sa situation par la commission centrale, qui, en général, tend à adoucir les charges des familles, soit en diminuant les sommes à « récupérer » ou même en annulant la dette. Ainsi, une famille devait rembourser 9 500 F sur un héritage de 45 000 F. La commission a choisi d'abandonner sa créance. Et de toute façon, des délais de paiement sont toujours accordés.

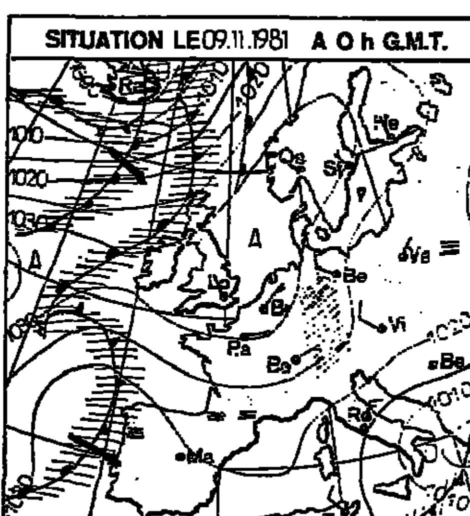
CHRISTIANE GROLIER.

(1) Plafond de ressources établi au 1er juillet 1981 pour une personne seule : 21 300 F par an et pour un couple : 40 800 F par an.

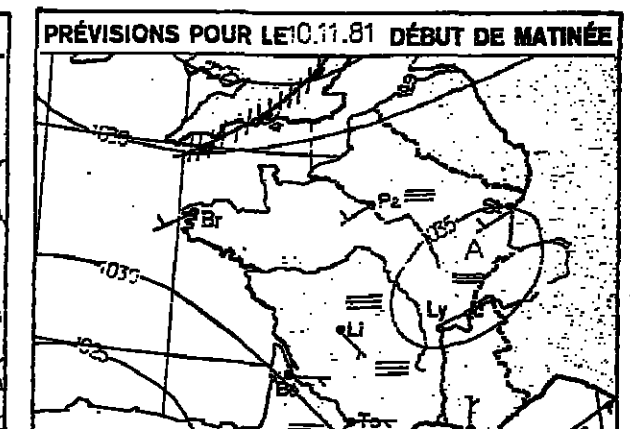
(2) Commission centrale de l'aide sociale. Ministère de la solidarité nationale. 1, place Fontenoy, 75007 Paris.

MÉTÉOROLOGIE

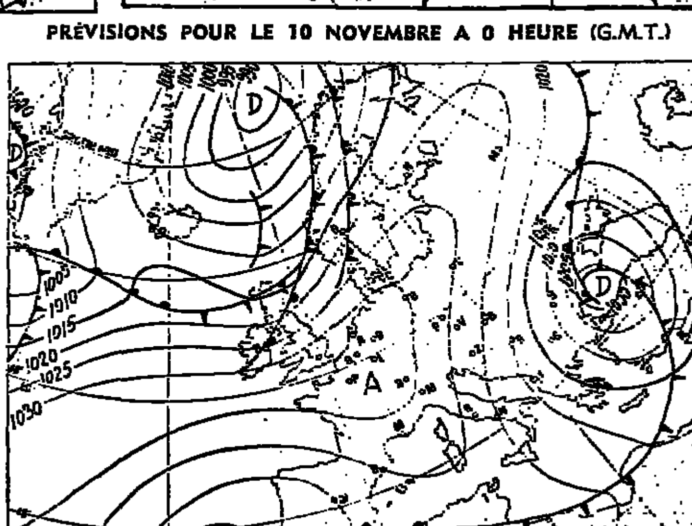
SITUATION LE 09.11.1981 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 10.11.81 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 10 NOVEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le lundi 9 novembre à 0 heure et le mardi 10 novembre à 24 heures :

Les hautes pressions s'affaibliront et le courant perturbé établi sur le nord de l'Atlantique atteindra la Manche puis la moitié nord de la France.

Mardi, une zone nuageuse avec de faibles pluies venue de la Manche s'étendra en cours de journée à la Bretagne, la Normandie et la Picardie pour atteindre le soir la région parisienne et la Champagne ; sur ces régions, le vent deviendra modéré de secteur ouest.

A l'avant de cette zone, le temps sera encore froid et sec avec des gelées matinales pouvant atteindre —5 à —7 degrés du Centre au Nord-Est ; après dissipation des bancs de brouillard en début de matinée, le temps sera ensoleillé et les vents faibles de secteur est.

Les températures maximales seront en faible hausse dans le Midi.

Le lundi 9 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 031,9 millibars, soit 774 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 8 au 9) : Ajaccio, 16 et 5 degrés ; Biarritz, 11 et 4 ; Bordeaux, 10 et —1 ; Bourges, 6 et —2 ; Brest, 9 et —2 ; Caen, 7 et —2 ; Cherbourg, 7 et 0 ; Clermont-Ferrand, 4 et —9 ; Dijon, 5 et —3 ; Grenoble, 6 et —2 ; Lille, 5 et —3 ; Lyon, 2 et —5 ; Marseille, 9 et 2 ; Nancy, 4 et —5 ; Nantes, 8 et 0 ; Nice, 13 et 10 ; Paris-Le Bourget, 5 et —3 ; Pau, 12 et 0 ; Perpignan, 11 et —2 ; Rennes, 8 et —1 ; Strasbourg, 5 et —1 ; Tours, 6 et —1 ; Toulouse, 7 et —1 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 9 degrés ; Amsterdam, 7 et 0 ; Athènes, 17 et 12 ; Berlin, 5 et 1 ; Bonn, 5 et —7 ; Bruxelles, 4 et —2 ; Le Caire, 28 et 15 ; îles Canaries, 24 et 18 ; Copenhague, 4 et 0 ; Dakar, 31 et 23 ; Genève, 5 et —2 ; Jérusalem, 22 et 11 ; Lisbonne, 20 et 13 ; Londres, 9 et 4 ; Madrid, 20 et 2 ; Moscou, 1 et —1 ; Nairobi, 28 et 14 ; New-York, 15 et 7 ; Palma-de-Majorque, 19 et 7 ; Rome, 13 et 5 ; Stockholm, 2 et —4.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BREF

HANDICAPÉS

POUR LES MAL-VOYANTS DE CAEN. — Les aveugles et les mal-voyants de Caen, dans le Calvados, vont pouvoir utiliser les transports en commun de l'agglomération avec le maximum de facilité, grâce à la distribution aux handicapés visuels d'un carnet spécial de circulation, rédigé en *braille*.

Né des efforts conjugués d'une association locale et de la « compagnie des transports », ce carnet comporte autant de feuilles que de lignes. L'utilisateur sélectionne la page correspondant à la ligne qu'il souhaite emprunter et la tend devant lui à l'arrivée du bus. Sur chaque page, un numéro indique au chauffeur que la ligne choisie par l'handicapé est bien celle qu'il dessert.

LOISIRS

INFORMATIONS SKI. — La Fédération nationale de Tourisme et Travail met à la disposition du public un spécialiste du ski, de la neige *et des sports d'hiver qui le renseignera sur simple appel téléphonique à :*

Ski-Service, 239-35-30 (en P.V.C. pour la province), de 12 h. 30 à 19 h. 30, le samedi de 10 heures à 13 heures, *et ce, jusqu'au 28 novembre.*

MUSIQUE

DEUX ORCHESTRES RECRUTENT. — L'Orchestre philharmonique des Pays de la Loire organisera un concours à Paris, le 30 novembre, pour recruter un violon supersoliste, deux violons du rang, un alto solo, un cor solo, un basson-contrebasson, avec résidence à Nantes, un violon supersoliste, un *alto du rang et un hautboïste soliste* avec résidence à Angers.

L'orchestre du Capitole de Toulouse recherche deux violons solos et deux violons du rang, deux altos solos et deux altos du rang, deux contrebasses du rang, un deuxième flûtiste, un trompette solo, un trombone solo et un percussionniste. Il organisera un concours les 30 novembre et 5 décembre.

★ Orchestre philharmonique des Pays de Loire, 26, avenue Montaigne, Angers.

★ Orchestre du Capitole, à Toulouse, tél. (23) 23-21-35.

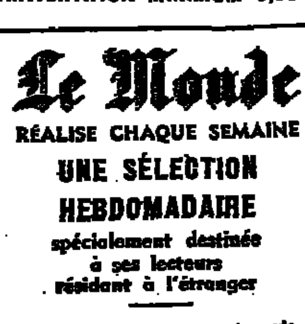
TEMPS LIBRE

BALADES SCIENTIFIQUES. — L'Association des jeunes amis de la science organise des sorties culturelles, deux mercredis après-midi par mois, pour découvrir les activités de centres de recherches, d'installations techniques ou d'usines, ou visiter des musées et expositions scientifiques (centre de tri postal de Paris-Montparnasse, village solaire de Melun-Sénart, centre de recherches de Gaz de France ou poste de commandes centralisées du métro, etc.).

★ Ecrire ou téléphoner seulement, AJAS, 8, rue du Général-de-Larminat, 75015 Paris. Téléphone : 783-40-45.

VIVRE A PARIS

LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES. — La Chambre syndicale des administrateurs de biens syndics de copropriété et experts immobiliers de Paris et d'Ile-de-France met à la disposition du public un répondeur-enregistreur téléphonique que l'on obtient en composant le 294-15-15. Ce répondeur informe les locataires, copropriétaires et propriétaires, leur permet de poser des questions et de recevoir le texte écrit du message diffusé.



MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3056

1 2 3 4 5 6 7 8 9

I II III IV V VI VII VIII IX X XI

HORIZONTALEMENT

I. On lui a donné le jour pour lui faire connaître une nuit éternelle. — II. Exerce une pression sur une tête dure ou docile. Témoignage évident d'un défaut d'agrément. — III. Révolution née de luttes intestines plaçant un trône en état de siège. — IV. Plainte d'une peau malmenée. Effets d'hiver. — V. Grand responsable de la grève des transports. — VI. Qui n'a aucun bagage à déclarer. Coureur de fond soviétique. — VII. Sigle d'un organisme comprenant des gens à la fois curieux et discrets. Négation. Cause de bien des lamentations à Berlin comme à Jérusalem. — VIII. Difficile à percevoir quand il est sous-entendu. Souvent décoré avant même d'aller au feu. — IX. Son régime d'alimentation ne se conçoit pas sans sel. Nom ancien d'une rage érubescente. — X. Note. Auteur de *la Grande Marnière*. — XI. Prend un air précieux.

VERTICALEMENT

1. Claque, sonne ou, tout simplement, klaxon. — 2. Véhicule qui, logiquement, aurait dû suivre de près le panier à salade. — 3. Cardinal de Pologne. Préposition. Négation. — 4. Utilise rationnellement ou exagérément. Agréable frottement ou désagréable frottée. — 5. Eminence béarnaise. Base d'étude pour Elie de Beaumont. Evidemment peu brillant quand il est mat. — 6. Cloup pour Martel. Initiales d'un portraitiste perpignanais. — 7. Implanter en vue d'obtenir une meilleure *plante*. Homme condamné au régime cellulaire. — 8. Le père de tous les enfants. Vite épuisée au cours d'une marche assoiffante. — 9. Préposition. Qualité de celui qui consomme la moitié de la poire pour la faim et conserve l'autre pour la soif.

Solution du problème n° 3055

HORIZONTALEMENT

I. Negro spiritual. — II. Ivoire. Lunetier. — III. Va. Part. Stein. — IV. Espoir. Fée. Lest. — V. Liesse. Lerne. Ce. — VI. Lô. Tombe. Eu. Mir. — VII. En. Energétique. — VIII. Noms. Turne. — IX. Eden. Tue. Cu. — X. Navet. Anesse. — XI. Trot. Plans. Ta. — XII. Dits. Luc. Bilan. — XIII. Reproche. Olaf. — XIV. Io. To. Nue. Ane. — XV. Sûreté. Bisser.

VERTICALEMENT

1. Nivellement. Bis !. — 2. Evasion. Dard. Ou. — 3. Go. Pé. Devoir. — 4. Riposte. Netteté. — 5. Oraison. Spot. — 6. Serrement. — 7. Brouillon. — 8. Il. Flegme. Aucun. — 9. Rusée. Es. Anche. — 10. Intérêt. Ans. — 11. Tee. Nuit. Ai. — 12. Utile. Questions. — 13. Aîné. Mur. Salles. — 14. Le. Science. Aa. — 15. Roter. Eu. Enfer.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 8 novembre 1981 :

DES DECRETS

● Relatif à l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice ;

● Modifiant la loi du 28 février 1948 en ce qui concerne les conditions de la nomination du président du Conseil supérieur de la marine marchande.

UNE LISTE

● D'admission à l'Ecole nationale supérieure du paysage.

VIVRE A PARIS

Ouverts ou fermés le 11 novembre

● **PRESSE.** — Les quotidiens parisiens paraîtront normalement mercredi 11 novembre.

● **BANQUES.** — Elles seront fermées mercredi 11 novembre.

● **GRANDS MAGASINS.** — Tous les grands magasins parisiens seront ouverts mardi 10 novembre. Ils seront fermés mercredi 11 et ouverts normalement jeudi 12 novembre.

● **P.T.T.** — Les bureaux de poste seront fermés mercredi 11 novembre. Il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile. Toutefois, resteront ouverts les bureaux qui le sont habituellement le dimanche. Ces bureaux assureront les services téléphonique et télégraphique, la vente des timbres-poste au détail, ainsi que, jusqu'à 11 heures, la distribution, au guichet, des objets de correspondance en instance ou adressés soit poste restante, soit aux abonnés des boîtes postales.

● **R.A.T.P.** — Service réduit des dimanches et jours fériés mercredi 11 novembre.

● **ALLOCATIONS FAMILIALES.** — Les guichets et services d'accueil situés à Paris (treizième et quatorzième arrondissements), Evry (91), *Nanterre et Clamart (92)*, Saint-Denis, Pantin et Rosny-sous-Bois (93), Maisons-Alfort (94), Garges-lès-Gonesse (95) et Saint-Quentin-en-Yvelines (78) seront fermés au public du mardi 10 novembre à 12 heures au jeudi 12 novembre au matin. Cependant, le mardi 10 novembre après-midi, les centres de diagnostic et de soins, ainsi que les cliniques dentaires resteront ouverts aux heures habituelles.

● **SECURITE SOCIALE.** — La caisse primaire centrale d'assurance maladie de la région parisienne indique que les guichets resteront ouverts le mardi 10 novembre dans les *centres de paiement* ou dans les services chargés de régler les prestations au public jusqu'à 14 heures. Pour les prises en charge et les renseignements, une permanence sera assurée jusqu'à 15 h 30. Les centres et services seront fermés mercredi 11 novembre et ouverts normalement au pubic le jeudi 12 au matin.

● **MUSEES.** — Les musées nationaux *suivants seront ouverts mercredi 11 novembre* : musée des Arts et Traditions populaires, musée Gustave-Moreau, Jean-Jacques-Henner, musée Delacroix, musée des Monuments français, Grand-Palais (expositions), musée Rodin, musée du château de Malmaison, château de Fontainebleau, musée de la Coopération franco-américaine à Blérancourt.

La Bibliothèque nationale sera fermée le 1 novembre, mais les expositions Roger Martin du Gard, Guy Levis-Mano, « l'Exotisme dans le portrait photographique du dix-neuvième siècle » seront ouvertes.

Le musée Marmottan et le Palais de la découverte seront ouverts mercredi 11 novembre.

Le Centre Georges-Pompidou sera ouvert de 10 h à 22 h. Les musées de l'hôtel national des Invalides : Armée (et en particulier la salle 1914-1918), dôme royal (tombeau de l'Empereur), église Saint-Louis et Plans-Reliefs, seront ouverts le mercredi 11 novembre de 10 h à 17 h. Des films pris pendant les combats qui se déroulèrent sur tous les fronts seront projetés, dès l'ouverture et en permanence, au cinéma du musée. A 17 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, concert donné par l'orchestre symphonique de la Garde républicaine, sous la direction de Roger Boutry, avec la participation du violoniste Pierre Amoyal.

Les expositions du musée des Arts décoratifs seront ouvertes mercredi 11 : « Jack Lenor Larsen, 30 ans de *création textile* », « *Shunso Machi* », calligraphie japonaise ; « Cartes à jouer anciennes » ; « *Jouets traditionnels du Japon* » ; « Céramique française contemporaine ». Le musée Nissim de Camondo et le musée de l'Affiche seront fermés.

● **SPECTACLES.** — Voir « le Monde des arts et des spectacles », daté 12 novembre.

● **LOISIRS.** — On peut obtenir une sélection des loisirs à Paris durant la semaine en appelant le 720-94-94 (informations en français), le 720-88-98 (informations en anglais), et le 720-57-58 (informations en allemand).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 11 NOVEMBRE

« Quartier Saint-André des Arts », 15 heures, devant la fontaine Saint-Michel, Mme Garnier-Ahlberg.

« Notre-Dame de Paris », 15 heures, portail central, Mme Guillier.

« Appartement de Clemenceau », 15 heures, 8, rue Franklin.

« L'île Saint-Louis », 15 heures, métro Pont-Marie, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Salons du ministère des finances », 15 heures, 93, rue de Rivoli (Approche de l'art).

« Le Marais », 15 h. 15, 8, rue des Hospitalières-St-Gervais (Mme Barbier).

« Lycée Henri IV », 15 heures, 23, rue Clovis (Mme Camus).

« Montmartre », 15 heures, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Notre-Dame de Paris », 15 heures, métro Cité (Mme Hauller).

« La Cité », 14 h. 15, métro Cité (M. de La Roche).

« Saint-Séverin », 15 heures, parvis (Lutèce Visites).

« Salons du ministère des finances », 10 h. 30, 93, rue de Sévigné (Paris et son histoire).

« Quartier Saint-Victor », 15 heures, métro Jussieu (Résurrection du passé).

« Cimetière de Picpus », 15 heures, 35, rue de Picpus (Tourisme culturel).

« Synagogues de la rue des Rosiers, Couvent des Blancs-Manteaux », 16 heures, 3, rue Mahler (Le Vieux Paris).

« Des sources de l'impressionnisme à Gauguin », 15 heures, 2, rue Louis-Boilly (Visages de Paris).

CARNET

Naissances

— Béatrice et Michel TRUSKOLASKI,
M. et Mme Dumazedier,
Mme Golda Truskolaski,
sont heureux de faire part de la naissance de leur fille et petite-fille,
Camille,
le 29 octobre 1981.
20, cité Trévise,
Rue des Ecoles,
91830 Le Coudray-Montceaux.
17, avenue du Docteur-Netter,
75012 Paris.

— Sylvie et Jean-François THIOLLIER,
Camille,
Flavie,
François-Grégoire
Et Constance-Aurélie
ont la joie de faire part de la naissance de
Louis-Maxence,
à Montevideo, le 16 octobre 1981.
21 de Setiambre, 2980
Montevideo, Uruguay.
Ambassade de France,
Montevideo, Uruguay.

Décès

— L'ensemble des collaborateurs de Barry Rogliano Salles Petromar a la douleur d'annoncer le décès, survenu le 5 novembre 1981 dans sa soixante et unième année de
M. Roger BOULAND,
directeur du service documentation.

— Mme Pierre Calmann-Lévy,
M. Robert Calmann-Lévy,
Mme Hélène de Mesquitella,
Mme France Hidalgo,
M. Alain Oulman,
ont la douleur d'annoncer le décès de
M. Pierre CALMANN-LÉVY.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

— Jacques Chneiweiss, son mari,
Bernard, Marie-Jeanne, Sylvie-Laurence, ses enfants,
Benjamin, son petit-fils,
Mme veuve Miller, sa belle-mère,
Rose Pezenny, sa sœur,
Françoise, Nicole, Alain, Daniel, Evelyne, ses neveux et nièces,
Thomas, son petit-neveu,
Philippe et Claire Chneiweiss,
Hervé, Jocelyne, Laurent et Arnaud, ses neveux et nièce,
La famille Wacksman,
Tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Odette CHNEIWEISS,
survenu le 6 novembre 1981, dans sa cinquante-septième année.
L'inhumation aura lieu, le mardi 10 novembre à 9 heures, au cimetière parisien de Pantin.
Un cahier de condoléances sera ouvert.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
4, place de la Porte-de-Bagnolet,
75020 Paris.

— Mme Maurice Galine,
Les docteurs Thadé et Colette Gilmet,
Leur fils Emmanuel,
M. et Mme Hubert de Larminat,
Et leur fils Hugues et Baudoin,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Maurice GALINE,
ingénieur diplômé de l'Ecole centrale des arts et manufactures de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu le 18 octobre 1981.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.
120, boulevard du Montparnasse,
75014 Paris.

— Yvonne Lefebure a la douleur de faire part du décès de son mari,
Fred GOLDBECK,
survenu le 31 octobre 1981.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
12, rue Emile-Duclaux,
75015 Paris.
[*Le Monde* du 6 novembre.]

— Tours.
On nous prie de faire part du décès, à l'âge de soixante-treize ans, de
Mme Maurice HERVÉ,
née Thérèse Hot.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Brive (Corrèze), le 7 novembre 1981, dans la plus stricte intimité familiale.
De la part de M. Maurice Hervé, son époux,
Du docteur et Mme Michel Hervé, ses enfants,
Et de ses petits-enfants.

— M. et Mme Jean-Paul Malfré,
M. et Mme Jean-Jacques Causse,
François et Béatrice Causse,
Jean-Philippe et Caroline Malfré,
Mme Michèle Guéprotte,
Les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Andrée MALFRÉ,
née Ragon,
survenu dans sa quatre-vingtième année, à Paris, le 2 novembre 1981.
Les obsèques ont eu lieu à Bordeaux dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 1er novembre 1981, de
Mme le docteur Suzanne PERLÈS,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien médecin assistant de biologie des hôpitaux de Paris,

De la part de :
M. et Mme Paul Zisa,
M. Alain Perlès,
Docteur et Mme Christian Perlès,
ses enfants.

M. et Mme Alain Mayer,
Docteur et Mme Jean-Marc Zisa,
M. et Mme Hervé Arditty et leur fils,
Mlle Véronique Perlès,
ses petits-enfants.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité.

10, rue de la Cure,
75016 Paris.

— Mme veuve Pierre Vanier, son épouse,
M. et Mme Guy Vanier, ses enfants,
Mme François Salvage, sa sœur,
Tous ses proches et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre VANIER,
ancien directeur du département hospitalier de la SODETEG,
chevalier de l'Ordre national du mérite,
survenu à Paris, le 2 novembre 1981.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité au cimetière du Montparnasse.
2 bis, rue Falempin,
75015 Paris.

Remerciements

— Mme Mandel,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
remercient très vivement tous ceux qui, par l'expression de leur sympathie, ont pris part à leur peine lors du décès de
Michel MANDEL.

— La Société des gens de lettres de France s'excuse auprès des personnes et des associations qui ont envoyé des fleurs et des couronnes lors des obsèques de son président,
Paul MOUSSET.
Les pompes funèbres ayant omis de relever les cartes, la Société des gens de lettres ne peut que remercier globalement tous ceux qui se sont associés à son deuil.

— M. Fernand Sapede,
M. et Mme Claude Sapede et leurs enfants,
Tous les parents et alliés,
dans l'impossibilité de répondre à chacun séparément, remercient très sincèrement toutes les personnes, amis et connaissances, qui, par leur présence, messages de sympathie et envois de fleurs, se sont associés à leur douleur, lors du décès de leur très regrettée,
Mme Renée SAPEDE,
née Maes,
dont les obsèques ont été célébrées à Valbonne (06) dans l'intimité, le 31 octobre 1981.

Anniversaires

— En mémoire de Monique et Jacques SAUVEGRAIN, de leur courage toujours présent.

Messes anniversaires

— L'Association des Français libres fera célébrer, le lundi 9 novembre 1981, à 19 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, une messe anniversaire (portes ouvertes) à la mémoire du
général de GAULLE,
chef de la France libre
et
président d'honneur de l'Association.
Il est demandé aux associations d'anciens combattants et de résistants de porter cet avis à la connaissance de leurs membres et de déléguer leur porte-drapeau.

— Pour le deuxième anniversaire du rappel à Dieu de
Pierre BOILOT,
une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.
Une messe sera célébrée, le dimanche 15 novembre à 11 h 15, en l'église de Sourdun, près Provins (Seine-et-Marne).

Communications diverses

— L'Alliance mondiale des religieux, fondée par Maryse Choisy et dont le Père Michel Riquet est le président d'honneur, organise son seizième colloque, le 14 novembre, de 13 h 45 à 20 heures. Thème : « Pierre Teilhard de Chardin, penseur pour l'an 2000 ».

Avis de messes

— L'Association du mémorial X invite tous les polytechniciens et leurs familles à participer, le samedi 14 novembre à 11 heures, à la messe traditionnelle en souvenir des polytechniciens décédés.
Cette messe sera célébrée en l'église Saint-Etienne-du-Mont, Paris (5e), par l'abbé Michel de La Villéon.

Soutenances de thèses

— Université de Paris-XII, mardi 10 novembre à 14 heures, salle des Actes, M. Benjamin Rajbaut : « La volonté du patient et de son entourage en matière médicale ».

Avis de recherche

— On nous prie d'insérer l'avis suivant :
Mme Yvette Bougnoux, qui circule en R 5 grise métallisée, 3976 UE 77, est priée de rentrer d'urgence, mère gravement malade.
Toute personne la rencontrant est priée de transmettre message.
Signalement : soixante et un ans, 1,70 mètre, cheveux blancs assez courts et flous. Tél. 16 (6) 452-08-24.

LETTRES

LE PHILOSOPHE ET HISTORIEN AMÉRICAIN WILL DURANT EST MORT

Le philosophe et historien américain Will Durant, auteur de l'*Histoire de la civilisation*, est mort le dimanche 8 novembre à Los Angeles d'une crise cardiaque à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

[Né le 5 novembre 1885 à North-Adams (Massachusetts), William James Durant avait fait ses études supérieures à l'université de Columbia. Auteur fécond, il avait déjà publié neuf volumes, dont, en 1926, une *Histoire de la philosophie* qui l'avait fait connaître d'un vaste public, avant de s'attaquer, à partir de 1935, à cette monumentale *Histoire de la civilisation* (éditée en français au Cercle du bibliophile — plus de trente volumes), qui allait lui valoir la célébrité. Il reçut le Prix Pulitzer d'histoire en 1968 pour le tome consacré à *Rousseau et la Révolution*.

L'ensemble de l'œuvre, qui mène le lecteur de l'antiquité orientale à « l'âge de Napoléon » au fil de onze volumes, représente une somme de travail et d'érudition considérable sans dépasser cependant le niveau de la compilation intelligente. Elle a une place à part dans l'historiographie américaine, qu'elle n'a pas notablement influencée. L'épouse de Will Durant, Ariel, décédée le 25 octobre dernier, avait collaboré à l'œuvre de son mari. A partir du septième volume, ils signèrent ensemble leurs travaux et cette harmonie conjugale contribua à leur popularité.]

PRESSE

● *A Toulouse*, les journalistes de *la Dépêche du Midi*, *Midi-Olympique* et *Toulouse Magazine* — trois titres appartenant à Mme Evelyne-Jean Baylet — ont approuvé les statuts d'une « Association des journalistes du groupe Dépêche ». L'Association, régie par la loi de 1901, « *s'emploiera à défendre les principes déontologiques de la profession* » et « *pourra intervenir par tous les moyens appropriés dans les différends qui pourraient apparaître entre les journalistes et la société éditrice* ».

L'assemblée constitutive, qui groupait cent soixante-dix-neuf journalistes sur les deux cent dix qu'emploient les trois titres, a ensuite élu les quinze membres qui constituent le conseil d'administration. — *(Corresp.)*

OFFICIERS MINISTÉRIELS et ventes par adjudication

Cabinet de Me J.-F. MONGODIN, avocat à Avranches ; et Etude de Me L. MARTIN, notaire à Saint-Hilaire-du-Harcouet - VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES en l'étude du notaire, samedi 14 nov., à 15 h.
Import. maison d'habit. à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
Rue Féburon - En bordure de rivière avec PARC et dépend. SUP. 5.284 m2
LIBRE - **MISE A PRIX : 550.000 FRANCS**
Renseignements Me MONGODIN, tél. 58-12-38 ; Me MARTIN, tél. 49-10-04.

VENTE SUR FOLLE ENCHERE AU PALAIS DE JUSTICE A NANTERRE, LE MERCREDI 25 NOVEMBRE 1981, à 14 heures - UN LOT
UNE PROPRIÉTÉ A RUEIL-MALMAISON (92)
68, ROUTE DE L'EMPEREUR
Comprenant UN TERRAIN de 1.658 m2 sur lequel est édifié UNE CONSTRUCTION en bois à usage de serre de 400 m2 environ
MISE A PRIX : 300.000 FRANCS
S'adr. Me BRAZIER, avocat, 178, bd Haussmann, PARIS (8e). 562-39-03.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 26 novembre 1981, à 14 heures
en TROIS LOTS à PARIS (12e)
27 et 29, rue de Cotte
2 BOUTIQUES au rez-de-chaussée - MISES A PRIX : 40.000 F et 78.000 F
UNE CHAMBRE AU 1er étage sur cour - MISE A PRIX : 5.000 F
S'adresser à la S.C.P. LE SOURD-DESFORGES, avocat, 27, quai Anatole-France à PARIS (7e), tél. 551-31-80 ; à Me PINON, syndic à PARIS 16, rue de l'Abbé-de-l'Epée ; et à tous avocats postulant près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, CRETEIL et NANTERRE

Vente après liquidation de biens au Palais de Justice à PARIS, le jeudi 12 novembre 1981, à 14 heures
PROPRIÉTÉ AVEC JARDIN
240, avenue de Neuville - 122 ares 23 centiares - LIBRE
à GAMBAIS (Yvelines)
MISE A PRIX : 400.000 FRANCS
S'adresser à Me WISLIN, avocat à Neuilly-sur-Seine, 7, avenue de Madrid.

Vente sur saisie immob. au Pal. Just. à Paris, jeudi 26 novembre 1981, 14 h.
EN CINQ LOTS
1) BOUTIQUE et arr.-boutique au rez-de-chauss.
2) LOGEMENT de 2 P., cuis., au 2e étage
MISES A PRIX : 57.000 F - 43.000 F
3) UNE CAVE au ss-sol - M. à P. 400 F
4) UNE CAVE au ss-sol - M. à P. 100 F
5) UNE CAVE au ss-sol - M. à P. 100 F
dans un immeuble à PARIS (5e)
20 et 22, RUE LAPLACE
S'adr. Me Didier Cayol, avoc., Paris-8e, 85, bd de Courcelles, tél. 766-02-15 ; à tous avocats près les Trib. Gr. Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

Vente sur licitation au Palais de Justice à NANTERRE, mercredi 18 novembre 1981, 14 h.
UN APPARTEMENT
au 6e étage du Bât. B, 2e porte à gauche de l'escal., 3 P. princip., cuisine, balcon, cave au sous-sol et emplacem. pour voiture autom.
1 et 3, rue Gustave-Flaubert
RUEIL-MALMAISON (92)
MISE A PRIX : 120.000 FRANCS
Pr rens. s'adr. Me Roger CEVAER, avoc. à Paris, 13, bd Raspail, tél. 222-73-33 ; à tous avoc. près T.G.I. de Nanterre, Paris, Bobigny, et Créteil ; et sur les lieux pour vis.

Le Monde

économie

LE TROISIÈME RAPPORT DU CERC

Le revenu disponible moyen était en 1980 de 100 000 F par ménage

La croissance du revenu national par tête, qui avait été assez régulière entre 1960 et 1973 (en moyenne 4,5 % par an en francs constants) a été brusquement stoppée en 1974 et 1975. Après une période de reprise modérée (1976 à 1978) pendant laquelle la croissance a été de 3,5 % par an en moyenne, elle s'est de nouveau ralentie en 1979 (+ 3,6 %) et en 1980 (+ 1,1 %). En 1980, le revenu disponible moyen était de 100 000 francs par ménage. Les deux crises pétrolières (1) *de 1974-1975 et 1979-1980 auront eu de profondes répercussions sur l'« utilisation » du revenu national : si la consommation a continué à croître, l'investissement, lui, a stagné. Il ne représentait plus en 1980 que 10 % du produit intérieur brut contre 14 % en 1970, alors que dans le même temps la consommation passait de 73,4 % du PIB à 79 %.*

Ces chiffres, cités dans le le troisième rapport rédigé par le CERC (Centre d'études des revenus et des coûts) confirment ce que l'on savait : c'est l'effort d'équipement du pays qui a le plus pâti des deux crises pétrolières. En revanche, celles-ci n'ont pas modifié une évolution qui se poursuit depuis longtemps en France et qui voit la part prise par les revenus sociaux dans le revenu national croître sans cesse : 15,5 % en 1960, 25,7 % en 1978, 26,7 % en 1980.

« *En 1980*, note le rapport du CERC, *les Français ont reçu 59 % du revenu national sous forme de rémunérations directes sur lesquelles ils ont payé des impôts directs pour un peu moins de 7 %. Ils ont reçu, en outre, des revenus sociaux ou « de transfert » qui représentent un peu moins de 27 % du revenu national et ont pu bénéficier des services publics de l'Etat et des collectivités locales (21 % du revenu national). Au total, c'est donc 48 % du revenu national qui a transité par l'Etat, les collectivités publiques et les régimes sociaux.* »

Comme il n'est pas possible d'approfondir en un article toutes les informations fournies par ce troisième rapport du CERC (2), nous nous bornerons, aujourd'hui, à en énumérer les principaux points, renvoyant le lecteur soit à l'ouvrage original, soit aux articles que nous consacrerons ultérieurement à ce document.

TABLEAU 1

	REVENU DISPONIBLE ANNUEL MOYEN EN 1980	
	Par personne (en francs)	Par ménage (en francs)
Professions indépend. non agricoles.	1. 59 700	1. 191 700 (a)
Cadres supérieurs	2. 58 000	2. 185 100
Cadres moyens	3. 38 500	3. 118 700
Inactifs	4. 37 850	8. 70 600
Employés	5. 34 400	5. 93 500
Ouvriers	6. 26 500	6. 90 900
Exploitants agricoles	7. 24 800	4. 93 600
Salariés agricoles	8. 22 900	7. 79 300
ENSEMBLE	36 200	100 000 (b)

(a) Ordre de classement différent par personne et par ménage.
(b) Ce chiffre est de 108 400 avant impôts.

Le revenu disponible additionne des ressources d'origines différentes, les membres d'un même ménage apportant soit en fonction de leur activité soit en fonction de leur situation (retraité, enfant, malade, chômeur) des rémunérations directes ou des revenus sociaux. Pour chaque catégorie de ménage, il y a un revenu dominant. Les salaires forment environ 90 % du revenu primaire des salariés, les bénéfices 70 % du revenu primaire des non-salariés.

● *La crise a ralenti les progrès de la productivité.* — Après avoir rappelé que, historiquement, c'est surtout grâce aux gains de productivité que les revenus et le niveau de vie ont pu croître rapidement (ils ont doublé au cours des vingt dernières années), le CERC note la cassure qui s'est produite : la progression de la productivité qui avoisinait 3,6 % par an en moyenne jusqu'en 1973 a fortement fléchi, revenant à 1,7 % l'an en moyenne de 1973 à 1980, étant même nulle pour cette dernière année.

« *Les divers types de revenus n'ont pas la même sensibilité aux conditions économiques difficiles que la France traverse*, note le CERC. *Le travail non salarié ressent directement l'effet de la crise. Mais c'est surtout la rémunération du capital qui se trouve immédiatement affectée. Les rémunérations salariales semblent en revanche bénéficier d'une certaine protection, d'une certaine inertie : sur leur élan, elles continuent de progresser. Ce n'est que quelques années après le choc que leur progression commence à ralentir.* »

● *Les revenus des ménages sont formés aux trois quarts de revenus primaires (salaires, bénéfices, loyers, intérêts), pour un tiers de prestations sociales (santé, famille, vieillesse, emploi) et supportent 8 % d'impôts directs (impôt sur le revenu, essentiellement), soit 75 % + 33 % — 8 % = 100 %.*

En dix ans, le revenu disponible *moyen des ménages* a été multiplié par trois. En tenant compte de la hausse des prix, l'augmentation du pouvoir d'achat a été de 1,8 % par an.

Le pouvoir d'achat du revenu disponible des exploitants agricoles et des cadres supérieurs s'est dégradé depuis 1975. Les autres catégories ont maintenu le leur (employés, cadres moyens et professions indépendantes) ou l'ont légèrement amélioré (ouvriers, salariés agricoles et inactifs).

Evolution annuelle moyenne du pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) entre 1975 et 1980.

Exploitants agricoles	— 1,2
Salariés agricoles	+ 1,9
Profess. indépendantes.	+ 0,8
Cadres supérieurs	— 0,4
Cadres moyens	+ 0,1
Employés	+ 0,6
Ouvriers	+ 1,4
Inactifs	+ 1
Ensemble	+ 0,4

Ce tableau ne tient pas compte des 4,6 millions de francs attribués, en 1981, aux exploitants agricoles. Cette somme représente 4 000 francs en moyenne pour les ménages d'exploitants agricoles. Si elle avait été comptabilisée, elle aurait suffi à maintenir le pouvoir d'achat de cette catégorie professionnelle entre 1975 et 1980.

D'une façon générale, le mouvement de réduction des inégalités que l'on observait n'a pas été stoppé par la crise, mais légèrement ralenti. Le mouvement de réduction a été le même entre 1970 et 1975 d'une part, 1975 et 1980 d'autre part, entre ouvriers et cadres supérieurs. Mais il faut noter que les transferts sociaux réduisent plus les inégalités entre actifs et inactifs qu'entre riches et pauvres.

● *Le revenu disponible moyen a, en 1980, atteint 100 000 F par ménage et 36 200 F par personne.* — Ce revenu tient compte des prestations sociales d'une part, des impôts payés d'autre part. En voici la ventilation par catégorie socio-professionnelle.

(Voir tableau 1.)

● *Les salaires publics sont en moyenne supérieur à ceux du secteur privé :* 4 900 F par mois en 1980, contre 4 160 F. Mais cette constatation est souvent inverse à l'extérieur des catégories socio-professionnelles : 8 600 F dans le public, et 11 880 F dans le privé pour les cadres supérieurs; 5 210 F et 5 920 F pour les cadres moyens. Il est vrai que les salaires ouvriers sont supérieurs dans le public (3 800 F, contre 3 730 F dans le privé).

« *L'éventail des rémunérations est moins ouvert dans la fonction publique que dans le secteur privé* (3), *et, en 1980, la fonction publique comptait cinq fois moins de salaires inférieurs à 3 000 F par mois que le secteur privé.*

» *A âge et formation égaux, le privé l'emporte sur le public, surtout à Paris, et surtout pour les hommes. Ceci est d'autant plus marqué que les diplômes sont élevés. En revanche, pour les petites qualifications, surtout en province, et pour les femmes, l'avantage salarial est plutôt au secteur public.*

« *Les traitements publics, qui avaient tendance à prendre du retard sur les salaires privés, ont évolué de façon semblable depuis sept ans.*

« *Le resserrement de l'éventail hiérarchique a été réel, mais moins marqué que dans le privé.*

● *Les écarts de salaires cadres-ouvriers restent importants mais continuent de se réduire.* Selon le CERC, le rapport entre le salaire du cadre supérieur et le salaire ouvrier est passé de 4,7 en 1965 à 4,5 en 1970, 3,9 en 1975, 3,6 en 1980.

Cette réduction de l'écart s'explique notamment par la revalorisation des bas salaires et des métiers manuels ainsi que par le blocage des hautes rémunérations de 1977 à 1979.

Le CERC fournit d'intéressantes précisions sur le coût salarial et note que « *quand un salarié reçoit 100 francs de salaire net pour travail effectif son employeur verse 107 francs supplémentaires dont 80 francs aux organismes sociaux et 27 francs au salarié lui-même sous forme de congés payés, mois supplémentaire, avantages en nature indirects (cantine, colonie, etc.) et participation* ».

● *Le pouvoir d'achat du minimum vieillesse a progressé plus de deux fois plus vite que celui du salaire moyen :*

Le CERC fournit les chiffres suivants sur la base 100 en 1960 :

	1975	1980
Salaire net moyen	171	176
Allocations familiales :		
2 enfants de moins de 10 ans	123	134
4 enfants dont 2 entre 10 et 15 ans	143	158
Minimum vieillesse	307	394
Retraite complémentaire des cadres	149	145

● *Rendement des patrimoines : entre 1,3 % et 11,5 %.* — Le patrimoine de rapport des particuliers forme en moyenne 36 % de leur patrimoine total, le reste étant affecté à des usages domestiques (40 %), professionnel (18 %) ou autres (6 %).

Les taux de rendement courant sont très variables selon le degré de liquidité et de risque et selon l'importance de la plus-value réelle *(inflation déduite)* que la revente est susceptible de dégager.

Le CERC évalue ainsi le rendement courant des divers placements en 1980 :

	%		
Obligations (y compris indexées)	11,5	Actions	6
Bons	9	Logements loués	2
Plan épargne-logement	8	Terres louées	1,3
Livre d'épargne	7,5		

— Il s'agit de taux nets de charge et d'impôts spécifiques, avant impôt sur le revenu.

Compte tenu de la composition différente de leur patrimoine, les diverses catégories professionnelles connaissent des taux de rendement réels (revenus courants et plus ou moins-values) différents. En général les gros patrimoines résistent mieux à l'inflation, leur rendement est meilleur comme le montrent les chiffres du CERC :

	Montant moyen par foyer (en francs) en 1980	Revenu global en % (taux annuel moyen entre 1975 et 1980)
Exploitants agricoles	183 000	11,2
Industriels et gros commerçants	923 000	12,9
Artisans et petits commerçants	273 000	11,1
Professions libérales	1 007 000	12,2
Cadres supérieurs	379 000	14,9
Cadres moyens	115 000	11,5
Employés	57 000	11,1
Ouvriers	31 000	8,9
Autres actifs	65 000	9,3
Inactifs	177 000	12,7
Ensemble	137 000	12,3

On voit que compte tenu du fait que la hausse moyenne des prix a été de 10,2 % l'an pendant la période considérée, le pouvoir d'achat du revenu des placements a baissé pour les *ouvriers* et les « autres actifs ».

(1) En fait, ces deux crises avaient des origines plus nombreuses que la seule hausse — massive — des prix du pétrole.

(2) Le troisième rapport du CERC (« Les revenus des Français ») est en vente aux éditions Albatros (14, rue de l'Armorique, à Paris) et à la Documentation française (29-31, quai Voltaire, à Paris).

(3) Le rapport interdécile est 2,3 contre 3,3 (écart séparant les 10 % de rémunérations les plus hautes des 10 % des rémunérations les plus basses.



هكذا من الأصل

SOCIAL

Mme Questiaux lance un appel aux investisseurs publics et privés pour faciliter la vie des handicapés

Pour exprimer l'intérêt qu'elle porte aux handicapés, Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale, s'est rendue, le samedi 7 novembre, à Sarcelles (Val-d'Oise), où elle a notamment participé à une « table ronde » réunissant des handicapés, des associations locales et des élus et visité des services de rééducation à l'hôpital de Garches ainsi que la gare S.N.C.F. Elle s'est ensuite rendue au chevet de M. Gennaro Florès, ancien secrétaire exécutif de la Confédération syndicale unique des travailleurs paysans de Bolivie, torturé par la police de son pays et réfugié en France. Le ministre a rendu hommage à ce militant de gauche, paralysé à vie des suites de ses blessures, et a rappelé que, dans le cadre de l'Année des handicapés, la « France a également un devoir de solidarité internationale ».

Mme Questiaux a lancé un appel aux syndicats, aux associations, aux élus « *et même aux particuliers* » pour que soit dressé « *le constat de la politique menée jusqu'ici dans le domaine de l'insertion des handicapés* » et pour qu'ils lui fassent connaître « *leurs engagements, leurs difficultés et leurs propositions* ». Un rapport rédigé par le président Lasry, conseiller d'Etat, sera publié au début de l'an prochain.

Selon Mme Questiaux, les pouvoirs publics ont jusqu'à présent publié nombre de décrets et d'arrêtés, normalisant l'accessibilité des bâtiments collectifs d'habitation. Mais, si la réglementation est correcte, elle n'est pas toujours appliquée, même à Sarcelles ainsi qu'en ont témoigné les associations représentant les quatre cents handicapés de cette ville de cinquante-sept mille habitants : la plupart des H.L.M. sont dépourvues de rampe d'accès, ainsi que les bâtiments de la Sécurité sociale, des allocations familiales, d'une partie de la mairie, de la poste, de la maison de quartier, des écoles. « *Le gouvernement*, a demandé M. Blondel au nom du collectif des handicapés de Sarcelles, *entend-il se donner les moyens réglementaires et financiers pour ne pas légiférer dans le verbe ? Qui est responsable ? Dans ce département la commission spéciale d'accessibilité ne s'est même pas réunie une seule fois depuis sa création !* »

Mme Questiaux entend « *relancer l'action administrative* » ; l'Etat « *doit donner l'exemple, ainsi que les grandes villes et les communes* ». « *Il faut*, a-t-elle ajouté, *que tous les investisseurs, publics et privés, l'Etat comme les autres, comprennent que concevoir l'accessibilité n'est pas très coûteux ; que c'est indispensable, mais que c'est l'idée qui coûte. Par conséquent, tout budget d'investissement, aujourd'hui, ne doit être utilisé que pour des réalisations accessibles, et je vais demander, dès l'an prochain, des crédits spécifiques pour la transformation des locaux existants* ».

Parlant des bâtiments privés, elle a dit : « *Faudra-t-il une lettre ouverte aux promoteurs privés, aux concepteurs, aux architectes ? Faudrait-il désigner ceux par qui le scandale de l'inaccessibilité arrive ?* »

Il faut aussi, a ajouté Mme Questiaux, « *ouvrir aux personnes handicapées les commissions départementales d'accessibilité* ». Mais la liberté des *handicapés est également* entravée par les carences de la plupart des transporteurs, publics ou privés. Là encore, le secteur public doit donner l'exemple : « *Je vais demander à mon collègue des transports*, a annoncé Mme Questiaux, *de suggérer à la R.A.T.P. de libérer son imagination. Il faut que le futur autobus urbain soit accessible, que sa garde au sol soit plus faible. (...) Il faut aussi que le métro s'y mette et que l'on puisse y descendre sans acrobatie, que la S.N.C.F. — qui a fait des efforts — repense ses gares.* »

Mme Questiaux souhaite enfin faciliter l'accès des aveugles et des sourds à la communication. Mais, en définitive, le succès de cette politique dépend aussi de l' « *accessibilité du cœur, celle qui fait tomber les barrières psychologiques, celle qui permet le dialogue* ». C'est pourquoi Mme Questiaux entend préparer avec son collègue de l'éducation des actions d'intégration scolaire « *partout où ce sera possible* ». — J. B.

A l'émission R.T.L. - « le Monde »

M. CEYRAC DÉNONCE « LES PROCÈS D'INTENTION » ET « LES VIOLENCES VERBALES » DONT SERAIENT VICTIMES LES CHEFS D'ENTREPRISE

Invité, dimanche 8 novembre, de l'émission « le Grand Jury R.T.L. - *le Monde* », M. François Ceyrac a dénoncé « *les procès d'intention et les violences verbales, contraires aux règles de la démocratie* » dont sont victimes les chefs d'entreprise.

L'ensemble des patrons de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, ne peut accepter d'être « *attaqué, dénoncé, livré à la vindicte, marginalisé (...) et poussé à l'écart de la communauté nationale* », a déclaré le président du C.N.P.F. qui, d'autre part, s'est refusé à porter un jugement sur l'« *affaire Paribas* ». Jusqu'à présent, a-t-il rappelé à ce propos, la « *règle traditionnelle* » était le règlement amiable. « *Que l'on sorte de cette règle est un signe des temps* », a poursuivi M. Ceyrac, avant d'ajouter « *qu'il ne faudrait pas divertir l'attention des Français sur des cas singuliers pour leur faire oublier les véritables données économiques de ce pays* » et qu'il « *faisait confiance à la justice* ».

Après avoir indiqué qu'il avait prévu, dès juillet, que le nombre des chômeurs atteindrait deux millions en octobre, le président du C.N.P.F., sans rejeter les diverses dispositions prises par le gouvernement, a considéré qu'il ne s'agissait là que de mesures ponctuelles et qu'on ne résoudrait le problème de l'emploi qu'en allant vers une diminution des charges des entreprises.

Enfin, à propos du déficit de la Sécurité sociale, le président du C.N.P.F. a estimé « *paradoxal de voir que, d'un côté, on fasse grand bruit sur le déficit, et que, de l'autre, on continue à accroître les prestations* ». Selon lui, près du quart du déficit prévu pour 1982 est en effet imputable aux mesures prises par le gouvernement en juin.

● *Mouvement de grève peu suivi dans les Houillères de Lorraine.* — Le mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures dans le bassin houiller de Lorraine, lancé lundi 9 novembre par la C.G.T. pour appuyer les négociations sur la réduction du temps de travail qui se tiennent aux Charbonnages de France, a été suivi par 6,29 % du personnel-fond au poste du matin, indique-t-on de source patronale. La direction des Houillères du bassin de Lorraine précise que sur 4 358 descentes prévues, 4 084 mineurs ont pris le travail dans les six sièges du bassin.

OUVERTURE DE DISCUSSIONS A LA CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS

Des discussions se sont ouvertes, lundi matin 9 novembre, à la direction régionale du travail, entre la direction de la Caisse d'épargne de Paris et l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T.-S.U. (Syndicat unifié). Les revendications du personnel, en grève depuis le 29 octobre, portent sur la réduction de la durée du travail, l'augmentation des effectifs, et la titularisation des auxiliaires.

A Marseille, les grévistes des caisses d'épargne des Bouches-du-Rhône, qui ont cessé le travail depuis douze jours pour des raisons analogues à celles de leurs collègues parisiens, ont reconduit, dimanche, leur mouvement pour vingt-quatre heures.

D'autre part, M. Dominique Taddéi, député (P.S.) de Vaucluse, a exigé, samedi, à l'Assemblée nationale des excuses publiques de la part de M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. qui, dans un communiqué, avait affirmé que M. Taddéi, « en réclamant la tête de M. Pellat [président national des caisses d'épargne] agit dans le droit fil du congrès de Valence ».

Dans l'Isère
DÉPOT DE BILAN DE DEUX FABRICANTS DE VÊTEMENTS

De notre correspondant

Grenoble. — La société Karting, chargée de la commercialisation des produits du même nom, et la société Dauphipan, qui fabrique pour le compte de la première des pantalons et des chemisiers, ont été mises en règlement judiciaire, le 5 novembre par le tribunal de commerce de Grenoble. Ces deux sociétés, qui emploient quatre cent soixante-dix personnes, connaissent depuis un an et demi de réelles difficultés. L'inspection du travail, le 3 novembre, a accepté le licenciement de soixante-dix salariés. Le lendemain, le P.-D.G. déposait le bilan de Karting et de Dauphipan.

Les deux sociétés avaient été créées par M. et Mme Faller après la vente de l'entreprise Lou (sous-vêtements féminins), qu'ils dirigeaient. Karting, spécialisée dans la fabrication de pantalons et chemisiers, allait connaître rapidement un gros succès auprès de la clientèle féminine.

En 1976, Karting vendit huit cent mille pantalons, réalisa un chiffre d'affaires de 120 millions de francs. Les sociétés employaient alors six cent soixante-dix personnes.

Mais, l'année suivante, les premières difficultés apparurent. Depuis deux ans, le chiffre d'affaires de la société plafonnait autour de 90 millions de francs, et les effectifs des deux sociétés étaient descendus à quatre cent soixante-dix salariés. L'exercice 1980-1981 fut pour la première fois déficitaire. Dix ans après sa création, la société Karting traverse sa première crise grave.

Après l'annonce du dépôt de bilan de Karting, la C.G.T. a demandé que soient examinés les comptes des deux sociétés et que la direction s'explique sur le transfert récent, sur un compte en Allemagne, d'une somme de 5 millions de francs. — C. F.

LES POMPISTES INDÉPENDANTS SONT MÉCONTENTS

Les pompistes indépendants sont mécontents, et des mouvements de grève ont été enregistrés ce week-end dans l'Ouest et dans la Vienne. Les grévistes, qui répondaient à l'appel de la chambre syndicale du commerce et de la réparation automobile, protestaient contre l'augmentation de la fiscalité, le blocage de leurs marges et les problèmes de trésorerie qui découlent de la hausse continuelle des coûts d'approvisionnement en carburants.

Si dans la Vienne le mouvement n'a eu que peu de conséquences, la Vendée, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine ont été plus touchés.

Dans les Côtes-du-Nord, environ 50 % des stations ouvertes le dimanche sont restées fermées. Toutefois, dans le Finistère, la Sarthe, la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire et la Mayenne, la plupart des stations-service étaient ouvertes. Un nouvel appel à la grève doit être lancé pour le 11 novembre.

SOCIAL

Un entretien avec le ministre de la formation professionnelle

« Il faut absolument opérer une véritable mutation historique de l'école »

nous déclare M. Marcel Rigout

« Monsieur le ministre, quelles sont les principales propositions que vous présentez au conseil des ministres du 18 novembre, notamment en matière de formation professionnelle des jeunes ? Quels sont vos objectifs dans ce domaine, et pensez-vous avoir les moyens nécessaires pour les atteindre ?

– Le conseil des ministres du 18 novembre doit en effet aborder les problèmes relatifs à l'insertion professionnelle des jeunes. La situation laissée par les gouvernements de droite est, de ce point de vue, extrêmement grave. Ainsi, chaque année, environ 200 000 jeunes arrivent sur le marché du travail sans formation professionnelle.

» Les mesures pour l'emploi prises par le gouvernement dès l'été dernier, avec, en particulier, les stages d'insertion et de qualification professionnelle mis en place par mon ministère, représentent un premier effort important. Cela dit, l'urgence et la gravité de la situation nous ont conduit à étudier des mesures nouvelles d'une plus grande ampleur et d'une meilleure efficacité.

» Dans cet esprit, je veux souligner que l'action du gouvernement portera à la fois sur la rénovation du système éducatif et sur des mesures spécifiques pour les jeunes déjà sortis de l'école. C'est là une démarche fondamentale si nous voulons réussir à « tarir à la source » le flot de jeunes sortant de l'école sans formation.

» Pour ce qui concerne mon ministère, je proposerai au gouvernement des mesures susceptibles de donner une formation aux jeunes en situation d'échec scolaire à la fin de leurs études, tout particulièrement pour ceux âgés de seize à dix-huit ans. Donner à ces jeunes des possibilités originales, diversifiées et importantes, d'acquérir une formation constitue un véritable devoir national.

» ● *Originales :* car ces jeunes ont souvent été victimes de ségrégation scolaire ; il faut leur offrir des méthodes de formation qui aillent parfois jusqu'à renverser le schéma traditionnel « enseignement-pratique » et qui placent le travail au centre de la démarche pédagogique.

» ● *Diversifiées :* ce public de jeunes est extrêmement hétérogènes. Il faut leur proposer des actions de formation pouvant aller de six mois à deux ans et qui combinent un effort d'insertion sociale, une action de qualification professionnelle et une préparation à la vie professionnelle.

» ● *Importantes :* dans la forme, par l'instauration systématique de phases d'orientation pour chaque jeune et de suivi régulier de la progression de chacun, et importantes dans le nombre, puisque plus de 100 000 jeunes pourraient être concernés par ce dispositif nouveau à la rentrée 1982.

» Pour l'heure, la démarche qui sera proposée au gouvernement est simple. Il s'agit de mener à bien, en veillant à leur qualité, les stages en cours et d'examiner la possibilité d'en accroître le nombre. Il est également nécessaire d'expérimenter dès le premier semestre 1982 un nouveau dispositif basé sur la mobilisation de lieux de formation divers en faisant, en particulier, appel au service public d'éducation, aux collectivités locales et aux associations.

» Evidemment, l'ensemble de ces mesures ne concernera pas exclusivement les seize-dix-huit ans, et d'autres dispositions seront prises concernant des domaines particuliers, tels l'apprentissage et les actions de formation pour les plus de dix-huit ans.

– Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour améliorer la formation continue des adultes et dans quel sens la loi de 1971 doit-elle être, selon vous, révisée ? Comment concevez-vous la réforme de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) qui doit être entreprise sous l'impulsion du ministre du travail ?

– La loi de 1971 traduisait pour une part les avancées des droits des salariés nées des mouvements sociaux de mai-juin 1968. Les aspects positifs de cette loi comportaient leurs propres limites. De plus, après 1971, les décisions prises par les gouvernements de droite ont dénaturé cette loi.

» Il est donc indispensable de relancer la formation continue des adultes sur de nouvelles bases. Ces bases, je suis en train de les élaborer dans une concertation étroite avec les organisations syndicales et professionnelles.

» J'insisterai ici sur cinq points :

» – Le dispositif nouveau doit permettre à la formation professionnelle d'être réellement concertée au plan national, régional, de la branche professionnelle et de l'entreprise elle-même. La définition des actions de formation doit faire l'objet à tous les niveaux de négociations définissant la nature des formations, les publics prioritaires, les lieux de formation et la reconnaissance de la qualification. Il ne s'agit pas là de « droits de veto », mais d'une réelle négociation lors de l'élaboration même de la politique de formation.

» – Nous devons permettre l'exercice du droit individuel à la formation. Cela implique de simplifier considérablement les procédures actuelles.

» – Il faut également assurer la transparence du financement. Cela signifie séparer organismes collecteurs des fonds et organismes formateurs, rendre systématique la gestion paritaire (bi ou tripartite selon les cas) des fonds collectés et réexaminer le dispositif actuel de conventions pluriannuelles de financement que certains organismes utilisent à des fins spéculatives de profits financiers.

» – Il faut ouvrir le droit à la formation continue pour tous, y compris pour les salariés des petites entreprises.

» – Enfin, il convient de mettre en place une planification et une décentralisation de la formation professionnelle. Cela suppose de prévoir des actions sectorielles et géographiques longues pour faire face aux mutations technologiques et de disposer rapidement de schémas régionaux concertés de la formation professionnelle. Ces derniers permettront la mise en œuvre d'une politique volontaire et dynamique portant sur l'offre de formation.

» Vous m'avez interrogé sur la réforme de l'AFPA qui sera effectivement entreprise sous l'impulsion du ministre du travail. Ma propre réflexion, comme mes très nombreux contacts avec les organisations syndicales, m'amène à penser que l'AFPA doit être décentalisée, que sa gestion doit-être démocratisée et qu'il convient de permettre à l'AFPA de garder toute son autonomie en tant qu'organisme de formation. Rien ne serait plus sclérosant que de porter atteinte à sa spécificité.

Une coordination interministérielle permanente

– La volonté du gouvernement avait été, dans un premier temps, de rattacher la formation professionnelle à l'éducation nationale. Aujourd'hui, les deux ministères sont séparés, M. Savary ayant notamment sous sa tutelle les lycées d'enseignement professionnel (LEP) et l'apprentissage. Comment concevez-vous le partage des responsabilités ? D'autre part, vous avez annoncé, le 3 septembre, lors d'une conférence de presse, une réforme de l'apprentissage ; où en êtes-vous ? Et quelle liaison existe-t-il avec le ministère de l'éducation nationale ?

– La création du ministère de la formation professionnelle répond, je crois, à une double nécessité objective :

» D'une part, le monde de la formation professionnelle est extrêmement divers ; il concerne à la fois le secteur public de formation, des établissements privés ou semi-publics, et un tissu associatif extrêmement riche. De plus, des traditions de concertation en font un domaine bien spécifique.

» D'autre part, la formation professionnelle concerne directement et indirectement un nombre important de ministères, ce qui nécessite une coordination interministérielle permanente qui constitue un aspect important de ma mission.

» Je crois que c'est cette double nécessité qui fonde l'existence de ce ministère et l'expérience que j'ai acquise me confirme dans le bien-fondé de sa création.

» Ce travail interministériel important doit se mener en particulier avec le ministère de l'éducation nationale. Je dois dire qu'il existe entre mon collègue et ami Alain Savary et moi-même une large et précieuse convergence de vues. Par exemple, c'est en liaison étroite que nous avons préparé le conseil des ministres du 18 novembre prochain. Cette convergence se fonde en particulier sur le rôle essentiel que le service public d'éducation doit jouer pour la formation des jeunes et des adultes. Dans la mesure de mes moyens et de mes attributions je ferai tout mon possible pour créer les conditions afin que ce service public prenne sa place. Parallèlement, je crois que le ministre de l'éducation nationale est décidé à rénover profondément le service public pour qu'il soit apte à prendre et à tenir cette place. Vous le voyez, il y a là une complémentarité étroite et positive de nos actions.

» Vous m'interrogez sur l'apprentissage. Il faut être clair. L'apprentissage existe. Il a une utilité sociale réelle dans nombre d'activités. Il convient donc de le rénover. Ceci passe en particulier par l'amélioration du fonctionnement des C.F.A., le renforcement du rôle des inspecteurs de l'apprentissage, un meilleur choix des entreprises qui accueillent les apprentis, etc. Cela posé, il constitue un outil spécifique d'insertion professionnelle qui, en tant que tel, a son avenir à court et moyen terme au moins.

L'abrogation de la loi sur les formations alternées

– Le rapport Schwartz sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ne semble pas faire l'unanimité au sein du gouvernement. Quelle est votre position ? Par ailleurs, ce rapport suggère de recourir à l'alternance emploi-formation. Etes-vous favorable à cette formule ?

– Le professeur Schwartz avait reçu du premier ministre une mission claire : élaborer un rapport présentant au gouvernement une série de propositions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il a remis son rapport, lequel est riche de suggestions. Vous affirmez que « ce rapport ne semble pas faire l'unanimité ». Je crois que c'est mal poser la question. Car le problème n'est pas d'appliquer ligne à ligne le rapport Schwartz. Le problème est de retenir du rapport Schwartz l'ensemble des propositions pouvant s'intégrer dans la politique du gouvernement définie par le président de la République et le premier ministre, en particulier dans son discours du 15 septembre à l'Assemblée nationale. Et vous pourrez constater que, dans les propositions que je ferais au gouvernement pour la formation professionnelle des jeunes, de nombreux aspects de ces propositions se retrouvent dans le rapport Schwartz. La raison en est simple : il y avait concordance entre ces idées contenues dans le rapport et la réflexion propre de mon ministère.

» Le problème de l'alternance a souvent été mal posé. D'ailleurs, le mot lui-même a souvent revêtu des contenus très discutables. C'est pourquoi je serais amené à proposer au gouvernement l'abrogation de la loi Legendre sur les « formations alternées », car ce texte ouvrait la voie à tous les abus. Mais s'il s'agit d'une alternance, ayant des qualités pédagogiques réelles, alors oui j'y suis favorable. Ce que je crois, par contre, c'est que le rapport Schwartz sous-estime les conditions pratiques au développement de l'alternance. Celle-ci suppose en effet un tissu économique riche et diversifié et une aptitude interne des entreprises à accueillir et à intégrer des jeunes. Il conviendra donc de négocier progressivement l'extension de l'alternance.

» De même, l'alternance exigera que des formes nouvelles d'accès aux diplômes soient créées qui prennent en compte une évaluation du temps passé en entreprise.

– Les « séquences éducatives » mises en œuvre dans les LEP ont-elles contribué à améliorer la formation des jeunes ? Faut-il continuer ou aller plus loin dans le sens de l'alternance ?

– C'est le ministre de l'éducation nationale qui peut, sur cette question, vous répondre. Mais je crois qu'il est déterminé à œuvrer pour cette ouverture de l'école sur la vie qui ne se résume pas à la seule alternance école-entreprise. Le problème est plus vaste et plus complexe. Je souhaite pour ma part que notre pays renforce son enseignement technologique, et pour cela il ne faut pas résumer cet enseignement aux seuls LEP. Ainsi, l'enseignement technique long a une place décisive à prendre.

» Je crois qu'il convient d'organiser les enseignements technologiques de telle façon qu'ils s'interpénètrent avec les enseignements généraux et que les diplômes de qualifications les moins élevées, tels les C.A.P., soient revus, afin de n'être plus seulemnt une fin en soi, mais en même temps une étape au sein de cursus plus homogènes.

La transparence des circuits financiers

– Les entreprises, dont vous souhaitez un accroissement de la participation financière (de combien ?), ont-elles un rôle à jouer dans la formation des jeunes ? Si oui, lequel ? Et qu'en est-il du service public d'éducation ?

– La participation des entreprises à la formation se fait à partir de deux canaux principaux : la taxe d'apprentissage et le 1,1 % destiné à la formation continue.

» Concernant la taxe d'apprentissage, une étude est menée sur son utilisation réelle. Concernant le 1,1 % nous nous plaçons dans deux optiques à terme. Il conviendra sans doute d'examiner les modalités de son accroissement tel qu'il avait été prévu dans la loi de 1971, mais l'important c'est, dès maintenant, de clarifier l'utilisation des fonds actuels. C'est pourquoi j'insiste tellement sur la transparence des circuits financiers. A la limite, il servirait à peu de chose d'augmenter aujourd'hui le 1,1 % tant que les circuits financiers de son utilisation ne sont pas réformés.

» Par ailleurs, je sais que les gouvernements précédents avaient décidé un prélèvement de 0,2 % sur le 1,1 % pour financer des actions pour les jeunes. Ce dispositif sera forcément maintenu à court terme pour le financement du plan « avenir jeunes » qui est en cours. Au-delà, il conviendra cependant d'examiner soigneusement ce problème.

» Mais la participation des entreprises à l'accueil et à la formation des jeunes ne se pose pas qu'en terme financier. On peut penser à des « prestations en nature » portant sur l'accueil et la qualité de l'encadrement de jeunes en formation dans l'entreprise.

» Enfin, il convient que les modalités d'accueil des jeunes en formation dans une entreprise puissent être discutées par les représentants des salariés et donc incluses dans les objets des négociations contractuelles.

» Cela étant dit, je crois qu'il serait utile de rechercher des formules plus originales et mieux construites pour que les entreprises prennent leur place dans l'insertion professionnelle des jeunes. J'ai, par exemple, lancé l'idée de la signature de contrats pluriannuels entre l'Etat et certaines grandes entreprises du secteur public pour l'accueil, la qualification et l'insertion dans l'emploi d'un flux régulier de jeunes. Dans cet esprit, il nous faut repenser au rôle spécifique que peuvent jouer certaines écoles d'entreprise de qualité.

» Il n'y a pas là de contradiction avec un rôle de plus en plus grand du service public d'éducation.

» A court et à moyen terme, nous avons besoin de toute façon de mobiliser toutes les instances de formation. Dans ce cadre, il convient que le service public, qui a été négligé ces dernières années, reprenne toute sa place. Dans le même temps, il faut absolument opérer une véritable mutation historique de l'école. Il me semble qu'à terme le système éducatif et le système productif devront avoir construit des liaisons nouvelles, positives, dans le respect de leur autonomie et de leur spécificité propre.

– Nombre d'entrepreneurs, qui veulent recruter, se plaignent de ne pas trouver, sur place, de main-d'œuvre qualifiée, en raison, selon eux, de la faiblesse de la mobilité professionnelle. Quelles dispositions pouvez-vous prendre pour remédier à cet état de fait ?

– Il existe effectivement des problèmes d'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. La formation continue, par la souplesse de ses méthodes, peut contribuer de façon importante à les résoudre.

» Néanmoins, c'est une politique plus structurelle qu'il conviendra de mettre en œuvre. C'est toute l'idée des schémas régionaux concertés de la formation professionnelle et d'une politique vigoureuse de l'offre de formation orientée vers la qualification.

» Par contre, je ne crois pas que ces problèmes proviennent d'une insuffisante mobilité professionnelle. Au contraire, ces dernières années, on a assisté à une « mobilité forcée » des travailleurs souvent dans des conditions dramatiques. Il faut inverser cette tendance et propager des mouvements de mobilité positive. Cette propagation ne peut s'opérer indépendamment d'un essor de l'emploi productif qualifié, en particulier industriel. Elle ne peut également se réaliser sans une meilleure maîtrise, par les travailleurs, des enjeux technologiques nouveaux ni sans un progrès de la démocratie économique, considérée non seulement comme une fin en soi, mais comme un moyen décisif d'une nouvelle croissance française.

» N'oublions jamais, cependant, que la cause décisive du chômage, c'est la disparition nette d'environ un million d'emplois industriels en France ces dernières années. Or, un emploi industriel créé en induit deux ou trois autres. Il est évident que c'est sur l'emploi industriel que la bataille pour l'emploi se gagnera.

Avant tout membre d'un gouvernement

– Enfin le ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives, M. Anicet Le Pors, a déclaré qu'un ministre communiste ne pouvait être un « ministre médiocre ». Quel sens donnez-vous vous-même à cette affirmation ?

– En ce qui me concerne, j'ai toujours pensé que tout homme politique conscient de ses responsabilités a le devoir de ne ménager aucun de ses efforts, et de travailler d'arrache-pied à mener à bien la mission qui lui a été confiée.

» A ce degré de responsabilité, on ne saurait se contenter d'une action superficielle ou d'une gestion de routine des affaires. De plus, la crise profonde qui marque notre pays et le grand espoir de changement qui habite notre peuple exigent une dimension nouvelle, particulièrement dynamique, de l'action gouvernementale afin de ne pas décevoir les aspirations populaires.

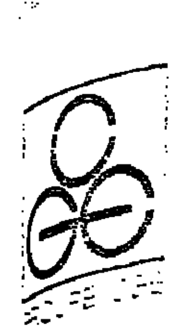
» Il me semble que cette conception du travail d'un ministre est valable pour l'ensemble des membres du gouvernement dans lequel les ministres communistes ont toute leur place, à égalité de droit et de devoir avec les autres ministres, ni plus ni moins.

» Tout cela posé, il est évident qu'en tant qu'ouvrier et militant communiste, j'ai été toute ma vie durant au contact quotidien des réalités du marché du travail, à l'écoute des difficultés et des espérances des plus démunis. Cette expérience représente pour moi un apport irremplaçable dans la mise en œuvre de ma mission qui est de servir encore mieux et à la mesure de mes responsabilités actuelles les intérêts de la France et de son peuple.

» Mais un ministre communiste est avant tout membre d'un gouvernement. Il a pour tâche de mettre en œuvre la politique de celui-ci selon les moyens et les possibilité qui sont ceux de son ministère. Il est également tenu à la solidarité gouvernementale.

» Je comprends cependant que l'on exige beaucoup des ministres communistes car je sais que de nombreux travailleurs voient en leur présence au gouvernement une garantie pour le changement. Ils peuvent être assurés que nous ne ménagerons pas nos efforts, et que nous ferons tout ce que nous pourrons pour répondre aux besoins du pays, et aller le plus loin possible. Cependant, il ne faut jamais oublier qu'indépendamment du travail effectué per les ministres, la réussite de l'action gouvernementale exige la vigilance, le soutien dans l'action de tous ceux qui sont intéressés à un changement véritable. »

Propos recueillis par
CATHERINE ARDITTI
et MICHEL CASTAING.





GROUPE CGE

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

LETTRE DU PRÉSIDENT AMBROISE ROUX AUX ACTIONNAIRES

Madame, Monsieur et cher actionnaire,

La lettre que je vous adresse traditionnellement en fin d'exercice se situe cette année dans un climat particulièrement pénible, pour vous comme pour votre Compagnie, en raison des projets de nationalisation actuellement en cours de discussion devant le Parlement.

J'y reviendrai plus loin, après vous avoir donné quelques indications sur la situation actuelle de notre Groupe.

Malgré la faiblesse de la conjoncture internationale et les incertitudes résultant de la nouvelle situation politique en France, les réalisations de nos filiales confirment l'appréciation favorable que j'avais formulée lors de notre Assemblée Générale de juin dernier. Chiffres d'affaires et commandes étaient à fin septembre respectivement en augmentation de 18 % et 30 % par rapport à 1980, cette progression résultant pour l'essentiel de l'étranger : les commandes enregistrées hors de France atteignaient déjà à fin septembre un montant de 17 milliards de francs, équivalent à celui constaté l'an dernier sur l'ensemble de l'exercice.

Parallèlement, notre Compagnie a poursuivi sa politique de développement et réalisé plusieurs opérations importantes depuis notre dernière Assemblée.

Les plus significatives intéressent les domaines de l'off-shore, des télécommunications et des câbles :

— L'acquisition, conjointement avec la Compagnie Française des Pétroles, de la majorité du capital de la Compagnie Générale Doris, nous donne, avec Sea Tank Co, filiale de la Société Générale d'Entreprises, le leadership de l'activité off-shore en France ;

— Notre Groupe a renforcé sa position dans le domaine des télécommunications et de l'informatique. Il a d'abord constitué un pôle opto-électronique autour de sa filiale Cilas-Alcatel par les prises de contrôle de Soro-Electro-Optics et de Barbier-Bénard-Turenne. Il a ensuite renforcé sa position dans les domaines des composants stratégiques et des liaisons optiques par un accord avec Laser-Diode Laboratories. Enfin, il a tout récemment acquis une participation de 25 % dans le capital de la société américaine Lynch et conclu avec elle un accord industriel et commercial ; avec un chiffre d'affaires de 250 millions de francs, Lynch constituera une base solide pour la diffusion sur le marché américain du système E 10 et du terminal annuaire électronique ;

— Enfin, la prise de contrôle de la société américaine Chester Cable, au chiffre d'affaires de 150 millions de francs, préserve pour Les Câbles de Lyon l'accès au marché américain des câbles spéciaux utilisés dans l'aéronautique et la prospection pétrolière.

⁂

Je reviens maintenant au problème des nationalisations.

Le dépôt des textes correspondants sur le bureau de l'Assemblée nationale n'a été accompagné d'aucune tentative de justification économique. La vérité est que nous sommes devant des décisions de nature purement politique dont l'absence de fondement sur le plan économique éclate peut-être plus encore dans le cas de la CGE

Le bilan de la dernière décennie fait, en effet, apparaître la remarquable croissance de notre groupe et sa contribution à l'accroissement de la richesse nationale, comme aux grands succès techniques et internationaux de notre pays.

De 1970 à 1980, son chiffre d'affaires hors taxes a été multiplié en monnaie courante par 5,3, en volume par 2,4 ; cette progression est imputable pour les deux tiers à la croissance interne, qui s'est établie au taux annuel moyen de 6 %, nettement supérieur à celui de la production intérieure brute nationale.

C'est l'élargissement de nos activités hors métropole qui a été le moteur de notre croissance : en dix ans, la part de l'étranger a été portée de 24 à 40 % ; les fabrications du groupe destinées aux marchés extérieurs seront en 1981 du même ordre de grandeur en volume que sa production totale en 1970.

Les investissements industriels et financiers ont crû plus vite encore que le chiffre d'affaires : sextuplement en dix ans avec, d'une part, la construction de quinze usines et la création de dix mille emplois en France, d'autre part, les prises de contrôle d'affaires de tout premier plan telles qu'en France Alsthom-Atlantique, Sainrapt & Brice, Bourdin & Chaussé, Comsip Entreprise, Sintra, Société des machines Havas, Satas, Cipel, Laminoirs Tréfileries et Câbleries de Lens, ainsi qu'à l'étranger, Friden aux États-Unis et Roneo en Grande-Bretagne. S'y ajoute la création de nombreuses filiales industrielles et commerciales à l'étranger ayant porté notre effectif total hors métropole à trente mille personnes.

Notre groupe est ainsi devenu aujourd'hui le numéro trois en Europe et l'un des dix premiers mondiaux de la construction électrique et électronique.

Cette position tient pour une large part aux choix stratégiques opérés en temps utile par la CGE, qui assure sa présence et sa compétitivité dans les grands domaines d'avenir que sont l'énergie, les télécommunications et l'informatique. A ces choix essentiels, il convient d'ajouter l'entreprise électrique et l'entreprise, secteurs de très grand intérêt en eux-mêmes, mais qui sont également des vecteurs d'action puissants pour nos activités énergétiques et de télécommunications.

La CGE a consenti un effort considérable en faveur de l'innovation qui, pour la seule année 1981, a représenté 3 milliards de francs, pour prendre des positions mondiales de premier plan dans ces différents secteurs tout en s'affranchissant presque totalement des techniques étrangères.

Dans le domaine de l'énergie, je citerai seulement deux faits à l'appui de cette affirmation :

— Au cours de la dernière décennie, nous avons constitué avec Alsthom-Atlantique, dont le contrôle a été pris par votre compagnie, l'une des toutes premières affaires d'électromécanique au plan international dont les performances sont prometteuses d'un brillant avenir. Tout récemment, notre filiale a encore mis à son actif deux succès spectaculaires : la participation essentielle à la réalisation du TGV, détenteur du record mondial de vitesse sur rail (380 kmh) et l'adoption par EDF de la technique Alsthom-Atlantique pour les groupes turboalternateurs nucléaires de 1 500 mégawatts, après les performances remarquables des groupes 900 mégawatts.

— En matière d'économies d'énergie et d'énergies de substitution, notre groupe, qui a pris position dès 1973, s'est affirmé au plan mondial grâce à l'approche globale des problèmes concrétisés par la mise en place de la structure originale que constitue Novelerg. Les actions déjà menées avec l'ensemble des filiales du groupe intéressées concernent tant les économies d'énergie dans l'habitat, l'industrie et les transports que les énergies nouvelles, au premier rang desquelles la conversion photovoltaïque de l'énergie solaire.

Dans le domaine de grand avenir que constituent les télécommunications et leurs prolongements, je rappellerai que :

— CIT-Alcatel est le numéro 1 mondial de la commutation électronique temporelle et détient actuellement, grâce à son système E 10, le tiers du marché mondial dans cette technique. A ce jour, 25 pays ont passé commande de 7 600 000 lignes et la deux millionième ligne vient d'être mise en service à Brest en présence de nombreux ministres et hauts responsables venus du monde entier ;

— Depuis le début des années 1970, notre Groupe a développé, à côté de ses activités de télécommunications proprement dites, exercées au sein de CIT-Alcatel, des activités de diversification en télématique et bureautique regroupées depuis l'an dernier au sein d'Alcatel-Électronique. La croissance du nouvel ensemble industriel ainsi constitué a été tout à fait remarquable, supérieure à 30 % en moyenne annuelle sur les cinq dernières années. Alors qu'Alcatel-Électronique ne représentait en chiffre d'affaires que 10 % de CIT-Alcatel en 1970, elle dépasse largement sa maison-mère en 1980 et est devenue, au plan international, l'un des principaux compétiteurs du domaine.

Enfin, en ce qui concerne les domaines de l'entreprise électrique et de l'entreprise, tant par restructurations internes que par acquisitions, votre Compagnie a constitué un ensemble industriel de tout premier plan, réalisant un chiffre d'affaires de plus de 17 milliards de francs, très largement ouvert sur l'étranger et capable de rivaliser avec les plus grands mondiaux de la spécialité, comme en témoignent les récents succès commerciaux obtenus face à une concurrence internationale très vive (aéroport de Djakarta, réseau d'interconnexion haute tension du Venezuela, construction du barrage de Diama au Sénégal, port de Damiette en Égypte, etc...).

Vos deux grandes filiales spécialisées, CGEE ALSTHOM et SGE, autour desquelles ont été rassemblées les activités du Groupe se situent ainsi l'une au premier rang des affaires européennes d'entreprise électrique et l'autre au premier rang des affaires françaises et au troisième rang des affaires européennes d'entreprise.

A ces performances techniques, industrielles et commerciales, s'ajoutent les fruits d'une gestion financière rigoureuse qui a toujours largement contribué à la réputation de la Compagnie et de son Groupe et sans laquelle les développements que je viens d'évoquer n'auraient pu être réalisés.

En ce qui concerne la rentabilité, les résultats nets de la Compagnie, hors toutes plus-values, ont progressé de façon continue au cours de la dernière décennie, passant de 60 millions de francs en 1970 à 201 millions de francs en 1980. Au niveau du Groupe, les évolutions sont également très favorables puisque le résultat consolidé est passé de 183 millions de francs en 1970 à 560 millions de francs en 1980 tandis que le cash flow était multiplié par 4,8 pour atteindre 2.125 millions de francs en 1980. Soulignons également que les résultats bénéficiaires du Groupe ont conduit à payer à l'État, au cours de la période, plus de 3 milliards d'impôt sur les bénéfices.

Autre point fort du Groupe : la solidité de sa structure financière qui s'est encore renforcée au cours des dernières années en dépit de la forte croissance interne et externe : en cinq ans, de fin 1975 à fin 1980, l'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées était passé de 47 à 56 % ; la part relative des dettes à long terme, obligations convertibles incluses dans les capitaux permanents, était tombée de 36 à 28 % ; la trésorerie nette à court terme légèrement négative à fin 1975 était à la fin 1980 largement positive, les disponibilités excédant la dette financière à court terme d'environ 2,5 milliards de francs.

Ces résultats n'ont pu être obtenus que grâce à l'effort de tout le personnel du Groupe auquel je tiens à rendre hommage en soulignant particulièrement le rôle joué dans ce développement par les cadres, les techniciens et la maîtrise. En dix ans, les effectifs totaux sont passés de 113.000 à 180.000, et la qualification moyenne du personnel s'est considérablement élevée : le nombre des ingénieurs et cadres comme le pourcentage des ouvriers professionnels ont doublé, tandis que les dépenses de formation étaient multipliées par 30.

⁂

Cela dit, parmi les nombreux problèmes que pose le projet de nationalisation, il en est un qui me préoccupe tout particulièrement : celui des conditions de votre indemnisation. La Constitution précise que celle-ci doit être « *juste et préalable* ». Cette définition trouve-t-elle son application dans les projets de lois adoptés par le Gouvernement ? On peut légitimement en douter.

En échange de vos actions, il est prévu de vous remettre des obligations.

Sans m'étendre sur la durée d'amortissement envisagée pour ces obligations, qui semble peu compatible avec la définition constitutionnelle, il est certain que la stricte référence aux seuls cours de Bourse pour la détermination de la valeur de l'indemnité ne pouvait être admise en la matière.

Une amélioration a été apportée au dispositif initialement envisagé puisque le texte finalement soumis au Parlement tient compte non seulement des cours de Bourse mais également de l'actif net et des résultats.

Mais ce n'est qu'en apparence que la méthode choisie se rapproche de celle, internationalement pratiquée, recommandée par la Commission des Opérations de Bourse, dans la mesure notamment où n'existe aucune référence aux chiffres consolidés du Groupe. La différence est particulièrement sensible dans le cas de la CGE, du fait de son caractère de société holding et de la prudence avec laquelle il a été procédé à la réévaluation légale des participations figurant à son bilan ; du seul point de vue de la valeur de rendement, le résultat consolidé par Groupe a représenté en moyenne, pour les deux derniers exercices, près du double du résultat de la Compagnie.

On peut ajouter qu'en retenant les cours de Bourse et les résultats moyens des trois exercices 1978, 1979 et 1980, le projet gouvernemental pénalise un groupe qui, comme le nôtre, a connu durant cette période une progression sensible de ses résultats, s'accompagnant d'une meilleure appréciation par la Bourse de la valeur de la société.

On peut espérer que, dans ce domaine, les débats parlementaires et l'action éventuelle des instances compétentes permettront d'améliorer les conditions d'indemnisation actuellement prévue.

Mais il est nécessaire pour que vos droits puissent être défendus que nous les connaissions bien. C'est pourquoi j'ai demandé à une firme d'expertise comptable de réputation mondiale de me faire connaître son estimation de la valeur de votre Groupe. Celle-ci est comprise entre 830 et 920 F par action, chiffres qui font bien ressortir la sous-évaluation de l'indemnisation de l'ordre de 340 F par action actuellement envisagée.

J'ai bien entendu transmis les conclusions de cette étude à l'Association, récemment créée à l'initiative d'un certain nombre d'entre vous, qui se propose de regrouper tous les actionnaires désireux d'organiser leur défense. Cette Association de Défense des Actionnaires de la CGE (1) est présidée par M. Pierre-Donatien Cot. C'est à elle que vous devez vous adresser pour organiser votre action collective et faciliter le dialogue, que je souhaite le plus large possible, entre vous-même et les dirigeants de votre Compagnie.

⁂

Il est de bon ton — au moins temporairement — de présenter du capitalisme une image aussi caricaturale qu'absurde. Ceux qui la donnent n'ont pas vécu la collaboration constante et amicale qui lie dans la plupart des cas, et tout spécialement dans celui de notre Compagnie, les actionnaires à leur Président.

Depuis dix ans qu'elle existe, en ce qui me concerne, vous n'avez jamais cessé de vous intéresser étroitement à la vie de la CGE, de soutenir ses efforts et de vous y associer financièrement. Dans cette collaboration confiante, il n'y a jamais eu aucune fausse note comme l'atteste le fait que les décisions de nos Assemblées Générales ont toujours été votées à l'unanimité des personnes physiques présentes, à l'exception rare de deux ou trois abstentions.

Votre expropriation de l'actionnariat de la CGE est injustifiable. D'abord parce qu'elle ne se produira pas forcément dans les conditions de parfaite justice que vous et moi pensons indispensables. Ensuite, parce que la fidélité de votre attachement et de votre engagement montre que dans notre cas le capitalisme a parfaitement fonctionné et que nos actionnaires ont fait tout leur devoir.

Du fond du cœur, je vous dis ma gratitude pour votre soutien si fidèle et je vous assure, Madame, Monsieur et cher actionnaire, de mes sentiments les plus cordialement dévoués.

(1) 7, rue Murillo, 75008 Paris. Tél. 763-87-56.

ÉTRANGER

Le Japon envisage d'accroître ses importations

(Suite de la première page.)

Lui aussi s'est plaint de l'augmentation vertigineuse du déficit commercial, de la faiblesse relative des importations japonaises de produits manufacturés américains, *de la résistance du marché* à la pénétration étrangère et des tactiques dilatoires d'homologation imposées par l'administration nippone dans divers secteurs : technologies de pointe et produits pharmaceutiques notamment. Ces tactiques permettent aux industriels japonais de gagner du temps et de combler des retards dans des domaines où les industriels étrangers gardent encore un mince avantage.

Informé des mesures ponctuelles et limitées envisagées par le gouvernement japonais (il s'agirait d'augmenter de 4 à 5 milliards de dollars certaines importations en provenance des Etats-Unis et de la C.E.E.), M. Baldridge a déclaré : « *Ce n'est pas la manière adéquate d'aborder le problème. Compte tenu de la situation, la mise au point d'une politique à long terme s'impose.* »

Les Américains ont affirmé que ni l'administration Reagan ni le Congrès n'étaient disposés à tolérer une nouvelle détérioration des termes de l'échange. Ils ont demandé une nouvelle fois la suppression des barrières non tarifaires qui, selon eux, protègent le marché japonais et comptent soumettre prochainement aux autorités nippones une liste des industries américaines qui ont fait preuve d'une grande compétitivité sur tous les marchés du monde, sauf au Japon.

Les Européens partagent cette analyse. Mais leur position, déjà désavantageuse, se complique du fait qu'ils sont ici en concurrence directe non seulement entre eux, mais aussi avec les Américains. Un état de choses dont les Japonais ne se privent pas de tirer avantage. A ces critiques, les Japonais rétorquent que leur marché est, sur le plan des barrières tarifaires, le plus ouvert des pays industrialisés, et précisent, par *exemple, que s'ils maintiennent* des quotas sur vingt-sept produits (dont vingt-deux sont agricoles) leurs partenaires européens en imposent pour leur part sur près d'une centaine. Ils font également valoir que le déficit commercial Europe-Etats-Unis, qui est plus *important* que celui existant entre la C.E.E. et le Japon, ne suscite pas les mêmes réactions critiques. Ils voient là une attitude discriminatoire.

Enfin, les Japonais ne se sentent en aucune façon responsables des difficultés socio-économiques des Occidentaux, qu'ils attribuent aux carences de leurs partenaires. Ils s'indignent de voir mal comment rétablir fût-ce un ment acquis depuis trente-cinq ans, et qui demeure fragile.

En position de force dans des secteurs industriels et commerciaux de plus en plus nombreux, le Japon a naturellement tendance à pousser à fond la logique libérale. Mais, dans la mesure où la crise se prolonge en Occident, où les déficits commerciaux deviennent structurels, on voit mal comment rétablir fût-ce un semblant d'équilibre, tout en respectant les règles du libre-échange.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	5,5350	5,5380	+ 70	+ 90	+ 130	+ 150	+ 420	+ 520
$ can.	4,6455	4,6495	− 115	− 80	− 185	− 150	− 241	− 108
Yen (100)	2,4475	2.4505	+ 172	+ 198	+ 320	+ 352	+1045	+1120
D.M.	2,5262	2,5295	+ 94	+ 110	+ 180	+ 285	+ 628	+ 686
Florin	2,2915	2,2955	+ 52	+ 70	+ 105	+ 125	+ 375	+ 438
F.B. (100)	14,9470	14,9880	− 254	− 121	− 690	− 525	−1345	− 855
F.S.	3,1476	3,1530	+ 162	+ 195	+ 295	+ 330	+ 920	+1030
L. (1 000)	4,7205	4,7255	− 204	− 158	− 455	− 385	−1315	−1160
£	10,4960	10,5050	+ 11	+ 59	+ 45	+ 120	+ 445	+ 690

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10 3/4	11	10 7/8	11 1/4	10 7/8	11 1/4	10 5/8	11
$ E.-U.	13 5/8	14 1/8	13 3/4	14 1/8	13 3/4	14 1/8	14	14 1/4
Florin	12 1/2	13 1/4	12 1/2	13	12 1/2	13	12 1/8	12 3/4
F.B. (100)	12 3/4	14	16	17	17	18	17	18
F.S.	4 3/4	5 1/4	9	9 1/2	9 3/4	10 1/4	9 1/2	10
L. (1 000)	17 1/2	19 1/2	22	24	22	24	23	25
£	15 1/4	15 1/2	15 1/4	15 3/4	15 1/4	15 3/4	15	15 1/2
F. français	15 3/8	16	15 1/4	16	16	16 3/4	17 1/4	18

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DUMEZ

Le chiffre d'affaires du groupe réalisé au cours du troisième trimestre 1981 s'élève à 1 270 millions de francs hors taxes (soit 1 321 millions de francs T.T.C.).

Au cours des neuf premiers mois de 1981, les travaux exécutés par le groupe ont représenté 4 164 millions de francs hors taxes.

Le volume des travaux restant à exécuter au 30 septembre 1981 atteint 15 milliards de francs en raison notamment de la signature d'un marché complémentaire pour la Garde nationale d'Arabie Saoudite et d'un marché de barrage en Indonésie.

Le bénéfice net consolidé du groupe Dumez est estimé pour le premier semestre 1981 à 120 millions de francs. Le résultat net de la société Dumez seule ressort à 55,3 millions.

CREDIT LYONNAIS

EUROPARTENAIRES

Banco di Roma

Banco Hispano Americano

Commerzbank

Situation au 30 Septembre 1981

La situation au 30 septembre 1981 s'établit à 444 009 millions contre 441 601 millions au 1er septembre 1981. Au passif, les comptes d'Instituts d'Émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux se chiffrent à 22 707 millions de francs et les comptes de Banques, Organismes et Établissements Financiers à 155 997 millions de francs. Les ressources fournies par la Clientèle totalisent 174 649 millions de francs. A l'actif, les comptes de Banques, Organismes et Etablissements Financiers s'élèvent à 158 040 millions de francs, les crédits à la Clientèle à 170 623 millions de francs et les comptes ordinaires débiteurs de la Clientèle à 19 777 millions de francs.

crédit foncier de france

EMPRUNT NOVEMBRE 1981

3 MILLIARDS DE FRANCS

TAUX NOMINAL : 17,40 %

DUREE : 12 ANS

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL BRUT : 17,30 %

Les caractéristiques de l'emprunt figurent au Balo du 9 Novembre 1981

Société anonyme au capital de 304 143 800 F.

Siège social : 19, rue des Capucines Paris 75001

R.C.S. Paris B 542029848

COFIMEG

Les recettes des neuf premiers mois de l'exercice se sont élevées à 106,48 millions de francs en 1981, contre 93,72 millions en 1980, enregistrant une progression de 13,6 %.

Par ailleurs, la société poursuit sa politique d'arbitrages patrimoniaux. Sur les sept cent seize appartements que comprennent les ensembles mis en vente à Salon-de-Provence, Bourg-Saint-Andéol, Bois d'Arcy et Saint-Pierre-lès-Elebeuf, trois cent douze ont été vendus, dont deux cent quarante et un de janvier à octobre 1981.

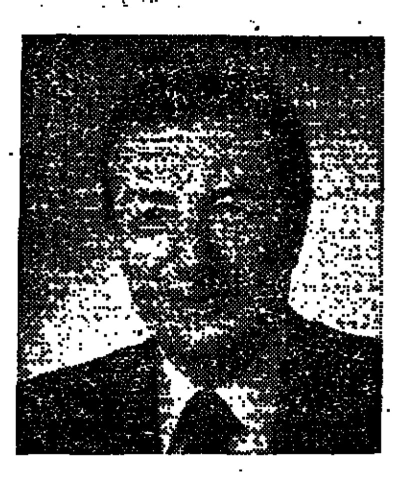
Les fonds ainsi mobilisés ont permis d'engager deux nouveaux programmes de construction : d'une part 4 500 mètres carrés de locaux d'entreprises (ateliers et bureaux), édifiés à Garges-lès-Gonesse, à proximité d'un premier bâtiment acquis au printemps 1981 et entièrement loué ; d'autre part, un immeuble de soixante quinze appartements rue des Orteaux à Paris (20e).

Avis financiers des sociétés

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

CCF

Lettre de M. Jean-Maxime Lévêque, Président du Crédit Commercial de France, aux Actionnaires



Chers actionnaires,

En règle générale, mais particulièrement dans les circonstances actuelles, je dois vous informer de tout ce qui concerne le sort de votre investissement dans notre société.

Deux événements récents me conduisent à vous écrire aujourd'hui. Le premier est l'interdiction qui m'est faite de vous verser, comme j'en avais l'intention, un acompte sur dividende au titre de l'exercice 1981. Le second est la remise de leur rapport par les trois firmes d'expertise comptable que j'avais chargées d'évaluer la valeur de vos actions.

Je pense devoir vous fournir des précisions sur ces deux sujets et, à cette occasion, faire le point sur le problème de votre indemnisation en cas de nationalisation de notre société.

Dans ma dernière lettre, datée du 26 août, je vous indiquais que « s'il apparaissait, dans le cours des débats parlementaires sur les projets de nationalisation, que votre conseil d'administration et moi-même risquions d'être privés du droit de vous rendre compte en avril prochain des résultats de l'exercice 1981, je saisirais, d'ici à la fin de l'année, votre conseil d'un projet de versement d'acompte sur dividende ».

Le projet de nationalisation prévoit qu'il sera mis fin, par la loi elle-même, à mes fonctions de président-directeur général et à celles de vos administrateurs dès sa publication. Si *cette publication intervenait avant* le 28 avril 1982, date prévue pour l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1981, le conseil et moi-même serions dans l'incapacité de prendre les dispositions nécessaires pour vous permettre de recevoir votre dividende. Pourtant, le montant de nos résultats pour le premier semestre 1981 (bénéfice consolidé de 77,9 millions de francs), le montant du report à nouveau constitué au cours des années passées (58,8 millions de francs) et, enfin, les prévisions de résultats que nous sommes en mesure de faire pour le second semestre 1981, permettent d'ores et déjà d'envisager le versement d'un dividende normal : un montant égal, en francs constants, à celui de l'an dernier serait plus que justifié. Le dernier dividende s'étant élevé, sans avoir fiscal, à 11,50 F par action, soit au total à 76,9 millions de francs, je considère que le dividende de 1981 pourrait être fixé au minimum à 13,10 F par action, sans avoir fiscal, soit au total, compte tenu du nombre actuel de nos actions, à 91,5 millions de francs. C'est la raison pour laquelle je me proposais de recommander à votre conseil, qui a le pouvoir de prendre une telle décision, de vous verser sans tarder un acompte sur dividende substantiel.

Or, l'Assemblée nationale a voté un amendement au projet de loi de nationalisation prévoyant que le montant des sommes versées et à valoir sur les dividendes, au titre de l'exercice 1981, serait soustrait de l'indemnisation. J'ai donc dû renoncer à mon projet. En effet, l'acompte sur dividende qui vous aurait été versé aurait été imposable à l'impôt sur le revenu pour les actionnaires personnes physiques, et à l'impôt sur les sociétés pour les actionnaires personnes morales ; et il serait venu, du fait de cet amendement, en déduction de votre indemnisation, laquelle n'est évidemment pas frappée par ces impôts puisqu'elle constitue un capital et non un revenu.

Je ne peux cacher mon indignation lorsque je constate cette nouvelle aggravation du sort que l'on entend vous faire subir. Si cet amendement était maintenu, et si la nationalisation intervenait, la situation serait la suivante : en ce qui concerne 1981, vous avez effectivement reçu, comme d'habitude, le dividende afférent à l'exercice 1980 ; en ce qui concerne 1982, vous recevriez, en juillet 1982 et janvier 1983, les deux premiers coupons semestriels de vos obligations indemnitaires, qui porteraient jouissance au 1er janvier 1982 ; en revanche, vous ne recevriez jamais la moindre rémunération au titre de l'exercice 1981. Cependant l'Etat, en se substituant à vous en tant qu'actionnaire, appréhenderait l'intégralité des bénéfices de 1981, pourtant réalisés au moment où vous étiez actionnaires. Cette situation est d'autant plus choquante que l'indemnisation prévue est elle-même calculée, comme je l'exposerai plus loin, sur la base d'une moyenne de cours de bourse et d'une valeur de rendement antérieures au 31 décembre 1980, et sur la base d'une valeur d'actif net calculée au 31 décembre 1980.

En ce qui concerne l'expertise faite sur la valeur de vos actions, je vous rappelle, comme la presse l'a déjà indiqué, qu'elle aboutit à une valeur de 325 F par action, à la date du 31 décembre 1980.

Cette évaluation a été faite, après des travaux qui ont duré trois mois, conjointement, par trois firmes spécialisées de réputation mondiale : la Société européenne de contrôle comptable et financier, de Paris ; la Société fiduciaire suisse, de Genève, et la Treuhand-Vereinigung, de Francfort. J'avais laissé à ces trois firmes toute liberté pour choisir les méthodes d'évaluation qui leur paraissaient les plus adéquates.

Elles ont spontanément retenu deux critères d'évaluation, identiques, dans leur principe, à ceux que le gouvernement a lui-même retenus dans son projet de loi lorsque, sur la recommandation du Conseil d'Etat, il a décidé de compléter, par deux critères nouveaux, le critère unique qu'il avait primitivement retenu, et qui était fondé sur la moyenne des cours de bourse de 1978 à 1980. Ces deux critères d'évaluation sont : la valeur de l'actif net et la valeur de rendement. Ils sont retenus chacun avec un poids égal, dans l'évaluation des experts comme dans le projet de loi. Mais, quand on examine le projet de loi et qu'on le compare au rapport des experts, on s'aperçoit que le projet de loi donne de ces deux critères l'évaluation des définitions tronquées, qui ne sont pas conformes à la pratique, nationale et internationale, et qui ont pour effet de minorer de façon tout à fait inéquitable le montant de votre indemnisation.

Les deux faits nouveaux sur lesquels je viens d'appeler votre attention ne sont toutefois que des éléments, parmi d'autres, du traitement inacceptable que l'on s'apprête à vous infliger. Et je pense qu'il est nécessaire, au stade actuel de la procédure parlementaire, d'exposer de façon claire en quoi l'indemnisation projetée est profondément injuste.

Au préalable, je rappellerai les chiffres essentiels.

L'indemnisation prévue par le projet de loi serait fixée, pour le Crédit commercial de France, à 163,76 F par action.

Cela signifie qu'au moment de la remise des obligations indemnitaires, c'est-à-dire au plus tôt au mois de mars 1982, vous recevriez pour chaque action un titre d'une valeur nominale de 163,76 F, alors que vos actions s'échangeaient en moyenne en bourse à 178,52 F en 1980, et à 207,12 F dans les premiers mois de 1981. Par rapport à la moyenne des cours de bourse pratiqués entre le 1er janvier 1981 et le 8 mai 1981, dernière bourse précédant l'élection présidentielle du 10 mai, la perte subie serait de 21 % en francs courants et de l'ordre de 32 % en francs constants.

Si on se réfère à la valeur réelle de vos actions au 31 décembre 1980, telle qu'elle a été déterminée par les experts, soit 325 F, l'indemnité versée ne représentera en francs courants que 50,4 %, et en francs constants que 43 % de cette valeur. A la perte ainsi subie en capital, encore faut-il ajouter celle résultant de la non-perception du dividende 1981, soit au minimum 13,10 F par action avant avoir fiscal.

Ces chiffres apportent un démenti aux intentions officielles, selon lesquelles l'indemnisation projetée devait être juridiquement inattaquable et financièrement équitable. Comment s'explique cette situation ? C'est ce que je vous exposerai maintenant de façon aussi claire et résumée que possible.

Dans son projet de loi, le gouvernement a combiné trois critères d'évaluation auxquels il a donné des coefficients de pondération différents : les cours de Bourse pour 50 %, la valeur d'actif net pour 25 %, et la valeur de rendement pour 25 %.

1°) En ce qui concerne le critère des experts, on s'aperçoit que le projet poids particulièrement lourd, et sans doute excessif, la période de référence retenue est un période longue et ancienne : 1er janvier 1978 au 31 décembre 1980.

Entre cette période, dont la date médiane se situe au 1er juillet 1979, et la date de livraison des obligations indemnitaires, soit le 31 mars 1982, la dépréciation monétaire sera de l'ordre de 42 %. Il faudrait, pour être équitable, éliminer l'effet de cette érosion monétaire dans le calcul de l'indemnisation.

D'autre part, le fait de retenir une *période aussi longue et ancienne pénalise* injustement les actionnaires de sociétés qui, comme la vôtre, sont performantes et en expansion. En effet, les cours des actions de ces sociétés sont normalement en hausse sur le marché boursier : c'est ainsi que les cours de l'action C.C.F. s'établissaient en moyenne à 121,90 F en 1978, à 153,68 F en 1979, à 178,52 F en 1980, et à 207,12 F en 1981 avant l'élection présidentielle. Prendre comme base de calcul de l'indemnité, pour des sociétés performantes dont les cours sont normalement, en hausse régulière, la moyenne de trois années, c'est infliger automatiquement à leurs actionnaires une perte importante et c'est les traiter de façon injuste par rapport aux actionnaires des sociétés en déclin ou en difficulté, qui eux sont au contraire favorisés par de telles méthodes de calcul. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans la pratique courante, lorsqu'on utilise les cours de Bourse comme critère d'évaluation des entreprises, on retient des périodes de référence beaucoup plus courtes et récentes.

2°) En ce qui concerne le critère fondé sur la valeur de l'actif net, le projet de loi aboutit à une valeur d'actif tout à fait différente de celle à laquelle aboutissent les experts : 206,34 F par action au lieu de 278,56 F par action.

Les raisons de cet écart sont au nombre de deux :

a) d'une part, le projet de loi ne tient compte que de la valeur comptable des actifs de la société, telle qu'elle figure au bilan de cette dernière. Cette façon de faire n'est pas correcte pour les sociétés qui possèdent des participations dans des filiales, ce qui est le cas dans les groupes d'une certaine importance qui pratiquent, comme le Crédit commercial de France, une politique de décentralisation. En effet, ce qui, dans ce cas, figure à l'actif du bilan de la société mère, c'est le prix des actions des différentes filiales, au moment de leur création ou de leur acquisition. Depuis la date de création ou d'acquisition de ces filiales, qui peut être plus ou moins ancienne, lesdites filiales peuvent avoir constitué des réserves, en conservant tout ou partie de leurs bénéfices, de façon à financer leur propre développement : les actifs des filiales s'en trouvent accrus d'autant, mais ces accroissements d'actif ne figurent qu'aux bilans des filiales ; bien qu'ils appartiennent en réalité à la société mère, et donc aux actionnaires de cette dernière, *leur valeur ne figure pas* au bilan de la société mère, puisque celui-ci ne reprend, par définition, que la valeur des actions des filiales au moment de l'acquisition ou de la création de ces dernières.

C'est pour éliminer ce facteur de sous-évaluation des participations des sociétés mères de groupes importants que, dans la pratique comptable, on a mis au point les règles de la consolidation des bilans.

En ne tenant pas compte de la consolidation des bilans, les auteurs du projet de loi de nationalisation ignorent les règles de la comptabilité moderne, et font subir aux actionnaires des sociétés menacées de nationalisation un préjudice qui peut, dans certains *cas, être très important. Je préciserai*, pour donner un exemple, que les actions de notre filiale suisse, dont le Crédit commercial de France détient la totalité, figuraient au 31 décembre 1980 pour une valeur de 170 millions de francs au bilan du Crédit commercial de France, alors qu'à la même date, la valeur des actifs comptables de cette filiale s'élevait, comme l'ont relevé les experts, à 256 millions de francs.

Pour l'ensemble des filiales consolidées du Crédit commercial de France, l'écart entre l'actif net de la société mère et l'actif net consolidé représente 34,60 F par action ;

b) d'autre part, le projet de loi ne tient compte que des valeurs d'actifs telles que ces valeurs figurent en comptabilité. Or la dernière réévaluation des bilans, autorisée par l'administration fiscale française, remonte à 1976. Il en résulte que la plupart des actifs des sociétés figurent dans les bilans pour leur valeur de 1976, alors que beaucoup de ces actifs ont aujourd'hui une valeur très fortement supérieure.

C'est pour éliminer cet autre facteur de sous-évaluation des actifs des sociétés que, dans la pratique des évaluations d'entreprises, on procède à des réévaluations d'actifs, qui permettent de dégager des valeurs corrigées équivalant aux valeurs réelles.

En se refusant à procéder à ces corrections, les auteurs du projet de loi de nationalisation font subir un préjudice additionnel aux actionnaires des sociétés menacées de nationalisation.

La réévaluation des actifs du groupe C.C.F., telle qu'elle a été pratiquée par les experts, représente 30,40 F par action.

3°) En ce qui concerne le critère de la valeur de rendement, le projet de loi aboutit, comme précédemment, à une valeur de rendement tout à fait différente de celle à laquelle aboutissent les experts : 145,95 F par action au lieu de 371,51 F.

Les raisons de cet écart sont au nombre de trois :

a) les auteurs du projet de loi et les experts ont déterminé une valeur de rendement en appliquant un certain multiplicateur à la moyenne des bénéfices nets des trois années 1978, 1979 et 1980 ; mais le projet de loi ne tient compte que des bénéfices de la société mère, alors que, pour être juste, il faut tenir compte, comme l'ont fait les experts, des bénéfices consolidés, c'est-à-dire non seulement des bénéfices de la société mère, mais aussi des bénéfices des filiales, sous déduction, bien entendu, des dividendes versés par les filiales qui figurent déjà dans les bénéfices de la société mère. Pour le Crédit commercial de France, la différence est de taille puisque les bénéfices de la société mère s'élèvent respectivement à 78,9, 86,4 et 127,5 millions de francs en 1978, 1979 et 1980, et que, pour les mêmes années, les bénéfices consolidés s'élevaient respectivement à 101,2, 128,5 et 191,9 millions de francs ;

b) le projet de loi se fonde sur la moyenne des bénéfices des trois années 1978, 1979 et 1980, mais sans tenir compte de l'érosion monétaire qui s'est produite pendant cette période ; *les experts ont, bien entendu, corrigé* les bénéfices de 1978 et 1979 d'un coefficient d'érosion monétaire ;

c) le projet de loi retient un multiplicateur de 10, qui correspond à un rendement du capital investi en actions anormalement élevé de 10 % ; les experts ont retenu, conformément aux leçons de l'expérience, un multiplicateur de 12,5, qui correspond à un rendement plus réaliste de 8 %.

Profondément inéquitable par son montant, l'indemnisation qui vous est promise par le projet gouvernemental l'est aussi par son mode de versement.

Je vous rappelle que celui-ci consiste en la remise d'obligations remboursables en quinze ans. Compte tenu de ce que le premier remboursement annuel n'interviendrait que le 1er janvier 1983, la durée moyenne de ces obligations serait de huit ans.

Certes, ces obligations seraient assorties d'un taux d'intérêt variable, calculé d'après le taux de rendement des obligations à taux fixe ayant prévalu sur le marché pendant les six mois *précédant le versement de chaque coupon*. Mais votre capital vous sera remboursé en monnaie dépréciée : si la dépréciation de la monnaie restait limitée à 10 % par an pendant les quinze années à venir, cela signifierait que, calculée sur la durée moyenne des obligations indemnitaires, c'est-à-dire huit ans, votre perte en capital serait de 49,3 %.

Certes, le gouvernement s'efforce de vous convaincre que, si vous y avez convenance, vous pourrez vendre vos obligations sur le marché, dès que vous en aurez reçu livraison. Mais il se garde bien de vous donner une garantie de maintien des cours, ce qui serait pourtant indispensable pour que votre indemnisation ne prenne pas le caractère d'un emprunt forcé, c'est-à-dire en fait d'un impôt déguisé.

A tous les préjudices que je viens de rappeler s'ajoute celui qui résulte, comme je l'ai indiqué au début de la présente lettre, de la privation de dividende au titre de 1981. S'ajoute aussi celui résultant des dates retenues pour les évaluations : celles-ci sont en effet fondées sur des données antérieures ou concomitantes au 31 décembre 1980, alors que les obligations indemnitaires ne seront remises qu'en mars 1982, c'est-à-dire après que la monnaie se sera dépréciée de 17,5 %.

-:-

La liste des préjudices qui risquent de vous être imposés est malheureusement impressionnante. C'est pourquoi je continuerai, aussi longtemps que je serai chargé des fonctions de président-directeur général de votre société et responsable envers vous, à lutter pour faire prévaloir, en cette matière, le droit et la justice.

JEAN-MAXIME LEVEQUE.

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

LA BOURSE DE SÉOUL SERA BIENToT OUVERTE AUX ÉTRANGERS

(Agefi.) — *Les investisseurs étrangers seront bientôt autorisés, pour la première fois, à opérer à la Bourse de Séoul.*

Il y a actuellement 400 valeurs inscrites à la cotation de la Bourse de Séoul, ce qui représenterait une capitalisation boursière globale d'environ 5 milliards de dollars. Jusqu'à présent seuls les résidents avaient accès à ce marché mais les réglementations du contrôle des changes ont été modifiées le 28 octobre pour permettre aux investisseurs étrangers d'y parvenir.

Deux nouvelles compagnies, dirigées par des Coréens et travaillant en collaboration avec des conseillers en investissement désignés par deux groupes d'institutions de Londres, offriront des parts qui pourront être souscrites et remboursées.

L'un des groupes est dirigé par le Crédit Suisse First Boston et comprendrait Vickers Da Costa, Samuel Montagu, Baring Brothers et Lazard Brothers. Il proposerait des parts de Korea International Trust, *un fonds d'investissement, à 10,535 dollars jusqu'au 10 novembre.*

L'autre groupe qui parraine le fonds d'investissement Korea Trust, *comprend Merrill Lynch International en tant que chef de file, Schroder Wagg, principal associé, Nomura Securities, Cazenove et Sambo Securities, une importante firme de courtage coréenne.*

Ce fonds serait dirigé en Corée par Daehan Investment Trust Co. et ses parts vaudraient initialement 15,65 dollars, la souscription est ouverte jusqu'au 20 novembre.

Ce dernier fonds sera ouvert à partir du 31 mars prochain, ses parts seront cotées chaque semaine ou chaque mois.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

MAISONS PHÉNIX. — Frappée par la récession touchant le marché des maisons individuelles, la société a enregistré au 30 juin une baisse de plus de la moitié de son bénéfice net, revenu de 39,2 millions de francs en 1980 à pareille époque à 18,5 millions. Les difficultés rencontrées à l'étranger, notamment en Italie, sont également responsables de cette situation. Le niveau d'activité pour les prochains mois restera insuffisant.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GÉOPHYSIQUE. — La crise est sans effet sur cette nouvelle recrue de la Bourse. Pour le premier semestre, son bénéfice net consolidé atteint 181,8 millions de francs, soit, à peu de chose près, le montant de celui réalisé pour l'exercice 1980 en entier (189 millions de francs). Au 31 décembre prochain, le président table sur un résultat net consolidé d'environ 380 millions de francs.

C.C.F. — Le dividende net pour 1981 aurait été de 13,10 F contre 11,50 F si l'Etat n'avait décidé de faire l'impasse, indique le président J.-M. Lévêque, qui s'indigne, dans une lettre aux actionnaires, du préjudice que ces derniers vont subir avec une indemnité représentant seulement 43 % en francs constants de la valeur unitaire de leurs titres, perte de rémunération pour l'exercice en cours non comprise.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. — Emission d'un emprunt de 3 milliards de francs représenté par 600 000 obligations de 5 000 F portant intérêt de 17,40 % et amortissables en douze ans.

CRÉDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST. — Emission de 75 000 obligations de 2 000 F, à taux variable. Durée de l'emprunt : huit ans.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	5 nov.	6 nov.
Valeurs françaises	82,8	82,5
Valeurs étrangères	132,0	132,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	88,4	87,8

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 9 nov.	15 7/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	6/11	9/11
1 dollar (en yens)	229,10	226,45

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS
(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 en 1949

	30 oct.	6 nov.
Valeurs franç. à revenu variable	746,4	736,7
Valeurs étrangères	1674,1	1708,8
Base 100 : 29 décembre 1972		
Indice général	107,7	106,3
Assurances	230,0	228,3
Banques et soc. fin.	71,2	69,8
Sociétés foncières	104,1	102,6
Soc. investissem. portef.	111,7	110,9
Agriculture	139,5	138,4
Alimentat., brasser., distill.	151,1	149,0
Automob., cycles et leurs équipem.	43,6	44,0
Bâtim., mat. constr., trav. publics	186,6	185,8
Caoutchouc (industr. et comm.)	49,7	48,6
Carrièr. salines, charb.	111,4	111,7
Constr. mécan. et navales	87,5	86,8
Hôtels, casinos, thermal.	166,9	165,6
Imprimeries, papiers, cartons	104,0	102,3
Magasins, comptoirs d'exportation	104,6	103,9
Matériel électrique	92,2	90,6
Métallurgie com. des prod. métal.	30,7	30,6
Mines métalliques	118,1	115,3
Pétroles et carburants	100,2	99,8
Produits chim. et électro-métall.	133,2	130,7
Services publics et transp.	107,3	107,7
Textiles	76,1	75,9
Divers	133,1	130,0
Valeurs étrangères	226,5	231,2
Base 100 : 31 décembre 1972		
Emprunts garantis et assimilés	82,1	81,9
Sociétés	87,3	91,2
Base 100 : 26 décembre 1980		
Valeurs françaises à revenu fixe	91,7	92,6
Emprunts d'Etat	92,0	92,3
Emprunts garantis et assimilés	92,1	91,9
Sociétés	90,5	94,6

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

Indice général	88,6	87,8
Produits de base	69,8	69,1
Construction	160,9	160,5
Biens d'équipement	74,3	74,1
Biens de consomm. durables	57,5	56,9
Biens de consomm. non durables	73,5	72,1
Biens de consomm. alimentaires	117,5	116,3
Services	157,3	152,2
Sociétés financières	95,8	94,9
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	211,2	211,8
Valeurs industrielles	76,6	76,0

BOURSES RÉGIONALES
Base 100 : 29 décembre 1972

Indice général	118,2	118,6

BOURSE DE PARIS 6 NOVEMBRE COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	25	0 304
5 %	39 50	3 822
3 % amort. 45-54	71	0 905

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	40	....
Air-Industrie	20	....
Alfred Herlicq	65 50	63
Bongrain S.A.	750	745
Bon-Marché	73	86
Bois	490	443
C.G.V.	119	115
Chambon (M.)	186	....
Chambourcy (M.)	675	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	165	....
Aciers Peugeot	59 50	57 10
Actibail	121	123 80
Agence Havas	597	603
A.G.F. (St Cent.)	350	350
A.G.P. Vie	2590	2600
Bain C. Monaco	95	91 20
Banania	311	306
Banque Hervet	178	180
Banque Hypoth. Eur.	247	240
Banque Nat. Paris	385	386
B.O.I.C.	28 20	28
Banque Worms	153	156
Bénédictine	798	795
Bernard-Moteurs	50	....
Biscuit (Génér.)	402	400
Caves Roquefort	545	540
Cedis	802	800
C.E.G.Frig.	139 50	134
Centen. Blanzy	470	470
Centrest (Ny)	118 90	118
Cerabati	125 10	123
C.F.F. Ferrailles	190	187
C.F.S.	510	511
C.G.I.B.	10 20	11 20
C.G.Maritime	18 20	17 70 o
Cofradel (Ly)	440	460
Cogifi	150	147
Comindus	340	340
Comiphos	127	126 20
Comp. Lyon-Alem.	151 80	151 20
Concorde (La)	260	257
C.M.P.	29 80	20 80 o
Conte S.A. (Li)	25 25	25
Crédit (C.F.B.)	152	....
Créd. Gén. Ind.	175	175
Louvre	211 20	218 60
Luchaire S.A.	89	92 50 d
Lyonnaise Immob.	104	108
Magasins Uniprix	59	57 40
Magnant S.A.	48	....
Maritimes Part.	88	....
Marocaine Cie	23 75	23 50
Marseille Créd.	140	141
Maurel et Prom.	24 20	25
Merlin-Gerin	400	398
Métal Déployé	283	294 d
Union Brasseries	49	48
Union Habit.	203	189
Un. Imm. France	171 20	168
Un. Ind. Crédit	223	221 50
Union Ind. Ouest	294	268 50
Uniqual	160	160
Vincey Bourget (Ny)	13 50	13 o
Virax	45	46 80
Waterman S.A.	178 50	191
Brass. du Maroc	170	170
Iese Industries	13	....
La Mure	87 10	....
Metallurgique Minière	139 80	....
Océanic	28 60	....
Petrofigaz	433	....
Promaptis	226	215
Sabl. Morillon Corv.	120	120
Total C.F.N.	80	....
Ulinex	181	....
Voyer S.A.	2 40	2 20 o
Rorento NV	362	348

SICAV

6/11	Émission Frais incl.	Rachat net
Uni-Japon	587 12	560 50
Unirenta	1309 91	1266 84
Valorem	250 37	239 02
Worms Investiss.	447 19	426 91

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1975	4,5 % 1973	2082	2084	2068	2081 20
2805	C.N.E. 3 %	2771	2745	2745	2730
485	Air Liquide	432	432	433	432
320	Als. Superm.	323	323	323	323
100	A.L.S.P.I.	97	96	96	97
285	Eurafrance	284	284	284	285
690	Europe nº 1	710	710	710	697
470	Facom	461	465	460 10	462
139	Finextel	138	135 50	135 50	136 50
118	Fives-Lille	120 70	120	120	121
285	Penhoet	284	282	282	282
285	Pernod-Ricard	280 10	280 20	280 50	280 10
115	Pétroles (Fse)	112	108	107 50	108
156	— (obl.)	157 70	158	158	156 10
27	— (certific.)	27	27 50	26 50	27 10
100	U.C.B.	106	102	102	101
7 50	Usinor	7 50	....	....	....
94 20	— (obl.)	94 20	....	....	....
121	U.T.A.	123 90	122	122	124 40
151	Valéo	152	152 50	152 50	155 50
265	Gen. Motors	253	245	248	245
61	Goldfields	60 80	60 50	60 50 c	59 50 c
103	Harmony	97 60	93	92 80 c	93 c
17 80	Hitachi	18 85	18	18 70	19 20
360	Hoechst Akt.	366	368	368	362

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
176	Driefontein Ctd	168	166 20	168 20	168
240	Du Pont-Nem.	262 10	265 50	264 90	260 20
430	Eastman Kodak	434	434	435	430 10
98	East Rand	91 50	89 10	91	91
230	Ericsson	240	248	248	248
200	Exxon Corp.	205	205	205	201
118	Ford Motors	113 50	109 40	109 40	110 50
286	Free State	256	256	253 50	253
135	Gencor	124	123 50	124 60	121
365	Gén. Electr.	366	369	368	365 80
44	Shell transp.	47	47 40	47 40	47
655	Siemens A.G.	610	630	619	630
110	Sony	125 50	124 70	124	124 70
370	Unilever	380	390	390	386
86	Un. Min. 1/10	84 80	84	84	82 30
310	Utd. Techn.	301	300 20	300	303 50
245	West Deep	238 50	238	238	233 20
405	West Hold.	391	386	390 10	383
285	Xerox Corp.	275	270 50	274	270 50
2 71	Zambia Corp.	2 62	2 60	2 58	2 56

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 6/11	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 571	5 615	5 460	5 720
Allemagne (100 DM)	251 950	252 430	24 500	257
Belgique (100 F)	14 971	14 963	12 900	13 600
Pays-Bas (100 fl.)	228 840	229 430	22 300	234
Danemark (100 krd)	78 300	78 490	75 500	80 500
Norvège (100 k)	96 280	96 810	93	98
Grande-Bretagne (£ 1)	10 462	10 534	10 150	10 750
Grèce (100 drachmes)	9 982	10 015	....	....
Italie (1 000 lires)	4 715	4 728	4 550	4 950
Suisse (100 fr.)	311 700	312 880	307	320
Suède (100 krs)	101 680	102 130	98 500	104
Autriche (100 sch)	35 940	36 050	35	36 600
Espagne (100 pes.)	5 889	5 885	5 500	5 900
Portugal (100 esc.)	8 700	8 790	7 700	8 700
Canada ($ can 1)	4 687	4 700	4 550	4 780
Japon (100 yens)	2 448	2 457	2 350	2 480

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 6/11
Or fin (kilo en barre)	79000	79000
Or fin (en lingot)	78030	77995
Pièce française (20 fr)	720 10	728 90
Pièce française (10 fr)	491	480 10
Pièce suisse (20 fr)	688	650 10
Pièce latine (20 fr)	595	630
Souverain	680	680
Pièce de 20 dollars	3400 40	3520
Pièce de 10 dollars	1820	1820
Pièce de 5 dollars	925	.....
Pièce de 50 pesos	3600	3575
Pièce de 10 florins	658	656

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Le général San Yu* a été élu à la présidence de la Birmanie ce lundi 9 novembre. Il succède au général Ne Win, qui avait décidé de ne pas se représenter. — *(A.P.)*

Le numéro du « Monde » daté 8-9 novembre 1981 a été tiré à 514 929 exemplaires.

A B C D F G H

VERS LA REPRISE DU TRAVAIL A SANDOUVILLE

La C.G.T. qualifie de « positives » les nouvelles propositions de la direction de Renault

De nos correspondants

A *l'usine Renault-Sandouville*, les négociations engagées dimanche soir 8 novembre entre les syndicats et la direction se sont achevées au-delà de minuit sur *la base de nouvelles propositions* qualifiées de « *positives* » par la C.G.T.

La direction a porté de vingt à trente-quatre le nombre de postes supplémentaires en chaîne pour l'atelier de sellerie, précisant que sur les cinquante embauches prévues d'ici à la fin de l'année, une trentaine seraient affectées à cet atelier. De plus, la direction a annoncé aux représentants des syndicats qu'elle maintenait la formation de vingt « *multipostés* » (ouvriers à fonctions polyvalentes), la création de huit postes supplémentaires pour les voitures destinées au Canada et aux U.S.A., et quatre postes pour « l'enrichissement » des R 20 et des R 30.

Les syndicats, dont les revendications premières portaient sur la création de cent soixante emplois, en auraient donc obtenu soixante-douze à l'issue d'un conflit long de trois mois qui, selon la C.G.T., auraient entraîné une perte de treize mille véhicules, soit un préjudice de 726 millions de francs pour une revendication chiffrée à 5,2 millions de francs.

Les propositions de la direction devaient être soumises lundi aux équipes du matin et de l'après-midi en deux consultations. Dès lundi matin, M. Géhin, secrétaire du syndicat C.G.T. de l'établissement, laissait entendre que sa centrale syndicale avait enregistré avec une certaine satisfaction les propositions patronales. D'ailleurs, à la suite des négociations de dimanche, les syndicats avaient décidé d'annuler l'appel à la grève de deux heures lancé samedi à l'ensemble du personnel pour le lundi matin.

Consultation chez Peugeot

D'autre part, comme ils l'avaient annoncé à la fin de la semaine, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de Peugeot ont commencé, lundi 9 novembre, la consultation du personnel du centre de production de Sochaux. Le vote doit se dérouler en deux temps : de 6 h 45 à 8 h 45 pour les salariés en horaire normal et ceux de la tournée du matin ; de 18 h 30 à 19 h 30 pour les « *doubleurs* » de l'après-midi. Les syndicats ont fait deux propositions : la poursuite de grèves sectorielles et tournantes « *qui gênent terriblement Peugeot et nous font perdre le moins d'argent possible* » ; la grève avec occupation de l'usine. Les tracts distribués par les deux syndicats insistent sur les contraintes importantes que représente une occupation d'usine et précisent que « *voter pour l'occupation, c'est aussi s'engager à participer à l'occupation* ».

Selon la direction, cent quatre-vingt-cinq personne seulement ont débrayé, lundi matin, pour *se rendre aux urnes installées dans* les réfectoires. Ce chiffre ne tient évidemment pas compte des personnes qui ont profité du temps de casse-croûte pour participer à *la consultation. Le dépouillement* doit s'effectuer en fin de journée en dehors de l'usine.

PATRICK PESLIER et PATRICE MALINA.

MM. CHOTARD (C.N.P.F.) ET BERGERON (F.O.) DÉNONCENT LES « SÉQUESTRATIONS » DE DIRIGEANTS D'ENTREPRISES

Quelque cent vingt personnes — des salariés de l'usine de textiles Elastel et leurs familles — ont pénétré, samedi après-midi 7 *novembre, au Puy (Haute-Loire)*, dans les locaux de l'immeuble inter-consulaire, où se tenait une réunion du comité d'expansion économique. Voulant attirer l'at*tention des pouvoirs publics sur* les difficultés surgies dans cette entreprise de textiles, les manifestants ont « séquestré » pendant quelque temps le préfet de la *Haute-Loire, M. Bernard Mailfait*, et deux parlementaires du département, MM. Jacques Barrot, ancien ministre de la santé et de la sécurité sociale, député U.D.F., et *René Chazelle, sénateur socialiste.*

Puis ils ont conduit MM. Mailfait et Chazelle à la préfecture et leur ont demandé d'adresser au premier ministre, au ministre de l'industrie et au ministre du travail, un télex exigeant la garantie de l'emploi à l'usine Elastel. Ils ont obtenu satisfaction. Cette action a eu lieu à l'appel de la C.F.D.T. et de F.O.

Pourtant, M. André Bergeron, secrétaire général de F.O., a déclaré, dimanche 8 novembre, à Nice, que le moment était venu pour que « *le gouvernement mette un terme à la confusion liée à des pratiques conduisant à la séquestration du personnel de direction* ».

De son côté, M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F., considère, dans une interview aux *Echos* du 9 novembre, « comme extrêmement grave l'escalade verbale et la multiplication des séquestrations » à l'encontre des chefs d'entreprise.

BAISSE DU DOLLAR FAIBLESSE DU FRANC

La baisse du dollar a repris lundi matin 9 novembre sur toutes les grandes places internationales, les transactions restant faibles. A Paris, la monnaie américaine est revenue *à 5,55 F (contre 5,6150 F vendredi* en fin d'après-midi). Elle a valu 2,1975 D.M. à Francfort (contre 2,2090 F) et 1,7650 F.S. à Zurich (contre 1,7930 F.S.). Dans la City, la *livre sterling* était *cotée* 1,8930 dollar contre 1,8770 dollar.

Le franc français a fléchi vis-à-vis des devises du système monétaire européen, et surtout, du franc suisse, *qui obtient un nouveau cours record* : 3,1425 F (contre 3,1288 F). Cet affaiblissement du franc est à l'origine de la remontée du loyer de l'argent au jour le jour constatée *ce lundi (15 7/8 % contre 15 5/8 %)*.

A Marseille

LES QUATRE HOMMES D'UNE MILICE D'AUTODÉFENSE QUI AVAIENT TIRÉ SUR DES POLICIERS ONT ÉTÉ INCULPÉS

Des hommes armés, constitués en milice d'autodéfense, ont tiré sur des policiers qu'ils avaient pris pour des malfaiteurs. L'incident s'est produit dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 novembre à la cité des Bastides neuves, à l'est de Marseille. Quatre habitants avaient organisé une ronde afin de prévenir des vols de véhicules.

Lorsqu'une patrouille de police, en civil, est arrivée, dans un véhicule banalisé, sur les lieux, un des hommes de la milice privée a ouvert le feu sans blesser personne. Les policiers se sont alors fait connaître. Deux de leurs agresseurs ont été arrêtés sur-le-champ. Les deux autres se sont présentés spontanément à l'hôtel de police de Marseille.

Après avoir été interrogés et présentés au parquet, les quatre hommes ont été inculpés d'infraction à la législation sur les armes et de rébellion, puis relâchés dimanche en fin de journée.

La situation en Nouvelle-Calédonie après les violents incidents de Nouméa

● Neuf jeunes manifestants condamnés à des peines de prison
● Le gouvernement réaffirme sa volonté de dialogue

A *la suite des violents incidents* survenus samedi 7 novembre à Nouméa, neuf jeunes Mélanésiens, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, ont été jugés, lundi, suivant la procédure des flagrants délits. Inculpés de dégradation de véhicules, bris de clôture, recel d'objets pillés, violences à agents de la force publique, ils ont été condamnés à des peines de un mois à trois mois de prison, un seul bénéficiant du sursis. *Dix autres manifestants ont été placés sous* mandat de dépôt.

Le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Henri Emmanuelli, a demandé « à tous les Néo-Calédoniens de ne pas se laisser prendre à de tels agissements inacceptables ». « Le gouvernement, ouvert au dialogue, ne peut que condamner, avec fermeté, ceux qui s'efforcent d'accroître les tensions existantes, indique-t-il. Il prendra les moyens de faire respecter la légalité.

» En effet, lorsque les conditions du dialogue existent — l'audition des principaux leaders politiques Néo-Calédoniens par le président de la République en est le témoignage le plus fort, — la violence n'a aucune justification. »

M. Emmanuelli a notamment déclaré, à *Laurède (Landes), où il passait le week-end* : « Nous devons apporter au problème mélanésien une réponse politique. Il n'est pas question pour nous de traiter cette affaire en termes de rapports de forces, pas plus que nous ne souhaitons laisser se développer l'idée que seules des réformes économiques et sociales apporteraient une solution à ce problème. »

De notre correspondant

Nouméa. — *Plus de cent magasins* endommagés, la plupart pillés, des véhicules aux vitres brisées, quatre-vingt-huit personnes appréhendées, vingt blessés, dont six parmi les forces de l'ordre : le bilan de l'émeute que Nouméa a connue, le samedi après-midi 7 novembre, est lourd. Au cours de la matinée, la Braderie, *sorte* de grande kermesse annuelle, s'était pourtant déroulée dans de bonnes conditions. Le défilé des majorettes, la foule nombreuse au centre de la ville, la musique, avaient presque fait oublier les incidents de la nuit précédente, où policiers et gendarmes avaient déjà dû intervenir alors que des groupes de jeunes Mélanésiens brisaient une quinzaine de vitres et pillaient certains magasins.

Généralement, les incidents de ce genre, rares et très localisés, étaient à mettre sur le compte de l'ivresse. Cette fois, l'alcool n'est pas en cause. Samedi, les « casseurs », tous Mélanésiens et souvent très jeunes, ont paru organisés. Equipés de musettes dans lesquelles ils transportaient des cailloux, ils ont commencé à agir vers 15 heures, au moment où la Braderie se terminait et où les gens rentraient chez eux. Constitués en petites équipes dispersées à travers la ville, ils se sont attaqués aux vitrines et aux véhicules, prenant la fuite dès leurs actes accomplis. Des Européens ont été agressés, certains sortis de leur voiture et frappés.

Quelques manifestants étaient approvisionnés en projectiles par des camionnettes bâchées qui circulaient de groupe en groupe, indiquant où se trouvaient les forces de l'ordre. Dans de telles conditions, les trois pelotons de gendarmes mobiles engagés ont eu quelque mal à reprendre le contrôle de la situation. Ils n'ont pu empêcher les nombreux pillages.

Samedi soir, alors que le calme était revenu, le centre de Nouméa offrait un triste spectacle.

Vers minuit, le calme apparent a été troublé par une forte explosion, survenue à l'emplacement de la grande croix de Lorraine qui surplombe la ville. La charge, de fabrication artisanale, n'a pas fait de gros dégâts. Pourtant, dimanche matin, nombre de Nouméens, ayant appris la nouvelle par la radio, sont venus se rendre compte sur place. Leurs commentaires étaient très durs à l'encontre du gouvernement, auquel la communauté européenne reproche sa « *mollesse* » et son « *indécision* ».

Ces événements ont fait monter d'un degré la tension déjà grande entre Européens et Mélanésiens. Les troubles de samedi ne sont pas revendiqués par les indépendantistes, mais ils vont pourtant permettre à ceux-ci de maintenir la mobilisation de leurs partisans, intervenue depuis l'assassinat du secrétaire général de l'Union calédonienne, Pierre Declercq, le 19 septembre. Leur objectif est d'ailleurs clairement défini dans les tracts diffusés samedi à Nouméa. Les indépendantistes expliquent qu' « *il faut faire un choix entre l'immobilisme politique, qui n'est qu'une façon d'accepter le système en place, et la lutte révolutionnaire du peuple, qui passe par la mobilisation permanente et organisée contre le colonialisme et le capitalisme* ». Bien sûr, tous les Mélanésiens ne sont ni indépendantistes ni extrémistes, mais les images diffusées par la télévision dimanche soir, montrant de jeunes Canaques chargés par les gendarmes mobiles, ne peuvent les laisser indifférents. Naturellement, il y aura des Mélanésiens lors du grand rassemblement organisé mercredi 11 novembre par l'association Fraternité calédonienne. Toutefois on peut s'interroger sur leur représentativité.

L'objectif de cette manifestation, qui est, d'ores et déjà, assurée d'un succès, est de « *prouver à tous le désir ardent de la majorité silencieuse de vivre dans la paix et la fraternité* ». Ses organisateurs se veulent apolitiques. Pourtant, une première réunion, il y a quelques jours à Koné, avait montré que le R.P.C.R., le parti dirigé par M. Jacques Lafleur, député R.P.R., était le principal inspirateur de ce rassemblement.

La Fédération pour une nouvelle *société calédonienne* (F.N.S.C.), seconde composante de la majorité territoriale, appelle ses militants à participer à cette manifestation de la majorité européenne, *laquelle risque de creuser* davantage le fossé existant entre ce qui n'était encore, voilà quelques mois, qu'une rivalité politique et qui devient de plus en *plus une rivalité ethnique. Le* Parti de libération kanake socialiste (L.K.S.), voyant dans l'initiative du R.P.C.R. et de la F.N.S.C. « *une manifestation colonialiste* », a décidé d'organiser le même jour son propre rassemblement dans une autre partie de la ville. Quant au reste de la population, il attend, énervé et inquiet.

JEAN-NOEL FÉRAUD.